

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/732
Appendice II/Volume I
3 septembre 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

APPENDICE II

VOLUME I

Index par sujet et par pays des comptes rendus in extenso
de la Conférence du désarmement en 1986

INDEX DES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT EN 1986

Liste des sujets

- I. Organisation et procédure
 1. Questions générales et d'organisation
 2. Participation d'Etats non membres
- II. Interdiction des essais nucléaires
- III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
- IV. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées
- V. Armes chimiques
- VI. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
- VII. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires
- VIII. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques
- IX. Programme global de désarmement
- X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes
 1. Rapport annuel du Secrétaire général
 2. Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement
 3. Commission du désarmement
 4. Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement
 5. Zones exemptes d'armes nucléaires
 6. Non-prolifération des armes nucléaires
 7. Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
 8. Armes bactériologiques (biologiques)
 9. Armes classiques
 10. Désarmement régional
 11. Zones de paix
 12. Réduction des budgets militaires
 13. Mesures propres à renforcer la confiance
 14. Désarmement et sécurité internationale
 15. Conséquences économiques et sociales de la course aux armements
 16. Désarmement et développement
 17. Désarmement général et complet
 18. Information/Opinion publique mondiale
 19. Course aux armements navals

----- Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation</u>			
336	Australie (Président)	Algérie	342
	Secrétaire général de la Conférence		358
	(au nom du Secrétaire général de		381
	l'Organisation des Nations Unies)		
	Mexique	Argentine	337
	URSS		340
	Suède		
	Cuba	Australie	355
	Canada		369
			381
337	Argentine		
	Bulgarie	Australie (Président)	336
	Pakistan		337
	Australie (Président)		343
	Mongolie (au nom d'un groupe		
	d'Etats socialistes)	Belgique	343
	Etats-Unis		368
338	Etats-Unis	Belgique (Président)	346
	République démocratique allemande		
	Secrétaire général de la Conférence	Brésil (Président)	353
			355
339	Mongolie		359
	Japon		
	France	Bulgarie	337
	Roumanie		378
	Chine		
	Egypte	Bulgarie (Président)	360
			363
340	Allemagne, République fédérale d'		365
	Sri Lanka		
	Argentine	Birmanie	358
	Nigéria		
	Kenya	Birmanie (Président)	366
			375
341	URSS		
	Hongrie	Canada	336
	Pologne		355
			367

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation</u>			
342	Royaume-Uni	Canada (Président)	376
	Finlande (Etat non membre)		381
	Inde		384
	Maroc		
	Algérie	Chine	339
			357
			381
343	République islamique d'Iran		
	Norvège (Etat non membre)		
	Belgique	Cuba	336
	Secrétaire général de la Conférence		343
	Cuba		359
	Pays-Bas		
	Australie (Président)	Tchécoslovaquie	362
344	Allemagne, République fédérale d'	Egypte	339
345	Pologne (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	France	339
	Allemagne, République fédérale d'		353
			363
346	Belgique (Président)	France (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	351
347	Yougoslavie		
	Roumanie	République démocratique allemande	338
	Pays-Bas		355
			357
348	Italie		
		République démocratique allemande	362
351	Zaïre	(au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	
	France (au nom d'un groupe de pays occidentaux)		
		Allemagne, République fédérale d'	340
353	Roumanie		344
	France		345
	URSS		360
	Brésil (Président)		382

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation</u>			
355	Secrétaire général de la Conférence	Hongrie	341
	URSS		363
	Brésil (Président)		
	Australie	Inde	342
	Canada		358
	République démocratique allemande		378
357	Pologne	Indonésie	376
	Chine		
	République démocratique allemande	République islamique d'Iran	343
			379
358	Inde		
	Birmanie	Italie	348
	Algérie		
		Japon	339
359	URSS		381
	Cuba		
	Roumanie	Japon (au nom d'un groupe de	363
	Yougoslavie	pays occidentaux)	
	Brésil (Président)		
		Kenya	340
360	Bulgarie (Président)		
	Allemagne, République fédérale d'	Mexique	336
	Suède		363
	URSS		
		Mongolie	339
362	Tchécoslovaquie		365
	République démocratique allemande		
	(au nom d'un groupe d'Etats	Mongolie (au nom d'un groupe	337
	socialistes)	d'Etats socialistes)	
363	Hongrie	Maroc	342
	Mexique		367
	Bulgarie (Président)		
	Japon (au nom d'un groupe de	Pays-Bas	343
	pays occidentaux)		347
	France		
		Nigéria	340
364	URSS		
	Norvège (Etat non membre)		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

I. Organisation et procédure

1. Questions générales et d'organisation

365	Mongolie	Nigéria (au nom du Groupe des 21)	384
	Secrétaire général de la Conférence		
	Bulgarie (Président)	Pakistan	337
366	Birmanie (Président)	Pérou	383
	Roumanie		
		Pologne	341
367	Maroc		357
	Canada		
		Pologne (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	345
368	Belgique		
	Sri Lanka	Roumanie	339
369	Australie		347
			353
371	Autriche (Etat non membre)		359
			366
372	Norvège (Etat non membre)		
		Sri Lanka	340
375	Yougoslavie		368
	Birmanie (Président)		
		Suède	336
376	Canada (Président)		360
	Indonésie		
		URSS	336
377	URSS		341
	Venezuela		353
			355
378	Bulgarie		359
	Inde		360
			364
379	République islamique d'Iran		377
			381
380	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)		383
	Yougoslavie		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation</u>			
381	Japon	Royaume-Uni	342
	Algérie		
	Chine	Royaume-Uni (au nom d'un groupe	384
	Canada (Président)	de pays occidentaux)	
	Australie		
	Secrétaire général de la Conférence	Etats-Unis	337
	URSS		338
			382
382	Etats-Unis		
	Allemagne, République fédérale d'	Venezuela	377
383	URSS	Yougoslavie	347
	Pérou		359
			375
			380
384	Canada (Président)		
	Nigéria (au nom du Groupe des 21)		
	Royaume-Uni (au nom d'un groupe	Zaïre	351
	de pays occidentaux)		
		<u>Etats non membres</u>	
		Autriche	371
		Finlande	342
		Nouvelle-Zélande	380
		Norvège	343
			364
			372
		<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	336
		(au nom du Secrétaire général de	
		<u>l'Organisation des Nations Unies)</u>	
		<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	338
			343
			355
			365
			381

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Organisation et procédures</u>			
2. <u>Participation d'Etats non membres</u>			
338	Australie (Président)	Australie (Président)	338
			339
339	Australie (Président)		340
			342
340	Australie (Président)		
		Belgique (Président)	346
342	Australie (Président)		351
346	Belgique (Président)	Bulgarie (Président)	361
			363
347	Roumanie		
		Roumanie	347
351	Belgique (Président)		
361	Bulgarie (Président)		
363	Bulgarie (Président)		

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

<u>II. Interdiction des essais nucléaires</u>			
336	Australie (Président)	Algérie	342
	Secrétaire général de la Conférence		358
	(au nom du Secrétaire général de		381
	l'Organisation des Nations Unies)		
	Mexique	Argentine	340
	URSS		344
	Suède		
	Cuba	Australie	359
	Tchécoslovaquie		368
	Canada		372
			379
337	Bulgarie		381
	Pakistan		
		Australie (Président)	336
338	Etats-Unis		343
	République démocratique allemande		
	Mexique	Australie (au nom d'un groupe	351
		de pays occidentaux)	382
339	Mongolie		
	Japon	Belgique	343
	France		
	Roumanie	Belgique (Président)	351
	Chine		
	Egypte	Brésil	383
340	Allemagne, République fédérale d'	Brésil (Président)	354
	Sri Lanka		359
	Argentine		
	Nigéria	Brésil (au nom du Groupe des 21)	343
	Kenya		379
341	URSS	Bulgarie	337
	Hongrie		344
	Pologne		350
			356
342	Royaume-Uni		378
	Finlande (Etat non membre)		380
	Inde		
	Maroc	Bulgarie (Président)	360
	Algérie		365
	République démocratique allemande	Birmanie	358

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
343	Norvège (Etat non membre)	Birmanie (Président)	366
	Belgique		375
	Suède		
	Etats-Unis (Etat non membre)	Canada	336
	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)		346
	Australie (Président)		367
	Brésil (au nom du Groupe des 21)		371
	République démocratique allemande		383
	(au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Canada (Président)	376
			381
344	Argentine		382
	Bulgarie		384
	Allemagne, République fédérale d'	Chine	339
346	Mexique		381
	Canada		
	République démocratique allemande	Cuba	336
			351
347	Yougoslavie		
	Roumanie	Tchécoslovaquie	336
	Pays-Bas		349
			362
348	Pérou		375
	URSS		381
	Mongolie	Egypte	339
349	Tchécoslovaquie		
		France	339
350	Bulgarie		357
	URSS		383
	Etats-Unis		
		République démocratique allemande	338
351	République démocratique allemande		342
	République démocratique allemande		346
	(au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		351
			354
	Cuba		373
	Zaïre		380
	République islamique d'Iran		381
	(au nom du Groupe des 21)		382
	Belgique (Président)		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
351	Australie (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	343 351 362
	Mexique		
	URSS		
	Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques)	Allemagne, République fédérale d'	340 344 360
353	URSS		378
	Roumanie		382
354	République démocratique allemande	Hongrie	341
	Japon		363
	URSS		
	Brésil (Président)	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	383
	Etats-Unis		
356	URSS	Inde	342
	Bulgarie		358
	Etats-Unis		378
357	Pologne	Indonésie	376
	France		
358	Inde	République islamique d'Iran	379
	Birmanie		
	Algérie	République islamique d'Iran	351
	Pologne	(au nom du Groupe des 21)	
359	URSS	Italie (au nom d'un groupe de neuf pays occidentaux)	359
	Italie (au nom d'un groupe de neuf pays occidentaux)	Japon	339
	Australie		354
	Roumanie		362
	Yougoslavie		379
	Brésil (Président)		381
360	Bulgarie (Président)	Kenya	340
	Allemagne, République fédérale d'		
	Suède		
	URSS		
361	Etats-Unis		
	Venezuela		

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
362	Tchécoslovaquie	Mexique	336
	Japon		338
	République démocratique allemande		346
	(au nom d'un groupe d'Etats		351
	socialistes)		363
			375
363	Hongrie		379
	Mexique		381
	Etats-Unis		382
364	URSS	Mongolie	339
			348
365	Mongolie		365
	Bulgarie (Président)		378
366	Birmanie (Président)	Maroc	342
	Roumanie		
		Pays-Bas	347
367	URSS		374
	Pologne		
	Canada	Nigeria	340
368	Sri Lanka	Nigeria (au nom du Groupe des 21)	384
	Australie		
		Pakistan	337
371	Australie (Etat non membre)	Pérou	348
	Suède		373
	Canada		383
372	Norvège (Etat non membre)		
	Australie	Pologne	341
	URSS		357
			358
373	Pérou		367
	République démocratique allemande		376
			381
374	Pays-Bas		
	Viet Nam (Etat non membre)	Roumanie	339
			347
375	Tchécoslovaquie		353
	Yougoslavie		359
	Birmanie (Président)		366
	Mexique		384

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
376	Canada (Président)	Sri Lanka	340
	Etats-Unis		368
	Indonésie		
	Pologne	Suède	336
			343
377	URSS		360
	Venezuela		371
			383
378	Bulgarie		
	Inde	Suède (Président du Groupe	351
	Allemagne, République fédérale d'	spécial d'experts scientifiques)	379
	Mongolie		
		URSS	336
379	République islamique d'Iran		341
	Japon		348
	Mexique		350
	Brésil (au nom du Groupe des 21)		351
	Australie		353
	Suède (Président du Groupe spécial		354
	d'experts scientifiques)		356
			359
380	République démocratique allemande		360
	Bulgarie		364
			367
381	Tchécoslovaquie		372
	URSS		377
	Japon		381
	Algérie		382
	Pologne		383
	Chine		
	Australie	Royaume-Uni	342
	République démocratique allemande		379
	Mexique		
	Canada (Président)	Etats-Unis	338
			343
382	Allemagne, République fédérale d'		350
	Etats-Unis		354
	URSS		356
	Australie (au nom d'un groupe de		361
	pays occidentaux)		363
	République démocratique allemande		376
	Mexique		382
	Canada (Président)		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
383	France	Venezuela	361
	URSS		377
	Suède		
	Pérou	Yougoslavie	347
	Brésil		359
	Canada		375
	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Zaire	351
384	Roumanie	<u>Etats non membres</u>	
	Nigéria (au nom du Groupe des 21)	Autriche	371
	Canada (Président)	Finlande	342
		Nouvelle-Zélande	343
		Norvège	343 372
		Viet Nam	374
		<u>Secrétaire général de</u> <u>la Conférence (au nom du</u> <u>Secrétaire général de</u> <u>l'Organisation des</u> <u>Nations Unies)</u>	336

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
III. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
336	Australie (Président)	Algérie	342
	Secrétaire général de la		
	Conférence (au nom du	Argentine	340
	Secrétaire général de		344
	l'Organisation des		359
	Nations Unies)		
	Mexique	Australie	336
	URSS		
	Suède	Australie (Président)	343
	Cuba		
	Tchécoslovaquie	Belgique	384
	Canada		
		Belgique (Président)	351
337	Bulgarie		
	Pakistan	Brésil (Président)	357
			359
338	Etats-Unis		
	République démocratique allemande	Bulgarie	337
			378
339	Mongolie		
	Japon	Bulgarie (Président)	365
	France		
	Roumanie	Birmanie	358
	Chine		
	Egypte	Birmanie (Président)	366
			375
340	Sri Lanka		
	Argentine	Canada	336
	Nigéria		367
			371
341	URSS		
	Pologne	Canada (Président)	376
342	Royaume-Uni		
	Inde	Chine	339
	Maroc		350
	Algérie		365
			381
343	Etats-Unis	Cuba	336
	Australie (Président)		359
344	Argentine		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

III. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
347	Yougoslavie	Tchécoslovaquie	336
	Roumanie		362
348	Mongolie	Egypte	339
350	Chine	France	339
			357
351	Zaïre		383
	Belgique (Président)		
		République démocratique	338
353	Roumanie	allemande	357
			367
355	URSS		
		République démocratique	357
357	France	allemande (au nom d'un	362
	République démocratique allemande	groupe d'Etats socialistes)	
	République démocratique allemande		
	(au nom d'un groupe d'Etats	République fédérale d'Allemagne	359
	socialistes)		360
	Brésil (Président)		382
	Mexique		383
	URSS		
		Hongrie (au nom d'un groupe	383
358	Inde	de pays socialistes)	
	Birmanie		
		Inde	342
359	URSS		358
	Allemagne, République fédérale d'		378
	Cuba		
	Argentine	Indonésie	376
	Roumanie		
	Yougoslavie	République islamique d'Iran	379
	Brésil (Président)		
		Japon	339
360	Allemagne, République fédérale d'		381
	Suède		
	URSS	Mexique	336
			357
361	Etats-Unis		379
	Venezuela		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
III. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
362	Tchécoslovaquie	Mongolie	339
	République démocratique allemande		348
	(au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		365
		Maroc	342
363	Etats-Unis		367
364	URSS	Nigéria	340
365	Chine	Nigéria (au nom du Groupe des 21)	384
	Mongolie		
	Bulgarie (Président)	Pakistan	337
366	Birmanie (Président)		375
	Roumanie		
		Pologne	341
367	Maroc		367
	République démocratique allemande		376
	URSS		
	Pologne	Roumanie	339
	Canada		347
			353
371	Autriche (Etat non membre)		359
	Canada		366
			384
375	Pakistan		
	Yougoslavie	Sri Lanka	340
	Birmanie (Président)		
		Suède	336
376	Canada (Président)		360
	Etats-Unis		
	Indonésie	URSS	336
	Pologne		341
			355
378	Bulgarie		357
	Inde		359
			360
379	République islamique d'Iran		364
	Mexique		367
			381
380	Nouvelle-Zélande		382
	(Etat non membre)		383

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
III. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et</u> <u>désarmement nucléaire</u>			
381	URSS Japon Chine	Royaume-Uni Etats-Unis	342 338 343
382	Allemagne, République fédérale d' Etats-Unis URSS		361 363 376 382
383	Allemagne, République fédérale d' France URSS Hongrie (au nom d'un groupe de pays socialistes)	Venezuela Yougoslavie	361 347 359 375
384	Belgique Roumanie Nigéria (au nom du Groupe des 21)	Zaïre <u>Etats non membres</u> Autriche Nouvelle-Zélande <u>Secrétaire général de la</u> <u>Conférence (au nom du</u> <u>Secrétaire général de</u> <u>l'Organisation des</u> <u>Nations Unies)</u>	351 371 380 336

----- Ordre chronologique -----		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IV. <u>Prévention de la guerre nucléaire, y compris</u> <u>toutes les questions qui lui sont liées</u>			
336	Australie (Président) Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Mexique Tchécoslovaquie	Algérie Argentine Australie (Président) Belgique Belgique (Président) Brésil (Président)	342 340 357 336 343 343 351 357 358
337	Bulgarie		
338	Etats-Unis République démocratique allemande		
339	Roumanie Chine Egypte	Bulgarie	337 369 378
340	Sri Lanka Argentine	Bulgarie (Président)	365
341	Pologne	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	377 380
342	Inde Algérie	Birmanie	358
343	Belgique Etats-Unis Australie (Président)	Birmanie (Président) Canada (Président)	375 376 377
350	Chine	Chine	339 350
351	Belgique (Président)		357 365
357	Argentine Chine Brésil (Président) Inde		377 381
		Tchécoslovaquie Egypte	336 339

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Prévention de la guerre nucléaire, y compris</u> <u>toutes les questions qui lui sont liées</u>			
358	Inde Birmanie Yougoslavie (Président) Brésil (Président)	République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d'	338 373 382 383
364	URSS		
365	Chine Bulgarie (Président)	Inde	342 357 358 378
366	Roumanie		
369	Bulgarie	Indonésie	376
373	Allemagne, République fédérale d'	Mexique	336
375	Yougoslavie Birmanie (Président)	Nigéria (au nom du Groupe des 21)	377 384
376	Canada (Président) Indonésie	Pologne	341
377	Canada (Président) Royaume-Uni (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Nigéria (au nom du Groupe des 21) Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine Roumanie	Roumanie	339 366 377 384
378	Bulgarie Inde	Sri Lanka	340
380	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	URSS	364
381	Chine	Royaume-Uni (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Etats-Unis Yougoslavie	377 338 343 382 358 375

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IV. <u>Prévention de la guerre nucléaire, y compris</u>			
<u>toutes les questions qui lui sont liées</u>			
382	Allemagne, République fédérale d' Etats-Unis	<u>Secrétaire général de la</u> <u>Conférence (au nom du</u> <u>Secrétaire général de</u>	336
383	Allemagne, République fédérale d'	<u>l'Organisation des</u> <u>Nations Unies)</u>	
384	Roumanie Nigéria (au nom du Groupe des 21)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
V. <u>Armes chimiques</u>			
336	Australie (Président)	Algérie	342
	Secrétaire général de la		381
	Conférence (au nom du		
	Secrétaire général de	Argentine	354
	l'Organisation des		
	Nations Unies)	Australie	349
	URSS		357
	Suède		369
	Cuba		
	Tchécoslovaquie	Australie (Président)	336
	Canada		337
			338
337	Bulgarie		
	Pakistan	Belgique	343
	Pologne (Président du Comité		368
	spécial des armes chimiques)		
	République démocratique allemande	Belgique (Président)	351
	Australie (Président)		
		Brésil (Président)	359
338	Etats-Unis		
	Australie (Président)	Bulgarie	337
			359
			378
339	Mongolie		
	Pakistan		
	Japon	Bulgarie (Président)	360
	France		
	Roumanie	Birmanie	358
	Chine		
	Egypte	Birmanie (Président)	375
340	Allemagne, République	Canada	336
	fédérale d'		346
	Sri Lanka		350
	Nigéria		367
	Kenya		
	République islamique d'Iran	Canada (Président)	376
			383
			384
341	URSS		
	Pakistan		
		Chine	339
			350
			381

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

V. <u>Armes chimiques</u>			
342	Royaume-Uni	Cuba	336
	Finlande (Etat non membre)		
	Inde	Tchécoslovaquie	336
	Algérie		362
			381
343	République islamique d'Iran		
	Norvège (Etat non membre)	Egypte	339
	Belgique		
	Etats-Unis	France	339
	France		343
			351
346	Canada		353
			381
347	Yougoslavie		
	Pays-Bas	République démocratique	337
	République islamique d'Iran	allemande	351
348	Pérou		
	République islamique d'Iran	Allemagne, République	340
		fédérale d'	351
			359
349	Etats-Unis		360
	Australie		382
350	Chine	Hongrie	355
	Royaume-Uni		363
	Canada		
351	République démocratique allemande	Hongrie (au nom d'un groupe	383
	Zaire	d'Etats socialistes)	
	Allemagne, République fédérale d'	Inde	342
	Japon (au nom d'un groupe de		378
	pays occidentaux)		
	Pays-Bas	Indonésie	376
	France		
	Belgique (Président)	République islamique d'Iran	340
			343
353	Japon		347
	Etats-Unis		348
	Roumanie		370
	France		379
354	Argentine		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

V. <u>Armes chimiques</u>			
355	Hongrie	Japon	339
			353
357	Pologne		371
	Etats-Unis		381
	Australie		
		Japon (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	351
358	Birmanie		
	URSS		
	Pologne	Kenya	340
359	Bulgarie	Mongolie	339
	URSS		
	Allemagne, République fédérale d'	Maroc	367
	Roumanie		
	Yougoslavie	Pays-Bas	347
	Brésil (Président)		351
			374
360	Bulgarie (Président)	Nigéria	340
	Allemagne, République fédérale d'		
	Suède	Nigéria (au nom du Groupe des 21)	384
	URSS		
361	Etats-Unis	Pakistan	337
362	Tchécoslovaquie		339
			341
363	Hongrie		
	Etats-Unis	Pérou	348
			373
364	URSS		383
	Norvège (Etat non membre)		
		Pologne	357
365	Etats-Unis		358
	URSS		381
366	Roumanie	Pologne (Président du Comité spécial des armes chimiques)	337
367	Maroc		
	Canada	Roumanie	339
			353
368	Belgique		359
	Sri Lanka		366
			384

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

V. <u>Armes chimiques</u>			
369	Etats-Unis	Sri Lanka	340
	Australie		368
			377
370	Royaume-Uni		
	URSS	Suède	336
	République islamique d'Iran		360
			383
371	Autriche (Etat non membre)		
	Japon	Suède (au nom du	383
		Groupe des 21)	
373	Pérou		
		URSS	336
374	Pays-Bas		341
			358
375	Yougoslavie		359
	Birmanie (Président)		360
			364
376	Canada (Président)		365
	Etats-Unis		370
	Indonésie		383
377	Sri Lanka	Royaume-Uni	342
	Venezuela		350
			370
378	Bulgarie		
	Inde	Royaume-Uni (Président du	383
		Comité spécial des armes	
379	République islamique d'Iran	chimiques)	
380	Nouvelle-Zélande	Etats-Unis	338
	(Etat non membre)		343
			349
381	Tchécoslovaquie		353
	Japon		357
	Algérie		361
	Pologne		363
	Chine		365
	France		369
			376
382	Allemagne, République fédérale d'		382
	Etats-Unis		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
V. <u>Armes chimiques</u>			
383	Royaume-Uni (Président du Comité spécial des armes chimiques)	Venezuela	377
	URSS	Yougoslavie	347
	Suède (au nom du Groupe des 21)		359
	Suède		375
	Pérou	Zaïre	351
	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	<u>Etats non membres</u>	
	Canada (Président)	Autriche	371
384	Roumanie	Finlande	342
	Nigéria (au nom du Groupe des 21)	Nouvelle-Zélande	380
	Canada (Président)	Norvège	343
			364
		<u>Secrétaire général de la</u> <u>Conférence (au nom du</u> <u>Secrétaire général de</u> <u>l'Organisation des</u> <u>Nations Unies)</u>	336

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

VI. <u>Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
336	Australie (Président)	Algérie	342
	Mexique		358
	URSS		381
	Suède		
	Tchécoslovaquie	Argentine	340
	Canada		348
337	Bulgarie	Australie	369
	Pakistan		374
338	Etats-Unis	Australie (Président)	336
	République démocratique allemande		343
		Belgique	343
339	Mongolie		
	Japon	Belgique (Président)	351
	France		
	Roumanie	Brésil (Président)	357
	Chine		359
	Egypte		
		Bulgarie	337
340	Sri Lanka		350
	Argentine		378
	Nigéria		
	Kenya	Bulgarie (Président)	360
			361
341	URSS		
	Pologne	Birmanie	358
342	Royaume-Uni	Canada	336
	Inde		346
	Algérie		367
			371
343	Norvège (Etat non membre)		
	Belgique	Canada (Président)	376
	Etats-Unis		383
	Australie (Président)		384
345	Allemagne, République fédérale d'		
346	Canada		

----- Ordre chronologique -----		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

VI. <u>Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
347	Yougoslavie	Chine	339
	Roumanie		350
	URSS		365
			372
			381
348	Argentine		
	Italie		
	Mongolie	Tchécoslovaquie	336
			362
			371
349	Etats-Unis		
	URSS		
		Egypte	339
350	Chine		
	Hongrie	Egypte (au nom du Groupe	359
	Bulgarie	des 21)	
351	République démocratique		
	allemande	France	339
	Belgique (Président)		383
		République démocratique	338
354	Sri Lanka	allemande	351
			357
			373
357	Pologne		
	République démocratique		
	allemande	Allemagne, République	345
	Brésil (Président)	fédérale d'	360
			382
358	Inde		
	Pakistan	Hongrie	350
	Birmanie		
	Algérie	Hongrie (au nom d'un groupe	383
	Pologne	d'Etats socialistes)	
359	URSS	Inde	342
	Brésil (Président)		358
	Egypte (au nom du Groupe		378
	des 21)		
	Italie (au nom d'un groupe de	Indonésie	376
	pays occidentaux)		
	URSS (au nom d'un groupe	République islamique d'Iran	379
	d'Etats socialistes)		
	Roumanie	Italie	348
	Yougoslavie		

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

VI. <u>Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
360	Bulgarie (Président)	Italie (au nom d'un groupe	359
	Allemagne, République	de pays occidentaux)	382
	fédérale d'		
	Suède	Japon	339
	URSS		381
361	Etats-Unis	Kenya	340
	Venezuela		
	Bulgarie (Président)	Mexique	336
			379
362	Tchécoslovaquie		
	URSS	Mongolie	339
			348
364	URSS		378
365	Chine	Mongolie (Président	383
		du Comité spécial sur	
366	Roumanie	la prévention d'une	
	Venezuela	course aux armements	
		dans l'espace)	
367	Maroc		
	Pakistan	Maroc	367
	Canada		
		Nigéria	340
368	Sri Lanka		
		Pakistan	337
369	Venezuela		358
	Australie		367
371	Autriche (Etat non membre)	Pérou	373
	Tchécoslovaquie		383
	Canada		
		Pologne	341
372	Chine		357
			358
373	Pérou		376
	République démocratique		
	allemande	Roumanie	339
			347
374	Viet Nam (Etat non membre)		359
	Australie		366
			377

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

VI. <u>Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
375	Yougoslavie	Sri Lanka	340
			354
376	Canada (Président)		368
	Etats-Unis		
	Indonésie	Suède	336
	Pologne		360
377	URSS	URSS	336
	Roumanie		341
	Venezuela		347
			349
			359
378	Bulgarie		360
	Inde		362
	Mongolie		364
			377
379	République islamique d'Iran		381
	Mexique		382
			383
380	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	359
381	URSS		
	Japon		
	Algérie	Royaume-Uni	342
	Chine		
		Etats-Unis	338
382	Allemagne, République fédérale d'		343
	Etats-Unis		349
	URSS		361
	Italie (au nom d'un groupe de pays occidentaux)		371
			382

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
VI. <u>Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
383	Mongolie (Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace)	Venezuela	361 366 369 377
	France		
	URSS	Yougoslavie	347
	Pérou		359
	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		375
	Canada (Président)	<u>Etats non membres</u>	
384	Canada (Président)	Autriche	371
		Nouvelle-Zélande	380
		Norvège	343
		Viet Nam	374

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VII. <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats</u> <u>non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou</u> <u>la menace du recours aux armes nucléaires</u>			
339	Egypte	Argentine	340
340	Sri Lanka	Australie (Président)	343
	Argentine	Brésil (Président)	359
	Nigéria	Bulgarie (au nom d'un	380
	Kenya	groupe d'Etats socialistes)	
343	Australie (Président)	Birmanie	358
347	Roumanie	Birmanie (Président)	366
358	Birmanie		375
359	Roumanie	Chine	381
	Brésil (Président)	Egypte	339
366	Birmanie (Président)	Indonésie	376
	Roumanie	Kenya	340
374	Viet Nam (Etat non membre)	Nigéria	340
375	Pakistan		381
	Birmanie (Président)	Pakistan	375
376	Indonésie	Roumanie	347
377	Roumanie		359
380	Bulgarie (au nom d'un groupe		366
	d'Etats socialistes)		377
381	Chine		384
	Nigéria	Sri Lanka	340
384	Roumanie	<u>Etats non membres</u>	
		Viet Nam	374

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VIII. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques</u>			
339	Egypte	Argentine	340
			366
340	Sri Lanka	Australie	369
	Argentine		
341	URSS	Australie (Président)	343
342	Royaume-Uni	Belgique	343
343	Belgique (Président)	Belgique (Président)	344
	Australie (Président)		351
	Maroc (au nom du	Brésil (Président)	359
	Groupe des 21)		
	Allemagne, République	Birmanie	358
	fédérale d'		
344	Belgique (Président)	Birmanie (Président)	366
			375
351	Belgique (Président)	Canada (Président)	376
353	Roumanie		383
358	Birmanie	Cuba	376
			383
359	Roumanie	Cuba (Président du	382
	Brésil (Président)	Comité spécial des	
360	Suède	armes radiologiques)	
	URSS		
366	Birmanie (Président)	Egypte	339
	Roumanie	Allemagne, République	343
	Argentine	fédérale d'	
367	URSS	Indonésie	376
368	Sri Lanka	Japon	381
369	Australie	Maroc (au nom du Groupe	343
		des 21)	

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

VIII. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes</u> <u>de telles armes, armes radiologiques</u>			
375	Pakistan Birmanie (Président)	Pakistan	375
		Pérou	383
376	Canada (Président) Indonésie Cuba	Roumanie	353 359 366 377
377	Sri Lanka Roumanie		
		Sri Lanka	340 368 377
381	Japon		
382	Etats-Unis Cuba (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	Suède	359 383
		URSS	341 360 367
383	Suède Pérou Canada (Président) Cuba		
		Royaume-Uni	342
		Etats-Unis	382

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Programme global de désarmement</u>			
336	Cuba	Australie (Président)	337
337	Australie (Président) Mexique	Belgique	343
339	Roumanie Egypte	Belgique (Président)	351
340	Sri Lanka Nigéria Kenya	Brésil (Président)	359
342	Inde	Birmanie	358
343	Belgique	Canada (Président)	376 383
351	Belgique (Président)	Chine	381
358	Birmanie	Cuba	336
359	URSS Roumanie Brésil (Président)	Tchécoslovaquie	362 375
362	Tchécoslovaquie	Egypte	339
364	URSS	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	383
366	Roumanie	Inde	342 377
374	Viet Nam (Etat non membre)	Indonésie	376
375	Tchécoslovaquie	Kenya	340
376	Canada (Président) Indonésie	Mexique	337
377	Roumanie	Mexique (Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement)	383
378	Inde	Nigéria	340
381	Chine		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IX. <u>Programme global de désarmement</u>			
383	Mexique (Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement)	Roumanie	339
			359
			366
	Royaume-Uni (au nom d'un groupe de pays occidentaux)		377
			384
	Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Sri Lanka	340
	Canada (Président)		
		Royaume-Uni (au nom d'un groupe de) pays occidentaux)	383
384	Roumanie		
		URSS	359
			364
		<u>Etats non membres</u>	
		Viet Nam	374

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

1. Rapport annuel du Secrétaire général

336 Secrétaire général de la
Conférence (au nom du
Secrétaire général de
l'Organisation des
Nations Unies)

Secrétaire général de
la Conférence (au nom
du Secrétaire général
de l'Organisation
des Nations Unies)

336

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
2. <u>Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement</u>			
336	Australie (Président)	Australie (Président)	336
	Secrétaire général de la		
	Conférence (au nom du	Belgique	343
	Secrétaire général de		
	l'Organisation des	Chine	339
	Nations Unies)		
	Mexique	République islamique d'Iran	379
	Suède		
		Mexique	336
339	Chine		
		Pérou	348
343	Belgique		
		Suède	336
348	Pérou		
		Sri Lanka	368
368	Sri Lanka		
		<u>Secrétaire général de la</u>	336
379	République islamique d'Iran	<u>Conférence (au nom du</u>	
		<u>Secrétaire général de</u>	
		<u>l'Organisation des</u>	
		<u>Nations Unies)</u>	

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
3. <u>Commission du désarmement</u>			
378	Inde	Inde	378

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
4. <u>Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement</u>			
336	Australie (Président)	Australie (Président)	336
	Mexique		
		Inde	342
342	Inde		
		Mexique	336

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
5. <u>Zones exemptes d'armes nucléaires</u>			
337	Bulgarie	Brésil (Président)	352
338	République démocratique allemande	Bulgarie	337 357
343	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Bulgarie (Président)	360
351	Zaïre	République démocratique allemande	338
352	Brésil (Président)	République islamique d'Iran	379
357	Bulgarie	Pakistan	375
360	Bulgarie (Président)	Roumanie	366
366	Roumanie	Zaïre	351
374	Viet Nam (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u>	
375	Pakistan	Nouvelle-Zélande	343 380
379	République islamique d'Iran		
380	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Viet Nam	374

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u> <u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u> <u>d'autres mesures pertinentes</u>			
6. <u>Non-prolifération des armes nucléaires</u>			
336	Suède	Bulgarie	337
	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	336
337	Bulgarie	Allemagne, République	378
339	Japon	fédérale d'	
340	Kenya	Japon	339
342	Maroc		381
347	Pays-Bas	Kenya	340
351	Zaïre	Maroc	342
374	Viet Nam (Etat non membre)	Pays-Bas	347
375	Pakistan	Nigéria	382
378	Allemagne, République	Pakistan	375
	fédérale d'	Suède	336
381	Japon	Zaïre	351
382	Nigéria	<u>Etats non membres</u>	
		Viet Nam	374

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que que d'autres mesures pertinentes</u>			
7. <u>Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire</u>			
342	Royaume-Uni	Argentine	366
343	Belgique	Australie	369
353	Roumanie	Belgique	343
360	URSS	Canada	367
362	Tchécoslovaquie	Canada (Président)	376
366	Roumanie Argentine URSS	Cuba	376
367	URSS Canada	Cuba (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	382
368	Sri Lanka	Tchécoslovaquie	362
369	Australie	Allemagne, République fédérale d'	382
375	Pakistan	Indonésie	376
376	Canada (Président) Indonésie Cuba	Japon	381
377	Sri Lanka Roumanie	Pakistan	375
381	URSS Japon	Pérou	383
		Roumanie	353 366 377
		Sri Lanka	368 377
		Suède	383

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u>			
<u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u>			
<u>d'autres mesures pertinentes</u>			
7. <u>Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire</u>			
382	Allemagne, République fédérale d'	Royaume-Uni	342
	Cuba (Président du Comité spécial des) armes radiologiques)	URSS	360 366 367 381
383	Suède Pérou		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u>			
<u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u>			
<u>d'autres mesures pertinentes</u>			
8. <u>Armes bactériologiques (biologiques)</u>			
342	Royaume-Uni	Pérou	373
373	Pérou	Royaume-Uni	342

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u> <u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u> <u>d'autres mesures pertinentes</u>			
9. <u>Armes classiques</u>			
336	Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)	Canada	367
		Chine	339 350 365
337	Pakistan	Tchécoslovaquie	362
338	Etats-Unis	France	339 383
339	France Roumanie Chine	Allemagne, République fédérale d'	360 382 383
341	URSS	Hongrie	363
342	Royaume-Uni	Inde	378
343	Etats-Unis	République islamique d'Iran	379
347	Pays-Bas	Mongolie	365
350	Chine	Pays-Bas	347
359	URSS	Pakistan	337 375
360	Allemagne, République fédérale d' Suède	Pérou	383
362	Tchécoslovaquie	Roumanie	339 366
363	Hongrie	Suède	360
364	URSS		
365	Chine Mongolie		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

9. Armes classiques

366	Roumanie	URSS	341
			359
367	Canada		364
			383
371	Autriche (Etat non membre)		
		Royaume-Uni	342
375	Pakistan		
	Yougoslavie	Etats-Unis	338
			343
376	Etats-Unis		376
377	Venezuela	Venezuela	377
378	Inde	Yougoslavie	375
379	République islamique d'Iran	<u>Etats non membres</u>	
382	Allemagne, République fédérale d'	Autriche	371
383	Allemagne, République fédérale d'	<u>Secrétaire général de la</u>	336
	France	<u>Conférence (au nom du</u>	
	URSS	<u>Secrétaire général de</u>	
	Pérou	<u>l'Organisation des</u>	
		<u>Nations Unies)</u>	

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
10. <u>Désarmement régional</u>			
337	Argentine Pakistan	Argentine	337
		Bulgarie	378
338	République démocratique allemande	Bulgarie (Président)	360
339	Mongolie Japon France	France	339 383
		République démocratique allemande	338
340	Nigéria Kenya	Allemagne, République fédérale d'	382 383
347	Yougoslavie		
348	Italie	Hongrie	363
360	Bulgarie (Président) Suède	Inde	378
		Italie	348
363	Hongrie	Japon	339
365	Mongolie	Kenya	340
371	Autriche (Etat non membre)	Mongolie	339 365 378
374	Viet Nam (Etat non membre)		
375	Pakistan	Nigéria	340
377	Venezuela	Pakistan	337 375
378	Bulgarie Inde Mongolie	Suède	360
382	Allemagne, République fédérale d'	URSS	383

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

10. Désarmement régional

383	Allemagne, République fédérale d'	Venezuela	377
	France	Yougoslavie	347
	URSS	<u>Etats non membres</u>	
		Autriche	371
		Viet Nam	374

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u>			
<u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u>			
<u>d'autres mesures pertinentes</u>			
11. <u>Zones de paix</u>			
340	Kenya	Indonésie	376
368	Sri Lanka	Kenya	340
374	Viet Nam (Etat non membre)	Sri Lanka	368
376	Indonésie	<u>Etats non membres</u>	
		Viet Nam	374

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

12. Réduction des budgets militaires

339	Roumanie	Pérou	348
			373
348	Pérou		383
360	Suède	Roumanie	339
373	Pérou	Suède	360
383	Pérou		

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u> <u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u> <u>d'autres mesures pertinentes</u>			
13. <u>Mesures propres à renforcer la confiance</u>			
336	Suède	France	383
337	Pakistan	Allemagne, République fédérale d'	360 382
341	Hongrie	Hongrie	341
342	Royaume-Uni	Pakistan	337 375
343	Etats-Unis		
348	Pérou	Pérou	348
360	Allemagne, République fédérale d' Suède	Suède	336 360
363	Etats-Unis	URSS	377 383
371	Autriche (Etat non membre)	Royaume-Uni	342
375	Pakistan Yougoslavie	Etats-Unis	343 363
377	URSS	Yougoslavie	375
382	Allemagne, République fédérale d'	<u>Etats non membres</u>	
383	France URSS	Autriche	371

----- Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u>			
<u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u>			
<u>d'autres mesures pertinentes</u>			
14. <u>Désarmement et sécurité internationale</u>			
337	Pakistan	Chine	339
339	Chine	Pakistan	337
348	Pérou	Pérou	348
383	Pérou		383

----- Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u> <u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u> <u>d'autres mesures pertinentes</u>			
15. <u>Conséquences économiques et sociales de</u> <u>la course aux armements</u>			
336	Secrétaire général de la Conférence (au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) Cuba	Chine	365
		Cuba	336
		République islamique d'Iran	343
339	Roumanie	Kenya	340
340	Kenya	Mexique	379
343	République islamique d'Iran	Pérou	373
351	Zaïre	Roumanie	339
365	Chine	Zaïre	351
373	Pérou	<u>Secrétaire général de la</u> <u>Conférence (au nom du</u> <u>Secrétaire général de</u> <u>l'Organisation des</u> <u>Nations Unies</u>	336
379	Mexique		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
16. <u>Désarmement et développement</u>			
336	Cuba	Algérie	342
			381
339	France	Chine	365
340	Sri Lanka	Cuba	336
	Kenya		
342	Royaume-Uni	France	339
	Algérie		
347	Yougoslavie	Inde	358
348	Pérou	Kenya	340
358	Inde	Pérou	348
			373
365	Chine		383
368	Sri Lanka	Sri Lanka	340
			368
373	Pérou	Royaume-Uni	342
381	Algérie	Yougoslavie	347
383	Pérou		

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u>			
<u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u>			
<u>d'autres mesures pertinentes</u>			
17. <u>Désarmement général et complet</u>			
336	URSS	Algérie	342
	Cuba		381
	Tchécoslovaquie		
		Argentine	337
337	Argentine	Australie	369
	Bulgarie		
	Pakistan	Belgique	343
338	Etats-Unis	Brésil (Président)	352
	République démocratique allemande		
	Mexique	Bulgarie	337
339	Mongolie	Bulgarie (Président)	360
	France		
	Roumanie	Birmanie	358
	Chine		
	Egypte	Canada	367
340	Sri Lanka	Canada (Président)	376
341	URSS	Chine	339
	Hongrie		350
	Pologne		365
342	Royaume-Uni	Cuba	336
	Inde		359
	Maroc		
	Algérie	Tchécoslovaquie	336
			362
343	République islamique d'Iran	Egypte	339
	Norvège (Etat non membre)		
	Belgique	France	339
347	Yougoslavie		383
	URSS		
	Pays-Bas		

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u> <u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u> <u>d'autres mesures pertinentes</u>			
17. <u>Désarmement général et complet</u>			
348	Pérou	République démocratique	338
	Italie	allemande	362
			363
349	Royaume-Uni		
350	Chine	République démocratique	362
351	URSS	allemande (au nom	
	Zaïre	d'un groupe d'Etats	
		socialistes)	
		Allemagne, République	360
352	Brésil (Président)	fédérale d'	382
			383
353	Roumanie		
		Hongrie	341
356	Roumanie		361
			363
357	Pologne		
	Etats-Unis	Inde	342
			358
358	Inde		378
	Birmanie		
	URSS	République islamique	343
		d'Iran	379
359	URSS		
	Cuba	Italie	348
	Roumanie		
		Japon	381
360	Bulgarie (Président)		
	Allemagne, République	Mexique	338
	fédérale d'		379
	Suède		
	URSS	Mongolie	339
			365
361	Venezuela		
	Hongrie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
17. <u>Désarmement général et complet</u>			
362	Tchécoslovaquie	Maroc	342
	République démocratique allemande		367
	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Pays-Bas	347
		Pakistan	337 375
363	Hongrie		
	Etats-Unis	Pérou	348 373
	République démocratique allemande		
		Pologne	341 357
364	URSS		
365	Chine	Roumanie	339 353 356
	Mongolie		359 366
366	Roumanie		
367	Maroc		
	Canada	Sri Lanka	340 368
368	Sri Lanka		
		Suède	360
369	Australie		
		URSS	336 341 347
371	Autriche (Etat non membre)		351 358 359
373	Pérou		360 364 377
375	Pakistan		383
	Yougoslavie		
376	Canada (Président)		
	Etats-Unis		
377	Sri Lanka	Royaume-Uni	342
	URSS		349

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u> <u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u> <u>d'autres mesures pertinentes</u>			
17. <u>Désarmement général et complet</u>			
378	Inde	Etats-Unis	338
			357
379	République islamique d'Iran		363
	Mexique		376
381	Japon	Venezuela	361
	Algérie		
		Yougoslavie	347
382	Allemagne, République fédérale d'		375
		Zaire	351
383	Allemagne, République fédérale d'	<u>Etats non membres</u>	
	France		
	URSS	Autriche	371
		Norvège	343

----- Ordre chronologique -----		----- Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

X. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de</u> <u>la course aux armements et au désarmement, ainsi que</u> <u>d'autres mesures pertinentes</u>			
18. <u>Information/Opinion publique mondiale</u>			
336	Australie (Président)	Australie (Président)	336
351	Cuba	Cuba	351

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
-----		-----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

X. Examen d'autres questions relatives à la cessation de
la course aux armements et au désarmement, ainsi que
d'autres mesures pertinentes

19. Course aux armements navals

360 Suède

Suède

360

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.336
4 février 1986
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 4 février 1986, à 10 h 30 et 15 h 30

Président : M. Richard BUTLER (Australie)

GE.86-60159/1032F

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie : M. N. KERROUM
M. A. BENGUERINE
M. A. BELAID

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. F. ELBE
M. W-N. GERMANN
M. M. GERDTS
M. H. PETERS

Argentine : M. M. CAMPORA
M. R. GARCIA MORITAN

Australie : M. R. BUTLER
M. R.A. ROWE
Mme M. LETTS

Belgique : M. C. CLERCKX
M. P. NIEUWENHUYS

Birmanie : U TIN TUN
U MYA THAN
U HLA MYINT
DAW AYE AYE MU

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. V. BOJILOV

Canada : M. J.A. BEESLEY
M. D. ROCHE
M. A. DESPRES

Chine : M. QIAN JIADONG
Mme WANG ZHIYUN
M. TAN HAN
M. HU XIAODI
M. SUO KAIMING
M. SHA ZUKANG
Mme WANG WEI
M. LI DAOZHONG

Cuba : M. C. LECHUGA HEVIA
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. S. ALFARARGY
M. S.A. ABOU ALI
M. M. BADR
M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
M. T. BARTHELEMY
M. L. BELGARD
M. P.S. CORDEN
Mme L. BRONSON
M. J. ENGLEHARDT
M. P. GARDNER
M. S. GARNETT
M. D. LAMBERT
M. C. GOBRECHT
Mme S. MANNIX
M. A. LIEBOWITZ
M. J. GRANGER
M. R. GOUGH
M. R. NELSON
M. R. LEVINE
M. R. MIKULAK
Mme M. WINSTON
M. G. LOVELACE
M. R.L. LUACES
M. B. TUA

Ethiopie :

Mme K. SINEGIORGIS
M. F. YOHANNES

France :

M. J. JESSEL
M. G. MONTASSIER
M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. F. GAJDA
M. T. TOTH

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie:

M. S. SUTOWARDOYO
M. N. WISNOEMOERTI
M. A. EFFENDI
M. R.I. JENIE
M. A.M. FACHIR
M. A. MASBAR AKBAR
M. F. QASIM

Italie :

M. R. FRANCESCHI
M. F. PIAGGESI
M. G.A. BRACCESI
M. M. PAVESE
M. E. SIVIERO

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. K. KUDO M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. D. AFANDE M. F. JOSIAH
<u>Maroc</u> :	M. B. ELGHALI M. O. HILALE M. S. BENRYANE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	M. J.C. MARIATEGUI M. J. GONZALES TERRONES M. J.F. RUBIO CORREA
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ M. J. DEMBSKI M. M. SCHNEIDER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N. KAZEMI KAMYAB M. M.D. KAMALIAN M. S.D. KAZZAZI M. V.A. ASTANEH

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Roumanie :

M. I. VOICOU
M. G. CHIRILA
M. V. FAUR
M. A. POPESCOU

Royaume-Uni :

M. R.I.T. CROMARTIE
M. R.J.S. EDIS
M. I.P. CHALMERS
M. D.A. SLINN

Sri Lanka :

M. J. DHANAPALA
M. P. KARIYAWASAM

Suède :

Mme M.B. THEORIN
M. R. EKEUS
Mme E. BONNIER
M. H. BERGLUND
Mme A.M. LAU
M. J. PRAWITZ
Mme E. WALDER BRUNDIN

Tchécoslovaquie :

M. M. VEJVODA
M. A. CIMA

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELIAN
M. G.V. BERDENNIKOV
M. E.K. POTYARKINE
M. G.N. VACHADZE
M. G.V. ANTSIFEROV

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
M. O. GARCIA GARCIA
Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaïre :

M. B. ADEITO NZENGEYA
M. B. KAMA
M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire adjoint aux affaires
du désarmement :

M. J. MARTENSON

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouvertes la session de 1986 et la 336ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je suis certain que tous les membres de la Conférence ont appris avec tristesse le décès de Mme Alva Myrdal. Mme Myrdal a consacré une grande partie de sa vie à la cause du désarmement, et à titre privé et en sa qualité de membre du Gouvernement suédois. Le prix Nobel de la paix lui a été décerné en 1982, en même temps qu'à un membre éminent de cette Conférence, M. l'Ambassadeur Alfonso García Robles. Mme Myrdal a été ministre d'Etat au désarmement de son pays, elle a dirigé la délégation suédoise à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et à la Conférence du Comité du désarmement. Elle a joué un rôle de premier plan au sein de l'organe multilatéral de négociation sur le désarmement et la part qu'elle a prise à la conclusion de divers accords de désarmement a été des plus significatives. Elle a aussi beaucoup écrit et parlé sur la question du désarmement et est devenue le pionnier de nouvelles approches et idées dans ce domaine. Je sais que la Conférence tient à adresser, par mon intermédiaire, à la délégation suédoise et à la famille de Mme Myrdal ses sincères condoléances et l'expression de sa gratitude pour le travail auquel Alva Myrdal a voué son existence.

Je tiens maintenant à exprimer mes remerciements à M. Mario Campora, Ambassadeur de l'Argentine, qui a brillamment et efficacement présidé les travaux de cette Conférence pendant la durée de son mandat, l'an dernier.

En ma qualité de Président de la Conférence, j'accueille chaleureusement ici les nouveaux représentants à notre session de 1986. Nous connaissons bien l'un d'entre eux, qui a présidé la Conférence en mars 1985. Je parle de M. Alfonso Taylhardat, Ambassadeur du Venezuela. Je tiens aussi à accueillir, au nom des participants, les Ambassadeurs de l'Algérie, M. Nourdine Kerroum, de la Belgique, M. Constant Clerckx, de la Birmanie, M. U Tin Tun, de l'Inde, M. Alfred Gonsalves, de l'Italie, M. Roberto Franceschi, du Kenya, M. Denis Afande, du Maroc, M. El Ghali Benhima, et du Pérou, M. José Carlos Mariátegui. Nous nous ferons tous un plaisir de coopérer avec vous à la marche de la Conférence.

J'accueille aussi cordialement le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Jan Martenson, qui assiste à cette séance d'ouverture. Je tiens par ailleurs à relever la présence à la Conférence du désarmement de notre hôte, M. Erik Suy, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, qui fournit à notre Conférence des services très appréciés.

Je voudrais aussi, au nom des membres de la Conférence, dire à la délégation des Etats-Unis et au peuple américain que nous compatissons à leur deuil après les événements tragiques qui se sont produits, il y a tout juste une semaine, à Cap Canaveral.

En ma qualité de Président de la Conférence, j'ai maintenant l'honneur de présenter à celle-ci, à l'occasion du début de nos travaux pour 1986, une déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Bill Hayden, membre du Parlement. Le texte en est le suivant :

(Le Président)

"L'année 1986 a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies, Année internationale de la paix.

Tandis qu'en cette année la Conférence du désarmement entame ses négociations à Genève, des gouvernements, des organisations et des individus de par le monde se prépare à marquer 1986 par des programmes spéciaux visant à renforcer l'Organisation des Nations Unies et à appeler l'attention, mais aussi à inciter à la réflexion, sur les nombreuses conditions essentielles requises pour instaurer la paix dans le monde d'aujourd'hui.

On peut donc s'attendre à ce que, cette année, la communauté mondiale soumette la Conférence du désarmement à un examen plus attentif que jamais depuis la création de cette instance. L'opinion demandera ce que fait la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, pour promouvoir la paix dans le monde.

L'Australie appuie énergiquement la décision prise par l'Organisation des Nations Unies de déclarer 1986, Année internationale de la paix. Le programme d'activités très important que mon gouvernement a prévu pour marquer cette année est l'expression de sa ferme volonté d'oeuvrer à la réalisation des objectifs de paix et de désarmement.

Le peuple australien, pour sa part, a répondu à l'appel en proposant des centaines de projets axés sur l'accomplissement des objectifs de l'Année aux niveaux local, national et international. Cette réaction traduit clairement l'aspiration à la paix ressentie par tous les secteurs de notre collectivité, qui voient dans l'Année internationale de la paix une occasion de repartir de l'avant.

En tant que gouvernement, nous sommes comptables envers le peuple de ce que nous faisons pour lui assurer l'avenir exempt de guerres et de conflits auquel il aspire. De même, cette conférence est comptable envers l'humanité tout entière et doit relever le défi particulier que pose l'Année internationale de la paix.

L'an dernier, à la même époque, la Conférence du désarmement telle que nous la connaissons actuellement, entamait sa septième année de travaux. Un mois tout juste s'était écoulé depuis que les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique s'étaient rencontrés à Genève et avaient publié l'accord du 8 janvier concernant la reprise des négociations bilatérales entre leurs deux pays sur la limitation des armes nucléaires et spatiales.

Leur déclaration commune et les points d'entente qu'elle consacrait ont été accueillis favorablement de par le monde. Il est généralement admis que les questions sur lesquelles les ministres sont convenus de reprendre les négociations bilatérales comptent parmi les problèmes les plus cruciaux de notre époque. Le fait qu'ils aient décidé de relancer les négociations revêtait donc une énorme importance.

(Le Président)

Naturellement, nombreux étaient ceux qui espéraient, l'an passé à la même époque, que la reprise des négociations entre les deux puissances les plus importantes sur le plan militaire stimulerait les travaux de ce forum multilatéral de négociation.

Les travaux de la conférence ont progressé davantage en 1985 qu'au cours des toutes dernières années, mais l'attente de ses membres et surtout de la communauté mondiale dans son ensemble a néanmoins été déçue.

C'est en mai/juillet 1978 que cette même communauté mondiale s'était réunie pour la première fois à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette première session extraordinaire a constitué la réunion de nations indépendantes la plus large et la plus représentative jamais tenue pour examiner le problème du désarmement. Le Document final qu'on y a adopté à l'unanimité n'a rien perdu de son importance originelle.

La Déclaration qui forme la première partie du Document final est brève, puisqu'elle ne comprend que 31 paragraphes. Elle définit les préoccupations et les objectifs essentiels de la communauté internationale en ce qui concerne le désarmement et le maintien "durable" de la paix et de la sécurité internationales, et tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies y réaffirment "leur entier engagement aux buts de la Charte des Nations Unies et l'obligation qui est la leur d'observer strictement les principes de la Charte ainsi que les autres principes pertinents et généralement reconnus du droit international touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Tout comme la Charte des Nations Unies établit la responsabilité collective des Etats pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et affirme l'importance capitale que revêtent à cette fin le désarmement et la limitation des armements, le Document final de la première session extraordinaire fait ressortir aussi bien la responsabilité particulière des Etats dotés d'armes nucléaires d'obtenir des résultats positifs en matière de désarmement, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire, que le droit et le devoir de tous les Etats de participer sur un pied d'égalité à des négociations multilatérales sur le désarmement.

C'est du Document final de la première session extraordinaire qu'est issue la Conférence du désarmement sous la forme que nous lui connaissons.

L'une des idées fondamentales que recouvrent la fonction et le but assignés à la Conférence du désarmement, est qu'il nous incombe à tous de faire en sorte que le désarmement joue le rôle voulu dans le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans la structure des relations internationales établie par la Charte des Nations Unies. Mais il importe tout autant de faire admettre universellement l'idée que les efforts déployés pour parvenir à la limitation des armements et au désarmement ne peuvent être couronnés de succès que si la communauté internationale au grand complet y participe et si la négociation multilatérale d'accords de limitation des armements et de désarmement, se poursuit de manière active et féconde.

(Le Président)

Il y a à cela une bonne raison. Ne pas reconnaître l'importance cruciale que revêt un aboutissement des négociations bilatérales actuellement menées par les Etats-Unis et l'Union soviétique serait faire preuve d'un manque de réalisme visible; ce serait aussi manquer de perspicacité que de négliger l'utilité et l'importance d'un engagement multilatéral visant au règlement de ces problèmes vitaux que sont la limitation des armements et le désarmement.

De l'avis du Gouvernement australien, il y a un lien nécessaire et organique entre ce que doivent faire les deux superpuissances et ce que nous avons à accomplir dans cette instance multilatérale; l'un doit compléter l'autre - sans quoi nous n'accomplirons pas les tâches urgentes auxquelles nous sommes confrontés.

Les deux superpuissances ont - elles le reconnaissent - des responsabilités particulières pour ce qui est de prévenir une guerre, d'atténuer les tensions et de réduire les arsenaux d'armes nucléaires et classiques; mais chaque pays a la responsabilité de contribuer à la réalisation de ces objectifs dans la mesure de ses moyens et dans les domaines qui relèvent de sa compétence. En soi, être membre de cette conférence impose à chacun d'entre nous des responsabilités supplémentaires.

La Déclaration commune publiée le 21 novembre par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, à l'issue de la réunion au sommet de Genève, montre bien que les préoccupations partagées par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le cadre de leurs négociations bilatérales et celles que nous avons au sein de ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, sont identiques.

Le Président et le Secrétaire général ont reconnu qu'ils avaient une responsabilité particulière quant au maintien de la paix et "sont convenus qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée". Ils ont souligné en outre à quel point il importait de prévenir toute guerre entre leurs deux pays et de renoncer à s'assurer la supériorité militaire.

Un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement portent sur ces mêmes questions. A l'évidence, il y a là un ensemble de préoccupations communes, qui fait que les décisions adoptées à cette Conférence et les mesures prises au cours des grandes négociations bilatérales peuvent et devraient se compléter.

Saluons tous l'intention exprimée par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev de donner une nouvelle impulsion à leurs négociations bilatérales, en partant notamment du principe d'une réduction de 50 % de leurs armements nucléaires, ainsi que de l'idée d'un accord intérimaire sur les missiles à moyenne portée. Saluons aussi leur promesse de prévenir la course aux armements dans l'espace et de mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre. Dans ce cas aussi, il y a des points à l'ordre du jour de cette conférence qui visent les mêmes objectifs.

(Le Président)

La Conférence du désarmement devrait constituer cette année les mécanismes requis pour mener les travaux sur les points pertinents de son ordre du jour, afin de pouvoir appuyer, en les complétant, les importants objectifs que se sont fixé le Président et le Secrétaire général.

Il est un autre fait qui revêt une très grande importance : le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev se sont déclarés, le 21 novembre, favorables à une interdiction générale et complète des armes chimiques et à la destruction des stocks existants. Ils ont signalé qu'ils étaient convenus d'accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable sur cette question". Ils ont déclaré dans ce contexte qu'ils entendaient renforcer les entretiens bilatéraux sur une telle interdiction des armes chimiques, notamment sur la question de la vérification.

Le seul lieu au sein de la communauté mondiale où des efforts réels et de grande envergure soient déployés en vue de négocier une convention universelle sur les armes chimiques, c'est cette conférence.

La question des armes chimiques est peut-être l'exemple le plus parlant et le plus positif de la corrélation entre ce qui doit être fait au niveau bilatéral et ce qu'il y a à accomplir sur le plan multilatéral.

Un traité bilatéral ou quelque autre forme d'accord sur la question des armes chimiques, qui n'engagerait qu'un certain nombre d'Etats ou qu'une région du monde, n'aurait qu'une bien piètre valeur. Ce dont nous avons besoin en ce qui concerne ces armes odieuses, c'est une convention universelle. Tous doivent participer à la réalisation de cet objectif et nul ne doit chercher de solutions partielles ou limitées.

Il convient de noter ici que, bien que des négociations solides et politiquement importantes aient eu lieu au cours des sept dernières années au sein de cette conférence, on a enregistré peu de résultats tangibles qui marquent de réels progrès vers des accords de désarmement.

Il est vital pour chacun d'entre nous de changer cela, et il n'y a aucun domaine où nous ayons de meilleures chances de répondre à court terme à ce besoin vital que celui des armes chimiques.

Le Gouvernement australien a le sincère espoir qu'en cette huitième année d'activité, la Conférence avancera vraiment sur la voie de la convention universelle relative aux armes chimiques qu'il devient de jour en jour plus urgent de conclure.

En constatant l'absence de résultats concrets au cours de ces sept dernières années, je pense tout particulièrement au fait que la Conférence n'est pas parvenue à régler de façon satisfaisante les grandes questions ayant trait aux armes nucléaires - l'interdiction des essais nucléaires, prévention d'une guerre nucléaire et cessation de la course aux armements nucléaires.

Depuis près d'un quart de siècle, la communauté internationale réclame l'interdiction des essais nucléaires et même s'engage à les interdire dans les traités et accords internationaux pertinents.

(Le Président)

Il n'y a plus de temps à perdre.

Il serait insensé de ne pas reconnaître que tous ne voient pas du même oeil ni sous le même angle la question d'un traité interdisant à jamais tous les essais nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux. Ces divergences doivent être aplanies et ne devraient certainement plus être noyées dans des querelles, de procédure et autres, ou masquées de la sorte.

J'en appelle à cette Conférence afin que, cette année, la négociation d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires avance véritablement. Nous devons, à cette fin, établir les moyens de vérifier l'application d'un tel traité, entre autres par une surveillance sismologique et, à cet égard, il nous faut faire fond sur les travaux du groupe spécial d'experts scientifiques et les développer.

Certains Etats Membres affirment qu'il existe déjà des moyens de vérifier l'application d'un tel traité. Nous estimons qu'il leur incombe de se joindre à la Conférence du désarmement pour démontrer les possibilités d'un tel système.

Ceux qui ne sont pas convaincus qu'il existe des moyens adéquats de vérification devraient exposer en détail leurs objections, afin que nous puissions chercher ensemble des solutions.

La possibilité qu'a la Conférence du désarmement d'ouvrir la voie à un accord entre les puissances nucléaires sur l'interdiction des essais nucléaires est un important aspect de la corrélation entre la négociation multilatérale et la négociation bilatérale d'accords sur le désarmement. La Conférence oeuvrerait à la réalisation de cet objectif en entreprenant des travaux de fond sur les questions pratiques qui doivent être réglées avant que puisse être conclu un traité interdisant complètement des essais nucléaires. L'Australie déplore que la Conférence n'ait pas su à ce jour saisir cette occasion.

Par ailleurs, il est certain que la Conférence du désarmement peut et doit contribuer utilement à la solution du problème fondamental et très grave que constitue la prévention d'une guerre nucléaire, ainsi que de toutes les questions qui lui sont liées. Des mesures adoptées multilatéralement peuvent compléter les mesures déjà prises par les puissances nucléaires.

la Conférence doit constituer, au début de la présente session, un comité chargé de cette question, et commencer par ce biais à identifier d'autres moyens d'empêcher toute guerre nucléaire.

Il est une autre question urgente et complexe qui est inscrite à l'ordre du jour tant de la Conférence du désarmement que des négociations américano-soviétiques sur les armes nucléaires et spatiales : la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il est absolument nécessaire - et possible à bien des égards - de faire de cette question l'exemple fructueux d'une complémentarité des travaux au sein des deux instances. La Conférence du désarmement devrait

(Le Président)

créer un comité chargé de cerner et d'étudier les dimensions du problème, de manière à s'assurer qu'elle contribue au maximum à la réalisation de l'objectif qu'est la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La mention de questions qui ont été dans le passé des pommes de discorde au sein de la Conférence du désarmement nous amène à aborder certains points concernant les méthodes de travail de la Conférence : à bien des égards, celles-ci nous ont été très utiles mais, à d'autres, elles ont fini par empêcher de réels progrès vers l'accomplissement de nos tâches.

Au paragraphe 120 du Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a clairement conféré à la Conférence la responsabilité et le devoir de négocier des accords sur le désarmement et la limitation des armements, elle laissait aussi la Conférence libre de déterminer elle-même ses méthodes de travail. Le règlement intérieur de la Conférence donne à cette dernière toute latitude pour prendre les décisions qu'elle juge utiles à l'exécution efficace des tâches qui lui sont confiées. Cela étant, de longues controverses sur des questions de forme plutôt que sur les questions de fond, sur le mandat des comités spéciaux plutôt que sur leur programme de travail et, plus encore, les disputes qui empêchent la Conférence d'arrêter la constitution des comités requis et de se mettre au travail, sont parfaitement stériles.

Mon gouvernement est gravement préoccupé par le fait que, pour certains points inscrits à l'ordre du jour, les querelles sur les questions de forme ont pris une importance qui n'est compatible ni avec les termes du paragraphe 120 du Document final ni avec les responsabilités qui incombent à la Conférence.

Pendant le mois au cours duquel l'Australie assurera la présidence de la Conférence du désarmement, elle s'attachera à résoudre ce problème en consultation avec les délégations d'autres pays. Nous partirons de l'idée qu'aucune querelle sur des questions de forme ne peut l'emporter sur la nécessité d'entreprendre des travaux concrets sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Je fais appel à l'esprit de coopération de tous les Etats membres de la Conférence pour que nous parvenions à dégager le lien entre les questions de forme et de fond et à mettre à profit la souplesse que nous ménage notre règlement intérieur, de telle sorte que nul ne puisse plus jamais dire que nous avons choisi de nous disputer sur les questions de forme plutôt que de faire avancer les travaux de fond.

Il importe aussi que les résultats de nos travaux soient portés à la connaissance des autres membres de la communauté mondiale qui ne sont pas directement représentés ici. Je pense à notre rapport annuel à l'Assemblée générale, dont l'élaboration, ce qui inquiète beaucoup mon gouvernement, est devenue une opération inutilement tortueuse.

Toujours pendant le mois où nous assurerons la présidence de la Conférence, nous entamerons des consultations officieuses afin de définir une méthode d'élaboration du rapport annuel de la Conférence, qui visera

(Le Président)

à éliminer les procédures contradictoires suivies par le passé pour les remplacer par une approche claire, constructive et concrète. Il est inutile de répéter dans le rapport des affirmations que l'on peut aisément retrouver dans les procès-verbaux des séances plénières.

C'est pour nous tous un privilège que de siéger à cette Conférence. On nous a demandé de mener à bien des travaux que le monde entier considère comme vitaux. Les gouvernements et les peuples que nous représentons consentent des dépenses importantes et de grands efforts pour assurer notre présence ici.

Aucun d'entre nous n'épargne sa peine pour trouver des solutions aux problèmes énormes auxquels nous sommes confrontés. Ne pas nous colleter à ces problèmes, comme cela nous arrive si souvent parce que certains préfèrent la controverse sur des questions de forme au progrès tangible, est donc insensé.

Quelles que soient les différences qui nous séparent sur le plan des vues politiques et du développement économique, et aussi loin que remonte l'époque où nous sommes devenus des membres dignes et indépendants de la communauté mondiale, nul ici n'a intérêt à ce que la Conférence du désarmement continue à ne pas produire les accords dont l'Assemblée générale l'a rendue responsable, entre toutes.

Aucun d'entre nous n'a jamais dit que cette tâche et cette responsabilité lui paraissaient trop difficiles ou ne méritaient pas qu'il y consacre ses efforts. Ainsi notre volonté d'aboutir et notre vision des choses devraient nous inciter à travailler ensemble pour donner corps aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et réaliser les objectifs fixés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Il y a de grandes disparités en matière de pouvoir et de responsabilités entre les quelques États qui jouissent d'une puissance militaire énorme et, en fait, d'un immense potentiel de destruction, et les pays qui se partagent avec eux la Terre. Mais l'ensemble de principes qui nous réunit au sein de la Conférence tient compte tant de cette disparité que de notre interdépendance inéluctable.

Le lien qui nous unit est organique : il nous faut travailler ensemble car, en dernière analyse, aucun d'entre nous ne peut survivre sans un vaste effort de coopération.

Alors que la réduction et, en fin de compte, l'élimination des armes nucléaires dépendent pour l'essentiel des dispositions que prendront un petit nombre d'entre nous, la création d'un climat de confiance où il soit possible de négocier une telle réduction, est une tâche qui nous incombe à tous.

La négociation de mesures efficaces de désarmement constitue l'un des objectifs les plus hautement prioritaires de la politique australienne. Aussi la délégation australienne s'attachera-t-elle de nouveau à participer pleinement et activement aux travaux de la Conférence du désarmement en 1986.

(Le Président)

L'appel que mon gouvernement lance à cette Conférence est le suivant : nous devrions saisir les occasions qui nous sont offertes maintenant, compte tenu de ce qui s'est passé au cours des douze derniers mois. Nous devrions faire en sorte que l'année 1986, Année internationale de la paix, soit celle où la Conférence du désarmement sous sa forme actuelle aura trouvé sa voie et fait une contribution directe et positive au désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales."

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence, - M. l'Ambassadeur Miljan Komatina, qui, en sa qualité de représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, va lire un message qui nous est adressé par M. Pérez de Cuéllar.

M. KOMATINA (Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adresse le message suivant à la session de 1986 de la Conférence du désarmement :

"L'an dernier, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les Etats Membres ont largement réaffirmé leur attachement aux buts et principes de la Charte, en mettant surtout l'accent sur ceux qui se rattachent directement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. A mon sens, cet attachement ne peut être signifiant que s'il suscite des efforts concertés et soutenus pour amener le désarmement. Les efforts dans ce sens qui se sont intensifiés au cours des derniers mois sont particulièrement bienvenus car ils sont indispensables pour instaurer dans le monde la paix et le bien-être qui sont l'objectif de l'Organisation depuis sa création.

La rencontre au sommet à Genève des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique a donné lieu à un certain nombre de propositions importantes qui font actuellement l'objet de négociations. La déclaration où les deux hommes d'Etat ont posé que la guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée et que ni l'une ni l'autre des parties ne chercherait à acquérir la supériorité militaire a un sens profond. Il faut aussi attacher une grande importance au fait que les deux parties sont convenues d'accélérer leurs négociations en vue de réduire et d'éliminer les armes nucléaires ainsi qu'aux récentes propositions qu'elles ont avancées séparément à ce sujet. Par ailleurs, les entretiens de Genève, menés dans un esprit constructif, ont créé un climat plus propice à des négociations productives sur nombre de questions ayant trait à la sécurité internationale. Je suis certain que cela se reflètera dans les travaux de la présente session de la Conférence du désarmement. Certains faits nouveaux survenus à propos des aspects liés à la vérification de mesures spécifiques tendant à la limitation des armements et au désarmement pourraient aussi faciliter la conduite de négociations fécondes. J'estime qu'il s'est ouvert des perspectives de progrès significatives.

(M. Komatina, Représentant du Secrétaire général)

L'amélioration générale du climat international ne réduit en rien cependant l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour conclure des accords tangibles. Les dangers qui découlent de l'existence de vastes arsenaux d'armes nucléaires ne sont pas moindres et il faut y ajouter ceux que font courir les stocks toujours croissants d'armes classiques. En maints lieux, le recours à la force continue de répandre la destruction et la mort et de menacer le renforcement nécessaire de la confiance à l'échelle internationale, l'augmentation des dépenses militaires dans le monde n'a pas encore été enrayée, alors que de vastes régions sont sérieusement à court de ressources pour assurer leur développement.

Seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement que compte la communauté internationale, la Conférence du désarmement a un rôle majeur à jouer dans la conclusion des accords pratiques de désarmement dont la nécessité est si impérieuse. Elle est l'instance appropriée et compétente où l'évolution positive qui s'est récemment fait jour devrait aussi se concrétiser dans des accords précis. Les nombreuses résolutions par lesquelles l'Assemblée générale, à sa quarantième session, vous a priés de chercher à obtenir des résultats concrets en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement témoignent du potentiel unique que représente cette Conférence. Votre ordre du jour englobe d'importants domaines de préoccupation pour la communauté internationale et où l'avenir de l'humanité est en jeu. Il ne peut y avoir de tâche plus vitale que d'élaborer et de conclure un accord sur des mesures efficaces et pratiques pour prévenir la guerre nucléaire. A cet égard, parvenir à une interdiction complète des essais nucléaires doit à coup sûr continuer d'être un objectif prioritaire entre tous. Le dynamisme patent des technologies de destruction nucléaire souligne l'urgence de cette question. Mis au défi par les possibilités apparemment inépuisables du progrès technologique, l'esprit humain doit relever un défi plus important encore et qui consiste à mettre ce progrès au seul service du bien-être et de la paix dont l'humanité a besoin. Je pense qu'il devrait en être de même s'agissant des ressources de la terre ainsi que de l'espace qui nous entoure et sert de bouclier à notre planète.

L'interdiction complète et effective des armes chimiques est, depuis nombre d'années, le terrain de négociation le plus productif de la Conférence du désarmement. Vu ce qui a déjà été réalisé en vue de l'élaboration d'une convention et compte tenu de l'engagement pris par les deux grandes puissances, lors de la rencontre au sommet, d'accélérer la conclusion d'un accord sur l'interdiction globale de ces armes, il paraît raisonnable d'escompter que les obstacles qui demeurent pourront être surmontés en 1986. J'espère d'ailleurs que le processus multilatéral de négociation retrouvera une impulsion qui permettra de réaliser des progrès sur bien des questions encore en suspens.

1986, qui est l'Année internationale de la paix dont le thème est la sauvegarde de la paix et de l'humanité, a commencé sous le signe de l'espoir en de nouvelles possibilités d'aborder de manière constructive les problèmes qui menacent la sécurité internationale. L'un des plus saillants est celui du désarmement. L'espoir qui marque cette année à son

(M. Komatina, Représentant du Secrétaire général)

début ne pourra fleurir que si l'on jette au plus vite les bases de mesure substantielles en matière de limitation des armements et de désarmement. Tous les gouvernements savent qu'à l'ère nucléaire, il n'est pas de grand conflit qui ne fasse courir le risque d'une catastrophe mondiale. Tous doivent reconnaître la responsabilité commune qui leur incombe de ce fait de maintenir la paix et de renforcer la sécurité internationale. Votre Conférence a un rôle de premier plan à jouer pour que cette responsabilité puisse être assumée.

Je souhaite que vos négociations soient couronnées de succès."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant personnel du Secrétaire général. Je tiens à exprimer à M. Pérez de Cuéllar notre gratitude pour le message qu'il a adressé à la Conférence et pour l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

Les orateurs inscrits sur ma liste sont, aujourd'hui, les représentants du Mexique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Suède, de Cuba, de la Tchécoslovaquie et du Canada.

Je donne maintenant la parole au premier orateur de la session de 1986, le représentant du Mexique, M. l'Ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, d'un point de vue strictement temporel, vous n'êtes pas l'un des membres de cette Conférence qui peuvent se targuer d'avoir le plus d'ancienneté. Cependant l'ancienneté, bien qu'elle ait incontestablement son prix, n'est pas au premier chef un facteur décisif et ne peut se comparer à la possession de qualités personnelles comme celles dont vous avez déjà donné tant de preuves en participant aux délibérations de cet organe multilatéral de négociation, en assumant brillamment l'an passé la présidence du Comité spécial des armes radiologiques, et en saisissant avec efficacité l'Assemblée des projets élaborés par votre pays sur une question à laquelle le Mexique, comme l'Australie, attache une importance vitale : celle de l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires.

Ce qui précède suffit à expliquer, me semble-t-il, la satisfaction qu'éprouve ma délégation à vous voir diriger nos travaux au cours de ce premier mois de la session de la Conférence de 1986, année que l'Organisation des Nations Unies a proclamée Année internationale de la paix.

Il me paraît opportun de souligner que nous partageons pleinement le point de vue exprimé par le Ministre des affaires étrangères de l'Australie dans le message dont notre président vient de donner lecture touchant la nécessité de respecter les principes et de mettre en pratique les propositions contenues dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, document auquel ma délégation se réfère souvent pour mettre en relief l'importance que revêt à nos yeux cette bible du désarmement.

Je voudrais aussi renouveler mes félicitations à votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur Mario Campora, pour la façon exemplaire dont il a présidé la Conférence au cours de la période la plus longue de l'année,

(M. Garcia Robles, Mexique)

celle qui va du mois d'août au début de février. Je tiens également à associer ma délégation aux paroles de bienvenue que vous avez adressées aux distingués représentants qui siègent pour la première fois à la Conférence et à dire avec quel plaisir nous saluons à nouveau la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Martenson, du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint de la Conférence, MM. Komatina et Berasategui, ainsi que du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Suy.

Dans un ordre d'idées diamétralement opposé, je voudrais exprimer dans cette enceinte, qui a tant de fois résonné de son éloquence combative en faveur du désarmement, la douleur profonde que m'a causée la disparition d'Alva Myrdal, avec qui j'ai eu le privilège de partager le prix Nobel de la paix en 1982 et que je me suis permis alors d'appeler ma vieille amie et compagne dans les nombreux combats livrés pour la même cause dans les forums de la diplomatie multilatérale. Comme l'a dit à juste titre le Comité du prix Nobel en exposant les motifs qui ont guidé son choix cette année-là, elle a contribué sans nul doute, par son action remarquable au Comité des 18 puissances et lors des premières années de la Conférence du Comité du désarmement, "à ouvrir les yeux du monde à la menace que fait peser sur l'humanité la poursuite de la course aux armements nucléaires".

Enfin, je voudrais aussi faire part de la douleur qu'a éprouvée ma délégation en apprenant le tragique accident qui a mis fin à la navette spatiale Challenger et pulvérisé ses sept occupants. Leurs noms s'ajouteront sans nul doute à la liste de ceux qui ont donné leur vie pour la conquête de l'espace, que nous espérons voir un jour se réaliser, sans oublier que son exploration et son utilisation doivent s'effectuer à des fins exclusivement pacifiques, comme le prévoient les instruments internationaux en vigueur.

Nous abordons aujourd'hui la huitième session de cet organe que l'Assemblée générale a désigné dans le Document final de 1978 comme un forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Comme on pouvait s'y attendre au cours d'une année qui a marqué le quarantième anniversaire de l'ONU, le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1985, sur la recommandation de la Première Commission, a dépassé celui déjà élevé de l'année précédente pour atteindre 67.

Selon l'usage, le Secrétaire général nous a transmis le texte de ces résolutions en indiquant celles qui confient des tâches spécifiques à la Conférence du désarmement et celles qui, tout en traitant de questions de désarmement, n'exigent pas expressément d'action de la part de la Conférence.

Je n'ai pas l'intention, dans cette intervention par laquelle, comme le veut la tradition, la délégation du Mexique a l'honneur d'ouvrir les débats de la session, d'examiner toutes ces résolutions. Je me bornerai à esquisser une analyse de trois des huit résolutions que l'Assemblée a consacrées aux questions qui occupent les trois premières places dans l'ordre du jour de la Conférence et qui ont toutes trait au désarmement nucléaire. J'y ajouterai, pour des raisons que j'exposerai en temps voulu, une quatrième résolution qui, elle, porte sur le point 5 de l'ordre du jour.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Le point qui d'entrée figurait en tête de l'ordre du jour de l'organe que nous appelons aujourd'hui Conférence et qui portait en 1978 le nom de Comité est intitulé "Interdiction des essais nucléaires"; cette année, l'Assemblée n'a pas adopté moins de quatre résolutions différentes sur cette question. J'examinerai ici exclusivement la première, qui porte la cote 40/80 A, étant donné que c'est celle qui a recueilli le plus grand nombre de votes favorables, soit 124 voix.

Cette résolution a beaucoup de points communs avec celle qui a été adoptée l'an passé. C'est ainsi qu'elle fait observer que cette question, qui est à l'étude depuis plus de 25 ans, constitue un objectif fondamental des Nations Unies dans le domaine du désarmement, objectif auquel l'Assemblée n'a cessé de demander d'assigner la plus haute priorité. De même, la résolution souligne que, à huit occasions différentes, cet organe, le plus représentatif de la communauté internationale, a condamné les essais nucléaires dans les termes les plus énergiques et a exprimé sa conviction que la continuation de ces essais "intensifierait la course aux armements, accroissant ainsi le risque de guerre nucléaire". Elle réitère également l'affirmation contenue dans plusieurs résolutions antérieures selon laquelle "quelles que puissent être les divergences sur la question de la vérification, il n'y a aucune raison valable de retarder la conclusion d'un accord sur l'interdiction complète des essais".

Par ailleurs, le préambule de cette résolution contient quelques paragraphes nouveaux portant sur des événements très récents qui ont eu lieu après l'adoption de la dernière résolution sur cette question. C'est ainsi qu'il est souligné dans l'un d'eux que le Secrétaire général, s'adressant à l'Assemblée générale en séance plénière, le 12 décembre 1984, après avoir appelé à un effort renouvelé vers la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, "a fait ressortir qu'aucun accord multilatéral n'aurait un plus grand effet sur la limitation du perfectionnement des armes nucléaires et qu'un traité d'interdiction complète des essais serait le révélateur d'une volonté réelle de progresser vers le désarmement nucléaire". Dans un autre de ces nouveaux paragraphes, qui constitue l'avant-dernier alinéa du préambule, il est fait observer que "la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans sa Déclaration finale adoptée en septembre 1985, a instamment invité les Etats parties au Traité qui sont dotés d'armes nucléaires à reprendre les négociations trilatérales en 1985, et tous les Etats dotés d'armes nucléaires à participer d'urgence, dans le cadre de la Conférence du désarmement, à la négociation et à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à titre hautement prioritaire".

Les dispositions nouvelles contenues dans la résolution revêtent encore plus d'importance en ce qui concerne le dispositif. Celui-ci comprend deux paragraphes qui, s'ils étaient strictement observés, pourraient avoir une influence décisive pour parvenir au but que l'on recherche depuis si longtemps.

Le premier de ces deux paragraphes est le cinquième, l'Assemblée y "demande à tous les Etats membres de la Conférence du désarmement", en particulier aux trois puissances dépositaires du Traité d'interdiction partielle de 1963 et du Traité sur la non-prolifération de 1968, "de

(M. Garcia Robles, Mexique)

promouvoir la création par la Conférence, au début de sa session de 1986, d'un comité spécial auquel serait confiée la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions expérimentales d'armes nucléaires".

Le deuxième des paragraphes que j'ai mentionnés précédemment fait immédiatement suite au précédent. Il y est recommandé à la Conférence du désarmement "de donner pour directives à ce comité spécial d'établir deux groupes de travail chargés, respectivement, d'examiner les questions suivantes qui sont étroitement liées :

Groupe de travail I - Structure et portée du traité

Groupe de travail II - Respect des dispositions et vérification".

La conclusion de la résolution est très semblable à celle des cinq résolutions consécutives adoptées chaque année par l'Assemblée depuis décembre 1980, il est demandé aux Etats dépositaires du Traité de Moscou et du Traité sur la non-prolifération "de cesser immédiatement ... toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, au moyen soit d'un moratoire conclu trilatéralement, soit de trois moratoires unilatéraux, en vue desquels elles négocieront ensuite la mise en oeuvre de moyens de vérification appropriés", et il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de l'Assemblée une question portant le même intitulé : "Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires".

Il y a là quelques éléments nouveaux, que j'indiquerai plus loin et qui peuvent raisonnablement permettre un certain optimisme quant à la réceptivité de la Conférence à la demande formulée par l'Assemblée :

Les six chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont publié une Déclaration commune en 1984 - à savoir ceux de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, de la Suède, de la Tanzanie et du Mexique - ont signé à Delhi, le 28 janvier 1985, une autre Déclaration dans laquelle ils invitaient instamment les Etats dotés d'armes nucléaires "à interrompre immédiatement les essais de tous les types d'armes nucléaires, et à conclure au plus tôt un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires", ce dernier étant considéré comme l'une des deux mesures concrètes qui "exigent aujourd'hui une attention particulière". Cette exhortation prend toute sa valeur si l'on tient compte du fait que la Déclaration de Delhi a valu à ses auteurs le prix "Au-delà de la guerre" qui leur a été décerné le 14 décembre.

Il convient également de garder présent à l'esprit que, le 12 décembre, l'Assemblée a adopté, par 131 voix contre zéro, la résolution 40/94 L, dans laquelle elle souligne notamment "l'importance fondamentale d'appliquer intégralement et d'observer strictement les accords de limitation des armements et de désarmement si l'on veut que les nations et la communauté internationale en retirent un sentiment de sécurité accrue", et demande instamment "à tous les Etats parties aux accords de limitation des armements et de désarmement d'appliquer et de respecter intégralement les dispositions auxquelles ils ont souscrit". En l'occurrence, l'importance de cette résolution est encore plus grande si l'on pense que le projet sur lequel elle repose a été présenté à la Première Commission le 7 novembre par l'un des

(M. Garcia Robles, Mexique)

Etats qui, jusqu'à présent, s'étaient opposés, à la Conférence du désarmement, à la création d'un organe subsidiaire chargé d'étudier la cessation de tous les essais d'armes nucléaires. Le contenu de la résolution que je viens de mentionner et que les deux paragraphes que j'ai cités mettent suffisamment en lumière nous permet d'espérer que, cette année, cet Etat reviendra sur son opposition, compte tenu du fait que la cessation de ces essais est expressément prévue dans deux traités, le Traité d'interdiction partielle de 1983 et le Traité sur la non-prolifération de 1968, instruments internationaux auxquels non seulement cet Etat est partie, mais dont il est l'un des trois dépositaires.

Il convient également de signaler que le comportement récent d'un autre des trois Etats dépositaires est à cet égard extrêmement encourageant puisque, non seulement cet Etat a voté en faveur de la résolution dont je viens de parler, mais encore son Gouvernement a fait, le 29 juin 1985, une déclaration dans laquelle il indiquait avoir décidé de suspendre unilatéralement tous les essais nucléaires, du 6 août au 31 décembre 1985, et ajoutait que ce moratoire resterait en vigueur au-delà de cette date si les Etats-Unis s'abstenaient, pour leur part, de faire exploser des engins nucléaires. Comme on le sait, ce moratoire a ensuite été prolongé de trois mois et, dans une nouvelle déclaration datée du 15 janvier 1986, il était expressément indiqué que la nouvelle date limite, soit le 31 mars 1986, pourrait elle aussi être repoussée si la condition prévue dans la déclaration précédente, c'est-à-dire que les Etats-Unis mettent fin à leurs essais nucléaires, était remplie.

Enfin, il convient de bien garder présent à l'esprit que l'insuffisance des moyens de vérification alléguée en d'autres occasions pour ne pas accepter l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires ne pourra plus cette fois être considérée comme un obstacle, puisque, d'une part, l'Union soviétique, dans la déclaration du 15 janvier dont j'ai déjà parlé, a très clairement dit qu'elle acceptait qu'un contrôle approprié du respect du moratoire soit "complètement assuré par les moyens techniques nationaux, et aussi au moyen de procédures internationales, et même, si nécessaire, avec des inspections sur place", et puisque, d'autre part, les six auteurs de la Déclaration de Delhi, dans le message qu'ils ont adressé le 24 octobre dernier, au Président Reagan et au Secrétaire général Gorbatchev, après avoir proposé une suspension de tous les essais nucléaires pendant 12 mois, se sont exprimés en ces termes :

"Les problèmes de vérification que pose la mesure de suspension que nous proposons sont difficiles mais ne sont pas insurmontables ... La vérification par une tierce partie peut permettre de juger avec un grand degré de certitude si les programmes d'essais sont interrompus. Nous proposons de créer sur nos territoires des mécanismes de vérification propres à atteindre cet objectif."

En ce qui concerne la question invariablement inscrite en seconde position à l'ordre du jour de cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement - "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" - deux résolutions, parmi celles que l'Assemblée a adoptées à sa quarantième session, lui ont été entièrement consacrées. La résolution 40/152 P, qui porte le même titre que la question, est celle qui a recueilli le plus grand nombre de voix pour : 131.

(M. García Robles, Mexique)

Dans son préambule sont récapitulés les principaux antécédents de cette question. Il vaut la peine de rappeler à cet égard la déclaration faite par l'Assemblée dans le Document final de 1978, selon laquelle la course aux armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité de tous les Etats, l'affaiblit au contraire et augmente le danger d'éclatement d'une guerre nucléaire.

L'Assemblée générale met également en évidence, dans le préambule de cette résolution, ce qu'elle avait exprimé au paragraphe 47 du Document final déjà cité, c'est-à-dire que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation et qu'il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects, l'objectif final étant de ce point de vue l'élimination complète de ces armes.

La résolution contient également un paragraphe mettant l'accent sur le fait que "les négociations sur le désarmement nucléaire présentent un intérêt vital pour toutes les nations, la présence d'armes nucléaires dans les arsenaux d'une poignée d'Etats mettant directement et fondamentalement en danger les intérêts de sécurité vitaux de tous les Etats, dotés ou non d'armes nucléaires."

Dans le dispositif de la résolution, l'Assemblée note - et cela est d'un intérêt particulier pour les membres de la Conférence - que l'engagement de négociations bilatérales sur les armes nucléaires spatiales ne réduit en rien "la nécessité d'engager d'urgence, à la Conférence du désarmement, des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire", à cet effet, elle prie à nouveau la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1986, un comité spécial chargé de mettre en oeuvre les dispositions du paragraphe 50 du Document final, grâce à la réalisation du processus qui y est indiqué, dont l'aboutissement devrait être la réduction sensible des armes nucléaires en vue de leur élimination définitive.

On compte également deux résolutions adoptées par l'Assemblée à sa dernière session qui sont spécialement consacrées au point 3 de l'ordre du jour de notre Conférence - Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liés. C'est la résolution 40/152 Q qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages : 136 voix pour. L'Assemblée, entre autres, y réaffirme que "tous les Etats Membres ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau d'une nouvelle guerre mondiale, qui serait inévitablement une guerre nucléaire", et exprime une fois de plus sa conviction que "la prévention d'une guerre nucléaire et la réduction des risques de guerre nucléaire sont des questions de la plus haute priorité qui présentent un intérêt vital pour tous les peuples du monde", ce qui montre à l'évidence que "la prévention d'une guerre nucléaire est un problème trop important pour être laissé aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires".

Après le préambule, l'Assemblée note avec regret que la Conférence du désarmement n'est même pas parvenue à constituer un organe subsidiaire pour examiner la question, exprime de nouveau sa conviction qu'il s'agit là d'une question urgente et prie de nouveau la Conférence "d'engager, en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur les mesures concrètes à prendre pour prévenir une guerre nucléaire, et de créer à cette fin un comité spécial sur la question au début de sa session de 1986".

(M. García Robles, Mexique)

Comme je l'ai annoncé au début, outre les résolutions que je viens de passer en revue et qui traitent toutes de questions de désarmement nucléaire, je vais examiner maintenant une autre résolution appartenant elle aussi à la catégorie de celles qui confient des responsabilités spécifiques à la Conférence du désarmement et à laquelle, pour des raisons qui me paraissent évidentes, il faudrait accorder la même priorité, étant donné l'importance de la question et le fait que - résultat impressionnant et dû à de laborieuses négociations coordonnées à la Première Commission par les distingués représentants de l'Egypte et de Sri Lanka - elle a recueilli 151 voix et qu'aucun pays ne s'est prononcé contre.

La résolution 40/87, intitulée "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", est à juste titre assez longue. Dans son préambule, l'Assemblée réaffirme "que la volonté de tous les Etats est que l'espace soit exploré et utilisé à des fins pacifiques", que l'exploration et l'utilisation de l'espace "doivent être réalisées pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays" et qu'elles "doivent être ouvertes à l'humanité tout entière". Elle réaffirme également les dispositions du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier celles des articles III et IV, ainsi que les dispositions du paragraphe 80 du Document final de 1978, dans lequel l'Assemblée déclare que pour "empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit" du Traité dont je viens de parler.

L'Assemblée manifeste également sa profonde préoccupation face au "danger que ferait peser sur l'humanité tout entière une course aux armements dans l'espace et en particulier au danger imminent de voir la situation actuelle d'insécurité exacerbée par des faits nouveaux qui risquent de compromettre encore davantage la paix et la sécurité internationales" et de faire obstacle à l'utilisation pacifique de l'espace.

Dans le dispositif de la résolution, il paraît utile de relever principalement les points ci-après :

L'Assemblée demande à tous les Etats, en particulier à ceux qui sont dotés de programmes spatiaux importants, d'"œuvrer activement pour que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et de prendre immédiatement des mesures en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace, pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir la coopération et la compréhension internationales".

L'Assemblée prie instamment les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques de poursuivre "intensivement leurs négociations bilatérales, dans un esprit constructif, en vue de s'entendre sans délai pour prévenir une course aux armements dans l'espace, et de tenir la Conférence du désarmement périodiquement informée du progrès de ces sessions bilatérales de manière à lui faciliter la tâche".

En troisième lieu, elle engage tous les Etats, en particulier ceux qui sont dotés de programmes spatiaux importants, à s'abstenir, dans leurs activités spatiales, "de toute action qui irait à l'encontre des traités existants en la matière ou de l'objectif que constitue la prévention d'une course aux armements dans l'espace".

(M. Garcia Robles, Mexique)

Enfin - et c'est intentionnellement que je place à la fin de cette série de citations les deux citations ci-après, tirées des paragraphes 6 et 9 de la résolution, car dans l'un et l'autre cas il est expressément question de la Conférence du désarmement - l'Assemblée réaffirme, au paragraphe 6, que la "Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects", et elle prie, au paragraphe 9, la Conférence du désarmement de "reconstituer au début de sa session de 1986, avec le mandat voulu, un comité spécial pour engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects".

* * *

Pour ne pas trop prolonger mon intervention, je laisserai de côté diverses autres questions, dont j'espère pouvoir traiter plus tard, et auxquelles ma délégation attache une importance particulière, comme celle de l'interdiction des armes chimiques - il faut souligner à ce propos que les travaux du Comité spécial qui s'en occupe ont été dirigés avec beaucoup de compétence par le distingué représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Turbanski, et que les perspectives d'aboutir à la convention envisagée paraissent aujourd'hui assez encourageantes, celle du Programme global de désarmement : à ce propos, nous osons espérer que la Conférence pourra donner une réponse positive à la demande de l'Assemblée en lui présentant à sa prochaine session le projet complet d'un tel programme, celle de la campagne mondiale pour le désarmement dont le Mexique a eu le privilège de prendre l'initiative en 1980, celle du gel des armements nucléaires que l'Assemblée recommande périodiquement pour éviter que les arsenaux nucléaires continuent de grossir pendant que sont menées les négociations sur le désarmement, enfin celle de l'hiver nucléaire, qui a amené l'Assemblée, à juste titre alarmée par les données présentées dans le recueil établi par le Secrétaire général, à demander une étude permettant de déterminer les effets climatiques et physiques ainsi que les conséquences socio-économiques que pourrait avoir une guerre nucléaire.

Pour le moment, je m'en tiendrai à mettre l'accent sur le fait que les résolutions adoptées par l'Assemblée à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies - et c'est, comme je l'ai déjà dit, le nombre le plus élevé qu'on ait jamais enregistré dans les annales de l'Organisation - n'auraient eu aucun sens si les Etats Membres ne s'efforçaient pas d'y donner suite. Il en est plusieurs, comme les quatre que je viens d'examiner, dont tous les peuples de la Terre souhaitent ardemment l'application. C'est par elles à tout le moins qu'on pourrait commencer, sitant est qu'il soit encore nécessaire d'établir des différences, en tenant compte de ce qu'ont affirmé avec une insistance particulière les six chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont signé la Déclaration de Delhi : "Deux mesures spécifiques exigent aujourd'hui une attention particulière : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et un traité d'interdiction complète des essais".

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'assumer la présidence de la Conférence pour le mois de février. Il faut espérer que, dès ce mois-ci, nous parviendrons à faire avancer nos travaux et à résoudre les problèmes d'organisation qui, dans le passé, nous ont souvent pris beaucoup de temps. Nous espérons aussi qu'au cours de la session de la Conférence du désarmement qui s'ouvre aujourd'hui d'autres points de convergence apparaîtront dans les positions de nos délégations, ce qui, nous en sommes persuadés, répondrait à l'esprit du moment.

Nous exprimons par ailleurs notre gratitude à l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Campora, qui a assumé la présidence en août 1985 et qui, entre les sessions, a éminemment présidé la Conférence du désarmement.

Je tiens aussi à saluer nos nouveaux collègues, les représentants de l'Algérie, M. l'Ambassadeur Kerroum, de la Birmanie, M. l'Ambassadeur U Tin Tun, du Venezuela, M. l'Ambassadeur Taylhardat, de l'Inde, M. l'Ambassadeur Gonsalves, du Kenya, M. l'Ambassadeur Afande, du Maroc, M. l'Ambassadeur Behima, de la Belgique, M. l'Ambassadeur Cleckx et de l'Italie, M. l'Ambassadeur Franceschi. Je forme l'espoir qu'entre les délégations qu'ils dirigent et la délégation soviétique s'établiront des liens de compréhension mutuelle et de coopération. Pour notre part, nous ferons tout en notre pouvoir afin qu'il en soit ainsi.

C'est avec une profonde douleur que nous avons appris la disparition de l'éminente diplomate suédoise, Mme Alva Myrdal, autorité mondiale sur le désarmement et lauréate du Prix Nobel de la paix. Nous présentons nos condoléances à la délégation de la Suède et nous prions celle-ci de bien vouloir les transmettre aux parents et aux proches de la défunte.

Nous avons déjà eu l'occasion d'adresser nos condoléances à la délégation des Etats-Unis à l'occasion de la mort tragique de l'équipage de la navette spatiale Challenger.

Monsieur le Président, l'humanité est engagée dans l'année 1986, proclamée Année internationale de la paix par une décision de l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons qu'il existe actuellement des conditions propices pour surmonter les tendances à la confrontation qui s'étaient accumulées dernièrement dans la politique mondiale, et pour ouvrir les voies à une réduction de la course aux armements - nucléaires surtout - sur la terre et prévenir l'apparition d'armes dans l'espace.

Les résultats de la rencontre qui a eu lieu ici, à Genève, en novembre 1985, entre M.S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS et R. Reagan, Président des Etats-Unis, ont déjà exercé une influence favorable sur le climat politique et psychologique dans les relations internationales actuelles. On a accueilli partout dans le monde avec approbation l'entente à laquelle sont parvenus les dirigeants des deux puissances et qui s'est exprimée dans la déclaration commune soviéto-américaine, à savoir qu'une guerre nucléaire ne devait jamais être

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

déclenchée, qu'il ne pourrait y avoir de vainqueur. La reconnaissance par les deux parties de l'importance de prévenir toute guerre entre elles, qu'elle soit nucléaire ou classique, et l'affirmation selon laquelle elles ne chercheront pas à atteindre la supériorité militaire ont aussi une importance de principe.

Il est particulièrement important de créer les conditions voulues pour que les bonnes semences de la rencontre de Genève produisent de belles et solides pousses, car il continue d'exister entre l'URSS et les Etats-Unis d'importantes divergences sur des problèmes de principe, y compris sur les questions centrales de sécurité. La rencontre de Genève a offert une chance réelle de réduire la menace militaire et de faire renaître la confiance en tant qu'élément des relations internationales. La politique mondiale n'est pas si riche de nos jours en éléments positifs pour qu'on laisse passer cette chance, pour qu'on laisse s'éteindre le rayon d'espoir qui vient de naître. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faut des mesures pratiques, de nouvelles actions visant à assurer une transition réelle vers le mieux, à passer enfin de la course aux armements à leur limitation, de la confrontation et du culte de la force à la coopération et à la prise en compte des intérêts mutuels légitimes.

La délégation soviétique est venue à cette session fermement résolue à ce que les travaux de la Conférence du désarmement prennent un tournant, à ce qu'il soit mis fin à la stagnation qui les caractérise depuis de nombreuses années déjà.

La vie exige que l'on mette en mouvement tout le système de négociations existant, que l'on assure aux mécanismes de désarmement le rendement le plus élevé possible, y compris, naturellement, à l'unique forum mondial multilatéral de négociation sur les questions de désarmement, la Conférence du désarmement, à l'ordre du jour de laquelle sont inscrites toutes les questions importantes de maintien de la paix.

L'événement le plus important de l'année qui vient de commencer et où le monde entier voit à juste titre une mesure courageuse et constructive sur la voie d'une solution aux problèmes les plus actuels de l'évolution du monde est la déclaration qu'a faite le 15 janvier 1986 M.S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS (à la demande de la délégation soviétique, le texte en a été distribué comme document officiel de la Conférence et publié sous la cote CD/649).

Cette déclaration contient un programme concret s'étalant sur les 15 prochaines années et visant à un désarmement nucléaire complet. L'URSS propose de s'entendre sans retard pour entrer sans armes nucléaires dans le troisième millénaire, éliminer complètement l'arme chimique et d'autres types d'armes de destruction massive et prévenir l'extension à l'espace de la course aux armements.

L'adoption du programme de désarmement nucléaire proposé par l'Union soviétique aurait indiscutablement une influence favorable sur les négociations menées dans des forums bilatéraux et multilatéraux. Un tel programme fixerait des itinéraires et des repères précis, établirait des délais concrets pour arriver à des accords et les appliquer et donnerait aux négociations sur les questions de désarmement nucléaire un objectif et un sens.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique est convaincue que le programme complexe de désarmement exposé par M.S. Gorbatchev dans sa déclaration sera d'un grand secours pour les travaux de la Conférence sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour. Nous exprimons l'espoir que tous les Etats représentés à la Conférence appuieront les propositions contenues dans cette déclaration. En particulier, nous invitons instamment la délégation américaine à confirmer par des actes les déclarations des Etats-Unis sur leur attachement à l'objectif d'une élimination des armes nucléaires, à traduire dans la pratique ce dont sont convenus l'Union soviétique et les Etats-Unis, à savoir que les efforts dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements doivent amener l'élimination totale et partout des armes nucléaires.

L'un des éléments les plus importants du programme soviétique est la cessation des essais d'armes nucléaires, considérée partout à juste titre comme l'une des mesures de désarmement nucléaire les plus efficaces.

L'interdiction des essais d'armes nucléaires : il n'est pas d'autre question qui ait été étudiée plus à fond sous tous ses aspects. C'est là une question sur laquelle des résultats concrets - pondérables et tangibles - peuvent d'ores et déjà être obtenus. L'Union soviétique préconise résolument d'engager sans retard des négociations appropriées.

L'Union soviétique a prouvé qu'elle était prête à prendre des mesures pratiques pour aboutir à un arrêt immédiat de tous les essais d'armes nucléaires. On sait que depuis le 6 août 1985 elle applique un moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires. Les Etats-Unis, eux, n'ont pas suivi cet exemple et aux exigences de la majorité écrasante des Etats et de la communauté mondiale ils ont répondu par de nouvelles explosions nucléaires. L'Union soviétique avait assurément tous les droits de reprendre ses essais nucléaires une fois passé le 31 décembre 1985, date où prenait fin le moratoire. Or elle a pris une autre décision, celle de prolonger son moratoire unilatéral jusqu'au 31 mars de cette année. Ce n'était pas là une décision facile mais elle l'a prise en se laissant guider par les intérêts supérieurs de la sécurité internationale.

Comme l'a fait remarquer E.A. Chevardnazé, Ministre des affaires étrangères de l'URSS et membre du Politburo du Comité central du PCUS : "si l'administration américaine saisit cette nouvelle occasion qui lui est offerte et met fin à ses essais d'armes nucléaires, cela créera naturellement des conditions plus favorables à la rencontre au sommet des dirigeants des deux pays. Si elle ne le fait pas, l'atmosphère de nos relations prendra un tour tout différent, y compris pour ce qui est du dialogue au niveau le plus élevé".

Bien entendu, la réduction puis l'élimination des armements nucléaires ne sont possibles que si se trouve résolu le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui occupe à juste titre une place centrale dans les travaux de la Conférence du désarmement. Comme M.S. Gorbatchev l'a souligné récemment, "l'Union soviétique est par principe un ennemi irréductible du projet de la 'guerre des étoiles', et elle ne l'est absolument pas parce qu'il s'agit d'un projet américain. C'est ainsi qu'à

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Moscou nous voyons la question : il est impossible de créer une défense spatiale universelle, dans le meilleur des cas c'est une illusion, aussi bien du point de vue technique qu'économique ou politique. Mais il est très facile de transformer un 'bouclier spatial' en 'glaive spatial' et il se pourrait que celui qui le tiendra entre les mains ne résiste pas à la tentation de s'en servir. Tel est le noeud de la question, telle est l'origine d'une position qui nous est dictée par l'intérêt du maintien de la paix et par rien d'autre".

Dans sa déclaration, M.S. Gorbatchev accorde une place importante au problème de l'interdiction et de l'élimination complète des armes chimiques, y compris l'élimination de la base industrielle servant à leur fabrication. Ces dispositions sont directement liées aux négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement.

A côté du retrait des armes de destruction massive des arsenaux des Etats, la déclaration contient aussi de nouvelles propositions de l'URSS au sujet de réductions concertées des armements et des forces armées classiques, de mesures de renforcement de la confiance, de sécurité et de désarmement en Europe. On y trouve exposée l'idée d'une interdiction de la mise au point d'armements non nucléaires fondés sur de nouveaux principes physiques qui se rapprochent, par leur capacité de destruction, des armes nucléaires ou d'autres moyens de destruction massive.

Comme les dirigeants soviétiques l'ont déclaré, on est généralement satisfait en Union soviétique de l'accueil réservé dans le monde aux nouvelles propositions soviétiques, aussi bien par nos amis et alliés que par les responsables de la politique des puissances occidentales. Elles font maintenant l'objet d'une étude attentive, d'une analyse, de commentaires de la part d'hommes politiques, de la presse de toutes tendances et de l'opinion publique dans pratiquement tous les pays. Il est d'ores et déjà évident que nombreux sont ceux qui ont su aller jusqu'au coeur, jusqu'au fond du plan soviétique et y ont vu une tentative sérieuse de se coller aux problèmes de la sécurité internationale et d'axer l'attention sur le problème crucial : comment assurer la survie de l'humanité.

Il va sans dire qu'en URSS on ne s'attendait pas et on ne s'attend toujours pas qu'il soit simple et facile et mettre en oeuvre les propositions formulées. Il faudra des négociations complexes. Mais nous sommes convaincus que s'il existe un désir mutuel de parvenir à un accord, la volonté politique d'épargner à l'humanité la menace d'une guerre nucléaire, les difficultés pourront être surmontées. Il est important aujourd'hui d'envisager sous un angle nouveau de nombreux problèmes, d'aborder leur solution sans idée préconçue, sans les préjugés et le poids de la méfiance mutuelle qui s'accumulent d'année en année. Comme M.S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS l'a souligné, "de nombreux concepts et convictions bien ancrés, qui étaient peut-être justes il y a 30, 20 ou même 10 ans, sont aujourd'hui désespérément périmés. A l'ère nucléaire, dans un monde armé jusqu'aux dents et qui continue de s'armer, le déclenchement d'une guerre nucléaire, même si l'on admet que personne ne le veut, est une lourde possibilité". Les propositions soviétiques ouvrent une voie réaliste pour sortir de l'impasse nucléaire, pour assurer une paix fiable sur toute la planète.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique espère que 1986, qui a commencé sous de bons augures, occupera une place éminente dans l'histoire de la Conférence du désarmement. Nous estimons que les efforts communs de tous les Etats représentés à la Conférence permettront enfin, cette année, de parvenir à des accords définitifs sur certains points de l'ordre du jour et de réaliser des progrès significatifs dans les négociations engagées sur d'autres points. La délégation soviétique est prête à apporter sa contribution à cette oeuvre commune.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, Mme l'ambassadeur Theorin.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : Le peuple suédois a ressenti une grande perte à l'annonce du décès d'Alva Myrdal.

Le nom d'Alva Myrdal revêt une signification toute particulière pour la Conférence du désarmement. En 1962, dès le début, elle a participé en tant que représentante de la Suède aux travaux du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à Genève, puis à la Conférence du Comité du désarmement, avant de prendre sa retraite en 1973. A partir de 1967, elle a été Ministre du désarmement au Gouvernement suédois.

Pendant cette période comprise entre 1962 et 1973, Alva Myrdal a contribué à définir le rôle des petits Etats et à préciser les tâches des pays neutres et des pays non alignés dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

A partir de faits bien étudiés, elle a élaboré une attitude critique à l'égard des principaux Etats dotés d'armes nucléaires. Dès le début, Alva Myrdal a compris qu'il importait de connaître les faits pour participer aux négociations multilatérales sur le désarmement. En Suède, elle réussit à faire consacrer certains crédits militaires à des travaux de recherche scientifique destinés à appuyer les négociations sur le désarmement.

Dans ses efforts pour doter les pays neutres et les pays non alignés d'une base de connaissances suffisante pour analyser correctement les nombreux problèmes complexes faisant l'objet de négociations, Alva Myrdal a été pour beaucoup dans la création de l'Institut international pour la recherche sur la paix (SIPRI). Les participants à la Conférence ne sauraient ignorer les activités du SIPRI.

Une séance de la Conférence du désarmement ne peut suffire à rendre pleinement compte des activités consacrées par Alva Myrdal au désarmement. Je n'évoquerai que quelques-unes de ses initiatives.

Alva Myrdal a été à l'origine de plusieurs propositions qui ont joué un rôle fondamental lors des négociations ultérieures. Dès les premiers jours de l'existence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, elle a consacré de grands efforts à une interdiction des essais nucléaires. En

(Mme Theorin, Suède)

août 1962 (ENDC/PV.64), elle suggéra que la vérification d'une interdiction des essais devrait être fondée sur les constatations faites par les membres de la communauté scientifique dans le monde et non pas sur les observations réciproques ou bilatérales des services de renseignements des superpuissances. Elle avait pris pour modèle le projet de l'Année géophysique internationale de 1957.

Cette idée a été suivie plus tard, en 1965 (ENDC/154), par une proposition de création d'un "club de détection" et par la création, l'année suivante, d'un observatoire sismique perfectionné en Suède. Ce club de détection est à l'origine des travaux du Groupe d'experts scientifiques.

En 1966, Alva Myrdal mit au point le concept de "vérification par mise en demeure" dans le cadre d'un effort d'ensemble visant à résoudre les problèmes de vérification de l'interdiction des essais (ENDC/PV.247).

On peut dire en général qu'avec ces concepts, Alva Myrdal a fait en sorte que la question de l'interdiction des essais ne soit plus réservée aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires, mais qu'elle puisse faire l'objet des activités de négociation, de coopération et de vérification de tous les Etats. Cette voie d'ouverture s'est poursuivie avec sa proposition en 1972 d'un accès général aux données obtenues par satellite à des fins de vérification, idée qui fut rejetée par les principales puissances spatiales à l'époque, mais qui a été reprise depuis par d'autres.

Alva Myrdal se prononçait en général pour des solutions d'ensemble aux problèmes envisagés. Elle était en faveur d'une interdiction des armes biologiques et chimiques, qui ne se limiterait pas aux armes biologiques et aux toxines. Elle était en faveur d'une interdiction de toutes les armes placées sur le fond des mers et des océans et pas seulement des armes de destruction massive. Elle était en faveur de l'application des garanties de l'AIEA aux activités nucléaires pacifiques de tous les Etats et non pas seulement des Etats non dotés d'armes nucléaires. Mais des compromis entre coprésidents l'emportèrent sur ses propositions et celles d'autres personnes qui travaillaient pour la même cause, et elle l'a sincèrement regretté.

Alva Myrdal prit très activement part aux négociations sur le traité de non-prolifération. Pour elle, ce travail englobait aussi la renonciation définitive de la Suède, son propre pays, aux armes nucléaires.

Durant l'été de 1973, Alva Myrdal prit avec succès la tête d'une campagne internationale de protestation contre la mise au point de mini-armes nucléaires.

En 1982, le Prix Nobel de la paix lui fut décerné, conjointement avec l'Ambassadeur Garcia Robles. Elle fit don de la somme reçue pour financer de nouveaux travaux consacrés à la paix.

Enfin, je souhaiterais mentionner le travail qu'elle a consacré à la dénucléarisation des mers et des océans du monde. En 1984, elle prit l'initiative d'organiser un colloque international sur cette question et apporta une contribution aux travaux consacrés ultérieurement à cette question par le Secrétaire général de l'ONU. Elle ne pourra malheureusement connaître les résultats de ces travaux.

(Mme Theorin, Suède)

Alva Myrdal a insisté sur le fait qu'il est indigne de l'homme d'abandonner ses efforts, surtout dans les moments de désespoir. Le meilleur moyen de rendre hommage à la mémoire d'Alva Myrdal est de ne jamais se résigner devant les difficultés, mais d'engager une action constructive face aux défis qui se présentent.

Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi d'exprimer la satisfaction que ressent ma délégation à vous voir présider la Conférence du désarmement en ce mois de février. Au nom de mon pays, je tiens à vous remercier des propos si chaleureux que vous avez tenus à la mémoire d'Alva Myrdal. Vous avez traduit le sentiment de la Conférence et ce que vous avez dit sera transmis à la famille de Mme Myrdal. Je voudrais aussi exprimer toute ma gratitude à M. l'Ambassadeur Garcia Robles, qui dirige la délégation mexicaine, et à M. l'Ambassadeur Issraelyan, qui dirige la délégation soviétique, pour les témoignages de sympathie qu'ils ont marqués à ma délégation à l'occasion de cette disparition. Je tiens aussi à remercier sincèrement M. l'Ambassadeur Campora, votre prédécesseur à la présidence, qui a si bien su guider les travaux de la Conférence au cours du mois de clôture de sa dernière session et jusqu'à l'ouverture de celle-ci. J'adresse aussi un chaleureux accueil à nos neuf nouveaux collègues - M. Kerroum, Ambassadeur de l'Algérie, M. Clerckx, Ambassadeur de la Belgique, M. U Tin Tun, Ambassadeur de la Birmanie, M. Gonsalves, Ambassadeur de l'Inde, M. Franceschi, Ambassadeur de l'Italie, M. Afande, Ambassadeur du Kenya, M. Benhima, Ambassadeur du Maroc, M. Mariategui, Ambassadeur du Pérou et M. Taylhardi, Ambassadeur du Venezuela - et tiens à dire que la délégation suédoise s'engage à coopérer pleinement avec eux.

Au cours des dernières années de la présente décennie, nous avons assisté à une accumulation continue des armements dans de nombreuses parties du monde. Les tensions entre acteurs principaux sur la scène mondiale n'ont fait que croître. Leurs alliés, ainsi que les pays non alignés en ont subi le contrecoup. La situation économique et sociale s'est détériorée dans de nombreux pays en développement.

Naturellement la situation est aujourd'hui loin d'être satisfaisante. Du moins les deux plus grandes puissances militaires paraissent-elles se rendre compte qu'elles ont davantage à gagner à s'efforcer de coopérer qu'à chercher la confrontation. Il existe désormais une base politique pour progresser dans le domaine du désarmement comme dans d'autres secteurs. Il est maintenant essentiel de poursuivre les efforts pour parvenir à des résultats concrets.

La Conférence a un rôle important à jouer dans ce processus.

La session de l'Assemblée générale l'an dernier a coïncidé avec le quarantième anniversaire de l'ONU, qui nous a fourni l'occasion d'évaluer les résultats obtenus jusqu'ici par l'Organisation. Cela a été aussi pour nous l'occasion de prendre en considération les défis de l'avenir. Bien que les négociations dans le domaine du désarmement aient donné des résultats concrets, qu'il ne faut pas sous-estimer, la plupart des délégations se sont inquiétées de constater que la course aux armements nucléaires ne ralentissait pas. Pendant la session de l'Assemblée, et surtout pendant les travaux de la Première Commission, on a fait abondamment ressortir que la tâche la plus urgente consistait à réduire et en fin de compte à éliminer les risques de guerre nucléaire.

(Mme Theorin, Suède)

Les travaux de la Première Commission se sont déroulés dans un esprit constructif. Les polémiques stériles et improductives entre alliances militaires, qui avaient souvent empoisonné l'atmosphère, ont été pratiquement absentes du débat. On a pu aussi noter ce changement de climat politique dans la façon d'aborder certaines résolutions. Un sentiment d'optimisme mesuré concernant l'avenir a inspiré les délégations.

La réunion au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev et leur déclaration commune, ainsi que les résultats positifs de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont d'importants facteurs qui ont créé des conditions favorables pour les travaux de la Première Commission.

Il est à espérer que l'esprit positif manifesté à la Première Commission s'affirmera encore davantage à la Conférence du désarmement. L'Assemblée générale a invité instamment la Conférence à entreprendre des négociations sur un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à achever l'élaboration du programme global de désarmement. La Conférence du désarmement a aussi été invitée à examiner à titre prioritaire la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à accélérer ses négociations sur une convention multilatérale interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques. De plus elle a été invitée à poursuivre ses négociations sur la question des armes radiologiques.

La Conférence devrait maintenant se mettre d'accord sans délai sur des mandats appropriés pour que le travail effectif puisse commencer. Il lui faut se montrer à la hauteur des espoirs et des exigences de la communauté internationale.

Pendant la session de l'an dernier de la Conférence, aucun progrès n'a été fait dans le sens de l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais. Malgré ce résultat décevant, il ne fait pas de doute que cette interdiction a joué un rôle essentiel à la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération, comme à la Première Commission.

Examinons les données statistiques provisoires relatives aux explosions nucléaires communiquées par l'Institut de recherche de la défense nationale en Suède. Il a été enregistré au total 1 567 explosions nucléaires entre 1945 et 1985. Les Etats-Unis arrivent en tête de cette sinistre course avec 801 explosions (212 dans l'atmosphère et 589 souterraines) suivis par l'Union soviétique avec 563 explosions (161 dans l'atmosphère et 402 souterraines).

Le nombre d'explosions nucléaires a été de 135 pour la France, de 38 pour le Royaume-Uni et de 29 pour la Chine. L'Inde a procédé à une explosion nucléaire.

Au total 30 explosions nucléaires présumées ont été détectées dans l'ensemble du monde en 1985. Le nombre correspondant pour 1984 a été de 55. Cette diminution sensible du total pour 1985 s'explique surtout par l'arrêt

(Mme Theorin, Suède)

des essais soviétiques entre le 6 août et le 31 décembre. En fait, l'an dernier, la France a dépassé l'Union soviétique dans cette sinistre concurrence et a procédé à huit essais dans le Pacifique Sud. L'Union soviétique a procédé à sept explosions et les Etats-Unis en ont provoqué 15. Il n'a pas été détecté d'essais effectués par le Royaume-Uni ou la Chine.

Notre analyse des données sismiques provenant des explosions réalisées par les Etats-Unis et l'Union soviétique en 1985 confirme l'hypothèse aprioriste selon laquelle la puissance des explosions observées se situait au-dessous de la limite de 150 kilotonnes prévue par le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. La puissance d'une des explosions françaises a été évaluée à environ 150 kilotonnes.

Le fait que le nombre total d'essais ait diminué pourrait être accueilli avec satisfaction et dans ce contexte un chiffre plus faible est naturellement plus satisfaisant qu'un chiffre plus élevé. Mais à mon avis cela n'est pas vraiment une raison pour se déclarer satisfait. L'un des Etats dotés d'armes nucléaires qualifie seulement d'objectif à long terme un traité interdisant tous les essais dans tous les milieux et à jamais. Un autre Etat doté d'armes nucléaires continue de procéder à des essais dans une région éloignée, bien que les pays de ladite région s'opposent de façon très ferme à ces essais. A cet égard, je voudrais une fois de plus mettre en garde contre certaines approches progressives ou faisant référence à un seuil, de l'interdiction des essais. Ces approches ne sont pas de nature à empêcher la mise au point de nouvelles armes nucléaires ni à provoquer l'obsolescence des armes existantes au bout d'un certain temps. Ce résultat ne peut être obtenu qu'avec un traité général d'interdiction des essais. Une approche par référence à un seuil n'est acceptable pour la Suède que si elle est directement liée à une interdiction complète et effective des essais à partir d'une date convenue, et si la période de réduction progressive est courte.

Permettez-moi de me référer à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue l'an dernier. Cette Conférence a donné des résultats positifs, dans une mesure que peu prévoyaient. Cependant de dures critiques ont été adressées aux Etats dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas satisfait à leurs obligations en vertu de l'article VI.

Dans la déclaration finale, il a été déploré qu'un traité multilatéral interdisant tous les essais nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux et à tout jamais n'ait pas été encore conclu. Un appel a été adressé aux Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité pour qu'ils reprennent les négociations trilatérales dès 1985. En outre tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont été invités à participer d'urgence à la négociation et à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais à titre de question hautement prioritaire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Les puissances nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération se sont toujours déclarées prêtes à appuyer l'autorité, l'efficacité et la permanence du Traité. Il n'y aurait pas, à mon avis, de meilleur moyen de démontrer cet engagement que de tenir compte de l'appel en vue de l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais. Ce traité est un facteur essentiel pour tout processus de désarmement nucléaire.

(Mme Theorin, Suède)

De même que la Suède s'est félicitée du moratoire provisoire concernant les essais qui a été annoncé unilatéralement par l'Union soviétique l'an dernier, de même elle se félicite de la décision récente de ce même pays de prolonger ce moratoire. Nous espérons encore que les Etats-Unis et d'autres Etats dotés d'armes nucléaires s'associeront à ce moratoire et que celui-ci sera prolongé jusqu'à l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais.

L'adoption par l'Assemblée générale l'an dernier de certaines résolutions importantes sur la question d'une interdiction des essais nucléaires ainsi que d'autres événements font clairement ressortir que la communauté internationale exige fermement un arrêt des essais nucléaires.

Compte tenu de ces faits nouveaux, la Conférence du désarmement ne peut plus se permettre de rester inactive. La Suède figure au nombre des pays qui oeuvrent sans relâche depuis des années pour une interdiction complète des essais nucléaires. Le projet du texte d'un traité (CD/381) proposé en 1983 n'en est qu'un exemple. Nous avons mis l'accent sur le démarrage des négociations. En même temps, les divergences de points de vue relatives à la formulation du mandat d'un comité spécial ne devraient pas empêcher d'aborder un travail concret sur cette importante question, qui présente le degré de priorité le plus élevé à notre ordre du jour.

Les négociations sur le désarmement dans d'autres secteurs nous ont appris que si l'on met en place un processus fonctionnel, de nombreuses questions non résolues peuvent trouver une solution et que l'on peut sortir de l'impasse pour engager de véritables négociations. Il est vrai qu'un organe fonctionnant conformément au principe du consensus doit prendre en considération tous les points de vue et résoudre les problèmes en suspens de la façon la plus constructive. En même temps la Conférence ne devrait pas admettre qu'un petit nombre de délégations, et à plus forte raison une seule d'entre elles, l'empêchent de s'acquitter de sa tâche sur le premier point de son ordre du jour.

J'aimerais profiter de cette occasion pour souligner l'importance que mon gouvernement attribue au Groupe d'experts scientifiques. Il est indispensable qu'il puisse poursuivre ses travaux sur les questions de vérification liées à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Une fois prise la décision politique de mettre fin aux essais nucléaires, la conclusion d'un traité ne doit pas être retardée à cause de questions techniques non encore réglées. On assiste à une évolution technique rapide. Il est important qu'il en soit tenu pleinement compte dans les systèmes de vérification pour que ceux-ci ne prennent pas de retard.

L'Initiative de paix dite des cinq continents a souligné l'importance qu'il y avait à pouvoir surveiller toutes les explosions nucléaires. En accord avec les autres Etats qui sont à l'origine de cette initiative, la Suède a annoncé son désir de prendre part à la surveillance d'une interdiction complète des essais nucléaires. Le centre de données que la Suède a exploité dans le cadre d'une expérience internationale, à l'automne de 1984, et que nous avons offert de diriger et de financer en considérant qu'il faisait partie de notre engagement en faveur d'une interdiction des essais, peut être utilisé à très bref délai.

(Mme Theorin, Suède)

Depuis des décennies, la question de la vérification est présentée comme le principal obstacle à la conclusion d'une interdiction complète des essais. Les deux grands Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas pu se mettre d'accord sur ce qui est nécessaire pour vérifier une telle interdiction. Il semble maintenant que cette période soit révolue. L'Union soviétique a fait savoir qu'elle était disposée à accepter des procédures internationales comprenant des inspections sur place pour vérifier le respect d'un moratoire réciproque. Ainsi, il semble que les deux parties soient d'accord sur la base d'un système de vérification.

La Suède propose donc que des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais commence immédiatement. Nous estimons qu'à un stade précoce des négociations il conviendrait de commencer à créer un système de vérification international comprenant des inspections sur place. Les mesures concertées qui ont été élaborées par le Groupe d'experts scientifiques pourraient servir de base, et la surveillance pourrait commencer au moyen des installations qui existent de par le monde et qui pourraient être rapidement améliorées grâce à une technologie et à des méthodes modernes. Cela permettrait de ne pas retarder pour des raisons de vérification technique l'entrée en vigueur d'un futur traité.

La Suède a été satisfaite de ce que, l'année dernière, bien que tard dans la session, la Conférence du désarmement soit parvenue à créer un Comité chargé de la question inscrite à l'ordre du jour et intitulée "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Nous nous attendons que ce Comité poursuive ce travail important et l'intensifie et qu'il recherche des moyens concrets pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous demandons instamment à tous les membres de la Conférence de travailler ensemble de façon constructive pour faire en sorte que des travaux de fond puissent commencer rapidement. Parce qu'on a temporisé l'an dernier, le Comité n'a pu consacrer que neuf séances à l'examen de questions de fond. Il faut éviter cela.

Lors de leur réunion du 8 janvier 1985, les Ministres des affaires étrangères, MM. Shultz et Gromyko, sont convenus de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'y mettre fin sur la Terre. Cela a été confirmé par les dirigeants des deux principales puissances nucléaires, lors de leur réunion à Genève, en novembre dernier. Nous considérons cela comme un engagement ferme pris par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Toutefois, il est évident que ce n'est pas à l'échelon uniquement bilatéral que peuvent être conclus des accords significatifs sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Une interdiction des armes antisatellites à laquelle n'adhéreraient pas tous les Etats capables de posséder, dans l'avenir, de telles armes aurait pour résultat de faire de nombreux satellites importants des objets potentiels d'attaques. Elle laisserait aussi les satellites de l'Union soviétique et des Etats-Unis eux-mêmes vulnérables aux attaques d'armes antisatellites menées par un Etat tiers. Une approche multilatérale des armes antisatellites serait donc aussi dans l'intérêt des deux grandes puissances spatiales.

(Mme Theorin, Suède)

Il est important d'élaborer un instrument ou des instruments internationaux juridiquement contraignants qui interdisent les armes antisatellites et la guerre antisatellites. Tous les Etats étant directement ou indirectement concernés, la Conférence du désarmement devrait immédiatement examiner de quelle façon elle peut prendre des mesures à cet effet.

En fait, l'Union soviétique et les Etats-Unis observent actuellement un moratoire sur les essais d'armes antisatellites. Il s'agit là d'une évolution tout à fait bienvenue, qui devrait faciliter les négociations sur une interdiction complète multilatérale des systèmes ASAT.

On a accordé une grande attention à la question des systèmes de défense antimissile. Le Gouvernement suédois ne pense pas que la sécurité puisse être obtenue au moyen de telles défenses. Les systèmes implantés dans l'espace pourraient, même s'ils sont techniquement réalisables, être vulnérables à des attaques et débordés par un accroissement du nombre d'armes nucléaires. Il est difficile de voir comment on pourrait éviter la déstabilisation et un accroissement du risque de guerre nucléaire en créant des systèmes de défense antimissile techniquement avancés. Les arguments qui ont conduit à la conclusion d'un Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles sont encore valables. Ce Traité demeure l'une des réalisations les plus importantes dans le domaine de la limitation des armements; il est indispensable qu'il soit maintenu, que les dispositions en soient strictement observées et que des mesures soient prises pour en empêcher l'érosion.

La mise au point éventuelle de systèmes de défense antimissile ne préoccupe pas seulement l'Union soviétique et les Etats-Unis. En raison des répercussions que cela pourrait avoir, nous, Etats non dotés d'armes nucléaires, comme toutes les autres victimes éventuelles de la guerre nucléaire, avons le droit d'attendre des négociations bilatérales qu'elles débouchent sur des mesures concrètes qui diminuent le risque d'une guerre nucléaire, renforcent la stabilité et, partant, notre sécurité à tous.

Permettez-moi, dans ce contexte, de souligner qu'il existe aussi des traités multilatéraux contenant des obligations en rapport avec la question des systèmes avancés de défense antimissile. Même si ce cadre juridique multilatéral insuffisant n'interdit pas explicitement les armes en orbite autour de la Terre - ou sur la Terre, dans l'atmosphère, en mer ou sous la surface des océans - la Suède pense que la mise au point, les essais et le déploiement de telles armes seraient contraires à l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique dont l'article premier pose que (l'exploration et) l'utilisation de l'espace "doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays" et l'article III que les parties au Traité utiliseront l'espace "en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération et la compréhension internationales". Il est bien difficile de concilier ces intentions avec des activités visant à la mise au point d'armes destinées à une utilisation dans l'espace.

L'une des technologies envisagées pour les systèmes de défense antimissile basés dans l'espace est le laser à rayons X. Celui-ci nécessite un pompage par rayonnement très intense qui doit en fait provenir d'une explosion nucléaire. Les essais de lasers à rayons X dans l'espace, s'ils

(Mme Theorin, Suède)

impliquent des explosions nucléaires, constitueraient une infraction à l'article premier du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires qui les interdit. Le fait de placer en orbite autour de la Terre de tels engins serait déjà en soi une violation de l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Etendre à l'espace la course aux armements est incompatible avec l'esprit des traités que je viens de mentionner. Il faut continuer à respecter le droit international.

L'année dernière, les négociations qui se déroulent au sein du Comité spécial des armes chimiques ont progressé lentement mais de façon constante. Les 40 pages du document CD/636, qui constituent actuellement un projet de convention, ne sont pas une mince réalisation et parlent d'elles-mêmes.

Le processus de définition et d'énumération des produits chimiques pertinents est maintenant bien engagé, après avoir été bloqué pendant un certain temps. Ce travail, qui est fondamental pour la poursuite de l'élaboration de plusieurs autres parties de la convention, devrait donc être activement poursuivi pendant la session de 1986. La question de l'identification des installations de fabrication d'armes chimiques et des mesures visant à leur élimination a aussi fait l'objet de travaux utiles au cours des derniers mois. Il reste toutefois beaucoup à faire, mais il existe des perspectives de progrès cette année.

D'autres questions qui nécessitent de grands efforts en 1986 sont l'élaboration de principes concernant l'élimination des stocks existants d'armes chimiques, ainsi que les régimes visant à assurer que l'industrie chimique ne donne pas naissance à de nouvelles armes. Enfin, et ce n'est pas là la moindre tâche, il faut arriver à des accords sur les principes, les procédures et l'organisation, de manière à convaincre tous les Etats parties que la future convention sera respectée sous tous ses aspects.

Une certaine impulsion a été donnée aux négociations sur la convention relative aux armes chimiques. Cela a été confirmé lorsque les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique se sont réunis ici, à Genève, voici quelques mois. Le rôle et la responsabilité des grandes puissances membres de la Conférence du désarmement revêtent la plus grande importance pour la conclusion d'une convention. On ne saurait ignorer leurs préoccupations et leurs approches des questions en jeu. Dans le passé, les pourparlers directs entre les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont révélés utiles. De tels contacts pourraient et devraient renforcer et accélérer le processus de négociation.

Toutefois, les armes chimiques sont, au moins en théorie, accessibles à tous les Etats qui souhaiteraient en acquérir. En outre, tous les Etats sont les victimes potentielles de l'utilisation de ces armes. Par conséquent, la future convention doit être élaborée de manière qu'il soit tenu compte des préoccupations et des intérêts des Etats de toutes les parties du monde. Cela ne peut se faire que dans un contexte multilatéral. Tous les membres de la Conférence du désarmement devraient donc tirer pleinement parti de ce forum multilatéral de négociation.

(Mme Theorin, Suède)

Il existe d'autres initiatives, en dehors du cadre de la Conférence du désarmement, qui doivent servir d'étapes sur la voie de l'élimination des armes chimiques dans le monde. Certaines déclarations montrent que des efforts sont actuellement déployés pour prévenir la dissémination des armes chimiques. La proposition visant à créer une zone exempte d'armes chimiques en Europe est une autre initiative, qui a de l'importance du point de vue politique.

La Suède est très favorable à tous les efforts qui peuvent réduire la menace des armes chimiques en Europe et dans les autres parties du monde. En même temps, elle demeure convaincue que le moyen le plus efficace de parvenir à ce résultat est une convention générale comme celle qui se négocie dans ce forum. Les initiatives limitées sur le plan géographique ou autre ne devraient pas devenir des solutions de rechange, il faudrait les développer de manière à ce qu'elles appuient et renforcent les négociations multilatérales relatives à une convention générale. Les travaux préparatoires et de fond déjà accomplis suffisent pour que soit conclue une telle convention dans un avenir raisonnablement proche. Il ne serait pas alors nécessaire de prendre des mesures additionnelles.

Pour faciliter les négociations, tous les pays qui fabriquent ou qui envisagent de fabriquer des armes chimiques, binaires ou autres, devraient s'abstenir d'en fabriquer pendant les négociations relatives à une convention. Il ne sera jamais possible de faire progresser le désarmement par un accroissement des armements.

La réunion des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis à Genève, en novembre 1985, a fait naître quelque espoir d'une amélioration du climat qui serait propice à des négociations internationales dans le domaine du désarmement. Ces dirigeants ont déclaré qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée. Ils ont reconnu que tout conflit entre l'Union soviétique et les Etats-Unis aurait des conséquences catastrophiques et ils ont souligné l'importance de prévenir toute guerre entre eux, qu'elle soit nucléaire ou classique. Ils ont déclaré leur intention de ne pas chercher à obtenir la supériorité militaire. Maintenant, la convergence de ces points de vue devrait se concrétiser par des mesures de désarmement qui prendraient la forme de conventions ou d'accords multilatéraux ou bilatéraux.

Le programme global récemment proposé par l'Union soviétique, qui conduit à l'élimination de toutes les armes nucléaires et armes chimiques ainsi qu'à des réductions des forces classiques, mérite un sérieux examen.

Si nous reconnaissons le fait que des soupçons mutuels, profondément ancrés, bloquent la route du désarmement, alors les mesures propres à accroître la confiance sont, à de nombreux égards, le noeud de la question. Dans ce contexte, il est évident que la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe a un rôle important à jouer.

En tant que pays d'accueil et Etat neutre en Europe, il est naturel que la Suède attache un intérêt particulier au succès de la Conférence de Stockholm. Les déclarations récentes du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev ainsi que de plusieurs personnages de haut rang venus il y a peu à la Conférence autorisent un optimisme prudent.

(Mme Theorin, Suède)

Moins de huit mois séparent les négociateurs de Stockholm de la clôture de la Conférence avant la réunion consécutive de Vienne. Nous espérons sincèrement que la Conférence de Stockholm parviendra, cette année, à un accord sur le fond, cela permettrait de se prononcer à Vienne sur l'élargissement du mandat pour y inclure l'étude de mesures de désarmement véritables.

L'accord de Stockholm devrait refléter la nature complémentaire des aspects politiques et militaires de la sécurité et contenir des mesures d'ouverture qui élargissent la portée des mesures propres à accroître la confiance convenues à Helsinki, c'est-à-dire la notification préalable et l'échange d'observateurs en liaison avec les activités militaires en Europe. Devraient aussi y figurer des mesures de contrainte militaire et des arrangements relatifs aux communications et aux consultations. Il faudrait enfin y tenir dûment compte de l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Cette année a été proclamée Année internationale de la paix. Cette proclamation devrait encourager sérieusement les peuples et les gouvernements à faire tout leur possible en faveur de la paix et du désarmement.

Il ne saurait y avoir de meilleure occasion que cette Année internationale de la paix

- pour commencer des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires,
- pour commencer à réduire les arsenaux nucléaires,
- pour prévenir une course aux armements dans l'espace,
- pour mettre au point la Convention sur les armes chimiques,
- pour clôturer avec succès la Conférence de Stockholm.

Les peuples du monde attendent ardemment des accords concrets sur le désarmement. Ne les décevons pas une fois de plus. Attelons-nous à la tâche pour éviter l'obscurité et le froid d'un hiver nucléaire. Que cette Année internationale de la paix soit porteuse d'un printemps de désarmement et d'un été de paix !

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés au Président.

Nous avons maintenant épuisé le temps qui nous était imparti ce matin. Comme restent inscrits sur notre liste d'aujourd'hui un certain nombre d'orateurs, j'ai l'intention de suspendre maintenant la séance plénière pour la reprendre cet après-midi, à 15 h 30. Nous entendrons alors les déclarations prévues.

Je me permettrai toutefois, avant de suspendre la séance, de faire observer que, comme nous en sommes convenus lors des consultations officieuses

(Le Président)

de la semaine dernière, je tiendrai immédiatement après les déclarations de cet après-midi une réunion officieuse où seront examinés l'ordre du jour provisoire et le programme de travail de la Conférence. Si, à ce moment-là, se confirme le consensus qui, à mon sens, existe et qui s'est fait jour au cours des consultations de la semaine dernière, alors il nous sera possible cet après-midi de reprendre la séance plénière pour adopter l'ordre du jour et le programme de travail de 1986. S'il n'y a pas d'autre délégation qui souhaite prendre la parole, je suspendrai cette séance.

La séance est suspendue à 13 h 5, elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT : la 336ème séance de la Conférence du désarmement est reprise.

Sont inscrits cet après-midi sur la liste des orateurs les représentants de Cuba, de la Tchécoslovaquie et du Canada. Je tiens à remercier les délégations de ces pays d'avoir bien voulu remettre leurs déclarations à cet après-midi.

Je vous propose maintenant d'écouter ces déclarations et je donne tout d'abord la parole au distingué représentant de Cuba, M. l'Ambassadeur Lechuga.

M. LECHUGA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation salue votre élection à la présidence en ce premier mois de nos travaux et vous assure de sa coopération dans les efforts que vous ne manquerez pas de déployer pour que notre tâche soit couronnée de succès.

Nous félicitons votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Mario Campora, pour l'efficacité avec laquelle il a mené la Conférence au terme de sa session de l'an passé. Depuis lors, au sein de la première Commission de l'Assemblée générale, M. Campora a une fois de plus prouvé ses talents de diplomate et son attachement à la cause du désarmement.

Nous nous joignons aux vœux de bienvenue que vous avez adressés à nos neuf nouveaux collègues, que nous saluons chaleureusement.

C'est pour nous un plaisir que de revoir parmi nous le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jan Martensson. Nous lui adressons la bienvenue et nous saluons aussi le Secrétaire général de la Conférence, M. l'Ambassadeur Komatina et le Secrétaire général adjoint, M. Berasategui.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à la délégation suédoise à l'occasion de la disparition de Mme Alva Myrdal, qui a lutté avec ferveur pour la cause du désarmement. Son décès est une perte pour nous tous.

A la délégation des Etats-Unis nous disons que le peuple cubain n'est pas insensible au sentiment de profonde douleur que ressent le peuple américain après le tragique accident du véhicule spatial qui a causé la mort de plusieurs personnes, parmi lesquelles une jeune institutrice. Nous adressons nos condoléances à la délégation des Etats-Unis.

(M. Lechuga, Cuba)

La session de la Conférence s'ouvre cette année dans une prudente expectative, bien que le multilatéralisme soit en butte à des attaques répétées dans tout le système des Nations Unies. Il est très difficile de s'aventurer au-delà de cette attitude prudente, compte tenu de la longue histoire d'espoirs déçus que connaît cet organe et des résultats quasi inexistantes des entretiens qui se déroulent en marge de cette enceinte. Mais nous ne devons pas non plus nous laisser abattre par un sentiment d'impuissance. Comme le dit le proverbe bien connu, mieux vaut faire contre mauvaise fortune bon cœur et espérer que ce que nous ferons ici au premier chef, c'est négocier. Pour cela, il faut bien sûr prouver par des faits qu'est bien présente la volonté politique de discuter à fond des problèmes inscrits à l'ordre du jour que nous nous proposons d'adopter pour arriver à des mesures de désarmement efficaces et ne pas faire du débat un voile de fumée derrière lequel on se déroberait aux responsabilités contractées.

Le contexte dans lequel la Conférence entame ses travaux est différent du panorama qui s'offrait l'an passé. Les propositions du Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, ont une importance qu'on ne saurait ignorer et les progrès qu'on semble faire dans le cadre des négociations sur l'interdiction des armes chimiques engagent à penser qu'on parviendra à un accord satisfaisant. Il ne fait aucun doute que la proposition d'éliminer en 14 ans les armes nucléaires de la face de la Terre, selon un plan logiquement structuré, est un défi lancé à toutes les grandes puissances militaires, mais surtout aux milieux militaristes qui y ont pour devise de politique extérieure de s'assurer la supériorité militaire et de maintenir les tensions internationales pour en faire des instruments au service de leurs objectifs.

L'initiative soviétique ouvre des perspectives qui permettent au monde d'entrevoir une fin de siècle plus prometteuse, après les années d'angoisse que nous vivons. Aussi a-t-elle, de manière générale, été reçue avec satisfaction, même ceux qui sont le plus réticents à l'idée du désarmement ont reconnu qu'elle méritait d'être sérieusement étudiée, encore qu'il faille évidemment être réaliste. Il serait insensé de croire qu'il sera facile d'accepter un désarmement général en l'espace de trois lustres, vu l'existence de puissants intérêts auxquels profite la course aux armements. Nous savons que, pour exécuter un programme de cette ampleur, il faudra une forte dose de bonne volonté parmi ceux qui ont pour vision du monde que la force est le principal ingrédient à utiliser en dernier ressort, quand ont échoué tous les autres moyens mis en oeuvre pour atteindre les buts qu'ils visaient.

Cependant, on ne serait pas objectif non plus en disant, malgré cette vérité si patente, qu'il n'est pas vraiment possible d'oeuvrer efficacement pour atteindre l'objectif d'une réduction progressive des moyens de destruction massive, puis leur complète élimination. Répondre à cette aspiration de tous les peuples, contribuer par ses efforts à la réaliser, telle est la grande tâche de cette Conférence.

Nous croyons fermement que cela est possible. Penser le contraire serait se résigner à l'idée du suicide collectif car, dans les circonstances actuelles, une conflagration nucléaire ne serait pas autre chose, ce serait accepter l'inévitabilité d'une situation qui ne cesse d'empirer du point de vue de la sécurité mondiale et bloquer définitivement toute perspective d'amélioration économique pour l'immense majorité des hommes qui endossent

(M. Lechuga, Cuba)

actuellement le fardeau d'innombrables infortunes, faute de ressources pour les dominer, alors que la recherche et la fabrication d'armements ainsi que leur installation engloutissent des sommes fabuleuses. Quel est le peuple qui accepterait cet avenir pessimiste ou qui pourrait tolérer d'être ainsi mené dans une situation sans issue ?

La Conférence du désarmement a l'obligation spéciale et précise de faire tout en son pouvoir pour mener à bien cette entreprise. Elle est, tout compte fait, l'unique organe de négociation dont la communauté internationale se soit librement dotée pour s'acquitter de cette tâche. Elle ne peut indéfiniment trahir l'opinion publique par son inaction touchant les questions vitales qui sont inscrites à son programme de travail.

Ainsi, si l'on se reporte à l'ordre du jour, il n'y a aucune raison, aucun argument valable pour ne pas entamer rapidement les négociations tendant à l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Pas plus dans cette enceinte qu'au dehors, ne s'impose la logique des pays qui prétendent que les essais d'armes nucléaires ne sont pas préjudiciables à la sécurité, alors qu'il est évident, clair et irréfutable qu'en les poursuivant on imprime un élan à la course folle aux armements et qu'on sème toujours plus d'obstacles sur la voie des négociations sur le désarmement. Ce n'est pas pour donner au monde plus de sécurité qu'on procède à des essais d'armes nucléaires, mais bien au contraire pour continuer à perfectionner les armes actuelles et en tester de nouvelles au pouvoir destructeur plus grand, afin de tenter d'emporter la supériorité militaire sur l'adversaire. Or, dans le monde actuel, c'est là chose impossible. Nous ne sommes plus à l'époque du colonialisme, où les puissances impérialistes pouvaient, presque avec impunité, opposer leurs canons aux armes plus faibles des peuples qu'elles allaient opprimer et exploiter. Ce temps est à jamais révolu.

Il est une autre question assez mûre maintenant pour que l'on puisse mener à bien les négociations engagées. C'est celle de l'interdiction des armes chimiques et la destruction de celles qui s'accumulent dans les divers arsenaux. Ici encore, il n'y a aucune raison de poursuivre les négociations au-delà de ce qui est nécessaire, comme on l'a déjà fait. Il serait impardonnable de laisser tomber l'élan qui semble acquis et de ne pas profiter du moment pour réaliser cette autre aspiration de l'humanité qu'est l'élimination d'une arme aussi horrible que celle-là. A cet égard, la récente initiative de l'Union soviétique contient un élément positif qui déblaié la voie menant à la conclusion du Traité et qui a trait à la question de la vérification, ce qui est proposé étant un contrôle strict assorti d'inspections sur place. Il n'y a aucune raison pour que les négociations n'aillent pas rapidement de l'avant.

La course aux armements n'est pas seulement un facteur de déstabilisation et une source de danger latent d'affrontements militaires, c'est aussi un élément qui perturbe singulièrement l'économie mondiale, une des principales causes de la crise profonde que traversent tous les continents et, en particulier, ceux où se trouvent des pays en développement. C'est pour cette raison que la lutte pour la paix est aujourd'hui étroitement liée aux efforts déployés pour résoudre les problèmes les plus aigus de ces pays qui comptent des milliards d'êtres humains et qu'elle se rattache à la lutte pour l'instauration d'un ordre économique international plus juste et équitable que celui qui régit aujourd'hui les relations entre Etats : la paix doit profiter à toutes les régions et être à la portée de tous les peuples, il ne peut y avoir de demi-paix, de paix dans la discrimination.

(M. Lechuga, Cuba)

Aussi longtemps qu'on dilapide d'innombrables ressources dans la course aux armements, la coopération internationale sur le plan économique reste peu probable. Le désarmement et le développement vont main dans la main et, heureusement, l'opinion publique est partout chaque jour plus consciente. Surtout - et c'est là le plus important - elle est décidée à lutter pour cette cause.

C'est vraiment un crime de lèse-humanité que de consacrer des quantités inimaginables de ressources financières, scientifiques, techniques et humaines à la fabrication d'instruments de mort et de destruction, tandis que des millions d'hommes et de femmes, de jeunes, de vieillards et d'enfants meurent d'inanition ou faute de médicaments et de soins médicaux, que ces centaines de millions d'êtres humains n'ont ni écoles ni hôpitaux ou que ceux qui existent sont insuffisants pour répondre aux besoins.

On parle allègrement d'investissements fantastiques pour concevoir des armes spatiales, alors que le monde se débat dans une des crises économiques les plus dramatiques qu'il ait connues depuis longtemps, que la dette extérieure de nombreux pays est un licou qui étouffe toute possibilité d'amélioration pour de nombreuses années à venir, cette dette extérieure qu'il est impossible de payer puisque dans la situation présente la capacité économique requise pour cela fait défaut. Or, c'est justement en pareilles circonstances que, avec une prodigalité sans égale, on alloue des fonds pour la réalisation de projets qui sont véritablement de luxe, sans compter qu'ils contribuent à aggraver les tensions internationales, à déstabiliser un équilibre précaire et, par conséquent, qu'ils éloignent de l'objectif qu'est l'instauration de la paix.

A notre avis, la Conférence a, entre autres, pour tâche de dissiper le scepticisme dont elle est l'objet. Il nous faut admettre que sa paralysie virtuelle ne contribue pas à son efficacité et que son peu d'efficacité est à la base de la défiance où la tiennent de vastes secteurs de l'opinion publique. On ne pourra sortir de ce cercle vicieux qu'avec la volonté de travailler de bonne foi. Souhaitons qu'au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui cette bonne foi se manifeste concrètement.

Il faut de la bonne foi pour mener à bien le vaste programme de désarmement et le sortir de l'impasse où il se trouve, pour travailler avec un mandat effectif sur un sujet aussi important que celui de la prévention de la guerre nucléaire. Il faut de la bonne foi pour faire progresser les travaux sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. C'est là une responsabilité qui incombe à tous et n'est le privilège de personne.

Sans perdre de vue le caractère modeste de sa contribution aux travaux de la Conférence, la délégation cubaine se déclare prête à oeuvrer avec les autres délégations pour s'acquitter des responsabilités confiées à toutes par la communauté internationale.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de Cuba de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, M. l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est à la fois un privilège et une lourde responsabilité que de présider nos travaux en ce mois qui marque l'ouverture de la session annuelle de la Conférence du désarmement. Diriger les travaux de cet organe demeure un privilège, mais un privilège qui entraîne de lourdes responsabilités à un moment où la Conférence va sans doute essayer de concrétiser par des actes certains événements positifs qui ont marqué les relations internationales. Je puis vous assurer que ma délégation mettra tout en oeuvre pour vous aider à donner à la session un bon départ et à orienter nos travaux dans la bonne direction.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue parmi nous à nos nouveaux collègues, M. Clerckx, Ambassadeur de la Belgique, M. Kerroum, Ambassadeur de l'Algérie, M. Gonsalves, Ambassadeur de l'Inde, M. Franceschi, Ambassadeur de l'Italie, M. Benhima, Ambassadeur du Maroc, M. Afande, Ambassadeur du Kenya, ainsi que U Tin Tun, Ambassadeur de la Birmanie, M. Mariatégui, Ambassadeur du Pérou, et M. Taylhardat, Ambassadeur du Venezuela, avec qui nous avons déjà eu l'occasion de travailler. Je me réjouis à l'idée d'oeuvrer avec eux dans un esprit aussi constructif qu'avec leurs prédécesseurs.

Je ne saurais omettre de remercier M. Campora, Ambassadeur de l'Argentine, qui a efficacement guidé nos travaux à la fin de la session de l'an dernier. Nous avons aussi eu grand plaisir à voir ici le Secrétaire général adjoint, M. Martenson, et, bien sûr, nous sommes heureux de voir M. l'Ambassadeur Komatina au poste de Secrétaire général de la Conférence, avec, à ses côtés, M. l'Ambassadeur Berasategui.

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que j'exprime mes condoléances à la délégation suédoise à l'occasion du décès de Mme Alva Myrdal, éminente diplomate suédoise qui s'était vu décerner le prix Nobel de la paix. Je connaissais bien son dévouement à la cause de la paix et du désarmement, car j'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec elle, ici à Genève, ainsi que pendant les sessions de l'Assemblée générale à New York. Je demande à la délégation suédoise de bien vouloir transmettre nos condoléances à la famille de Mme Myrdal ainsi qu'au Gouvernement suédois.

Deux mois à peine se sont écoulés depuis la fin de la session précédente. Cette session, nous l'avons terminée comme c'est devenu une habitude dans un climat plutôt morose et sans raison particulière d'optimisme. C'est pourquoi il est encourageant de noter qu'entre-temps des événements importants et positifs se sont produits. La dernière session de la Conférence venait de s'achever que la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entamait ses travaux qui, malgré un certain nombre de difficultés, se sont achevés positivement, les participants ayant réaffirmé la validité du régime de non-prolifération et demandé qu'il soit renforcé. Certes, il reste beaucoup à faire pour barrer définitivement la route à la prolifération des armes nucléaires, et mon pays est prêt à s'associer à l'effort collectif. A cet égard, contrairement à toutes les prévisions, la troisième Conférence d'examen a été un pas dans la bonne direction et non un échec.

Inutile de dire que la meilleure garantie contre les risques de prolifération consisterait à adopter certaines mesures précises pour mettre

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

fin à la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire. La volonté des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie de mettre en oeuvre pareilles mesures a, une fois de plus, été confirmée sans équivoque à la réunion de son Comité consultatif politique, qui a eu lieu à Sofia, en octobre dernier. Les participants y ont souligné que des mesures devaient être prises d'urgence pour mettre un terme à la course aux armements, empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace et parvenir à une réduction massive des armements, en particulier des armements nucléaires.

Plus tard, en novembre, nous avons assisté, ici à Genève, à un événement capital sur le plan politique. Le sommet américano-soviétique, premier depuis 1979, a été considéré d'une manière générale comme un tournant positif dans les relations entre l'URSS et les Etats-Unis. Tout naturellement, il a fait naître en nous l'espoir que des mesures concrètes pourront être adoptées en vue de mettre fin à la course aux armements nucléaires et de supprimer les armes nucléaires. Le peuple tchécoslovaque a suivi de près la réunion au sommet, convaincu aussi que des mesures concrètes devraient être prises pour arrêter la course aux armements et que le plus tôt serait le mieux. Il a accueilli favorablement le communiqué commun qui énonce les thèmes de discussion, les différents points sur lesquels il y a eu concordance de vues et les tâches qui restent à accomplir.

Immédiatement après le sommet, Mikhaïl Gorbatchev s'est rendu à Prague, où il a rencontré les principaux représentants des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, pour les informer du résultat des négociations. Ses interlocuteurs ont appuyé sans réserve l'attitude constructive de M. Gorbatchev pendant les négociations avec le Président Reagan et se sont félicités que les deux camps aient réaffirmé, comme en janvier 1985, qu'ils s'engageaient à chercher les moyens de prévenir la course aux armements dans l'espace et d'y mettre fin sur terre. L'intérêt de la réunion de Genève réside dans le fait qu'elle constitue l'amorce d'un dialogue visant à améliorer les relations américano-soviétiques et la situation mondiale en général. Elle crée des conditions propices à l'amélioration de la situation internationale et à un retour à la détente. Il était donc tout naturel qu'après ce sommet nous nous attendions à ce que de nouvelles mesures soient prises, surtout à l'approche des pourparlers soviéto-américains sur les armements nucléaires et spatiaux qui ont repris le mois dernier.

A la veille de l'ouverture de la quatrième série des pourparlers en question, le 15 janvier, l'Union soviétique a proposé un programme d'une portée considérable en vue d'éliminer les armes nucléaires d'ici l'an 2000. Cette proposition a suscité un vif intérêt dans mon pays. Le Praesidium du Comité central du Parti communiste et le Gouvernement tchécoslovaques ont salué cette initiative et déclaré notamment qu'elle constituait une série de nouvelles propositions qui reflétaient une volonté constante de paix dans la politique intérieure et extérieure de l'Union soviétique, ce qui était aussi conforme aux intérêts vitaux du peuple tchécoslovaque. Ces propositions, qui sont équilibrées, réalistes, claires et profondément humaines témoignent d'un souci très aigu pour le sort de la civilisation et répondent aux intérêts de tous les pays, sans distinction. Elles visent à mettre fin à la course aux armements sur terre, à prévenir la militarisation de l'espace, à améliorer la situation internationale dans son ensemble et à promouvoir une coopération pacifique mutuellement bénéfique.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Le programme soviétique de désarmement est assurément un fait sans précédent pour plusieurs raisons : l'audace de la démarche, l'ambition des objectifs fixés et la précision. Ainsi, au moment même où s'amorçait l'Année internationale de la paix, le monde se voyait offrir une proposition de paix et une solution radicale au problème de la course incessante aux armements, qui menace de plus en plus l'existence de la civilisation et engloutit d'immenses ressources, matérielles et humaines. Nous notons avec satisfaction la réaction généralement positive que ce programme a suscitée dans le monde, ce qui montre que les peuples souscrivent aux objectifs qui y sont énoncés et que les chefs politiques en mesurent la valeur historique. Ce type d'initiative ne saurait être ignoré ou minimisé et les problèmes qu'elle soulève concernent essentiellement les moyens d'y donner efficacement suite.

Un certain nombre de questions abordées dans l'initiative soviétique seront aussi inscrites à notre ordre du jour, il serait donc tout naturel que nous y revenions pour essayer de trouver de nouveaux moyens plus efficaces de les traiter.

Prenons tout d'abord le problème de l'interdiction des essais nucléaires. Il est incontestable à notre sens que nous n'avons pas du tout traité cette question ou que, lorsque nous l'avons fait, nous avons choisi une méthode inappropriée. Nous ne partageons pas l'avis selon lequel les activités menées par le Groupe de travail en 1982 et 1983 montreraient qu'il reste à résoudre un certain nombre de problèmes de vérification. Ce qui ressort en fait c'est que certains problèmes de vérification en suspens ne peuvent être résolus s'ils sont traités indépendamment d'autres dispositions fondamentales de l'interdiction des essais. On peut en dire autant des travaux du Groupe d'experts scientifiques, qui va mettre la dernière main à son troisième rapport dans deux semaines environ. Grâce à l'évaluation des résultats des deux premières expériences pratiques de transmission de données sismologiques, le troisième rapport pourrait effectivement représenter une contribution positive. Mais une contribution à quoi ? Si les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires devaient être à nouveau bloquées, le précieux travail du Groupe d'experts ne serait rien d'autre qu'un exercice de sismologie moderne, l'occasion pour des spécialistes d'échanger des informations et des données d'expérience et de contrôler les réseaux de communication de l'Organisation météorologique mondiale. Par contre, si des négociations sur tous les aspects de l'interdiction des essais nucléaires devaient s'ouvrir, ce troisième rapport pourrait contribuer effectivement à la mise en place d'un système de transmission de données sismologiques, qui constituerait un élément important des procédures de vérification de l'interdiction des essais nucléaires.

En s'attaquant au problème de l'interdiction des essais nucléaires, la Conférence du désarmement doit prendre en considération les faits nouveaux et importants qui se sont produits à ce sujet. Pendant le second semestre de l'année dernière, l'une des deux grandes puissances militaires a été la seule à poursuivre activement des essais nucléaires. Les dirigeants soviétiques, s'efforçant de briser la "logique" habituelle de la course aux armements, ont présenté un moratoire unilatéral sur les essais d'armes nucléaires. Malheureusement, l'autre camp n'a pas répondu à l'invitation à en faire autant

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

et à transformer le moratoire sur les essais nucléaires en une mesure durable jusqu'à ce qu'une interdiction générale et complète soit négociée. Ce grand pays est donc resté, dans ce domaine, un concurrent zélé mais esseulé dans une étrange course aux armements qui ne compte qu'un seul participant. Même après l'expiration de la période de six mois proposée au départ, la "course en solitaire" continue, puisque l'Union soviétique a prolongé de trois mois son moratoire unilatéral. Cette nouvelle mesure illustre de façon extraordinaire l'attitude à adopter - et il n'y en a pas d'autre - pour briser le cercle vicieux de la course aux armements.

Les problèmes de vérification ne peuvent plus non plus continuer à servir d'excuse pour ne pas se joindre au moratoire et bloquer les négociations sur l'interdiction des essais nucléaires. L'Union soviétique a déclaré sans équivoque que le contrôle n'était pas un problème pour elle. Un contrôle approprié du respect du moratoire - pour autant que les Etats-Unis s'y joignent - serait complètement assuré par les moyens techniques nationaux, et aussi au moyen de procédures internationales, et même, si nécessaire, avec des inspections sur place.

Nous savons que la délégation de votre pays souligne comme il convient, ici comme à l'Assemblée générale des Nations Unies, la nécessité de mettre fin aux essais nucléaires. En fait, l'une des résolutions adoptées par l'Assemblée générale l'année dernière sur cette question était parrainée par votre pays. Les trois résolutions qui traitent du problème des essais d'armes nucléaires - les résolutions 40/80 A et B, 40/81 et 40/88 - font ressortir certaines divergences quant aux moyens les plus efficaces d'aborder cette question. Mais, fondamentalement, les Etats conviennent qu'il est important et urgent de cesser les essais nucléaires. Nous sommes persuadés que vous mettrez votre mandat à profit pour essayer de trouver le cadre qui conviendra le mieux pour l'examen de ce qui constituera à nouveau le point prioritaire de notre ordre du jour. A cet égard, je puis vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Nous nous montrerons souples, sans toutefois renoncer à un principe fondamental : notre activité ici doit viser la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Nous sommes aussi favorables à la création d'organes de travail qui s'occuperaient des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Il faut d'urgence adopter des mesures pour atténuer le danger d'une guerre nucléaire, arrêter l'accumulation insensée d'armes nucléaires et réduire progressivement les stocks jusqu'à leur élimination complète. On a prétendu que l'objet des négociations au titre de ces points n'était pas clair. Nous soutenons que cet argument ne peut plus être invoqué sérieusement. Un certain nombre de propositions précises ont été soumises sur la question de la prévention d'une guerre nucléaire. En 1979 déjà, le groupe des pays socialistes a déposé une proposition relative à un désarmement nucléaire progressif. La nouvelle proposition soviétique contient un programme très détaillé et précis de réduction et d'élimination des armes nucléaires en trois étapes. Ce programme est réaliste puisque, dans la fixation des étapes et la participation à celles-ci, il tient dûment compte des inégalités entre les divers Etats dotés d'armes nucléaires. Ici même, tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont représentés et nous sommes censés parler de désarmement. Et nous ne

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

toucherions pas à la question du désarmement nucléaire ? Ce serait pour le moins afficher un mépris total de l'opinion presque unanime de la communauté internationale qui est exprimée dans les résolutions 40/151 F de l'Assemblée générale relative à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 40/152 A relative à la non-utilisation des armes nucléaires et à la prévention d'une guerre nucléaire, 40/152 Q relative à la prévention d'une guerre nucléaire, ainsi que dans les résolutions 40/152 C et 40/152 P où la Conférence est priée de procéder sans plus tarder à des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

L'espace ne représente peut-être encore pour certains d'entre nous qu'une lointaine contrée. Toutefois, il est de plus en plus évident que ce qui s'y passe, en particulier d'un point de vue militaire, nous concernera tous au premier chef et probablement très vite. Dans une quinzaine de jours, cela fera déjà trois ans que l'un des plus grands pays a fait d'une certaine forme de militarisation de l'espace sa doctrine officielle. Depuis lors, chaque année, d'énormes ressources financières et les compétences de milliers de techniciens sont consacrées à ce programme. Au fil des années, cette entreprise absorbera toujours plus de ressources, jusqu'au jour où le mouvement deviendra peut-être irréversible et autonome. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi avant que l'on ait pu donner aux négociations sur la non-militarisation de l'espace une chance d'aboutir, car il serait inconcevable qu'avec la militarisation croissante de l'espace on puisse aboutir à des résultats concrets sur la voie de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

Mon pays a envoyé un cosmonaute dans l'espace et participe activement, en collaboration étroite avec l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, à l'exploration pacifique de l'espace. Certes, nous ne nous considérons pas comme une puissance spatiale, mais tout petit pays que nous sommes, nous nous sentirions directement menacés par la mise éventuelle sur orbite d'armes spatiales offensives. Notre territoire est déjà très menacé, et de multiples façons, notamment par les missiles modernes équipés d'ogives nucléaires qui sont stationnés à deux kilomètres à peine de nos frontières. Si de nouveaux engins devaient nous menacer, cette fois à partir de l'espace - ce qui ne nous laisserait pratiquement aucune possibilité de nous défendre - l'assurance que ces armes ne joueraient qu'un rôle défensif ne contribuerait guère à dissiper nos craintes. Or, cette menace potentielle se précise de plus en plus. Les essais d'armes nucléaires dans le Nevada se poursuivent intensivement, l'objectif étant de perfectionner les lasers à rayons X qui seront installés dans l'espace. Les déclarations selon lesquelles ce que l'on appelle l'initiative de défense stratégique n'aurait pas un caractère nucléaire semblent donc assez déplacées et il ne faudrait pas s'étonner qu'elles tombent rapidement dans l'oubli. D'ailleurs, l'espace militarisé, loin de remplacer les dangers d'hier, ne fera qu'y ajouter. Pas plus tard que la semaine dernière, M. Weinberger, Secrétaire à la défense, déclarait que l'IDS avait désormais la priorité dans les programmes du Pentagone, au même titre que le programme quinquennal de modernisation des missiles nucléaires.

Cela étant, la Tchécoslovaquie se félicite du contenu de la proposition soviétique pour ce qui est de l'espace. La démarche qu'on y préconise est tout autre ; au lieu de menacer tous les pays et, à la longue, celui qui a lancé la course aux armements dans l'espace, elle interdirait à jamais l'utilisation

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

de l'espace à des fins militaires et créerait aussi des conditions propices au désarmement nucléaire. Dans la déclaration où il a présenté la nouvelle initiative soviétique, M. Gorbatchev a posé la question suivante : "Au lieu de gaspiller les dix ou quinze années qui viennent à créer dans l'espace de nouvelles armes terriblement dangereuses pour l'humanité, qui seraient soi-disant destinées à rendre les armements nucléaires inutiles, ne serait-il pas plus raisonnable de commencer à détruire ces armements et, finalement, de les faire complètement disparaître ?". Aucun chef politique n'oserait ouvertement contester cette vérité élémentaire. Espérons qu'elle ne sera pas finalement démentie par les agissements de tel ou tel Etat.

La Conférence du désarmement devrait contribuer aux efforts multilatéraux qui sont déployés pour prévenir une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi nous sommes favorables à une reprise rapide des travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Quant au mandat qui devrait lui être confié, nous avons fait savoir clairement l'année dernière que nous voulions que ce comité soit chargé de négocier des mesures précises destinées à prévenir une course aux armements dans l'espace. Après les travaux préliminaires utiles qui ont été faits l'an dernier, nous sommes plus que jamais convaincus qu'il est temps d'aller de l'avant et de discuter par le détail des nouvelles mesures qui pourraient mettre l'espace à l'abri de la course aux armements. C'est exactement ce qui est recommandé dans la résolution 40/87 de l'Assemblée générale.

Nous espérons que le Comité spécial des armes chimiques pourra reprendre ses travaux au plus vite. Il devrait approfondir les travaux entrepris en 1985 et en janvier de cette année sous la présidence de M. Turbanski, Ambassadeur de la Pologne. Nous notons avec satisfaction que le climat au sein du Comité s'est récemment bien amélioré. Cela, ainsi que l'ouverture, la semaine dernière, des consultations bilatérales soviéto-américaines, offre une bonne base de négociation à partir de laquelle les efforts multilatéraux et bilatéraux pourraient se compléter. On pourrait donc mettre à profit toutes les propositions constructives pour essayer de résoudre les problèmes qui demeurent en suspens.

Le Comité spécial des armes chimiques est, en fait, le seul organe de travail de la Conférence à négocier sur un problème particulier de désarmement. Il a beaucoup travaillé au cours de ces dernières années à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques et nous pouvons dire que toutes les délégations s'intéressent tout particulièrement à ses activités. Espérons qu'il nous serve d'exemple pour l'organisation de nos travaux autour d'autres questions prioritaires; sinon, la Conférence du désarmement risque d'être bientôt assimilée aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Or, nous voudrions pouvoir penser que cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement parviendra au bout du compte, et pourquoi pas dès cette année, à s'attaquer aussi à d'autres problèmes urgents.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada, M. l'Ambassadeur Beesley.

M. BEESLEY (Canada) (traduit de l'anglais) : En ce jour d'ouverture de la session de 1986 de la Conférence du désarmement, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux collègues qui se sont récemment joints à nous, les distingués ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc et du Pérou, et à accueillir de nouveau, avec plaisir, le distingué ambassadeur du Venezuela. Je voudrais aussi, à titre personnel et officiel, adresser mes félicitations à M. l'Ambassadeur Butler, qui présidera nos travaux en février. Il est déjà manifeste que, sous son efficace impulsion, la Conférence a pris un bon départ. Je me joins, il va sans dire, aux autres délégations qui ont remercié M. l'Ambassadeur Campara de la finesse de l'action diplomatique qu'il a déployée en août, mois difficile, et depuis lors. Au demeurant, il se pourrait bien qu'il me faille faire appel à lui en matière technique, puisqu'aussi bien j'assumerai la présidence en ce mois d'août réputé difficile. Avant de faire des observations sur notre ordre du jour, je voudrais exprimer toute la douleur que nous cause le décès de l'ancien ministre suédois du désarmement et lauréate du prix Nobel de la paix, Mme Alva Myrdal, qui a apporté à nos travaux une contribution unique et durable. Je me joins à ceux qui m'ont précédé pour présenter à la délégation des Etats-Unis nos sincères condoléances à l'occasion de la disparition tragique de la navette Challenger et des sept jeunes membres de son équipage.

Monsieur le Président, lorsque nous avons commencé nos débats, voici un an, il y avait ici dans l'air une note de prudente expectative. Peu auparavant, les gouvernements de l'URSS et des Etats-Unis étaient convenus de reprendre les négociations sur les principales questions de limitation des armements et de désarmement de notre époque. En outre, en prenant cette décision qui témoignait de part et d'autre d'une grande sagesse politique, les deux gouvernements s'étaient fixé des objectifs convenus de négociation impressionnants par leur portée et leur étendue : "prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre, limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique." L'objectif ultime, avaient-ils déclaré, était "l'élimination complète des armes nucléaires". Sous nos yeux et ceux du monde se dessinait une lueur d'espoir.

Une année à peine plus tard, non seulement cette flamme d'espoir brûle encore, mais elle est un peu plus vive. Au cours de 1985, les deux gouvernements ont mené à bien trois séries de négociations à Genève. Le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev se sont réunis dans cette ville en novembre et ont publié une déclaration commune importante où ils affirmaient notamment l'intention d'accélérer leurs travaux de négociation. La quatrième série de négociations est déjà en cours.

Heureusement, ce processus a produit autre chose que des phrases. Des propositions et des contre-propositions détaillées et concrètes ont été formulées, reflétant la bonne volonté des deux parties de convenir de réductions importantes dans leurs arsenaux nucléaires respectifs à titre de première mesure sur la voie de la réalisation de tous les objectifs de négociation arrêtés. Le Canada estime que l'une et l'autre parties ont ainsi démontré de façon convaincante la bonne foi et le sérieux de leurs intentions. Nous nous félicitons de l'amorce constructive de cette négociation capitale.

(M. Beesley, Canada)

Nous reconnaissons qu'il est probable qu'elle sera longue et difficile et qu'il serait peu réaliste de s'attendre à des solutions rapides et complètes aux nombreux problèmes qui se posent encore. Nous demandons instamment aux deux parties de poursuivre leurs efforts de négociation avec toute la détermination, l'habileté et la patience qu'exige un sujet aussi important. C'est ce qu'elles ont promis de faire. De son côté, le Canada s'engage à appuyer, à faciliter et à tout faire pour renforcer ces négociations bilatérales cruciales, tant à la Conférence du désarmement que dans toutes les autres tribunes internationales concernées.

C'est une réalité de notre temps que, par leurs décisions séparées et communes, les Etats-Unis et l'URSS déterminent les principaux aspects de tout cadre international visant à préserver la sécurité mondiale, mais il va sans dire que l'établissement d'une base stable pour une paix et une sécurité internationales durables ne doit pas et ne peut pas être le monopole exclusif des deux superpuissances. Leurs négociations présentent un intérêt vital pour tous les peuples, comme l'a récemment affirmé le Premier Ministre du Canada, la paix et la sécurité sont l'affaire de tous. Il appartient à tout gouvernement responsable d'apporter sa propre contribution à l'effort international collectif par sa politique nationale et par une participation constructive aux travaux des instances internationales qui s'occupent de ces questions - telles que la Conférence du désarmement - pour venir à bout des problèmes complexes et apparemment insolubles que pose la création des conditions d'une paix et d'une sécurité internationales durables et stables. Le Gouvernement canadien réaffirme sa détermination d'agir dans ce sens.

On connaît bien, dans cette assemblée, le sérieux de l'engagement du Canada à la poursuite de mesures réalisables de limitation des armements et de désarmement. L'approche depuis longtemps adoptée par le Canada en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement, que d'aucuns taxent d'idéaliste, n'est pas visionnaire, elle est au contraire orientée vers des objectifs pratiques et accessibles. A notre sens, la limitation des armements ne se sépare pas de la préoccupation légitime de tous les Etats pour leur sécurité nationale, elle lui est intimement liée. Pour l'essentiel, notre optique a été présentée de façon succincte par le Premier Ministre, M. Brian Mulroney : "Le monde dans son ensemble devrait reconnaître que la limitation des armements est un élément - et non le substitut - d'une saine politique de sécurité nationale, si on veut aborder de manière sage et correcte le problème de la sécurité on ne peut faire abstraction des vertus de la limitation des armements, de même que celle-ci ne doit pas faire oublier les exigences de la sécurité nationale. La recherche de l'une aux dépens de l'autre est vouée à l'échec. Et la recherche des deux est impérative."

Le Gouvernement canadien s'est fixé six objectifs prioritaires de limitation des armements, ils ont fait l'objet d'une déclaration publique du Premier Ministre et ont été explicités le 23 janvier, devant le Parlement, par M. Joe Clark, Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures du Canada. Ces six objectifs prioritaires sont les suivants :

- 1) Réductions radicales négociées des forces nucléaires et accroissement de la stabilité stratégique,
- 2) Maintien et renforcement du régime de non-prolifération nucléaire,

(M. Beesley, Canada)

- 3) Négociation d'une interdiction globale des armes chimiques;
- 4) Appui en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais;
- 5) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
- 6) Renforcement de la confiance pour faciliter la réduction des forces militaires, en Europe et ailleurs.

Nous avons l'intention de poursuivre activement ces objectifs et par tous les moyens dont nous disposons. Nous défendrons nos vues et nos objectifs politiques dans les entretiens bilatéraux avec nos alliés, avec les gouvernements des pays du bloc socialiste, de la République populaire de Chine, des pays neutres et des pays non alignés. Nous jouerons un rôle actif et constructif dans diverses assemblées multilatérales, ici à la Conférence du désarmement, à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Commission du désarmement des Nations Unies, dans les entretiens de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, à la Conférence de Stockholm et aux autres réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe où se traitent de vastes questions liées à la sécurité.

Nous considérons toutefois que la Conférence du désarmement est la principale des instances multilatérales qui s'occupent de la limitation des armements et du désarmement. Une lourde responsabilité pèse sur ses 40 membres. En un sens très réel, nous négocions au nom de l'ensemble de la communauté internationale. Il nous appartient donc d'aborder notre tâche avec toute l'énergie, la patience, l'habileté et la sagesse dont nous disposons. Nos gouvernements doivent être prêts à rechercher un terrain d'entente sur lequel puissent reposer des mesures pratiques et viables.

Il n'y a pas de quoi être fiers de ce que nous avons réalisé collectivement, ces dernières années. Dans la décennie qui s'est écoulée depuis la conclusion du Traité sur les modifications de l'environnement, nous n'avons pu parvenir à un accord sur aucune mesure de limitation des armements. Les raisons en sont multiples et on ne saurait en rendre seul responsable l'état précaire des relations Est-Ouest, bien que cela ait été parfois un facteur important. Il est arrivé que des accords qui paraissaient à portée de main nous échappent parce que certains d'entre nous insistaient pour en élargir la portée au-delà de ce qui avait pu être effectivement négocié dans cette instance. Si les objectifs visés étaient légitimes, certains étaient peut-être trop prêts à poursuivre l'idéal aux dépens de ce qui était réalisable.

Cependant, nos difficultés ne sont pas toutes dues à des divergences d'efforts ou au manque de volonté politique. Le besoin se fait de plus en plus pressant de réexaminer nos procédures et notre façon de travailler afin d'utiliser au mieux le temps, les ressources et l'énergie qui nous sont comptés. Je n'insisterai pas davantage, car j'ai développé cet argument plus d'une fois à notre session de 1985. Il me suffira de dire que ce forum s'est embourbé dans des ornières et des modes de procédure qu'il serait utile de revoir pour rendre notre travail plus efficace et, ce qui est tout aussi important, moins chicanier.

(M. Beesley, Canada)

Je prierai de nouveau instamment notre Président - qui s'est d'ailleurs engagé à le faire - d'accorder, avec l'appui et la coopération de toutes les délégations, une attention prioritaire pendant cette session à l'exploration et à l'examen des moyens qui nous permettraient de nous entendre pour améliorer et simplifier nos procédures et méthodes de travail de façon à mieux servir nos gouvernements et les peuples qu'ils représentent.

Néanmoins, quelles que soient nos préoccupations sur les questions de procédure, notre tâche primordiale est de traiter des questions de fond inscrites à notre ordre du jour. J'ai déjà dit que le Gouvernement canadien avait, de manière générale, bien accueilli les négociations qui ont eu lieu jusqu'ici entre les Etats-Unis et l'URSS. Cette évolution devrait nous être une source d'encouragement, mais aussi nous inciter à intensifier nos efforts, et non à les relâcher. Elle devrait nous permettre d'espérer davantage que, dans ce forum où notre première obligation est de rechercher un terrain d'entente et d'élargir les zones d'accord, nous pourrions éviter les polémiques politiques et les échanges d'invectives et de récriminations qui sont déplacés dans toute instance de négociation sérieuse.

Comme ces dernières années, la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un point prioritaire de notre ordre du jour. Des progrès modestes, mais discernables, ont été faits sur ce point pendant la session de 1985. Nous restons cependant déçus, malgré les vaillants efforts de notre ami et collègue, M. Turbanski, ambassadeur de la Pologne et Président du Comité spécial. L'emploi récent et porté à notre connaissance d'armes chimiques devrait ajouter à notre sentiment collectif qu'il est urgent de parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'une telle interdiction. Nous notons avec une attention particulière que le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, dans leur déclaration commune, ont affirmé leur intention d'"accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable" ainsi que d'"engager un dialogue en vue de prévenir la prolifération des armes chimiques". Comme d'autres l'ont fait valoir, et comme ma délégation l'a d'ailleurs souligné dans le passé, une convention bilatérale efficace, qui ne serait pas une convention complète à l'un et l'autre égards, qui ne s'étendrait pas à tous les principaux aspects faisant l'objet de négociations et ne comporterait pas de clauses solides pour assurer la non-prolifération, n'aurait qu'une utilité limitée. A ce que nous comprenons, l'initiative des deux hommes d'Etat ne vise nullement à détourner de l'effort déployé - et il s'agit là d'une nécessité prioritaire - pour conclure un traité d'interdiction complète des armes chimiques, il en est de même de la déclaration contenue dans les propositions les plus récentes du Secrétaire général Gorbatchev touchant la possibilité d'adopter "quelques mesures intérimaires", qui pourraient inclure la convention, prise sur une base multilatérale, de ne pas transférer d'armes chimiques.

Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés, il reste à résoudre plusieurs problèmes difficiles avant de pouvoir conclure un traité d'interdiction des armes chimiques. La question de la vérification exigera un effort particulièrement sérieux et impartial, si l'on veut parvenir à un accord. On sait qu'en avril 1984, il y a presque deux ans, le Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique a présenté ici le texte d'un projet de traité. Dans cette proposition, la plus complète dont nous ayons été saisis jusqu'à

(M. Beesley, Canada)

présent, était exposé en détail le type de régime de vérification que préfère le Gouvernement américain et qu'il considérerait comme adéquat. Le Canada s'est déclaré prêt en principe à accepter et à appliquer les clauses de vérification avancées dans ce texte. Les propositions des Etats-Unis ont été vivement critiquées mais, à ce jour, aucune délégation n'a formulé de solution de rechange sous la forme de propositions de fond concrètes, où seraient clairement définis les points d'accord et de désaccord et qui pourraient servir de base à une négociation sérieuse en vue d'arriver à des dispositions de vérification acceptables pour tous.

Le Gouvernement canadien a noté avec satisfaction que le porte-parole des Etats-Unis à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé le 31 octobre 1985 qu'aucun déséquilibre dans les obligations d'inspection n'était souhaité, voulu ou inscrit dans l'une quelconque des dispositions du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques présenté par le gouvernement. Le Canada a aussi pris note, avec une attention et un intérêt tout particuliers, de l'affirmation récente du Secrétaire général Gorbatchev selon laquelle, pour ce qui était de la déclaration des emplacements des entreprises de fabrication d'armes chimiques et de la cessation de leur production, de l'élimination des installations de production et de l'élimination des stocks d'armes chimiques "tout cela se ferait sous un contrôle strict, y compris des vérifications internationales sur place". Ces propos nous semblent encourageants et nous espérons qu'à la présente session de la Conférence la délégation soviétique sera en mesure d'en développer avec précision le sens. Négocier sérieusement des procédures de vérification efficaces fonctionnelles et politiquement acceptables, qui seraient incorporées dans un traité sur l'interdiction des armes chimiques, sera long et ardu, mais la tâche ne peut être remise à plus tard.

Au cours de cette session, la délégation canadienne a l'intention de continuer à contribuer activement à la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Elle présentera un manuel pour les enquêtes sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques où sont indiqués les procédures et le matériel à utiliser et où il est proposé des formulaires types qui pourraient contribuer à rendre aussi concluants, convaincants et impartiaux que possible les résultats des enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques. Fruit de notre expérience et de nos compétences techniques, ce manuel traduit l'intérêt que le Canada marque depuis longtemps pour les problèmes de la vérification sous ses différents aspects. Il devrait être particulièrement utile dans l'optique des négociations en vue d'un traité comportant une interdiction vérifiable de l'utilisation des armes chimiques qui sont menées dans cette instance. Le Canada présentera aussi un document de travail technique traitant de l'identification des substances chimiques et il mettra à la disposition des délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil de tous les documents sur les armes chimiques présentés à la Conférence de 1983 à 1985.

Un autre point important de notre ordre du jour est la prévention de la course aux armements dans l'espace, sujet qui inquiète beaucoup l'opinion et à juste titre. L'an dernier, un pas important a été franchi lorsqu'on est parvenu à se mettre d'accord sur le mandat d'un comité spécial chargé de cette question. J'avais souligné à l'époque qu'il s'agissait là d'un mandat réaliste, qui tenait compte, en le complétant et en le reflétant avec fidélité, de l'état des négociations bilatérales alors déjà engagées entre les

(M. Beesley, Canada)

Etats-Unis et l'URSS sans porter atteinte à ces négociations ou préjuger de leur résultat et sans immixtion aucune. Conscient de ce que certaines délégations souhaitaient plus et mieux, j'avais aussi alors exprimé l'espoir que ce mandat ne prenne pas fin au terme de 1985. La position du Gouvernement canadien n'a pas changé. Grâce à la définition de ce mandat nous avons pu commencer à travailler, mais la tâche est loin d'être accomplie. Il a fallu beaucoup d'adresse, de persévérance et de travail pour s'entendre sur ce mandat. Toute tentative visant à le négocier ou à le renégocier supposerait très certainement de nouvelles et très longues discussions dont pâtirait le débat de fond, et nous aurions peu de chances de nous entendre sur un nouveau mandat. D'ailleurs, le contexte politique et de négociation dans lequel ce mandat a été arrêté, n'a guère changé. En fait, dans la mesure où les Etats-Unis et l'URSS commencent maintenant à s'attaquer sérieusement aux objectifs de négociation qu'ils se sont fixés, y compris la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il importe plus que jamais que nos propres délibérations complètent le processus et ne viennent pas le perturber. Enfin, je noterai qu'à cause de regrettables retards dus à des questions de procédure, notre débat de fond sur ce point l'an dernier a été considérablement abrégé. Comme plusieurs délégations l'ont rappelé, nous n'avons pu y consacrer que neuf séances. Toutefois, de l'avis du Canada, la discussion a plutôt bien démarré. On a touché au fond du problème et, pour l'essentiel, avec objectivité. On a commencé à démêler les aspects techniques, juridiques et politiques du sujet, qui sont imbriqués, et il nous en a été parlé aujourd'hui, mais le travail n'est pas achevé. Compte tenu de l'importance et de la difficulté de la question, il faut absolument que nous nous acquittions du mandat qui nous a été confié l'an dernier et que nous agissions avec détermination et diligence avant de passer à autre chose. Des querelles de procédure sur ce point ne feraient rien pour rehausser le prestige de la Conférence. Comme elle l'a fait l'an dernier en présentant une vaste étude du régime juridique international de l'espace, la délégation canadienne entend contribuer concrètement cette année au débat de fond, elle fera tenir à cette fin à toutes les délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil des documents publiés en 1985 par la Commission du désarmement.

L'interdiction complète des essais nucléaires, qui reste un point particulièrement important de notre ordre du jour, est malheureusement devenue l'une des questions les plus contentieuses. L'intensité des réactions qu'elle soulève traduit à la fois l'importance intrinsèque des armes nucléaires en tant qu'élément clé de la politique stratégique des pays membres de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de Varsovie, et l'angoisse profonde que suscite, dans l'opinion la conscience du pouvoir de destruction massif et relativement aveugle de ces armes. Etant donné que leur utilisation, à une échelle tant soit peu importante, aurait de graves répercussions non seulement pour les belligérants mais presque certainement aussi pour tous les autres Etats, l'intérêt actif que portent toutes les délégations à ce point de l'ordre du jour de la Conférence est tout ensemble légitime et compréhensible. Aussi est-il peut-être nécessaire de veiller à ce que la vivacité de nos opinions et de nos inquiétudes, et la véhémence avec laquelle il nous arrive de les exprimer ne fassent pas obstacle à des échanges rationnels sur le fond de la question. Ici comme ailleurs, la polémique n'est pas le meilleur moyen d'arriver à mieux se comprendre.

(M. Beesley, Canada)

Je voudrais souligner qu'une interdiction négociée, vérifiable et complète des essais nucléaires demeure un objectif fondamental du Gouvernement canadien. Tout en respectant les vues de ceux qui ne sont pas de son avis, il continue à être partisan d'une approche prudente, par étapes, de la question de l'interdiction des essais nucléaires, au niveau tant de la procédure que du fond. Il s'est déjà clairement prononcé pour le rétablissement, à la Conférence, d'un organe subsidiaire chargé de ce sujet, et réaffirme ici cette position. Un tel organe devrait avoir un mandat concret et réaliste, cela permettrait de reprendre immédiatement les travaux de fond en vue de la négociation d'un traité. Nous suggérons d'accorder la priorité à la recherche d'un accord sur un programme de travail où puisse trouver place - par le biais de groupes de travail bien structurés - l'étude des problèmes de la portée, de la vérification et du respect des engagements souscrits. Les pays représentés dans cette salle nous semblent reconnaître de plus en plus l'utilité que pourrait avoir une approche ainsi orientée. La délégation canadienne est disposée à prendre une part active et constructive à la mise en oeuvre d'un programme de travail convenu. Elle espère aussi que, pour appuyer cet effort, tous les participants seront d'accord pour accélérer les importants travaux de la Conférence sur les échanges de données sismiques.

Enfin, bien que le vaste sujet de la vérification ne constitue pas un point distinct de notre ordre du jour, je voudrais en parler brièvement. Comme chacun le sait c'est depuis longtemps pour le Canada un sujet prioritaire et pas en paroles seulement. Notre gouvernement consacre une partie importante des maigres ressources financières et en personnel dont il dispose à un examen sérieux et méthodique des problèmes et questions liés à la vérification. Une unité spéciale de recherche sur la vérification - avec un budget annuel d'un million de dollars - a été créée au Ministère des affaires étrangères. Sur le plan pratique, le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères a annoncé à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que le Gouvernement canadien avait décidé d'améliorer substantiellement les installations sismiques des territoires du nord-ouest du pays. Par cette mesure et par divers autres moyens, il compte réunir une somme d'expérience et de compétences techniques qui accroîtront la capacité du Canada de contribuer de manière pratique et constructive à la négociation internationale de mesures efficaces et vérifiables de limitation des armements.

Cette optique reflète notre ferme conviction que les aspects de vérification de la limitation des armements et du respect des accords de désarmement, loin d'être subsidiaires ou secondaires, sont une partie intégrante et essentielle de ces accords, qu'il y va dans certains cas de conditions sans lesquelles on ne saurait arriver à un accord final, mais qu'ils ne devraient pas servir de prétextes pour obscurcir le propos ou remettre à plus tard les négociations sérieuses. Nous pensons que la confiance est un élément crucial de toute négociation sur la limitation des armements. La restructuration des arsenaux nationaux qui résulte des accords de limitation des armements est le reflet d'une certaine confiance des parties dans leurs intentions et capacités respectives et elle renforce cette confiance. Lorsqu'on aura compris que ce que l'on demande aux Etats c'est de renoncer à la sécurité fondée sur les armements au profit d'une sécurité reposant sur des accords de limitation des armements, on verra aisément combien est important l'élément de foi et de confiance. Si l'on veut maintenir et renforcer le niveau de confiance indispensable, il faut que toutes les parties aux accords soient en mesure, grâce à des mesures de vérification adéquates, de s'assurer qu'ils sont effectivement respectés.

(M. Beesley, Canada)

Inversement, l'incapacité de vérifier de manière adéquate le respect des accords peut entraîner une perte de confiance, faire monter la méfiance et, par voie de conséquence, donner le coup d'arrêt à tout le processus de la limitation des armements et du désarmement. Nous reconnaissons, bien sûr, que le besoin légitime de moyens de vérification adéquats peut être exploité abusivement. Mais nous sommes, pour notre part, convaincus qu'en cherchant rationnellement et de manière créatrice à résoudre le problème de la vérification, on ne jette pas un écran de fumée, car il s'agit en l'occurrence d'une condition préalable à toute négociation sérieuse sur la limitation des armements. Lorsque toutes les parties négocieront de bonne foi, l'attention scrupuleuse accordée aux dispositions concernant la vérification ne constituera plus un obstacle au progrès des négociations, bien au contraire, elle devrait les faciliter.

Dans cette optique, le Gouvernement canadien s'est spécialement félicité de l'adoption par consensus, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution réaffirmant vigoureusement l'importance de la vérification en tant qu'élément essentiel du processus de négociation sur la limitation des armements. Cela confirme toute l'importance de dispositions effectives sur la vérification dans les accords de désarmement et sur la limitation des armements, et montre qu'il y a un consensus international autour de cette question, qui n'est pas le fruit de querelles partisans. Ce consensus est peut-être fragile, mais il constitue néanmoins une base sur laquelle nous pouvons construire. C'est dans ce contexte que la délégation canadienne distribuera prochainement à toutes les délégations un recueil complet, à indexation croisée, des procès-verbaux des déclarations sur la vérification qui ont été faites dans le cadre de cette conférence et de celles qui l'ont précédée entre 1962 et 1983. Cette documentation, dont le volume vous paraîtra peut-être prohibitif, est en fait très instructive, car elle permet de circonscrire le terrain d'entente et de voir comment en reculer les bornes. Je suis convaincu que ce recueil nous sera très utile dans notre travail collectif.

Monsieur le Président, je conclurai en exprimant l'espoir que 1986, Année internationale de la paix, sera pour cette conférence une année de réalisations concrètes, une année où nous pourrons un jour voir un tournant dans l'histoire de la limitation des armements et du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés au Président.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il un autre membre de la Conférence qui souhaite prendre la parole à ce stade ?

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur, j'ai prié le secrétariat de faire distribuer un document de travail publié sous la cote CD/WP.198 et intitulé "Ordre du jour provisoire de la session de 1986 de la Conférence du désarmement et programme de travail de la Conférence". Comme je l'ai annoncé ce matin et comme nous en sommes convenus, j'ai maintenant l'intention de suspendre la séance plénière et de tenir une réunion officieuse de la Conférence où sera examiné ce document de travail. S'il n'y a pas d'opposition, c'est ce que nous ferons.

La séance est suspendue à 17 heures, elle est reprise à 17 h 15.

Le PRESIDENT : La 336ème séance plénière de la Conférence du désarmement est maintenant reprise.

Je tiens à présenter à la Conférence, pour qu'elle se prononce, le document de travail CD/WP.198, daté du 30 janvier 1986, qui contient l'ordre du jour provisoire de la session de 1986 de la Conférence du désarmement et le programme de travail de la Conférence. En présentant ce document à la Conférence, pour adoption, je tiens à dire ce qui suit :

"Pour ce qui est de l'adoption de l'ordre du jour pour l'année 1986, il est entendu que la question des armes nucléaires à neutrons entre dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour et peut être examinée à ce titre."

S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte son ordre du jour pour la session de 1986 et le programme de travail de la première partie de sa session annuelle.

Il en est ainsi décidé.

Je suis reconnaissant aux membres de la Conférence de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve en adoptant, à cette première séance plénière, l'ordre du jour et le programme de travail. Je pense que cela est de bon augure pour l'examen d'autres questions d'organisation touchant les travaux de fond de la Conférence en 1986.

Comme cela a été décidé lors de la réunion officieuse que nous avons tenue plus tôt, je convoquerai une réunion officieuse de la Conférence du désarmement le jeudi 6 février, immédiatement après que les orateurs inscrits sur la liste auront parlé. Y seront examinées la question de la création d'organes subsidiaires et les demandes présentées par des pays qui ne sont pas membres de la Conférence de participer aux travaux de celle-ci. Je ne constate pas d'opposition.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 6 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 20.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.337
6 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 6 février 1986, à 10 h 30

Président : M. Richard BUTLER (Australie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. N. KERROUM M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. W-N. GERMANN M. M. GERDTS M. H. PETERS
<u>Argentine</u> :	M. D. CAPUTO M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER R. A. ROWE Mme M. LETTS
<u>Belgique</u> :	M. C. CLERCKX M. P. NIEUWENHUYTS
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN U HLA MYINT DAW AYE AYE MU
<u>Brésil</u> :	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. R.J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. TAN HAN M. YU ZHONGZHOU M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG Mme WANG WEI M. LI DAOZHONG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
M. T. BARTHELEMY
M. L. BELGARD
M. P.S. CORDEN
M. L. BRONSON
M. P. GARDNER
M. S. GARNETT
M. J. GRANGER
M. R. GOUGH
M. R. NELSON
M. R. LEVINE
Mme M. WINSTON
M. B. TUA

Ethiopie :

M. F. YOHANNES

France :

M. J. JESSEL
M. G. MONTASSIER
M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. F. GAJDA
M. T. TOTH

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie:

M. S. SUTOWARDOYO
M. N. WISNOEMOERTI
M. A. EFFENDI
M. R.I. JENIE
M. A.M. FACHIR
M. A. MASBAR AKBAR
M. F. QASIM

Italie :

M. R. FRANCESCHI
M. F. PIAGGESI
M. G. ADORNI-BRACCESI
M. M. PAVESE
M. E. SIVIERO

Japon :

M. R. IMAI
M. M. KONISHI
M. K. KUDO
M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. D. AFANDE
M. F. JOSIAH
M. P. MWAURA

Maroc :

M. B. ELGHALI BENHIMA
M. O. HILALE
M. S. BENRYANE

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. J. RAMAKER
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. I. VOICOU M. G. CHIRILA
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELIAN
M. G.V. BERDENNIKOV
M. E.K. POTIARKINE
M. G.N. VACHADZE
M. G.V. ANTSIFEROV

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
M. O. GARCIA GARCIA
Mme CLAUWAERT GONZALEZ

Yugoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaire :

M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire général adjoint aux
affaires de désarmement

M. J. MARTENSON

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 337^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des relations extérieures d'Argentine, M. Dante Caputo, qui prendra la parole à la Conférence aujourd'hui en qualité de premier orateur. Le Ministre Caputo n'est pas un étranger à notre Conférence. Il s'est adressé à nous au début de notre session de 1984, peu après avoir assumé ses fonctions actuelles. Sa présence parmi nous aujourd'hui est une nouvelle preuve de l'importance que l'Argentine attache à la Conférence ainsi que de l'engagement permanent de son pays en faveur de la cause du désarmement.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau représentant du Zaïre, l'Ambassadeur Kama Budiaki, qui a été récemment nommé chef de la délégation de son pays à la Conférence du désarmement. Nous nous apprêtons tous avec plaisir à coopérer avec l'Ambassadeur Budiaki.

Conformément à son programme de travail, la Conférence continuera d'entendre des déclarations en séance plénière. Comme convenu à notre dernière séance plénière, une réunion officieuse aura lieu aujourd'hui pour examiner la question de la création d'organes subsidiaires au titre de points figurant à l'ordre du jour de la Conférence ainsi que d'autres questions d'organisation.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Argentine, de la Bulgarie, du Pakistan, de la Pologne et de la République démocratique allemande.

Je suis maintenant très heureux de donner la parole au premier orateur inscrit sur notre liste, le Ministre des relations extérieures d'Argentine, M. Dante Caputo.

M. CAPUTO (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais commencer cette déclaration en exprimant mes meilleurs vœux pour le succès de votre Présidence pendant ce premier mois de la session de 1986.

Le 28 février 1984, moins de trois mois après que la démocratie eut repris le gouvernement de mon pays et que moi-même j'eus assumé mes fonctions de Ministre des relations extérieures de l'Argentine, j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant cette Conférence, dans cette même salle.

En février 1985, ce fut le Secrétaire d'Etat aux relations internationales de l'Argentine qui vint ici et, aujourd'hui, j'ai de nouveau le privilège de m'adresser à cette Conférence.

Je pense que cette présence, ici, de membres du Gouvernement démocratique argentin est un témoignage de l'importance que mon pays attache à la question du désarmement et à cette Conférence, en tant que forum multilatéral par excellence pour traiter cette question.

Malgré les vicissitudes et les problèmes que peut connaître un pays - il ne fait aucun doute que ceux de l'Argentine sont graves et difficiles à résoudre - personne ne doute que la paix internationale et le désarmement constituent aujourd'hui des questions extrêmement importantes dont il serait

(M. Caputo, Argentine)

insensé de se désintéresser. La vie de nos compatriotes et l'existence même de nos pays en dépendent actuellement, et si nous ne sommes pas capables de consolider la paix et de promouvoir le désarmement, les efforts les plus grands et les sacrifices les plus héroïques que nous pourrions accomplir pour surmonter les difficultés qui assaillent chaque pays ne serviront à pas grand-chose.

Bien que nous soyons étrangers aux causes majeures des tensions internationales, nous savons que leurs effets ne nous épargneront pas. Nous devons donc agir comme protagonistes dans la recherche de la paix pour ne pas souffrir comme victimes de la guerre. Nous ne pouvons nous esquiver en prétextant que notre influence est réduite, de même qu'il serait inacceptable que l'on prétendît nous exclure pour cette raison. Aucun gouvernement ne peut fuir la responsabilité de faire face à des questions où sont en jeu la vie de son peuple et le destin de son pays, et personne ne peut lui nier le droit d'agir à cet égard.

Par ailleurs, il n'y a pas de petits efforts ni de petites influences lorsqu'il s'agit de défendre la paix, pas plus qu'il n'y en a dans la défense de la liberté et de la prospérité des hommes et des nations. L'histoire et l'expérience nous ont montré que dans chacun de ces domaines on ne triomphe que lorsque l'effort est permanent et la volonté indomptable. Et s'il est difficile de consolider la paix et de promouvoir le désarmement parce que les puissants ne veulent pas ou ne savent pas y parvenir, le rôle que nous devons jouer, nous qui ne sommes pas puissants, sera encore plus grand, étant donné qu'il dépendra de nous et de nos efforts conjugués de modifier les intentions des puissants et d'aplanir le chemin de la paix. Face à ce formidable défi nous ne sommes pas démunis, car la raison et la vie sont de notre côté.

Monsieur le Président, il y a presque deux ans, lorsque j'ai pris la parole pour la première fois devant cette Conférence, j'ai exposé ce qu'étaient alors les aspirations et les intentions d'un gouvernement qui avait depuis peu assumé la direction de l'Argentine dans un contexte international marqué par une escalade de tensions menaçantes. Au cours de ces deux années, les aspirations et les intentions du Gouvernement argentin se sont traduites dans des faits et dans des actes. En même temps, une série d'événements ont modifié en partie le panorama international en ce qui concerne la paix et le désarmement. De l'expérience que nous avons acquise et des transformations survenues dans le monde se dégage un ensemble de leçons et de perspectives qu'il est à mon avis pertinent de signaler dans ce forum.

En février 1984, citant les paroles prononcées par Raúl Alfonsín en assumant la Présidence de la République, j'ai dit que l'Argentine n'aurait ni deux politiques ni deux visages, l'un tourné vers l'intérieur du pays et l'autre vers l'extérieur, que la volonté du Gouvernement démocratique argentin était de rechercher la paix et la justice à l'intérieur de mon pays et à l'intérieur de la communauté internationale, étant donné qu'en fait et en droit ces deux réalités étaient étroitement liées.

Conformément à ces idées nous avons entrepris une démarche internationale active pour les mettre en pratique.

(M. Caputo, Argentine)

C'est ainsi que nous avons pu mettre fin au conflit séculaire avec le Chili dans la région du détroit de Beagle, avec l'inestimable médiation de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II qui a permis de trouver une solution honorable et raisonnable, conforme à la décision des deux gouvernements de favoriser la paix entre les deux pays.

Dans le même esprit, le Gouvernement argentin a réitéré sa volonté de trouver une solution pacifique à la controverse qui oppose mon pays au Royaume-Uni de Grande-Bretagne au sujet des îles Malvinas, comme l'a de nouveau recommandé la résolution 40/21 de l'Assemblée générale des Nations Unies de novembre 1985. Pendant le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, j'ai dit que lorsqu'il existe une bonne volonté, de l'imagination et le désir politique de parvenir à une solution, il est possible de régler les problèmes apparemment les plus complexes. C'est ainsi que l'a compris aussi l'immense majorité des pays qui constituent la communauté internationale. Nous espérons et sommes confiants que, dans un avenir le plus proche possible, l'aspiration de résoudre pacifiquement cette controverse se transformera en réalité.

Le conflit d'Amérique centrale a aussi été une cause de préoccupation pour le Gouvernement argentin. Comme les autres pays latino-américains, l'Argentine est profondément concernée par ce qui se passe en Amérique centrale. Ce n'est pas seulement parce que nous partageons les angoisses et les souffrances de peuples pour lesquels nous éprouvons des sentiments fraternels. Il convient aussi de dire que c'est notre propre tranquillité et notre propre sécurité qui risquent d'être en péril si ce conflit n'est pas réglé. Cela explique l'appui permanent que nous avons apporté à la démarche du Groupe de Contadora, et du Groupe de soutien à Contadora, appui que nous avons exprimé de façon officielle et explicite, avec le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, à Lima, en juillet 1985. Nous sommes conscients du fait qu'il faut trouver une issue pacifique et diplomatique aux problèmes d'Amérique centrale. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'y parvenir avec du réalisme, de la flexibilité et de l'imagination. Nous sommes sûrs que tous les pays latino-américains partagent cette idée. Nous savons que pour y parvenir il faut travailler durement et en permanence, sans se laisser abattre par le découragement ou la désillusion.

C'est pour cela que, les possibilités de trouver une issue étant apparemment bloquées, les pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe de soutien à Contadora se sont réunis au début de cette année au Venezuela. Nous y avons récapitulé les coïncidences fondamentales qui unissent les Latino-Américains et les conditions de base, réalistes et raisonnables, d'une solution pacifique et possible. C'est ainsi qu'est née la proposition de Caraballeda à laquelle ont souscrit, quelques jours plus tard, tous les pays d'Amérique centrale et qui a suscité l'approbation de nombreux pays de la communauté internationale, parmi lesquels figurent - il convient de le signaler - pratiquement tous les pays d'Europe.

Monsieur le Président, si je me suis permis d'insister ici sur cette question, c'est pour souligner jusqu'à quel point un problème qui affecte les pays d'une région peut et doit être affronté par les pays de cette région, jusqu'à quel point, à condition que prévalent le bon sens, le réalisme et

(M. Caputo, Argentine)

l'imagination, il est possible d'explorer et de trouver des formules de règlement, jusqu'à quel point ces solutions possibles peuvent être mises en échec ou bloquées si l'on s'efforce, par l'introduction de facteurs extrarégionaux, de lier au règlement du problème des conditions qui vont au-delà de ce que les pays d'une région peuvent accepter ou admettre. Et il me semble pertinent de mentionner cette question à la Conférence du désarmement parce que nous avons tous conscience de ce qu'il n'y a pas de désarmement possible s'il n'y a pas de paix possible, que la recherche de la paix possible est une condition nécessaire du désarmement et que, malheureusement, le monde actuel nous montre que l'expansion des conflits régionaux menace la paix du monde, cette expérience nous enseignant aussi comment les conflits régionaux peuvent devenir impossibles à contrôler et à régler lorsqu'on y introduit les tensions du monde.

De même que dans le cas d'autres conflits, les conflits qui affectent une région, tout comme ceux qui concernent deux pays ou le monde dans son ensemble, ne peuvent pas être affrontés tant que prédominent la méfiance, l'intolérance et la rigidité dans le maintien des points de vue de chacune des parties concernées. La communauté internationale et chacune des nations qui la composent ne peuvent demeurer indifférentes lorsque cela se produit et, en particulier, lorsque le problème les affecte de par son ampleur.

C'est pourquoi le Gouvernement argentin, par l'engagement personnel du Président Raúl Alfonsín, a participé activement, avec les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, à ce qu'on a appelé l'"Initiative des cinq continents" que vous connaissez bien.

La question du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire, est quelque chose qui nous concerne tous, étant donné que cela met en jeu notre vie et l'avenir de chacun de nos pays et de l'ensemble de l'humanité.

Lorsque les Six publièrent leur initiative le 22 mai 1984, il existait un blocage complet des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique alors qu'en même temps on observait avec angoisse la rapidité avec laquelle se déployaient les armements nucléaires et se multipliaient de nouvelles et dangereuses formes de la course aux armements entre les grandes puissances. Plongé dans l'égarement, le monde était au bord de l'abîme.

Dans leur première déclaration, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie demandaient l'adoption de mesures urgentes pour prévenir un holocauste nucléaire, entre autres l'interdiction complète de tout type d'essais d'armes nucléaires et de toute extension des systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Vers la fin de 1984, un premier mais faible espoir que le bon sens pourrait commencer à l'emporter est apparu avec la reprise des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans cette même ville de Genève.

En janvier 1985, les six chefs d'Etat ou de gouvernement se sont réunis personnellement pour la première fois à Delhi et ont fait une deuxième déclaration, qui porte le nom de cette ville. Dans cette déclaration, ils ont

(M. Caputo, Argentine)

réitéré les propositions fondamentales faites en mai 1984 et affirmé qu'il était légitime que tout être humain et tout pays réclament le droit le plus essentiel qu'ils possèdent sur cette Terre et que la course aux armements nucléaires a rendu précaire, à savoir le droit de vivre.

Aussi bien la première déclaration de mai 1984 que la Déclaration de Delhi ont trouvé un énorme appui dans l'opinion publique mondiale, chez des personnalités éminentes et au sein de la communauté internationale. Nous pensons que, d'une certaine façon, ces déclarations ont apporté une contribution positive à une évolution favorable du panorama mondial, en montrant que ne sont pas vains les efforts déployés en faveur de la paix et du désarmement dans le monde.

En 1985, on a pu observer quelques faits encourageants dans cette lutte de l'humanité pour empêcher son autodestruction. Au nombre de ces faits figurent en bonne place la rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev. Six ans s'étaient écoulés sans que les plus hauts responsables des Etats-Unis et de l'Union soviétique aient pu se rencontrer personnellement et établir un dialogue indispensable pour leurs propres pays et pour le monde entier.

A notre avis, l'essence de cette rencontre est reflétée dans une phrase ci-après du communiqué commun du 21 novembre 1985 : "Une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée". Ces quelques mots résument ce que nous savons tous et ce dont nous avons tous besoin, et constituent un engagement face au monde que nous devons tous appuyer et exiger qu'il soit tenu.

Il est certain qu'il ne s'agit là que d'un nouveau commencement et que presque tout reste à faire. Il est certain également qu'au cours de ces entretiens ont été tenus des propos préoccupants, comme, par exemple, le fait de parler de la non-prolifération des armes chimiques, ce qui constitue un point de vue discriminatoire étant donné que l'objectif prioritaire de la Conférence du désarmement à cet égard est d'aboutir à une interdiction totale de ces armes. Il ne fait aucun doute que l'accumulation d'accords discriminatoires ne sera pas la manière la plus appropriée et la plus efficace d'assurer la paix mondiale.

Mais au-delà de ces faits et d'autres qui nous préoccupent, il est évident que la rencontre du Président Reagan avec le Secrétaire général Gorbatchev a été un événement très positif, qui a été précédé et suivi d'autres faits qui nous paraissent également favorables. Je me réfère, par exemple, à la suspension unilatérale des essais nucléaires décidée par l'Union soviétique et prorogée aujourd'hui jusqu'au mois d'avril 1986, à la proposition faite, en janvier dernier, par le Secrétaire général Gorbatchev - proposition qui comporte des aspects nouveaux et stimulants - et à la promesse du Président Reagan de l'étudier sérieusement et attentivement. Il est encourageant également que le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev soient convenus de se rencontrer de nouveau pendant le second semestre de cette année.

Lorsque nous examinons les problèmes du désarmement, en commençant par ceux du désarmement nucléaire, tellement de questions se posent, si complexes et nombreuses, que la tâche paraît immense et inachevable. Une fois plongés

(M. Caputo, Argentine)

dans cet amas de problèmes et dans leurs méandres compliqués, il arrive parfois que nous perdions de vue les points de départ. Je pense qu'il n'est pas inutile de les rappeler de temps à autre, ne serait-ce que pour retrouver la vision globale de la forêt et savoir où nous nous trouvons.

Quelques semaines avant la rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de l'Inde, de la Grèce, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie leur envoyèrent une lettre qui constitue en fait la troisième déclaration commune de ce groupe de dirigeants. Dans cette lettre, tout en soulignant certaines mesures concrètes qu'il serait possible de prendre immédiatement pour promouvoir le désarmement et en offrant leur collaboration pour des questions de vérification d'une suspension des essais, ils évoquaient un aspect qui me paraît essentiel, à savoir la nécessité et l'obligation d'édifier la confiance mutuelle.

L'expérience de nombreux siècles a permis d'asseoir un principe fondamental du droit privé : la présomption de bonne foi dans l'exécution et l'interprétation des contrats passés entre particuliers. Personne n'est assez ingénu ou candide pour ignorer que, souvent, ce n'est pas la bonne foi mais la malveillance et la tromperie qui inspirent les contractants. Mais l'histoire a démontré l'impossibilité d'élaborer un système juridique dans lequel prédominerait la présomption de tromperie. En fait, non seulement il est impossible d'édifier un système juridique mais encore de faire fonctionner une société sans recourir à la présomption de bonne foi dans le comportement de ceux qui la composent et dans le maintien de ses institutions. Sans cette présomption il n'existerait ni monnaie ni justice, ni autorités ni loi, ni non plus - ce qui est encore plus essentiel - de coexistence civilisée entre les êtres humains.

Le même principe vaut dans les rapports entre pays. Bien que cela soit su et répété, nous l'avons de nous-mêmes de nouveau vérifié tout au long de nos démarches et dans les cas que j'ai mentionnés précédemment. Chaque fois qu'il existait une confiance mutuelle, il a été possible de régler les questions avec lesquelles nous étions aux prises. Chaque fois que la méfiance a subsisté sont immédiatement apparues l'intolérance pour refuser de comprendre les raisons de l'autre partie et la rigidité pour s'enfermer aveuglément dans ses propres positions. Il est évident que la méfiance se nourrit souvent d'intérêts et de pressions très précis et évidents. Mais, ce qui est surprenant, c'est que ce jeu d'intérêts et de pressions qui nourrit la méfiance est souvent contraire aux intérêts les plus importants et les plus durables qu'un pays puisse avoir. Et cela est plus qu'évident lorsque ce qui est en jeu n'est rien moins que la menace d'un holocauste nucléaire face auquel ne survivrait aucun intérêt particulier.

Il est surprenant également que, dans le monde actuel, l'instauration d'un principe aussi élémentaire et connu que celui de la nécessité de la confiance mutuelle n'apparaisse pas comme une tâche fondamentale. Nous savons malheureusement jusqu'à quel point l'expérience des années qui ont précédé la Seconde guerre mondiale a eu une influence négative à cet égard.

(M. Caputo, Argentine)

Les effets contre-productifs de la politique dite d'apaisement menée à l'égard d'Hitler ont marqué toute une génération de gouvernants et créé une ambiance hostile à l'égard de ceux qui préconisaient et qui préconisent la nécessité de la flexibilité, de la compréhension et de la confiance pour promouvoir la paix dans le monde.

Il convient de se demander si cette leçon est non seulement inutile, mais aussi incorrecte. Entre autres parce que, immédiatement après la Première guerre mondiale, alors qu'il aurait fallu faire preuve de compréhension, on s'est montré rigide et, ensuite, lorsqu'il aurait fallu montrer de la fermeté devant l'intolérance et la menace, on a été faible. Et, comme nous avons eu l'occasion de le vérifier, la rigidité et la fermeté ne sont pas une même chose.

Mais peut-être la plus grande erreur qui se puisse commettre, au souvenir de l'expérience préalable à la Seconde guerre mondiale, c'est d'oublier que la principale cause de cette guerre fut la Première guerre mondiale. Et qu'à son tour cette Première guerre mondiale fut causée principalement par le concept de la "paix armée" qui l'avait précédée.

Pendant les 44 ans qui se sont écoulés entre 1870 et 1914, une durée plus longue que celle qui nous sépare de la fin de la Seconde guerre mondiale, il n'y eut pas de guerre entre les grandes puissances européennes. Durant cette période de paix et de prospérité auparavant inconnue en Europe les grandes puissances de l'époque se lancèrent dans une extraordinaire course aux armements et se laissèrent guider par une politique de force entre les nations. Pendant plusieurs décennies on a affirmé avec emphase que la course aux armements constituait la meilleure garantie de la paix, étant donné que l'horreur d'une guerre terriblement destructrice éloignait le danger de la voir se produire. Ce qui est sûr c'est qu'en 1914, en l'espace de quelques semaines, l'Europe se trouva en guerre sans que ses gouvernants l'eussent désiré et, pis encore, sans qu'ils aient pu l'empêcher. Poussée par des intérêts de toutes sortes, l'organisation de guerre qui avait été créée avait sa logique propre et finit par s'imposer aux intentions des gouvernements.

Il est dramatique de penser qu'actuellement, guidés par la crainte de répéter les erreurs qui ont précédé la Seconde guerre mondiale, les hommes reproduisent les schémas de comportement qui ont conduit à la Première guerre mondiale et qui, dans le fond, sont ceux qui ont fini par conduire à la Seconde.

C'est pourquoi, s'il nous est parfaitement possible de comprendre pourquoi certains posent la méfiance comme point de départ des rapports entre les grandes puissances, nous ne pouvons ni ne devons l'admettre comme étant un point de vue légitime. Il est évident que nous ne pouvons pas empêcher qu'il soit proposé. Mais rien ne nous oblige à l'accepter, étant donné que nous savons que si ce type d'attitude prévaut, il en résultera tôt ou tard un holocauste nucléaire, sans parler de la prolifération de conflits partiels qu'il engendre dans le monde et dont sont victimes ceux qui possèdent le moins et ont le plus besoin.

En fait, l'immense majorité des habitants de cette Terre, ainsi que l'immense majorité des nations de la communauté internationale, sont favorables à l'instauration d'un climat de confiance croissante qui

(M. Caputo, Argentine)

consoliderait les possibilités d'une paix durable. Si nous sommes logiques avec ce désir, si nous pensons qu'il est raisonnable et réalisable, nous devons considérer que l'instauration d'une confiance mutuelle n'est pas seulement une nécessité pour les grandes puissances et pour le monde entier, mais aussi un engagement que les grandes puissances doivent prendre devant l'humanité. Et qu'il nous incombe donc à tous de jouer un rôle actif pour que s'instaure cette confiance mutuelle. Et au cas où les grandes puissances ne pourraient y parvenir, nous avons le droit et l'obligation de travailler pour qu'elles y parviennent. En ce sens, nous pouvons apporter notre contribution si nous nous refusons d'accepter comme légitime tout point de vue postulant, a priori et avec une portée générale, l'hypothèse de la méfiance. Chaque fois que l'on recourt à ce type d'argument, nous devrions répondre que, loin de militer en faveur de la préservation des habitants et de la nation qui l'invoque, il attente contre la paix, contre la survie de ceux qu'il prétend protéger et contre la sécurité de l'humanité tout entière.

Monsieur le Président, au milieu de tous les malheurs qui assaillent l'humanité, l'année passée a vu s'allumer quelques lueurs d'espoir. La course aux armements continue d'être la question centrale qui menace la survie de l'homme sur la Terre et affecte chaque jour davantage la prospérité d'un monde qui a besoin de travailler en paix. Le désarmement est donc notre cause à tous, elle est la cause pour laquelle nous devons lutter sans trêve ni défaillance. Si nous agissons ainsi, non seulement nous accomplirons notre devoir mais, surtout, nous serons en mesure de donner à l'humanité et à nos enfants un monde dans lequel ils pourront vivre.

Monsieur le Président, j'ai terminé ma déclaration à la Conférence et maintenant je dois quitter cette enceinte car d'importantes obligations découlant de ma charge me contraignent de partir vers la mi-journée pour New York afin d'y procéder à des consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Cette circonstance me prive évidemment de la possibilité de continuer à rester ici parmi vous, comme je l'aurais voulu, jusqu'à la fin de la présente séance.

Permettez-moi, Monsieur le Président, par votre intermédiaire, d'exprimer aux distingués représentants à la Conférence du désarmement un chaleureux au-revoir jusqu'à une prochaine occasion.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine, le Ministre des relations extérieures, M. Dante Caputo, de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président et des membres de la Conférence du désarmement.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le premier mois de la session de 1986. L'habileté diplomatique dont vous avez fait preuve au cours de la troisième Conférence

(M. Tellalov, Bulgarie)

d'examen du TNP nous donne à tous l'assurance que vous n'épargnerez aucun effort pour résoudre rapidement les problèmes d'organisation et faire progresser les travaux de fond de la Conférence du désarmement. Nous sommes aujourd'hui honorés de la présence de Son Excellence le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Caputo, qui vient de quitter la salle. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'importante déclaration qu'il a faite à notre Conférence et que ma délégation étudiera attentivement. Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur de l'Argentine qui a présidé la Conférence du désarmement au mois d'août de l'année passée et qui a représenté la Conférence dans l'intervalle des sessions. Je voudrais souhaiter la bienvenue à mes nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc, du Pérou et du Venezuela et les assurer que ma délégation est prête à coopérer avec les leurs au mieux de l'intérêt des travaux de la Conférence. Nous sommes heureux de noter la présence parmi nous de M. Martenson, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer combien nous apprécions le travail accompli par l'équipe que dirige le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, l'Ambassadeur Komatina.

La délégation bulgare partage la profonde tristesse exprimée par de nombreuses délégations au sujet de la disparition de Mme Alva Myrdal, lauréate du Prix Nobel de la paix et diplomate suédoise distinguée, dont le dévouement et la contribution qu'elle a apportés sa vie durant à la cause de la paix et du désarmement sont universellement connus et appréciés. Nous exprimons également nos condoléances à la délégation des Etats-Unis pour la mort tragique de l'équipage de la navette spatiale Challenger.

La présente session de la Conférence du désarmement s'ouvre dans un climat d'espoir et d'attente croissants. Les espoirs ont été suscités par l'événement d'importance politique primordiale qui a eu lieu en novembre 1985 - la Réunion au sommet à Genève, entre le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. S. Gorbatchev, et le Président des Etats-Unis, R. Reagan. L'attente tient au désir de voir les bonnes intentions se traduire par des actes significatifs. Ces espoirs et cette attente sont partagés par toutes les nations. Le plus sûr moyen de les voir se matérialiser est de parvenir à des accords bilatéraux et multilatéraux en vue de réduire le danger de catastrophe nucléaire, de limiter et de faire cesser la course aux armements sur le Terre et de la prévenir dans l'espace.

La détermination des Etats membres du Traité de Varsovie de s'engager sur cette voie s'est exprimée à nouveau dans la Déclaration adoptée à la Réunion du Comité consultatif politique tenue à Sofia le 24 octobre 1985, qui a été distribuée en tant que document officiel (CD/645) de la Conférence du désarmement. Dans cette Déclaration, les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont indiqué que "l'objectif principal de leur politique extérieure a été et demeure d'éliminer la menace de guerre nucléaire, d'abaisser le niveau d'affrontement militaire, de développer les relations internationales dans un esprit de coexistence pacifique et de détente". Ils ont souligné la nécessité urgente de prendre des mesures concrètes pour arrêter la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, et passer au désarmement. En outre, les Etats participant

(M. Tellalov, Bulgarie)

à la Réunion ont réaffirmé qu'"il n'est aucun type d'arme qu'ils ne soient prêts à limiter, réduire, retirer de leurs arsenaux et supprimer à jamais sur la base d'un accord avec d'autres Etats, dans le respect du principe de l'égalité et de la sécurité égale". Sans entrer dans les détails, ma délégation tient à souligner que la Déclaration de Sofia reflète également la position de principe de l'Organisation du Traité de Varsovie sur des questions faisant l'objet des travaux de la Conférence du désarmement.

Dans cette Déclaration, les Etats membres ont :

- réaffirmé leur attachement au principe de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, ainsi que leur appui au moratoire proclamé unilatéralement par l'Union soviétique sur toutes les explosions nucléaires, auquel ils ont demandé aux Etats-Unis de s'associer,

- exprimé leur détermination d'écarter le danger de guerre nucléaire, de mettre fin à la course aux armements sur la Terre et de la prévenir dans l'espace, en parvenant à un accord visant à interdire toutes les armes spatiales de frappe,

- souligné que "dans la situation actuelle, la tâche consistant à interdire et éliminer complètement l'arme chimique, y compris sous son aspect binaire qui est le plus dangereux, revêt un caractère de plus en plus pressant",

- réaffirmé à nouveau leur conviction que "les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et qui n'en ont pas sur leur territoire ont pleinement droit à de solides garanties juridiques internationales les assurant que l'arme nucléaire ne sera pas utilisée contre eux".

Les Etats membres du Traité de Varsovie se sont prononcés pour le renforcement de l'efficacité de la Conférence du désarmement et ont souligné la nécessité d'entreprendre des débats constructifs sur les points de l'ordre du jour qui ne font pas actuellement l'objet de négociations.

La Réunion au sommet entre le Secrétaire général M. Gorbatchev et le Président R. Reagan a démontré qu'il était possible d'arrêter le glissement du monde vers l'abîme de la catastrophe nucléaire et d'entreprendre une initiative commune pour améliorer les relations soviéto-américaines. Cette réunion a marqué le début de nouveaux efforts en vue d'assainir le climat des relations internationales. La Déclaration commune des dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis, d'où il ressort qu'"une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée", qu'il convient de prévenir toute guerre entre ces pays "qu'elle soit nucléaire ou classique", et que les deux pays ne "chercheront pas à s'assurer la supériorité militaire", peut et doit - comme certains orateurs précédents l'ont fait valoir - servir de base pour accomplir les tâches énoncées dans la Déclaration commune soviéto-américaine du 8 janvier 1985, à savoir "prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à y mettre fin sur la Terre, à limiter et à réduire les armements nucléaires, ainsi qu'à renforcer la stabilité stratégique".

(M. Tellalov, Bulgarie)

A l'heure actuelle, la tâche la plus difficile est de trouver des modalités et des moyens pour traduire des vérités universellement reconnues en accords généralement acceptables, des principes généraux en normes juridiques et les paroles en actes. C'est pourquoi la Déclaration faite le 15 janvier 1986 par le Secrétaire général M. Gorbatchev a suscité tant d'intérêt et recueilli la plus large approbation dans toutes les parties du monde. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a exprimé son plein appui à cette Déclaration, qu'il considère comme un programme de désarmement nucléaire authentique, concret et à vaste échelle, qui tend à éliminer les armes de destruction massive d'ici la fin du XXe siècle et à créer un climat de confiance qualitativement nouveau dans les relations entre les Etats.

S'agissant de la nouvelle initiative soviétique, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la Bulgarie, Todor Jivkov, a dit, lors d'une récente session de l'Assemblée nationale bulgare :

"Cette Déclaration établit des calendriers sur la voie que l'humanité doit parcourir afin d'entrer dans le troisième millénaire sous un ciel clair et serein, sans guerres et sans armes. Cet objectif est réalisable, car il reflète les intérêts fondamentaux de tous les peuples, indépendamment des différences de classe, de race, de nation, de religion ou d'idéologie."

L'initiative soviétique offre une réelle possibilité de briser une fois pour toutes l'épée de Damoclès que représente la menace d'annihilation nucléaire suspendue sur l'humanité, de rompre le cercle vicieux de la course aux armements et de réaliser le désarmement. Il y a là une occasion historique qu'il ne faut pas laisser passer. C'est aussi une possibilité de donner un nouveau départ aux travaux de la Conférence du désarmement, à laquelle incombent d'importantes responsabilités en tant qu'organe multilatéral unique de négociations sur le désarmement.

La Bulgarie a toujours été d'avis que tous les Etats, qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, petits ou grands, alignés ou non alignés, développés ou en développement, peuvent et doivent apporter leur contribution aux efforts visant à réduire la menace militaire et à renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous attachons une grande importance aux initiatives visant à promouvoir un climat de compréhension et de confiance mutuelles dans les Balkans et à consolider les relations de bon voisinage dans notre région. Il y a déjà plusieurs années que la Bulgarie, de concert avec d'autres pays balkaniques, s'efforce de faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires. Tout récemment, le 23 décembre 1985, les chefs d'Etat de la Bulgarie et de la Roumanie - Todor Jivkov et Nicolae Ceausescu - ont présenté, dans une Déclaration commune, une nouvelle initiative visant à créer une zone exempte d'armes chimiques dans les Balkans. Dans cette Déclaration - Appel aux dirigeants des pays balkaniques, qui a été distribuée sous la cote CD/648, ils ont proposé d'engager sans tarder des négociations en vue de conclure entre les pays balkaniques un accord interdisant l'expérimentation, la fabrication, l'acquisition et le stockage de tout type d'arme chimique sur leurs territoires respectifs. Nous pensons que l'application de cette proposition en

(M. Tellalov, Bulgarie)

tant que mesure intérimaire donnerait l'impulsion nécessaire pour libérer l'ensemble de l'Europe d'une catégorie d'armes extrêmement dangereuses et contribuerait à mener à la conclusion fructueuse d'une convention visant à interdire et à éliminer les armes chimiques - une tâche importante de caractère global.

Il en va de même pour l'initiative prise par les Gouvernements de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie en vue de la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale, initiative que le Gouvernement bulgare appuie sans réserve.

Ma délégation voit plutôt un bon présage dans le fait que la Conférence a adopté son ordre du jour et son programme de travail dès le tout premier jour de sa session de 1986. Nous espérons que la création d'organes subsidiaires ne donnera pas lieu aux mêmes difficultés que par le passé. Ma délégation s'engage à appuyer pleinement tous les efforts visant à procéder à des négociations significatives sur tous les points de l'ordre du jour.

La délégation bulgare estime qu'il est grand temps que la Conférence du désarmement entreprenne un examen sérieux et quant au fond des points prioritaires inscrits à son ordre du jour, à savoir les questions liées au désarmement nucléaire.

La question de l'interdiction des essais nucléaires est plus que mûre pour une solution. Le moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires proclamé le 6 août de l'année passée par l'Union soviétique a été universellement approuvé. La prolongation pour trois mois de ce moratoire est une nouvelle preuve que les dirigeants soviétiques veulent des actes et rien que des actes. Selon les termes employés par Mme Marguerita Papandreou lors de l'ouverture de la Conférence des organisations non gouvernementales à Genève, le 20 janvier dernier, ces mesures constituent "un désarmement par défi", défi qui, s'il est relevé par les Etats-Unis, créerait un climat particulièrement favorable pour des négociation sur une interdiction complète des essais nucléaires. On ne saurait continuer d'invoquer le problème du contrôle comme excuse pour refuser d'accepter la proposition d'un moratoire commun soviéto-américain. Ce problème n'existe plus. Le Secrétaire général M. Gorbatchev a nettement indiqué que l'Union soviétique était disposée à appliquer toutes les formes de contrôle par des moyens techniques nationaux, des mécanismes de vérification internationaux et des inspections sur place.

Un moratoire commun soviéto-américain apporterait sans nul doute une contribution importante aux travaux constructifs et dûment orientés de la Conférence du désarmement sur le premier point de son ordre du jour. A notre avis, les dispositions essentielles des quatre résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires ne sont pas exclusives les unes des autres. En outre, moyennant la volonté politique nécessaire, elles pourraient servir de matériaux de base pour la conclusion d'un accord de procédure mutuellement acceptable. Ma délégation estime qu'il n'existe pas d'obstacle juridique ni technique à la création d'un Comité spécial pour le point 1, qui aurait pour mandat d'engager des négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Le nouveau programme soviétique de désarmement nucléaire d'ici l'an 2000 fournit une base réelle pour examiner concrètement, au sein d'un comité spécial, le contenu, les étapes, les dispositions spécifiques et le calendrier d'un tel programme. Le consensus réalisé dans la Déclaration finale de la troisième Conférence d'examen du TNP à propos de la question traitée au titre du point 2 de notre ordre du jour constitue une condition préalable importante pour parvenir à un accord sur des modalités et des moyens appropriés pour compléter valablement les négociations bilatérales par des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement nucléaire.

Dans son message à la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré "qu'il ne peut y avoir de tâche plus vitale que d'élaborer et de conclure un accord sur des mesures efficaces et pratiques pour prévenir la guerre nucléaire". Au cours de sa session de cette année, la Conférence du désarmement pourrait prouver, en procédant à des négociations sur le point 3 de son ordre du jour, qu'un tel accord n'est pas une entreprise aussi dangereuse ni aussi impossible que certaines délégations voudraient nous le faire croire. A cet égard, nous aimerions rappeler que le document CD/515 présenté par le Groupe des 21 constitue une bonne base pour la recherche d'une solution de compromis. Nous voyons également un élément encourageant dans la déclaration faite par le Président mardi dernier, selon laquelle la Conférence doit créer, au début de la présente session, un comité approprié pour cette question, que l'on pourrait commencer à examiner en identifiant de nouveaux moyens de s'assurer qu'une guerre nucléaire n'éclatera jamais.

La délégation bulgare se prononce pour une prompte reprise des travaux de fond du Comité spécial qui s'occupe de l'interdiction des armes chimiques. En 1985, la Conférence du désarmement a accompli en la matière des progrès importants qu'il convient de poursuivre cette année. Nous jugeons positifs les résultats de la session de janvier de ce Comité, et plus particulièrement l'accord intervenu sur l'Approche intégrée pour l'établissement de listes des produits chimiques pertinents.

La délégation bulgare estime qu'il existe déjà une bonne base pour une solution graduelle du problème des installations de fabrication d'armes chimiques. Nous espérons également que l'on intensifiera la recherche de solutions réalistes pour l'article IX du projet de convention (Consultations, coopération et établissement des faits).

Ma délégation se félicite de la reprise des consultations soviéto-américaines sur l'interdiction des armes chimiques, qui influenceront sans doute favorablement sur les négociations à la Conférence.

Les progrès réalisés jusqu'à présent dans les négociations sur les armes chimiques sont le fruit d'efforts communs. Cependant, il serait injuste de ne pas souligner la contribution apportée par le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, qui a dirigé ses travaux de façon énergique et habile.

A l'heure actuelle, prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique équivaut à surmonter l'obstacle le plus important et le plus dangereux qui s'oppose à une réduction radicale des arsenaux nucléaires,

(M. Tellalov, Bulgarie)

à réaliser un véritable désarmement nucléaire. Les propositions contenues dans le nouveau programme soviétique de désarmement nucléaire pour l'an 2000 ont rendu les projets de création de systèmes de défense antimissiles non seulement obsolètes, mais complètement inutiles. Tout bien considéré, nous pensons que la position prise par chaque Etat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique constitue, au stade actuel, un révélateur de la sincérité de son désir de réaliser le désarmement nucléaire.

La délégation bulgare estime que la Conférence devrait créer sans délai un Comité spécial pour le point 5 de l'ordre du jour, dont le mandat devrait être fondé sur les dispositions de la résolution 40/87 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée dans son ensemble sans un seul vote contraire.

Pour conclure, je voudrais revenir à mon point de départ. A la session de cette année, notre Conférence est chargée d'une importante responsabilité, celle de répondre aux espoirs et à l'attente d'une percée décisive dans nos travaux. Nous aimerions penser que l'année 1986 marquera la fin de la période de stérilité des travaux de la Conférence du désarmement et verra s'engager des négociations sérieuses et constructives visant à conclure des accords dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de tous les peuples.

Nous souscrivons pleinement à l'opinion du Secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, selon laquelle l'espoir que fait naître l'Année internationale de la paix "ne pourra fleurir que si l'on jette au plus vite les bases de mesures substantielles en matière de limitation des armements et de désarmement".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République islamique du Pakistan, l'Ambassadeur Mansur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, que de m'associer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, à tous ceux qui vous ont félicité de votre accession aux fonctions de Président de la Conférence du désarmement pour le premier mois de sa session de 1986. Il y a longtemps que vous participez avec distinction aux efforts de désarmement. Vos nombreuses contributions dans ce domaine sont bien connues de tous. L'attachement de votre Gouvernement au désarmement et sa position sans équivoque sur les questions qui nous intéressent sont pour nous un motif de profonde satisfaction et d'encouragement. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous assurer que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans l'exercice de vos responsabilités. Je tiens aussi à souligner combien ma délégation apprécie la façon digne d'éloges dont l'Ambassadeur Mario Campora, de l'Argentine, a dirigé nos travaux pendant la période où il a exercé la présidence. Je voudrais offrir mes vœux chaleureux de bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence, les distingués représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc, du Pérou, du Venezuela et du Zaïre. Leur présence enrichira nos travaux et je me réjouis à la pensée d'établir avec eux une collaboration étroite et fructueuse.

(M. Ahmad, Pakistan)

Monsieur le Président, ma délégation partage pleinement les sentiments de tristesse et de sympathie qui ont été formulés devant le tragique accident survenu il y a quelques jours à la navette spatiale des Etats-Unis, ainsi qu'aux condoléances exprimées à l'occasion du décès de Mme Alva Myrdal, dont les contributions dans le domaine du désarmement resteront pour nous, pendant longtemps, un fanal qui éclairera notre voie.

Nous avons entendu ce matin, Monsieur le Président, l'importante déclaration faite par Son Excellence M. Dante Caputo, le distingué Ministre des relations extérieures de l'Argentine. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir pu trouver le temps de prendre à nouveau la parole à la Conférence du désarmement, démontrant ainsi le vif intérêt que l'Argentine porte à nos travaux. Je suis certain que sa déclaration recevra toute l'attention qu'elle mérite amplement. Monsieur le Président, les deux faits les plus importants qui se soient produits depuis la fin de notre session de 1985 ont été, à notre avis, la réunion au sommet des superpuissances à Genève en novembre dernier et la déclaration faite le 15 janvier par le Secrétaire général Gorbatchev sur toute une série de problèmes relatifs au désarmement et à la limitation des armements.

Le sommet de novembre, la première réunion de ce genre entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique depuis six ans, n'a pas abouti à des percées quelconques. En toute objectivité, on ne s'attendait pas à ce qu'elle le fasse. Le sommet a cependant confirmé que les deux superpuissances attachent de l'importance à la limitation des armements et qu'elles sont déterminées à ne négliger aucun effort pour atteindre cet objectif. Nous voudrions pouvoir espérer que les intentions positives exprimées au sommet de Genève annoncent la conclusion d'accords concrets et de grande portée lors de prochaines réunions entre les dirigeants soviétiques et américains.

Ma délégation a étudié avec un vif intérêt la déclaration faite le 15 janvier dernier par le Secrétaire général Gorbatchev, qui contient les grandes lignes d'un programme de désarmement en trois étapes dont l'exécution serait achevée d'ici la fin du siècle. Les propositions qui ont été faites sont détaillées. Et elles sont importantes. Nous espérons donc qu'elles seront examinées avec soin et sérieux et qu'elles susciteront des réactions constructives. Permettez-moi de formuler ce matin dans mon intervention quelques observations préliminaires concernant le programme envisagé dans la déclaration du Secrétaire général.

Nous accueillons favorablement le calendrier spécifique suggéré dans le programme pour la dénucléarisation. L'élimination des armes nucléaires dans le contexte d'un désarmement général et complet est un objectif que tous les pays neutres et non alignés recherchent et appuient. Les pays non alignés sont persuadés que l'adoption de calendriers spécifiques pour la conclusion d'accords et leur application mobiliserait à bon escient les efforts que nous déployons dans ce sens. A condition d'avoir la perspicacité et la volonté politique requises, nous devrions pouvoir atteindre la plupart sinon la totalité de nos objectifs en matière de désarmement au cours d'une période ne dépassant pas quinze ans.

(M. Ahmad, Pakistan)

C'est aux Etats-Unis et à l'Union soviétique qu'il incombe au premier chef de faire progresser le désarmement nucléaire. Il est donc logique qu'un programme échelonné de désarmement nucléaire demande aux superpuissances d'entamer le processus, auquel devraient s'associer à un stade approprié, les autres Etats dotés d'armes nucléaires et que, au cours de la première étape du programme, alors que les deux superpuissances commenceront à réduire leurs arsenaux nucléaires, les autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient soumettre leurs armements nucléaires à un gel qualitatif et quantitatif.

En proposant que les forces nucléaires soviétiques et américaines de portée intermédiaire soient retirées d'Europe et que les forces nucléaires françaises et britanniques, soient dans un premier temps laissées en dehors de l'équation européenne actuelle, les propositions soviétiques offrent à n'en pas douter un moyen de progresser. Nous espérons que cela facilitera la conclusion rapide d'un accord sur la question des forces nucléaires intermédiaires. Le retrait hors d'Europe des forces nucléaires de portée intermédiaire élèverait le seuil nucléaire et constituerait ainsi une importante mesure d'accroissement de la confiance tout en jouant, espérons-le, un rôle de catalyseur qui permettrait d'avancer à propos d'autres questions.

Ma délégation approuve sans réserve la priorité que le programme attribue à une interdiction des essais nucléaires en tant qu'élément clef pour arrêter la prolifération verticale des armes nucléaires. Il est impératif que, dans la première étape du programme, les deux superpuissances acceptent au moins cette interdiction et invitent d'autres Etats à s'associer à un tel moratoire. Cela ouvrirait la voie à un traité d'interdiction complète des essais vers le début de la deuxième étape qui, selon le programme, devrait commencer aux alentours de 1990. En conférant aux Etats-Unis et à l'URSS la responsabilité principale d'une interdiction des essais nucléaires, les propositions soviétiques répondent à l'argument soulevé par d'autres selon lequel les superpuissances, qui sont loin devant les autres Etats dotés d'armes nucléaires, doivent être les premières à donner l'exemple et permettre à ces autres Etats d'envisager une démarche similaire. Nous nous félicitons à cet égard de la prolongation pour trois mois du moratoire unilatéral institué par l'Union soviétique sur les explosions nucléaires.

Nous avons déclaré à maintes reprises dans cette Conférence que nous attachions la plus grande importance à une interdiction complète des explosions nucléaires, dont nous sommes convaincus qu'elle peut servir à contenir la prolifération tant horizontale que verticale des armes nucléaires. Notre affirmation selon laquelle la vérification ne pouvait plus constituer l'obstacle insurmontable qu'elle a peut-être été à un stade antérieur et que ce que nécessitait la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais était en fait une décision politique, a été approuvée dans plusieurs déclarations récentes. Nous reconnaissons évidemment que, dans un monde caractérisé par la méfiance, il est difficile de concevoir des accords sur le désarmement ou la limitation des armements qui ne prévoieraient pas de mesures de vérification appropriées pour assurer le respect de ces accords. Nous nous félicitons donc de l'acceptation dans les propositions soviétiques de l'idée d'une inspection sur place et de l'expression d'une volonté de parvenir à un accord sur toutes autres mesures de vérification supplémentaires.

Nous accueillons aussi favorablement le fait que les propositions soviétiques laissent entrevoir une approche positive pour ce qui est des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces en

(M. Ahmad, Pakistan)

Europe centrale. La volonté qu'elles expriment de trouver un arrangement acceptable à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la réaffirmation de l'objectif d'une interdiction complète des armes chimiques méritent d'être prises en compte avec appréciation. Ma délégation espère que ces manifestations de souplesse, de bonne volonté et d'approche constructive globale faciliteront les progrès dans ces domaines comme dans d'autres.

Ma délégation juge intéressante la liaison que le programme de désarmement soviétique établit entre des réductions substantielles des armes nucléaires offensives et l'engagement de ne pas mettre au point, essayer ou déployer des armes basées dans l'espace. La doctrine stratégique traditionnelle de la dissuasion nucléaire est fondée sur l'attaque. Si désormais elle devait être fondée sur la défense ou sur un mélange attaque-défense, les résultats en seraient extrêmement déstabilisants. Un système de défense anti-missiles opérationnel et efficace rendrait possible une attaque de première frappe nucléaire par un pays possédant un écran protecteur qui pourrait servir à protéger l'attaquant contre les faibles représailles de son adversaire. La superpuissance qui se trouverait face à un système complet de défense anti-missiles serait, selon toute vraisemblance, amenée à multiplier ses propres armes offensives stratégiques en vue d'acquérir la capacité de submerger les défenses de l'adversaire et, partant, d'assurer la crédibilité de sa dissuasion stratégique. Une autre solution consisterait à mettre en place un écran protecteur analogue. Il n'est dès lors pas difficile de conclure qu'un mélange attaque-défense porterait la course aux armements, tant pour les armes offensives que pour les armes défensives, à des niveaux plus élevés et plus dangereux, compromettant ainsi davantage les chances de parvenir à des accords sur la limitation des armements. Tout système complet de défense anti-missiles, basé au sol ou dans l'espace, saperait la raison d'être du Traité ABM qui fait dépendre la stabilité stratégique des armes offensives et rejette la solution défensive jugée déstabilisante.

Mon pays n'est pas un admirateur du concept de la dissuasion stratégique. Nous sommes néanmoins très préoccupés par les tentatives de remplacer ce concept par un autre encore plus dangereux. A notre avis, on ne rendra pas les armes nucléaires obsolètes en se lançant dans une course aux armements financièrement ruineuse et extrêmement déstabilisante, mais tout simplement en prenant des mesures visant à éliminer ces armes.

Si ma délégation approuve d'une manière générale le contenu des propositions soviétiques en matière de désarmement et souscrit à leurs principes de base, elle estime qu'il faut tenir compte de certains autres problèmes comme celui du lien entre le désarmement et la sécurité. Le paragraphe 93 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement stipule entre autres ce qui suit : "Afin de faciliter le processus du désarmement, il est nécessaire de prendre des mesures et de suivre des politiques visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à instaurer un climat de confiance entre les Etats". Le thème de la sécurité est également mentionné en plusieurs autres endroits de ce Document final.

(M. Ahmad, Pakistan)

Les Etats acquièrent des armes soit pour menacer la sécurité d'autres nations soit pour sauvegarder leur propre sécurité. Par conséquent, il ne serait pas raisonnable d'attendre d'eux qu'ils renoncent à leurs armements s'ils se sentent exposés ou menacés. Le désarmement et la sécurité internationale non seulement sont étroitement liés, mais encore se renforcent mutuellement. Une amélioration du climat international en matière de sécurité aiderait à promouvoir des mesures de désarmement qui, à leur tour, renforceraient la sécurité internationale. Partant, en bonne logique, il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que les superpuissances acceptent des mesures de désarmement substantielles tant que leur rivalité politique et militaire reste entière. Les graves incidences que l'intervention militaire survenue dans notre voisinage en 1979 a eues sur le processus de limitation des armements nucléaires sont trop connues pour être rappelées ici. Il convient donc de ne pas fermer les yeux sur les effets préjudiciables que des conflits régionaux peuvent avoir sur le processus du désarmement. En fait, il est indispensable de régler ces conflits pour créer un climat international propice à un désarmement général.

Le programme de désarmement esquissé par le Secrétaire général Gorbatchev s'adresse essentiellement, et c'est compréhensible, aux pays de l'Alliance atlantique. C'est peut-être en raison de son Euro-centrage que, dans sa première étape, le programme propose de n'éliminer que les missiles de portée intermédiaire stationnés en Europe. Cela incite à penser que les missiles du même type installés en Asie y seraient maintenus jusqu'à la deuxième, voire la troisième étape du programme. Cela laisse aussi ouverte la possibilité de transférer des missiles de portée intermédiaire soviétiques d'Europe vers le théâtre asiatique, ce qui intensifierait la concentration d'armes nucléaires en Asie, du moins pendant les étapes initiales du programme. Le Pakistan, en sa qualité d'Etat asiatique, envisage cette éventualité avec préoccupation. Nous espérons que la question sera réglée de façon satisfaisante par l'Union soviétique.

Le programme soviétique contient des mentions encourageantes concernant le désarmement classique en Europe. Toutefois, nous estimons qu'il faut reconnaître et préciser davantage la relation existant entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique, tant dans le contexte européen que dans d'autres régions du monde. L'inquiétude éprouvée par les pays de l'OTAN face à la prépondérance militaire classique de l'Organisation du Traité de Varsovie est notoire. Tout effort sérieux de désarmement nucléaire entrepris dans le contexte Est-Ouest suppose donc que cette question soit réglée d'une manière mutuellement satisfaisante. Comme le problème de la sécurité ne concerne pas exclusivement les deux alliances, une approche globale devrait concevoir et mettre au point des solutions appropriées pour d'autres parties du monde. Une approche globale de ce genre est indispensable si l'on veut que la conclusion d'accords sur le désarmement nucléaire et le désarmement classique devienne une possibilité réaliste.

Enfin, à notre avis, un programme global du type envisagé par l'Union soviétique devrait, à titre de partie intégrante, affirmer l'importance des mesures visant à interdire l'utilisation des armes nucléaires. A cet égard, je rappellerai les suggestions déjà formulées par les pays non alignés. Le programme pourrait aussi prévoir des mesures intérimaires et collatérales de désarmement telles que l'extension des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires et la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

(M. Ahmad, Pakistan)

Ma délégation est d'accord avec l'opinion soviétique selon laquelle les négociations relatives à une convention sur l'interdiction des armes chimiques se sont prolongées plus que de raison et devraient être intensifiées. Mon gouvernement est toujours favorable à l'objectif d'une convention interdisant de façon générale les armes chimiques et prévoyant la destruction de leurs stocks, de leurs installations de fabrication et de leurs vecteurs. Nous craignons que le fait de soumettre des mesures partielles à l'examen de la Conférence du désarmement ne détourne l'attention de l'objectif essentiel. En outre, de telles mesures pourraient éteindre la volonté politique d'atteindre l'objectif convenu de l'élimination totale des armes chimiques. Il vaudrait mieux qu'un arrangement excluant les transferts d'armes chimiques et leur déploiement dans d'autres Etats, ou toute autre mesure intérimaire analogue, soit négocié et conclu entre les pays dotés d'armes chimiques eux-mêmes, sans impliquer la Conférence du désarmement des Etats non dotés d'armes chimiques. Cela permettrait à la Conférence de continuer à concentrer ses efforts sur l'objectif d'une convention globale sur les armes chimiques.

Malgré quelques divergences sur certains points particuliers que je viens de mentionner brièvement, ma délégation souscrit dans une large mesure aux propositions esquissées dans le programme de désarmement du Secrétaire général Gorbatchev. Nous présenterions, bien entendu, des observations plus précises le moment venu si des éléments spécifiques du programme proposé venaient à faire l'objet d'une discussion.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski, qui, en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques, présentera le rapport du Comité spécial qui a été publié sous la cote CD/651.

M. TURBANSKI (Pologne, Président du Comité spécial des armes chimiques) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la Présidence de la Conférence pour le mois de février. Je suis certain que vous nous donnerez un nouveau témoignage de l'habileté et du talent diplomatiques que nous vous connaissons, en dirigeant nos travaux de la façon la plus efficace. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de l'entière coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation. En même temps, je voudrais exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Campora, de l'Argentine, pour la maîtrise avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche. La délégation polonaise apprécie et salue la présence personnelle, à la séance de ce jour, de son Excellence le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Dante Caputo. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt son importante déclaration. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues : l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, que nous sommes heureux de revoir parmi nous, ainsi que les Ambassadeurs Kerroum, de l'Algérie, Clerckx, de la Belgique, U Tin Tun, de la Birmanie, Gonsalves, de l'Inde, Franceschi, de l'Italie, Afande, du Kenya, Behima, du Maroc, et Mariategui, du Pérou. Je me réjouis de la perspective de coopérer étroitement avec eux et avec leurs délégations respectives. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jan Martenson. Nous sommes toujours heureux qu'il soit présent à nos délibérations.

(M. Turbanski, Pologne)

La délégation polonaise partage les sentiments de tristesse qui ont déjà été exprimés dans cette salle à l'occasion de la disparition d'Alva Myrdal, diplomate suédoise distinguée lauréate du Prix Nobel de la paix et champion dévoué de la cause de la paix et du désarmement. Je présente nos condoléances les plus sincères à la délégation suédoise et, par son intermédiaire, au peuple et au Gouvernement suédois.

J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Conférence le rapport du Comité spécial des armes chimiques sur ses travaux au cours de la période du 13 au 31 janvier 1986, (document CD/651), qui a été adopté par le Comité spécial à sa séance du 31 janvier.

Pendant cette période, le Comité spécial, conformément à son mandat et à la décision d'une reprise de session prise par la Conférence du désarmement à sa 333ème séance plénière, le 27 août 1985, a poursuivi ses travaux consacrés à l'élaboration de la convention.

Sans vouloir entrer dans les détails ni répéter le contenu du rapport, je voudrais seulement en décrire les principales caractéristiques et donner une idée des travaux qui ont précédé son établissement et son adoption par le Comité.

Pour préparer la reprise de session j'ai, comme on le sait, procédé à des consultations officieuses ici à Genève en octobre 1985, puis avant la reprise de la session du Comité, en janvier. Ces consultations se sont déroulées sur une base à la fois bilatérale et multilatérale, elles ont pris une forme assez structurée tout en gardant la souplesse nécessaire. Il faut dire en toute franchise que sans ces consultations il n'aurait guère été possible de présenter à la Conférence le rapport sous sa forme actuelle.

Le travail assidu et zélé des délégations qui ont participé à tous les stades des consultations, mais aussi tout particulièrement la contribution extrêmement importante des experts techniques, nous ont fourni une base solide pour nos travaux de janvier.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement devant la Conférence tous ceux qui ont participé aux travaux préparatoires de la reprise de session.

Au début de la session, le Comité a accepté la proposition du Président, fondée sur les travaux effectués au cours des consultations, d'étudier les trois questions ci-après.

- a) Article II (Définition et critères), point 4, dans le contexte de l'article VI (Activités autorisées);
- b) Article II (Définitions et critères), point 5, dans le contexte de l'article V (Mesures concernant les installations de fabrication d'armes chimiques);
- c) Article IX (Consultations, coopération et établissement des faits).

Le rapport reflète dûment les travaux du Comité qui ont permis d'éclaircir davantage ou de développer les questions en jeu.

(M. Turbanski, Pologne)

En ce qui concerne la première question, on a entrepris d'affiner plus avant les trois critères utilisés pour définir les précurseurs clefs, définir les précurseurs clefs ou composants clefs de systèmes d'armes chimiques particulièrement dangereux et pour identifier les produits chimiques fabriqués industriellement en grandes quantités et susceptibles d'être utilisés à des fins d'armes chimiques.

Un effort a été entrepris pour établir des listes de ces groupes de produits chimiques. Les progrès réalisés dans ce domaine sont le résultat d'efforts patients et continus et d'une attitude de compromis adoptée par toutes les délégations intéressées. Ils sont reflétés dans l'annexe au rapport, intitulée "Approche intégrée pour l'établissement de listes des produits chimiques visés" qui, bien entendu, en est encore au stade préliminaire et peut donc être encore élaborée ou modifiée.

Les travaux relatifs à la question des installations de fabrication d'armes chimiques ont eu davantage un caractère exploratoire. Ils visaient à identifier progressivement les types d'installations de fabrication ou de parties d'installations qui, aux fins de la Convention, devraient être incluses dans la définition d'une "installation de fabrication d'armes chimiques".

La méthode appliquée et le niveau d'éclaircissement et d'identification atteint sont tous deux exposés en détail dans le rapport.

Une autre méthode de travail a été utilisée en ce qui concerne l'article IX. Un large débat s'est tenu, qui a permis aux délégations d'expliquer leurs approches et les aspects pertinents de leurs positions concernant l'établissement des faits et un système de vérification par mise en demeure.

Lors des débats, plusieurs approches et plusieurs secteurs qui méritent d'être étudiés plus en détail dans l'avenir ont été identifiés, ainsi que cela est reflété dans le rapport.

Au dernier paragraphe du rapport, le Comité souligne que le rapport devrait être considéré conjointement avec le rapport du Comité sur sa session de 1985 et devrait également être utilisé pour poursuivre l'élaboration de la Convention. En d'autres termes, le Comité devrait tirer avantage des résultats obtenus et poursuivre ses travaux en vue d'instituer des régimes applicables aux produits chimiques figurant dans les listes, définir les installations de fabrication d'armes chimiques, ce qui permettrait de travailler plus concrètement à leur élimination, et enfin élaborer un processus d'établissement des faits efficace et mutuellement acceptable, ainsi que des procédures de vérification par mise en demeure.

Ces trois domaines présentent une importance fondamentale pour l'ensemble des possibilités de progresser dans nos travaux relatifs à la Convention.

Les négociations sur l'interdiction des armes chimiques sont parvenues à un stade très important, je dirai même une sorte de tournant, mais en même temps, elles nous placent devant un dilemme. Il s'agit d'un tournant, parce que nous devons de plus en plus nous référer à des connaissances techniques précises et approfondies. Nous nous efforçons tous d'accélérer le processus d'élaboration du projet de convention, mais en même temps nous ne disposons

(M. Turbanski, Pologne)

pas toujours des ressources en collaborateurs nécessaires, surtout au niveau technique requis, pour pouvoir en cas de besoin, travailler simultanément sur différentes questions. Il nous faudra sortir de ce dilemme.

En ce début de la session de 1986, je ne peux qu'ajouter une nouvelle remarque. Le Comité spécial a travaillé en janvier dans un climat plus favorable à l'avancement de nos travaux que pendant la session de 1985. Je pense que tout le monde comprendra les motifs de cette amélioration.

Le premier et le plus important est l'accord soviéto-américain concernant la nécessité d'intensifier les efforts entrepris en vue d'élaborer une convention efficace et vérifiable interdisant les armes chimiques. Il ne fait pas de doute que la déclaration faite le 15 janvier par le Secrétaire général du Comité central du PCUS, qui énonce de nouvelles idées en matière d'armes chimiques, favorise nos travaux. De plus, l'intensification des efforts de l'URSS et des Etats-Unis trouve son écho dans une attitude semblable de la part d'autres membres de la Conférence du désarmement. Cette action harmonisée de tous les membres de la Conférence pourrait bientôt déboucher sur des résultats encore plus tangibles. C'est une caractéristique de notre important forum ultilatéral qu'il nous faut coopérer pour atteindre des objectifs communs.

Un autre facteur intervient aussi, qui n'est peut-être pas nouveau, mais certainement plus visible. C'est la continuité du processus de négociation au cours de la période d'intersessions. Nous avons eu une période de consultations très intenses et une session de janvier intensive et productive. Cela devrait nous encourager à consacrer plus pleinement et plus efficacement la période d'intersessions à nos travaux de négociation et de rédaction.

Je suis fermement convaincu que, cette année, la session du Comité spécial des armes chimiques sera l'occasion de manifester encore davantage de bonne volonté et de compréhension des positions réciproques, ainsi qu'une volonté de compromis accrue, ce qui dans son ensemble, devrait contribuer à créer un climat nouveau autour de la table de négociation dans le domaine des armes chimiques et partant, conduira à des progrès considérables dans l'élaboration de la convention interdisant les armes chimiques.

Etant donné que ceci est ma dernière déclaration en tant que Président du Comité spécial des armes chimiques, je voudrais, comme en août dernier, adresser une fois de plus mes remerciements les plus sincères à tous les représentants et experts et tous les fonctionnaires du secrétariat avec qui j'ai eu le plaisir de travailler. Je tiens aussi à remercier spécialement M. P. Poptchev, de la Bulgarie, Mme E. Bonnier, de la Suède et M. F. Elbe, de la République fédérale d'Allemagne, qui m'ont aussi apporté leur concours pendant la reprise de la session. Je rends hommage à leur habileté et à leur efficacité dans les efforts infatigables qu'ils ont déployés en dirigeant les travaux dans les secteurs relevant de leur compétence.

Je souhaite remercier personnellement M. A. Bensmail, le Secrétaire du Comité ainsi que ses collaborateurs du secrétariat. J'ai toujours pu compter sur leurs avis, leur assistance et leur concours. Enfin, permettez-moi de remercier ceux qui travaillent de manière invisible mais efficace et sans lesquels nos travaux auraient été beaucoup plus difficiles sinon impossibles - je veux parler des interprètes et des traducteurs.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Pologne et Président du Comité spécial des armes chimiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président. Je suis convaincu d'interpréter correctement les sentiments de la Conférence en exprimant à l'Ambassadeur Turbanski notre profonde gratitude pour la façon remarquable dont il a présidé le Comité spécial et qui a manifestement contribué d'une manière très appréciable aux progrès de nos travaux sur la question des armes chimiques. Conformément à l'usage de la Conférence, je pense qu'il nous faut envisager d'adopter le rapport du Comité spécial, aussi, en l'absence d'objections, je me propose d'en saisir la Conférence aux fins d'adoption à notre séance plénière qui se tiendra mardi prochain, le 11 février.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dès le début de mon intervention j'aimerais me joindre aux précédents orateurs pour vous féliciter de votre accession à la Présidence. Je suis convaincu que, guidés par votre habileté et votre expérience en matière de diplomatie, nous pourrons poser, en février, les fondements d'un travail intensif et significatif pendant la session de cette année de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite un plein succès et vous promets un appui et une coopération sans réserve de ma délégation.

En même temps, je voudrais rendre un hommage tout particulier au Président sortant de la Conférence, l'Ambassadeur Campora de l'Argentine, et le féliciter de l'excellence de son travail.

Nous nous associons également à la chaleureuse bienvenue souhaitée à son Excellence le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Caputo. Ma délégation a écouté son importante déclaration avec beaucoup d'attention. Nous apprécions aussi la présence à notre Conférence du Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, M. Martenson.

Au nom de la délégation de la République démocratique allemande je souhaite m'associer aux paroles de bienvenue adressées à nos nouveaux collègues à cette table, les distingués Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc et du Pérou.

Permettez-moi de présenter mes sincères condoléances à la délégation de la Suède à l'occasion du décès d'Alva Myrdal. Aux côtés de la délégation suédoise, nous pleurons la disparition d'une personnalité qui était révéree bien au-delà des frontières de son pays pour son engagement infatigable à la cause de la paix et du désarmement et qui a reçu le prix Nobel de la paix en reconnaissance de ses services exceptionnels.

Ma délégation souhaite aussi exprimer sa profonde sympathie à la délégation des Etats-Unis pour la mort tragique de sept citoyens américains lors du récent lancement d'une navette spatiale.

Monsieur le Président, ma délégation exposera bientôt sa position au sujet des questions fondamentales figurant à notre ordre du jour.

(M. Rose, Rép. dém. allemande)

Aujourd'hui, j'aimerais faire quelques observations au sujet du rapport (publié sous la cote CD/651) décrivant les activités du Comité spécial des armes chimiques entre la session d'été de 1985 et la session de printemps de 1986.

Tout d'abord, j'aimerais remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Turbanski, le Président du Comité spécial, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Ses observations et le rapport lui-même montrent que beaucoup a été fait sous sa direction pour accélérer les négociations sur l'interdiction générale et complète des armes chimiques et sur l'élimination des stocks de ces armes dangereuses.

Il s'est avéré que poursuivre l'examen des problèmes non résolus et commencer le travail de rédaction était bien ce qu'il fallait faire. Si nous pouvons aujourd'hui parler d'un climat sérieux et constructif, nous devons l'attribuer avant tout au style tolérant et humain avec lequel le Président du Comité s'est acquitté de sa tâche.

Je tiens aussi à féliciter Mme Bonnier, de la délégation suédoise, le Camarade Poptchev, de la délégation bulgare, M. Elbe, de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, et M. Wisnomoerti, de la délégation indonésienne, pour la circonspection dont ils ont fait preuve dans leurs fonctions de coordonnateurs des groupes de travail.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à M. Bensmail et à son adjoint, M. Cassandra, qui ont fait preuve d'un grand dévouement et d'une qualité exceptionnelle dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, en dernier lieu mais non le moindre, nos remerciements sincères vont à Mme Johnston.

Grâce aux efforts concertés de nombreuses délégations, il a été possible d'ajouter de nouveaux éléments aux résultats positifs obtenus l'été dernier.

Nous avons réussi à progresser sur la voie d'une future convention. Plus important encore, il est maintenant devenu évident quelle direction nous devons prendre si nous voulons réaliser de nouveaux progrès dans la rédaction de la convention.

A ce que je comprends, toutes les délégations considèrent que l'approche intégrée est la base qui convient pour déterminer quels sont les précurseurs clefs de produits chimiques toxiques, les composants clefs de systèmes d'armes chimiques et les produits chimiques fabriqués en quantités commerciales importantes qui peuvent être utilisés à des fins d'armes chimiques. Cette approche permet l'identification simultanée de critères régissant la sélection des produits chimiques et l'établissement de listes de substances concernées. Toutefois, il importera d'examiner ces deux éléments d'une façon équilibrée.

Au cours des quelques dernières semaines, les chances d'arriver à une définition des installations de fabrication se sont améliorées. La plupart des délégations reconnaissent qu'à cause de la grande diversité des produits chimiques qui intéressent les armes chimiques, une approche sélective est nécessaire à l'égard des différents stades de la fabrication. Le dernier de ces stades joue un rôle particulièrement important. Si nous poursuivons notre travail dans cette direction, je ne vois aucune raison qui s'opposerait à la réalisation de progrès en ce qui concerne les installations de fabrication.

(M. Rose, Rép. dém. allemande)

Pour ce qui est des mesures de respect, ma délégation attend de la Conférence qu'elle poursuive l'examen des problèmes. S'agissant de la question cruciale de l'inspection sur place, nous sommes témoins, chez de nombreuses délégations, du désir honnête de trouver une solution praticable et généralement acceptable.

Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que la situation actuelle est propice à un travail rapide sur une interdiction des armes chimiques. Je suis convaincu que les propositions formulées par l'Union soviétique le 15 janvier exerceront une influence positive sur ce que nous faisons ici. La déclaration de Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, est un exemple du sérieux avec lequel son pays envisage de traduire concrètement dans les faits la déclaration commune publiée lors du sommet de Genève.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Notre liste d'orateurs pour aujourd'hui est à présent épuisée. Y a-t-il un autre délégué qui souhaite prendre la parole ?

Cela ne semblant pas être le cas, je proposerai maintenant, ainsi qu'il a été convenu à notre dernière séance plénière, de tenir une réunion officieuse de la plénière et, à cette fin, je suspendrai la présente séance officielle pendant cinq minutes, après quoi nous nous réunirons en réunion officieuse.

La séance est suspendue à 12 h 30, elle est reprise à 13 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 337ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte. En ce qui concerne la création d'organes subsidiaires, les délégations se souviendront qu'au cours de nos consultations nous avons reconnu que nous pourrions, simplement pour faciliter nos consultations, considérer les organes subsidiaires requis comme se répartissant en deux groupes.

Le premier serait lié aux points de l'ordre du jour au sujet desquels des propositions ont été formulées mais à propos desquels de nouvelles consultations seraient nécessaires. Le second concernerait les points de l'ordre du jour au sujet desquels la Conférence a pris des décisions ou formulé des recommandations visant la conduite de ses travaux dans les organes subsidiaires en 1986. Je proposerais maintenant d'examiner avec la Conférence le premier groupe de points de l'ordre du jour et ensuite de chercher à obtenir de la Conférence des décisions sur le second groupe de sujets. Cette manière de procéder reflète les consultations qui ont été tenues et notre évaluation de la façon dont nous pouvons le mieux réaliser des progrès dans notre travail.

Premièrement, voici les points de l'ordre du jour au sujet desquels de nouvelles consultation intensives sont nécessaires : les points 1, "Interdiction des essais nucléaires"; 2, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"; 3, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées"; 5, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique"; 6, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires

(Le Président)

contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", et 7, "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques". Sur chacun de ces points de l'ordre du jour, la Conférence a été mise au courant, en réunion officielle, des documents pertinents dont elle reste saisie et des termes des décisions ou conclusions pertinentes adoptées par la Conférence, telles qu'elles figurent dans le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale en 1985. Ce sont les points de l'ordre du jour pour lesquels il est clair que de nouvelles consultations intensives sont opportunes et nécessaires pour nous mettre en mesure de créer en ce qui les concerne des organes subsidiaires appropriés, comme prévu dans le règlement intérieur de la Conférence. Je crois que la Conférence souhaite que le Président organise sans délai des consultations intensives de cette nature et je me propose de le faire à partir de demain. Y a-t-il des observations au sujet de cette proposition ? Je n'en entends aucune.

Il en est ainsi décidé

Je passe maintenant au second groupe de points de l'ordre du jour, à savoir ceux au sujet desquels la Conférence a pris des décisions ou formulé des recommandations et qui, d'après nos consultations, sont maintenant prêts à faire l'objet d'une décision. Pour ce qui est de la création d'organes subsidiaires, je proposerais maintenant que nous nous occupions d'abord de celle d'un organe subsidiaire au titre du point 4 de notre ordre du jour, les "Armes chimiques".

Dans ce contexte, la Conférence est saisie du document CD/WP.207, qui est un projet de décision concernant le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques. Y a-t-il des objections ou des déclarations avant l'adoption de ce projet de décision ? Je n'en entends aucune. Je considère donc que la Conférence adopte le projet de décision contenu dans le document CD/WP.207 (également publié sous la cote CD/654) 1/

1/ "La Conférence du désarmement, gardant présent à l'esprit le fait que la négociation d'une convention devrait avancer en vue d'achever aussi rapidement que possible l'élaboration de celle-ci, conformément aux résolutions 39/65 C et 40/92 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, et en s'acquittant de sa responsabilité de mener à titre prioritaire des négociations relatives à une convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, et d'assurer l'élaboration de la convention, décide de rétablir, pour la durée de sa session de 1986, conformément à son règlement intérieur, le Comité spécial chargé de poursuivre le processus intégral et complet des négociations et de mettre au point et d'élaborer la convention, exception faite de sa rédaction finale, compte tenu de toutes les propositions et projets existants ainsi que des initiatives futures, afin de donner à la Conférence une possibilité d'aboutir à un accord aussi rapidement que possible. Cet accord, si possible, ou un rapport sur l'état d'avancement des négociations, devrait être consigné dans le rapport que le Comité spécial présentera à la Conférence à la fin de la seconde partie de la session de 1986 de celle-ci.

La Conférence décide également de désigner l'Ambassadeur Ian Cromartie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Président de ce Comité spécial."

(Le Président)

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant au point 8 de l'ordre du jour, "Programme global de désarmement", pour lequel, en vertu d'une décision prise en 1984, il n'est pas nécessaire de rétablir un organe subsidiaire spécial, à ce que je comprends l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles continuera de présider le Comité spécial au titre du point 8 de l'ordre du jour. Y a-t-il des observations au sujet de cette décision ?

Il en est ainsi décidé

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Mongolie.

M. BAYART (Mongolie) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole en ma qualité de coordonnateur du Groupe de pays socialistes, j'espère que, dans ma prochaine déclaration, en qualité de représentant de la Mongolie, j'aurai l'occasion de vous féliciter en tant que Président de notre Conférence.

A propos de l'adoption de la décision sur le rétablissement des organes subsidiaires au titre des points 4 et 8 de l'ordre du jour, le Groupe de pays socialistes m'a chargé de faire en son nom la déclaration suivante :

"Le Groupe de pays socialistes exprime sa satisfaction devant la rapidité de la décision prise cette année de rétablir le Comité spécial des armes chimiques et le Comité spécial sur le Programme global de désarmement sous les présidences respectives des Ambassadeurs Cromartie et Garcia Robles, qui représentent le Groupe occidental et le Groupe des 21. Pour ce qui est de la question de la création de nouveaux organes subsidiaires pour d'autres points de l'ordre du jour, le Groupe de pays socialistes tient à faire consigner qu'il recherche la présidence du comité spécial qui devrait être créé au titre du point 5. A ce propos, le Groupe souhaite déclarer qu'il serait intéressé à présider, conformément au principe d'une répartition équitable, des comités spéciaux au titre des points 1, 2, 3 et 5 tout en ne recherchant pas, cette année, la présidence d'organes subsidiaires au titre des points 6 et 7".

M. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je partage l'opinion selon laquelle nous avons fort bien progressé aujourd'hui sous votre direction en rétablissant le Comité spécial des armes chimiques et en reconnaissant que les travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement doivent se poursuivre sous la direction de l'Ambassadeur Garcia Robles, je suis convaincu que nous attendons tous la réalisation de nouveaux progrès sur ces deux questions. Si j'ai bien compris ce qui a été dit au début de cette séance, vous allez poursuivre les négociations et consultations sur les autres questions pendantes. A ce que je comprends aussi ces consultations laisseront également ouverte la question des présidences de tous les autres comités que nous pourrions actuellement chercher à créer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis et suis en mesure de confirmer, ainsi qu'il en a été décidé par la Conférence, que nous procéderons à des consultations intensives sur ces points restants de l'ordre du jour et dans ce contexte, bien entendu, les vues du genre qui viennent d'être réaffirmées feront partie de ces consultations.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais seulement exprimer ma reconnaissance à tous les distingués membres de la Conférence du désarmement pour la preuve de confiance qu'ils m'ont à nouveau donnée en se déclarant d'accord pour que je continue à assumer la Présidence du Comité spécial qui s'occupera du Programme global de désarmement.

J'aimerais simplement ajouter que j'espère que tous les membres tiendront compte du fait que c'est la dernière chance que nous a donnée l'Assemblée. En effet, elle a déclaré que la date limite pour présenter le programme complet sera la quarante et unième session. Je compte donc sur la contribution de tous pour pouvoir mener cette tâche à bien, comme je l'ai indiqué dans mon intervention le jour de l'ouverture de nos débats.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de sa déclaration.

Si aucune autre délégation ne souhaite présenter d'observations ou prendre la parole, je me propose de lever cette séance plénière de la Conférence du désarmement.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 11 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 25.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT TRENTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 11 février 1986, à 10 h 30

Président : M. Richard BUTLER (Australie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. H. PETERS
<u>Argentine</u> :	M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER R. A. ROWE Mme M. LETTS M. J. OKELY
<u>Belgique</u> :	M. C. CLERCKX M. P. NIEUWENHUYS
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. R.J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. YU ZHONGZHOU M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG M. YANG MINGLIANG Mme WANG WEI M. LI DAOZHONG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
M. T. BARTHELEMY
M. L. BELGARD
M. P.S. CORDEN
M. L. BRONSON
M. A. LIEBOWITZ
M. J. GRANGER
M. R. GOUGH
M. R. NELSON
M. R. LEVINE
Mme M. WINSTON
M. B. TUA

Ethiopie :

Mme K. SINEGIORGIS
M. F. YOHANNES

France :

M. J. JESSEL
M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. T. TOTH

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie:

M. S. SUTOWARDOYO
M. N. WISNOEMOERTI
M. R.I. JENIE
M. A.M. FACHIR
M. A. MASBAR AKBAR
M. F. QASIM

Italie :

M. F. PIAGGESI
M. M. PAVESE
M. E. SIVIERO

Japon :

M. R. IMAI
M. M. KONISHI
M. K. KUDO
M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. F. JOSIAH

Maroc :

M. O. HILALE
M. S. BENRYANE

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. I. VOICOU M. G. CHIRILA
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	Mme M.B. THEORIN M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. G.V. BERDENNIKOV
M. E.K. POTIARKINE
M. G.N. VACHADZE

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
M. O. GARCIA GARCIA
Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 338ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui ses travaux en entendant des déclarations en séance plénière et en examinant la question de la création d'organes subsidiaires pour des points de son ordre du jour ainsi que d'autres problèmes d'organisation.

En l'occurrence, la Conférence suspendra la séance plénière lorsque la liste des orateurs aura été épuisée et elle tiendra une réunion officielle pour s'occuper de la question de la participation d'Etats non membres à ses travaux ainsi que d'autres problèmes d'organisation. Nous examinerons à ce moment-là les projets de décision sur la participation d'Etats non membres qui ont été distribués à notre réunion officielle jeudi dernier et qui l'ont été de nouveau aujourd'hui. S'il y a un consensus au sujet de ces projets de décision, nous reprendrons la séance plénière afin de leur donner un caractère officiel.

Puis-je rappeler également, ainsi qu'il en a été convenu à notre séance plénière de jeudi dernier, que nous adopterons aujourd'hui le rapport du Comité spécial des armes chimiques, qui a été publié sous la cote CD/651 et que le Président de ce Comité a présenté à cette même séance plénière. C'est ainsi que nous procéderons à l'issue de la séance plénière d'aujourd'hui.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants des Etats-Unis d'Amérique et de la République démocratique allemande.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur cette liste, le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Donald Lowitz.

M. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président. En ce début des travaux de la Conférence du désarmement pour 1986, les Etats-Unis sont heureux de voir à la présidence leur amie des Antipodes, l'Australie. Nous vous félicitons, Monsieur l'Ambassadeur, d'avoir mis en train nos travaux avec célérité et nous nous engageons à coopérer avec vous tout au long de votre mandat. Nous adressons aussi nos félicitations à l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Campora qui nous a guidé de main de maître au cours des jours difficiles qui ont précédé la clôture de la session 1985. Nous accueillons chaleureusement nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs Kerroum, de l'Algérie, Clercks, de la Belgique, U Tin Tun, de la Birmanie, Gonsalves, de l'Inde, Franceschi, de l'Italie, Afande, du Kenya, Benhima, du Maroc, Mariategui, du Pérou, Taylhardat, du Venezuela, et Kama, du Zaïre. Nous nous promettons de travailler étroitement avec chacun d'entre eux.

Nous présentons nos condoléances à la délégation de la Suède à l'occasion du décès d'Alva Myrdal, qui s'est consacrée si longtemps et avec tant de diligence à la cause du désarmement. Nous avons, pour notre part, été très sensibles aux témoignages de sympathie qui nous ont été adressés lors de la destruction tragique de la navette spatiale Challenger et de la disparition des membres de son équipage.

Alors que nous abordons notre tâche, un certain nombre de faits nouveaux et encourageants sont survenus dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement depuis la clôture de la session, au mois d'août 1985.

(M. Lowitz, Etats-Unis d'Amérique)

A l'automne, lors des entretiens bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armements nucléaires et spatiaux, l'URSS a présenté, en réponse aux propositions des Etats-Unis, un certain nombre de contre-propositions qui nous ont paru intéressantes. Ces propositions ont suscité en retour de la part des Etats-Unis, des propositions nouvelles et importantes qui ont été présentées au cours des négociations, le 1er novembre. Les Etats-Unis attendent toujours une réponse à ces dernières propositions.

La rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev qui a eu lieu dans le courant de novembre, a été un événement d'importance considérable. La déclaration commune publiée le 21 novembre, à l'issue de cette rencontre, contenait des éléments qui présentent un intérêt direct pour la Conférence. Elle demandait une intensification des négociations bilatérales et les deux parties convenaient également de renforcer leurs efforts visant à l'interdiction complète des armes chimiques ainsi que d'accélérer leurs échanges de vues bilatéraux à cette fin. De retour à cette Conférence, ma délégation a pour instruction d'insister sur l'exécution de cet engagement commun en ce qui concerne les négociations sur les armes chimiques.

Parallèlement à la délégation de l'Union soviétique, la délégation des Etats-Unis présentera la déclaration commune du 21 novembre en tant que document de la Conférence, pour l'information de toutes les délégations.

En outre, les Etats-Unis ont étudié attentivement la déclaration faite le 15 janvier par le Secrétaire général Gorbatchev, qui contient un certain nombre d'idées et de propositions intéressantes et à laquelle nous répondrons en temps voulu. La proposition de M. Gorbatchev prévoyant une approche en trois étapes qui aboutirait à l'élimination de tous les armements nucléaires d'ici l'an 2000 semble reconnaître que, pour progresser vers cet objectif - que les Etats-Unis préconisent depuis longtemps -, l'URSS et les Etats-Unis doivent d'abord réduire radicalement leurs arsenaux nucléaires. En conséquence, le critère qu'il faudrait prendre en considération, c'est de savoir si cette proposition fera progresser les négociations sur les armements nucléaires et spatiaux pour parvenir à un accord équitable et vérifiable sur des réductions substantielles. Ainsi, il convient d'évaluer cette nouvelle proposition afin de déterminer si elle concrétise effectivement l'engagement contenu dans la déclaration commune du 21 novembre. Cet engagement prévoit des progrès rapides, en particulier dans les domaines où il existe un terrain d'entente, notamment l'application adéquate du principe de la réduction de 50 % des armements nucléaires, ainsi que l'idée d'un accord provisoire concernant les forces nucléaires de portée intermédiaire. Les Etats-Unis attendent des explications plus détaillées sur cette proposition et sur les autres propositions figurant dans la déclaration de M. Gorbatchev.

En tenant compte des propositions du Secrétaire général Gorbatchev, il faut, comme il y a lieu de le faire pour toute proposition souligner l'importance cruciale que présente le respect des accords. Vu les nombreux exemples de violations des obligations et des engagements souscrits qu'ils constatent, les Etats-Unis hésitent à conclure de nouveaux accords prévoyant une réduction des armements nucléaires offensifs. Néanmoins, comme ils l'ont clairement dit à maintes reprises, ils continueront à s'efforcer de résoudre ces difficultés et à rechercher la possibilité de conclure des accords véritablement efficaces pour réduire le volume des armements.

(M. Lowitz, Etats-Unis d'Amérique)

L'objectif que nous visons en cherchant à résoudre le problème de la limitation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire est résumé comme suit dans la déclaration commune : "Ayant examiné les questions clefs touchant la sécurité, et conscientes de la responsabilité particulière qui incombe aux Etats-Unis et à l'URSS quant au maintien de la paix, les deux parties sont convenues qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée. Reconnaissant que tout conflit entre les Etats-Unis et l'URSS pourrait avoir des conséquences catastrophiques, elles ont souligné à quel point il importait de prévenir toute guerre entre ces pays, qu'elle fût nucléaire ou classique. Elles ne chercheront pas à s'assurer la supériorité militaire."

Je tiens à faire observer que le passage cité se réfère également aux conflits classiques. Notre détermination d'écarter la menace nucléaire ne doit pas nous faire perdre de vue les graves problèmes que pose l'accumulation constante des armements et des forces classiques dans le monde et le danger qu'ils font courir à la stabilité internationale.

Comme je l'ai noté, Monsieur le Président, la déclaration commune du 21 novembre portait aussi sur la question qui, à l'évidence, est actuellement de la plus haute urgence à la Conférence du désarmement: une interdiction générale, complète et vérifiable de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques. Dans sa déclaration du 15 janvier, M. Gorbatchev a également évoqué les négociations sur les armes chimiques et nous attendons avec intérêt que ses observations soient développées par la délégation de l'Union soviétique au cours des négociations au Comité des armes chimiques. Au stade actuel, il est important que les possibilités suggérées par M. Gorbatchev soient explicitées dans un exposé plus précis des vues soviétiques. Nous voudrions par ailleurs qu'il soit répondu clairement aux propositions détaillées contenues dans le projet de convention présenté par les Etats-Unis (CD/500), et dont la Conférence est saisie depuis près de deux ans. Si l'Union soviétique fait écho à ces demandes, nous devrions pouvoir accélérer nos travaux. Jusqu'ici et sur nombre de questions, celle de la vérification en particulier, il semble que les Etats-Unis aient été conviés à négocier avec eux-mêmes. Ce n'est assurément pas une voie constructive.

Ma délégation espère vivement qu'au cours de la présente session il nous sera possible de faire progresser rapidement les travaux sur la convention relative aux armes chimiques. L'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, mérite des éloges pour la patience avec laquelle il a guidé les travaux du Comité des armes chimiques pendant sa session de 1985. Nous nous engageons à appuyer pleinement l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, dans l'exercice de ses fonctions de Président de ce Comité pour l'année 1986.

Nous espérons progresser sur de nombreuses questions que le Comité des armes chimiques est chargé d'examiner. Nous attachons une importance particulière à ce qui suit : faire en sorte que l'industrie civile ne fabrique pas d'armes chimiques, éliminer les installations de fabrication d'armes chimiques et résoudre les problèmes relatifs au respect de la convention, notamment au moyen de l'inspection par mise en demeure. Le Comité doit faire avancer parallèlement les travaux sur toutes ces questions. Il pourrait sembler plus simple de remettre à plus tard la solution des problèmes difficiles, y compris la vérification, et d'aller de l'avant avec les questions moins ardues mais, en procédant de la sorte, ou donnerait

(M. Lowitz, Etats-Unis d'Amérique)

l'impression erronée que l'élan créé est suffisant pour balayer tous les obstacles qui s'opposaient à la conclusion d'un accord. Le plus court chemin pour atteindre l'objectif convenu consiste plutôt à reconnaître franchement et d'emblée que les questions de vérification et, en particulier, celle de l'inspection par mise en demeure, doivent être réglées le plus tôt possible. Aucune équivoque ne devrait subsister quant aux vues des Etats-Unis sur ce mode d'inspection. Ces vues demeurent celles que j'ai indiquées dans ma déclaration du 22 août 1985 : des dispositions relatives à une inspection par mise en demeure obligatoire et à court préavis, destinées à compléter celles concernant la vérification de routine de la convention, constituent une nécessité fondamentale. Ce qui est important, c'est l'efficacité des dispositions nécessaires pour répondre aux préoccupations de sécurité et non tel ou tel libellé.

Dans le cadre du projet commun de convention sur les armes chimiques qui figure dans le rapport de 1985 du Comité des armes chimiques (CD/636), il devrait être possible de rapprocher les vues divergentes sur nombre de passages laissés en blanc ou placés entre crochets. Là encore, cela devrait à mon sens s'appliquer au moins autant à la question cruciale de la vérification du respect de la Convention qu'aux autres questions.

Je voudrais faire une autre observation au sujet du point de l'ordre du jour relatif aux armes chimiques. Les Etats-Unis maintiennent ce qu'ils ont dit au départ, à savoir que la conclusion et la mise en oeuvre d'une convention complète sur les armes chimiques constituent leur principal objectif dans le domaine des armes chimiques. Nous considérons que nos pourparlers bilatéraux avec l'Union soviétique sur tous les aspects d'une interdiction des armes chimiques complètent les négociations multilatérales et ne sauraient en aucun cas les remplacer.

Nous voulons que ces pourparlers soient un moyen de contribuer à la réalisation d'un accord sur une convention multilatérale. Tous les membres de cette Conférence devraient s'associer pour accélérer les travaux du Comité des armes chimiques. Nous devrions passer en revue ce qui a été accompli l'an dernier, poursuivre l'effort là où des progrès ont été réalisés et faire tout notre possible pour éliminer ce qui fait obstacle à de nouveaux progrès.

Le problème de l'utilisation et de la dangereuse dissémination des armes chimiques est une question qui continue de nous préoccuper et qui a fait récemment l'objet de nombreux articles de presse, dont certains, confus, sèment la confusion quant aux vues des Etats-Unis. La réalisation d'une interdiction complète des armes chimiques, telle est notre première priorité et tout l'effort de ma délégation à Genève tendra à cela. Aussi longtemps que cet accord n'est pas une réalité, d'autres mesures, comme la limitation des exportations de produits chimiques utilisés dans la fabrication d'armes chimiques, peuvent être utiles. Un certain nombre d'Etats ont d'ailleurs adopté de telles mesures. Cependant, les Etats-Unis s'opposent à la conclusion en bonne et due forme d'un traité qui - comme d'aucuns l'ont suggéré - ferait pendant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils sont également opposés à toute tentative visant à entraver le commerce et le développement légitimes et pacifiques dans ce domaine. Nos efforts, je le répète, sont centrés, et doivent continuer de l'être sur un accord complet qui éliminerait à jamais le fléau que représentent ces armes redoutables.

(M. Lowitz, Etats-Unis d'Amérique)

Au cours de cette session, plusieurs orateurs ont déjà parlé du point 1 de notre ordre du jour, à savoir l'Interdiction des essais nucléaires. Certains ont demandé que des négociations commencent rapidement sur un traité qui interdirait les explosions nucléaires souterraines ainsi que celles déjà prohibées par le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963. Un certain nombre d'orateurs se sont aussi déclarés prêts à faire preuve de souplesse de sorte que des travaux concrets sur les questions liées à une interdiction des essais nucléaires puissent reprendre ou que la tâche remarquable dont le Groupe spécial d'experts scientifiques s'est déjà acquitté puisse se poursuivre. Ma délégation est prête à participer à ce double effort. Les Etats-Unis n'ont pas modifié leur point de vue sur le rôle que pourrait jouer une interdiction complète des essais pour réduire et, plus tard, éliminer la menace à la sécurité que constituent les armes nucléaires. Pour les Etats-Unis, l'interdiction des essais nucléaires reste un objectif à réaliser en temps utile, dans le contexte de réductions significatives des arsenaux existants d'armes nucléaires et de la mise au point de mesures de vérification sensiblement améliorées. Nous avons aussi précisé qu'aux niveaux actuels des armes nucléaires, les essais jouaient un rôle pour s'assurer que la dissuasion nucléaire, qui reste un élément clef de la sécurité de l'alliance occidentale, est bien efficace.

Ma délégation se rend compte que l'importance de la vérification pour assurer à l'avenir une interdiction complète des essais est universellement reconnue, mais que les opinions sont partagées quant à l'existence de moyens de vérification efficaces. A notre avis, il faut poursuivre les travaux sur la vérification sismologique et dans d'autres domaines tels que l'inspection sur place. L'état actuel des travaux du Groupe d'experts scientifiques est à notre sens le reflet de cette réalité. Il faudrait donc que la Conférence convienne de rétablir le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui s'est réuni la dernière fois en 1983, en lui confiant le mandat et le programme de travail proposés par les délégations occidentales dans les documents CD/521 et CD/621, de manière à faire avancer les travaux concrets d'établissement des faits dans ce domaine.

Les questions de vérification et de respect, tant en ce qui concerne les armes chimiques que les essais nucléaires, font ressortir la question plus large du respect des accords et des engagements existants dans tout le domaine de la limitation des armements et du désarmement. C'est là une question à laquelle les Etats-Unis ont consacré beaucoup d'attention l'année dernière, comme le montrent la déclaration liminaire de M. Kenneth Adelman, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, les observations que j'ai présentées à la fin de mon intervention, en août dernier et d'autres interventions et activités de notre délégation au cours de la session.

A la 40ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Etats-Unis et huit autres Etats ont parrainé la résolution 40/94, relative au respect des accords de limitation des armements et de désarmement. Si mes collègues me le permettent, j'aimerais examiner d'un peu près cette résolution que l'Assemblée générale a adoptée par 131 voix contre zéro, avec 16 abstentions. L'Assemblée générale s'est déclarée consciente "que tous les Etats Membres [avaient] le souci constant d'assurer le respect des droits et obligations découlant des traités et autres sources du droit international," et convaincue que l'observation de "la Charte des Nations Unies, des traités pertinents et autres sources du droit international" [était] essentielle au renforcement de la sécurité internationale.

(M. Lowitz, Etats-Unis d'Amérique)

Elle a pris note, de l'"importance fondamentale d'appliquer intégralement et d'observer strictement les accords de limitation des armements et de désarmement si l'on [voulait] que les nations et la communauté internationale en retirent un sentiment de sécurité accrue". Elle a souligné que "toute violation" de ces accords était "non seulement préjudiciable à la sécurité des Etats parties mais [pouvait] aussi créer des risques de sécurité pour d'autres Etats qui comptent sur les contraintes et engagements stipulés dans lesdits accords," et "que toute perte de confiance en ces accords [diminuait] leur contribution à la stabilité mondiale ou régionale et à de nouveaux efforts de désarmement et de limitation des armements, et [qu'elle affaiblissait] le crédit et l'efficacité du système juridique internationale". Les Etats Membres qui ont appuyé cette résolution ont déclaré en outre estimer que "dès lors le respect des accords de limitation des armements et de désarmement par les Etats parties [était] une question qui intéressait et préoccupait la communauté internationale".

Par sa résolution 40/94, l'Assemblée générale "demande instamment à tous les Etats parties à des accords de limitation des armements et de désarmement d'appliquer et de respecter intégralement les dispositions auxquelles ils ont souscrit", "invite tous les Etats Membres à réfléchir sérieusement aux conséquences que le non-respect de ces obligations aurait pour la sécurité et la stabilité internationales comme pour les perspectives de nouveaux progrès en matière de désarmement", et fait appel à tous les Etats Membres pour qu'ils appuient les efforts visant à régler les questions de non-respect, afin d'encourager la stricte observation des dispositions convenues et de maintenir ou rétablir l'intégrité des accords de limitation des armements ou de désarmement".

Je pense qu'il est évident que les questions dont traite cette résolution et qui ont bénéficié d'un si large appui de la communauté mondiale devraient être des questions qu'il nous faudrait ici garder fermement présentes à l'esprit dans notre propre travail. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies n'ont pas force obligatoire pour la Conférence du désarmement, qui fonctionne sur la base du consentement mutuel de ses membres; mais il est clair que les principes énoncés dans la résolution citée sont essentiels pour la conclusion de nouveaux accords, en particulier, au stade actuel, sur les armes chimiques.

Ma délégation fera une déclaration sur les questions de vérification et de respect à une future séance plénière.

Pour ce qui est du point 5 de l'ordre du jour, la Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, la délégation des Etats-Unis est revenue à la Conférence prête à poursuivre l'examen détaillé des questions, comme prévu dans le mandat arrêté en mars dernier. Nous sommes convaincus qu'il reste à effectuer un travail considérable dans le cadre de ce mandat et qu'il serait utile de parvenir rapidement à un accord pour que le Comité reprenne ses travaux. Il est regrettable que, l'année dernière, sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Alfarargi de l'Egypte, on se soit mis trop tard à l'oeuvre et que seule une fraction des tâches confiées au Comité ait pu être accomplie. La délégation des Etats-Unis entend jouer un rôle très actif dans la poursuite de ce travail. Nous comptons de nouveau faire appel, le moment venu, à un spécialiste des questions juridiques pour fournir des avis d'expert sur-le-champ et d'application et la pertinence des accords existants. Nous sommes conscients que de nombreuses délégations souhaitent voir avancer les travaux du Comité de l'espace et, à notre avis, aucun retard ne serait justifié.

(M. Lowitz, Etats-Unis d'Amérique)

A ce stade, il est peut-être approprié de prendre note de déclarations récemment faites en séance plénière sur les préoccupations que suscite l'évolution de la situation dans le domaine des défenses stratégiques. On fait valoir que celles-ci déstabiliseraient l'équilibre stratégique. Or, l'objectif du programme de recherche des Etats-Unis appelé Initiative de défense stratégique est tout à l'opposé : il consiste à déterminer s'il est possible d'ériger une défense contre une attaque par des missiles balistiques et s'il en résulterait un accroissement de la stabilité. Au reste, les Etats-Unis ne peuvent pas faire abstraction du fait que l'Union soviétique développe et déploie implacablement des forces stratégiques aussi bien offensives que défensives, et ce à des niveaux dépassant largement ce que font les Etats-Unis. Ce sont justement les activités soviétiques qui mettent aujourd'hui en péril la stabilité stratégique. En étudiant la possibilité d'une défense efficace contre les missiles balistiques, les Etats-Unis répondent donc avec la prudence nécessaire aux activités de l'Union soviétique.

Cependant, Les Etats-Unis sont allés plus loin. Nous avons proposé, dans les négociations bilatérales sur la défense et l'espace, un programme réciproque de laboratoires ouverts spécialisés dans la recherche sur la défense stratégique. Dans le cadre de ce programme, les experts de l'Union soviétique seraient autorisés à constater de première main que l'Initiative de défense stratégique ne fait pas intervenir d'armes offensives. Les experts américains visiteraient les installations analogues de défense stratégique de l'Union soviétique. Et si les recherches montraient qu'il est possible de se défendre contre les missiles nucléaires, les Etats-Unis étudieraient avec leurs alliés et l'Union soviétique les moyens de remplacer tous les missiles balistiques stratégiques par un tel système de défense qui ne menace personne.

Je voudrais enfin parler brièvement d'un aspect lié à l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de notre Conférence. A ce sujet, le distingué Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Bill Hayden, a justement identifié ici, dans sa déclaration du 4 février, une importante source de difficultés. Il s'agit de la question stérile et qui ne devrait pas se poser de l'établissement de notre rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ma dernière déclaration, le 22 août 1985, j'ai soulevé ce point, me promettant d'y revenir. En bref, il n'y a tout simplement aucune raison pour que l'établissement de notre rapport soit chaque année la source de controverses et de difficultés. J'ai l'impression que la plupart des représentants ici présents estiment que la rédaction du rapport et le produit achevé donne lieu à une procédure inutilement longue, fastidieuse et même conflictuelle. Le Secrétariat fait avec compétence un résumé équilibré des activités de la Conférence, mais, malheureusement, son projet de texte perd de plus en plus de son utilité à maints égards, à mesure que les participants à la Conférence cherchent à imposer leur volonté pour ce qui est de la version finale. Je suis certain que la plupart d'entre nous reconnaîtront que le rapport devrait être essentiellement un résumé concis, factuel et impartial des activités de la Conférence au cours de l'année.

Tout bien pesé, ma délégation pense que le rapport de 1986 devra trancher nettement sur ceux des quelques dernières années. Il devrait être plus court. Il devrait éviter la rhétorique outrée qui incite les délégations à réagir à des critiques immodérées. Nous sommes sûrs que tel est bien le point de vue qui prédomine à la Conférence. Quoi qu'il en soit, nous comptons bien que cette année le processus de rédaction et le produit final seront autres, et plus satisfaisants.

(M. Lowitz, Etats-Unis d'Amérique)

Pour conclure, je soulignerai ce que j'ai dit au début : les événements des quelques derniers mois ont donné une impulsion nouvelle à nos travaux et soulevé un nouvel espoir. Nous devons redoubler d'efforts pour bâtir sur ce qui a été accompli et profiter de toutes les voies qui s'ouvrent pour renforcer la sécurité et la stabilité internationales.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, tout indique que le climat politique international se modifie. Ainsi, ce sera maintenant la principale tâche de la Conférence que de tirer parti de cette tendance et de produire des résultats concrets. L'ère glaciaire a duré beaucoup trop longtemps. Etant donné le danger aigu d'une guerre nucléaire qui persiste et la situation du monde en général, qui demeure extrêmement délicate, la conclusion d'accords de limitation des armements et de désarmement est plus impérieuse que jamais.

Nous savons par expérience combien fragile peut être un climat plus favorable s'il n'est pas stabilisé et consolidé par des mesures d'ordre pratique. Cela est vrai pour l'ensemble des relations internationales, mais ce l'est encore plus pour la coopération qui vise à mettre un terme à la course aux armements et à instaurer le désarmement.

La Réunion au sommet entre Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, et Ronald Reagan, Président des Etats-Unis, a préparé la scène pour un tournant dans la bonne direction. Les deux dirigeants sont convenus d'accélérer les négociations bilatérales sur la base fixée en janvier 1985 et ils ont fait des déclarations d'intention auxquelles nous souscrivons tous.

La déclaration commune selon laquelle une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée est, à juste titre, l'une des phrases politiques les plus fréquemment citées aujourd'hui. En outre, il y a l'importante promesse mutuelle de ne pas rechercher une supériorité militaire.

Ce message a été entendu et bien accueilli partout. Ce qui est nécessaire, au stade actuel, ce sont des conclusions pratiques.

L'Union soviétique a agi promptement. Le 15 janvier, le Secrétaire général Gorbatchev a présenté un programme qui montre tout le sérieux avec lequel son pays traduit les résultats de la Réunion au sommet de Genève en actions concrètes qu'approuve pleinement la République démocratique allemande. Le 31 janvier, M. Erich Honecker, Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a déclaré, dans une interview accordée à Die Zeit, un hebdomadaire publié en République fédérale d'Allemagne :

"Nous considérons ce programme comme une occasion historique. Ce qui nous frappe tout particulièrement, ce n'est pas seulement la hardiesse de la vision évoquée, mais aussi le fait qu'elle peut être concrétisée si les deux côtés adoptent l'approche appropriée."

(M. Rose, République démocratique allemande)

Tout examen impartial des propositions montrera tout le soin mis par l'Union soviétique à tenir compte des idées d'autres pays. Cette attitude mérite une réaction constructive.

Mettre en œuvre ce plan signifie aider le bon sens à triompher. Il n'y aurait alors plus de place pour des accidents catastrophiques déclenchés par des armes de haute technologie et encore moins pour une utilisation intentionnelle de ces armes. Les gens pourraient respirer plus librement.

Ce que nous aurions alors, ce serait le système de sécurité internationale non seulement le plus sûr, mais aussi le moins coûteux. Des ressources importantes seraient libérées et pourraient être utilisées pour répondre à des besoins pacifiques de l'homme. Ce programme représente un outil capable de faire progresser tout le processus du désarmement, sans compromettre la sécurité d'aucun Etat quel qu'il soit.

Le document publié lors de la dernière réunion, à Sofia, du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie et dont la Conférence est saisie contient d'autres idées importantes qui visent le même but.

Avec ses propositions précises et son calendrier, l'initiative soviétique appelle littéralement à l'action. Il est nécessaire de repenser les approches politiques et de rejeter les vieux clichés et les slogans creux.

Je partage l'avis que la démarche soviétique donnera une impulsion nouvelle à nos travaux, y compris sous leur aspect conceptuel. Permettez-moi d'expliquer brièvement ce que je veux dire :

Au moins depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il a été généralement admis que les plus grandes puissances dotées d'armes nucléaires devaient assumer une responsabilité particulière. L'initiative soviétique est une très puissante manifestation de cette responsabilité, qui rend plus facile, pour les autres Etats dotés d'armes nucléaires, de se joindre au processus global tout en s'occupant de leurs intérêts légitimes spécifiques.

Ce programme reflète le rapport objectif qui existe entre le désarmement nucléaire et la nécessité de garder l'espace exempt d'armes. Il s'agit d'une solution convaincante et la seule acceptable pour éviter une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Comment les champions de l'IDS peuvent-ils encore prétendre que l'espace doit être bourré d'armes pour pouvoir éliminer les armes nucléaires et comment justifient-ils la pression concomitante qui s'exerce sur les traités internationaux ?

Se fondant sur le principe que l'application des accords de désarmement doit être vérifiée de façon fiable, ce programme comprend de nouveaux aspects, étant entendu, évidemment, que toutes les parties en cause ont des obligations égales. La vérification devrait devenir ce qu'elle doit être en fait, c'est-à-dire un instrument pour promouvoir le désarmement et non pour l'entraver. Je suis sûr que les débats et les négociations à notre conférence profiteraient de cette approche.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Il va sans dire que la nécessité de repenser que je viens d'évoquer s'applique également à l'affirmation stupide selon laquelle les armes nucléaires ayant maintenant été inventées, il ne sera jamais possible de les éliminer. Si cela était exact, il nous faudrait, mutatis mutandis, renoncer à nos travaux relatifs à une convention sur les armes chimiques. La vérité est que les découvertes scientifiques sont transformées en armes par des décisions politiques et qu'il faut des décisions politiques pour s'en débarrasser. Si nous devons juger les Etats dotés d'armes nucléaires d'après leurs déclarations publiques, c'est précisément cela qu'ils pensent tous.

Les gouvernements concernés sont de nouveau invités à réexaminer la doctrine dite de la dissuasion, dont les principaux éléments sont la possession d'armes nucléaires et la possibilité de les utiliser en premier. Il est évident que ce concept n'est pas ce qui convient pour éliminer toutes les armes nucléaires et réduire considérablement les armes classiques.

La nouvelle initiative de l'URSS s'adresse à tous les organes engagés dans des négociations sur le désarmement. Dans sa déclaration de mardi dernier, l'Ambassadeur Issraelyan a eu tout à fait raison de faire observer à quel point la démarche de son pays était pertinente pour notre conférence. Conjointement avec des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres documents présentés à la Conférence du désarmement, cette initiative constitue une excellente base à partir de laquelle nous pouvons aborder notre tâche de front, avec un élan nouveau.

Dans d'autres déclarations qui seront faites au cours de cette session, ma délégation parlera plus en détail des divers points inscrits à notre ordre du jour. Aujourd'hui, je voudrais seulement formuler quelques observations sur des questions qui présentent un intérêt particulier pour mon pays. Avant de le faire, permettez-moi de vous dire que la République démocratique allemande pense que les négociations sur chaque point de l'ordre du jour devraient être menées au sein d'organes subsidiaires appropriés.

Ma délégation propose que nous concentrions nos efforts sur la cessation de la course aux armements nucléaires, l'élimination du risque d'une guerre nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la rédaction rapide de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

La mesure la plus pressante et la plus urgente à prendre pour arrêter la spirale des armements est l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires. Cette interdiction est appuyée par des voix qui s'élèvent dans toutes les parties du monde et par la plupart des délégations présentes à cette conférence. On réclame cette interdiction avec une force progressivement croissante, comme le montrent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, le document final de la Conférence d'examen du TNP et les importantes propositions présentées par des pays non alignés. Le programme de désarmement soviétique, lui aussi, accorde une priorité très élevée à l'interdiction des essais nucléaires.

La prorogation du moratoire unilatéral soviétique a suscité une large réaction positive. Il appartient maintenant aux Etats-Unis de relever le défi. Le temps presse. Un moratoire convenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis serait interprété par chacun comme un signe évident de la ferme résolution des deux pays d'appliquer le document signé au sommet de Genève.

(M. Rose, République démocratique allemande)

A notre conférence, le travail devrait commencer sans délai afin de pouvoir parvenir aussi rapidement que possible à un traité global. A cette fin, il faudra constituer un comité fonctionnant sur la base des directives énoncées dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, on utilise souvent le terme "souplesse". Dans l'immédiat, ce terme signifie avant tout que les délégations devraient manifester leur désir de participer au processus d'élaboration d'un accord. L'absence d'un tel désir ne saurait, avec la meilleure volonté du monde, être compensée par des compromis de procédure. S'il existe, en revanche, il serait facile de s'entendre sur des procédures appropriées.

A aucun moment la question de la vérification n'a constitué un véritable obstacle aux négociations sur un traité multilatéral. C'est, j'en suis sûr, ce qui apparaîtra encore plus clairement au cours de la présente session.

Je suis persuadé que la rédaction d'un accord offre toute la marge voulue pour prendre en considération les intérêts particuliers des différents Etats, à condition que chacun s'efforce d'atteindre le même objectif final.

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour, un peu plus de souplesse pourrait aider à faire démarrer des activités qui se trouvent dans une impasse depuis de longues années. Nul ne contestera l'énorme importance des négociations bilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Cependant, il n'est aucunement justifié de les invoquer comme raison pour laquelle la Conférence ne devrait pas poursuivre telles ou telles activités spécifiques. Si un débat était engagé sur ce point particulier, il deviendrait très rapidement évident que des négociations bilatérales et multilatérales peuvent fort bien se compléter. Par conséquent, ma délégation préconise la création d'un comité qui permettrait d'avoir des échanges de vues pratiques et favoriserait un rapprochement.

Des mesures immédiatement effectives visant à prévenir une guerre nucléaire, telles qu'un gel des arsenaux nucléaires et la non-utilisation en premier des armes nucléaires, sont plus urgentes que jamais. C'est pourquoi la délégation de la République démocratique allemande voudrait proposer que soit créé un comité pour le point 3 et que les problèmes en jeu soient enfin examinés d'une manière très concrète. Ce qui était encore hors de portée il y a un an devrait être réalisable à la présente session.

Il n'y a aucun doute au sujet de l'importance primordiale des mesures à prendre pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Si le programme spatial des Etats-Unis venait à se réaliser, les perspectives de l'élimination des armes nucléaires seraient plus que sombres. Heureusement, un nombre croissant de personnes prennent conscience de ce fait.

Le débat de l'an dernier a été utile, mais il a montré en même temps la nécessité d'une approche plus systématique. Nous devons nous entendre à propos de l'objectif à atteindre et du cadre propre à nous permettre de mener des discussions méthodiques et, finalement, des négociations axées sur une tâche concrète. C'est ce qu'il faudrait avoir à l'esprit en créant un comité approprié.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Pour ce qui est de l'interdiction des armes chimiques, ma délégation a déjà exposé ses vues lors de l'examen du rapport du Comité spécial des armes chimiques. Elle souhaite toutefois revenir plus en détail sur ce très important sujet à l'occasion d'une de ses prochaines interventions.

Notre conférence, Monsieur le Président, n'est pas seulement liée aux affaires internationales en général, elle est aussi influencée par ce qui se passe dans d'autres forums de désarmement et par des activités entreprises dans ce domaine par tel ou tel Etat.

A mon avis, il est très intéressant que des progrès soient accomplis à la Conférence de Stockholm et que des perspectives d'accommodement s'ouvrent aux négociations de Vienne. Ces tendances sont véritablement encourageantes. Elles démontrent que nous avons raison de dire qu'aucune occasion ne doit être négligée si nous voulons parvenir à des accords globaux propres à faire du monde un lieu plus sûr.

Ma délégation a noté avec satisfaction que les mesures régionales en matière de limitation des armements et de désarmement gagnent en importance. Comme vous le savez, mon pays et la Tchécoslovaquie ont proposé conjointement à la République fédérale d'Allemagne de créer une zone exempte d'armes chimiques. Bien que d'une portée limitée, une telle mesure contribuerait efficacement à éliminer ces armes de destruction massive de la face du globe et favoriserait incontestablement l'élaboration et l'application d'une convention multilatérale. Je suis heureux de voir que cette idée recueille un appui international croissant. Ma délégation se félicite de l'initiative analogue que la Bulgarie et la Roumanie ont lancée pour les Balkans.

Tout récemment, il a été convenu que des représentants du parti socialiste unifié d'Allemagne et du parti social-démocrate d'Allemagne procéderaient à des entretiens sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, dont il faut espérer qu'ils ne tarderont pas à produire des résultats tangibles.

Pour conclure, Monsieur le Président, laissez-moi vous donner l'assurance que la délégation de la République démocratique allemande fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à notre conférence de présenter un meilleur rapport à l'Organisation des Nations Unies en cette Année internationale de la paix.

Le Président (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration.

La liste d'orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Je la donne au distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) :
Monsieur le Président, dans sa déclaration d'aujourd'hui, le distingué représentant des Etats-Unis a mis en relief, et je pense à juste titre, la valeur que nous devrions attribuer et reconnaître à la résolution 40/94 L sur le respect des accords de limitation des armements et de désarmement adoptée par l'Assemblée générale.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Ma délégation fut l'une des 131 délégations qui votèrent en faveur de cette résolution, le 12 décembre dernier. Par ailleurs, précédemment, ma délégation s'était vue obligée de s'abstenir lorsque le projet qui était à l'origine de cette résolution fut mis aux voix à la Première Commission, le mardi 19 novembre. En séance plénière, j'ai fourni une explication de vote qu'il me paraît opportun de lire ici pour qu'elle soit consignée dans les comptes rendus de la Conférence du désarmement, car elle explique fort bien la position du Mexique en la matière. Je lis donc intégralement l'explication de vote que j'ai donnée le 12 décembre 1985, en séance plénière de l'Assemblée générale. En voici le texte :

"Le mardi 19 novembre dernier, lors du vote qui a eu lieu à la 40ème séance de la Première Commission sur le projet de résolution A/C.1/40/L.66/Rev.1 intitulé "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement", la délégation du Mexique s'est abstenue. Je voudrais expliquer maintenant brièvement les motifs de cette abstention et la raison pour laquelle, lors du vote qui vient d'avoir lieu en séance plénière, nous avons cru qu'il n'était pas seulement approprié mais également nécessaire de voter pour le projet qui a été présenté à l'Assemblée par la Première Commission.

Le projet de résolution A/C.1/40/L.66/Rev.1, qui est devenu maintenant la résolution 40/94 L de l'Assemblée générale, contient une série de dispositions dont la valeur et la pertinence pourraient être mises en doute par quiconque prend au sérieux ses devoirs de Membre des Nations Unies. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner n'importe lequel de ces paragraphes. En guise d'exemple, je me permettrai de donner lecture des trois alinéas suivants.

Au troisième alinéa du préambule, l'Assemblée souligne qu'il est

'...d'une importance fondamentale d'appliquer intégralement et d'observer strictement les accords de limitation des armements et de désarmement si l'on veut que les nations et la communauté internationale en retirent un sentiment de sécurité accru.'

Un peu plus loin, au cinquième alinéa du préambule, l'Assemblée souligne en outre que :

'...toute perte de confiance en ces accords diminue leur contribution à la stabilité mondiale ou régionale et à de nouveaux efforts de désarmement et de limitation des armements, et affaiblit la crédibilité et l'efficacité du système juridique international.'
Au premier paragraphe du dispositif, l'Assemblée elle-même :

'Demande instamment à tous les Etats parties aux accords de limitation des armements et de désarmement d'appliquer et de respecter intégralement les dispositions auxquelles ils ont souscrit.'

(M. Garcia Robles, Mexique)

C'est précisément parce que les différents paragraphes du projet étaient rédigés dans les mêmes termes qu'il est paradoxal de voir qu'il a été élaboré et présenté à la Première Commission par le pays même qui, depuis plusieurs années, vote seul ou presque seul contre les résolutions de l'Assemblée relatives aux accords sur le désarmement telles, par exemple, celles qui ont trait à la cessation de tous les essais d'armes nucléaires, prévus expressément dans deux traités, celui sur l'interdiction partielle de 1963 et celui sur la non-prolifération de 1968, tous deux instruments internationaux auquel le pays en question non seulement est partie mais dont il est aussi l'un des trois dépositaires. Il nous a semblé par conséquent impératif que notre abstention soit un témoignage de la position bien connue du Mexique sur la nécessité absolue d'aligner les faits sur les paroles.

La situation devant laquelle nous nous sommes trouvés aujourd'hui, ici, est essentiellement différente, étant donné que le projet nous a été transmis avec la recommandation favorable expresse de la Première Commission et sans que l'on ait en rien indiqué l'origine, contrairement à ce qui avait été fait pour le projet de résolution A/C.1/40/L.66/Rev.1.

C'est pourquoi nous avons été heureux de voter pour ce projet. Espérons que les sages exhortations qui s'y trouvent seront écoutées par tous et que lorsque, à l'avenir, des projets de résolution sur la cessation totale des essais d'armes nucléaires qui ont l'appui de l'immense majorité des Membres des Nations Unies, seront mis aux voix, la triste scène dont nous avons été témoins aujourd'hui, qui a montré l'écart considérable qui parfois sépare les paroles et les actes ne se répétera pas."

Ici se termine, Monsieur le Président, la citation de mon explication de vote du 12 décembre.

Pour conclure, j'aimerais seulement réitérer l'expression de ce désir. Evidemment, il n'y aura pas ici de projet de résolution. Par contre, il y aura le moment venu, une décision proposée, ou une proposition de décision, au sujet de cette question, celle de la cessation totale des essais d'armes nucléaires, et c'est en pensant à ce moment que je réitère ici mon espoir qu'en cette occasion, il y aura coïncidence entre les paroles et les actes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Je n'en vois aucune.

Je propose maintenant de suspendre cette séance plénière et de convoquer d'ici cinq minutes la réunion officieuse de la Conférence prévue pour aujourd'hui.

La séance est suspendue à 11 h 45, elle est reprise à 12 h 10.

(Le Président)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 338ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

A la suite de l'échange de vues que nous avons eu à la réunion officieuse, nous devons nous occuper aux fins de décision des demandes des Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux. A la fin de la semaine passée, des demandes avaient été reçues des Etats ci-après : Norvège, Finlande, Portugal, Grèce, Turquie, Nouvelle-Zélande, Viet Nam, Danemark et Suisse. Conformément à l'usage établi, nous examinerons ces demandes une par une, dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues par le Secrétariat.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.199 1/ concernant la demande reçue de la Norvège. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.200 2/ concernant la demande reçue de la Finlande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.201 3/ concernant la demande reçue du Portugal. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

1/ "En réponse à la demande de la Norvège (CD/655) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

2/ "En réponse à la demande de la Finlande (CD/656) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

3/ "En réponse à la demande du Portugal (CD/657) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Portugal à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

(Le Président)

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.202 4/ concernant la demande reçue de la Grèce. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.203 5/ concernant la demande reçue de la Turquie. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.204 6/ concernant la demande reçue de la Nouvelle-Zélande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.205 7/ concernant la demande reçue du Viet Nam. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

4/ "En réponse à la demande de la Grèce (CD/658) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

5/ "En réponse à la demande de la Turquie (CD/659) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Turquie à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

6/ "En réponse à la demande de la Nouvelle-Zélande (CD/660) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Nouvelle-Zélande à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

7/ "En réponse à la demande du Viet Nam (CD/661) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Viet Nam à prendre en 1986 la parole en séance plénière de la Conférence au sujet du point 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.206 8/ concernant la demande reçue du Danemark. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.208 9/ concernant la demande reçue de la Suisse. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons achevé l'examen des demandes des Etats non membres qui souhaitent participer aux séances plénières de la Conférence. Nous examinerons la question de la participation des Etats non membres aux organes subsidiaires au cours d'une réunion officielle qui se tiendra jeudi prochain. Nous nous occuperons ensuite des projets de décision pertinents lors de la reprise de la séance plénière de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections c'est ainsi que nous procéderons.

Il en est ainsi décidé.

Comme je l'ai annoncé au début de la présente séance plénière, nous allons maintenant passer à l'adoption du rapport du Comité spécial des armes chimiques contenu dans le document CD/651, qui a été distribué aujourd'hui aux membres de la Conférence. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le rapport du Comité spécial.

Il en est ainsi décidé.

Qu'il me soit permis de présenter à nouveau mes félicitations à l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, qui a dirigé le Comité spécial de façon très compétente lors des délicates négociations qui se sont tenues en 1985, ainsi qu'à la reprise de sa session en janvier de cette année. Je crois que nous sommes tous redevables à l'Ambassadeur Turbanski pour le travail qu'il a accompli.

Le Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement m'a prié de faire l'annonce suivante :

- Le Comité spécial sur le Programme global de désarmement se réunira le jeudi 20 février, à 15 heures, dans la Salle de conférence III.

8/ "En réponse à la demande du Danemark (CD/662) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

9/ "En réponse à la demande de la Suisse (CD/663) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence."

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Komatina, qui souhaite faire une déclaration au sujet des mesures prises récemment par le Secrétaire général de l'Organisation.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour vous faire part de certaines considérations relatives à la situation financière sérieuse dans laquelle se trouve l'Organisation des Nations Unies et qui peut avoir des répercussions sur les travaux de la Conférence. Comme vous le savez sans doute, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a informé tous les Membres de l'Organisation des mesures qu'il prend actuellement pour réaliser des économies dans les dépenses de l'ONU sans porter préjudice à ses programmes et ses activités.

Parmi ces mesures figurent notamment les suivantes :

- une réduction de 20 % des coûts afférents au recrutement de consultants, au personnel temporaire et aux heures supplémentaires;
- l'application stricte et rigoureuse des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives au contrôle et à la limitation de la documentation.

Pour faire face à tous les besoins dans la situation financière actuelle, l'appui et la compréhension des Etats Membres sont essentiels.

Dans ce contexte, les Etats Membres sont également priés de faire preuve de coopération en ce qui concerne les demandes de distribution de communications individuelles en tant que documents officiels. Il est vivement recommandé de ne présenter de telles demandes que lorsque les communications se rapportent directement à l'examen en cours d'un point de l'ordre du jour. Chaque fois que cela sera possible, la distribution du document devrait être demandée, conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale, sous le couvert d'une note verbale rédigée dans la langue officielle dans laquelle la communication est présentée.

Dans le même temps, il est nécessaire d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées pour les conférences. Ainsi que le Secrétaire général l'a dit à maintes reprises, des séances qui commencent tard, qui finissent tôt, ou qui sont annulées à la dernière minute, entraînent trop souvent un gaspillage de temps et de moyens. Il en résulte une perte d'heures de séance et un gonflement inutile des dépenses afférentes aux services de conférence, dû en particulier au fait qu'il faut alors prévoir des réunions en dehors des heures de travail normales ou pendant des week-ends.

Afin de prévenir une telle éventualité, le Secrétariat n'a négligé aucun effort pour veiller à ce que la Conférence dispose d'un nombre de séances approprié. A cet égard, je tiens à informer tous les membres de la Conférence qu'un maximum de 15 séances par semaine avec services complets a été attribué à la Conférence, étant entendu qu'il ne pourra pas y avoir plus de trois séances dans une même journée. Pendant la session du Groupe spécial

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement)

d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, le nombre de séances avec services complets sera porté à 20 par semaine, le nombre des séances tenues dans une même journée ne pouvant dépasser quatre.

A cause des limitations actuelles en matière d'heures supplémentaires, on peut s'attendre à quelques retards dans le traitement et la publication des documents de la Conférence, comme cela s'est produit pour la distribution du document CD/650, qui contenait la lettre du Secrétaire général transmettant les résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement. A ce sujet, je voudrais présenter mes excuses aux membres de la Conférence pour le retard d'une semaine qu'a subi la distribution de ce document, qui a toujours été mis à la disposition de la Conférence le jour de l'ouverture de sa session. Ce retard est imputable à la situation résultant de la réduction des heures supplémentaires. Je tiens à assurer les membres de la Conférence que le Secrétariat n'épargnera aucun effort pour rationaliser et affiner ses procédures afin que la Conférence puisse continuer de fonctionner sans contretemps excessifs.

J'espère avoir réussi à vous faire comprendre le sentiment d'urgence que le Secrétariat éprouve à l'égard de la situation financière et la nécessité d'associer nos efforts pour surmonter les difficultés actuelles. Face à la situation que je viens de décrire, je suis certain que tous les membres de la Conférence coopéreront entre eux et avec le Secrétariat pour assurer la bonne marche et l'efficacité de la session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je crois que nous sommes tous reconnaissants au Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de sa déclaration et des informations qu'il nous a données. A cet égard, je tiens à informer la Conférence que j'ai reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une lettre par laquelle il m'informe des mesures qu'il a mises en vigueur en raison de la situation financière de l'Organisation et me transmet une copie des communications qu'il a adressées à toutes les missions permanentes à New York au sujet du contrôle et de la limitation de la documentation et des dépenses de conférence. En raison de l'importance de cette question et pensant que les délégations voudront prendre connaissance de ces textes, j'ai prié le Secrétariat de distribuer des exemplaires de la communication du Secrétaire général à toutes les délégations.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre question à examiner, je me propose maintenant de lever la séance plénière de la Conférence, à moins qu'une délégation souhaite prendre la parole ou formuler des observations. Je n'en vois aucune.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 13 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 25.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.339
13 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT TRENTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 13 février 1986, à 10 h 30

Président : M. Richard BUTLER (Australie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. H. PETERS
<u>Argentine</u> :	M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. A. ROWE Mme M. LETTS M. J. OKELY
<u>Belgique</u> :	M. C. CLERCKX
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN U HLA MYINT AYE AYE MU
<u>Brésil</u> :	M. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. R.J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. YU ZHONGZHOU M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG M. YANG MINGLIANG Mme WANG WEI M. LI DAOZHONG
<u>Cuba</u> :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. S. ALFARARGY M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
M. T. BARTHELEMY
Mme L. BRONSON
M. R. GOUGH
M. R. LEVINE
M. B. TUA
Mme S. MANNIX

Ethiopie :

M. F. YOHANNES

France :

M. J. JESSEL
M. H. RENIE
M. G. MONTASSIER

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. T. TOTH

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie:

M. S. SUTOWARDOYO
M. N. WISNOEMOERTI
M. A.M. FACHIR
M. A. MASBAR AKBAR
M. F. QASIM

Italie

M. R. FRANCESCHI
M. F. PIAGGESI
M. M. PAVESE
M. E. SIVIERO

Japon :

M. R. IMAI
M. M. KONISHI
M. K. KUDO
M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. D.D. AFANDE
M. F. JOSIAH

Maroc :

M. O. HILALE
M. S. BENRYANE

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Mexique</u> :	M. A. GARCÍA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. S-O. BOLD M. G. GONGOR
<u>Nigéria</u> :	M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ M. Z. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. I. VOICOU M. G. CHIRILA M. V. FAUR
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEÚS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELIAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. G.V. BERDENNIKOV
M. E.K. POTIARKINE
M. G.N. VACHADZE

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
M. O. GARCÍA GARCÍA
Mme CLAUWAERT GONZALEZ

Yugoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaïre :

M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 339ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui ses travaux avec des déclarations en séance plénière ainsi qu'avec l'examen de la question de la création d'organes subsidiaires pour des points de l'ordre du jour et d'autres questions d'organisation.

Conformément à la décision prise à notre dernière séance plénière, je me propose de suspendre la présente séance lorsque la liste des orateurs aura été épuisée et de tenir une réunion officieuse pour examiner des demandes émanant d'Etats non membres qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence. Les projets de décision pertinents ont été préparés par le Secrétariat et distribués aujourd'hui. Ces projets se rapportent à des demandes de participation aux séances plénières ainsi qu'à des réunions d'organes subsidiaires. S'il se dégage un consensus sur ces projets de décision à la réunion officieuse nous reprendrons la séance plénière afin de donner une forme officielle à ces textes.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Mongolie, du Pakistan, du Japon, de la France, de la Roumanie, de la Chine et de l'Egypte.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Bayart.

M. BAYART (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation mongole, vous féliciter très sincèrement de votre accession au poste de Président de la Conférence du désarmement pour le mois de février et vous assurer du soutien et de la coopération de la délégation mongole dans l'exécution de votre délicate mission. Nous notons avec satisfaction que, cette année, la Conférence est parvenue, dès la première semaine après l'ouverture de la session, à adopter son ordre du jour et son programme de travail ainsi que des décisions sur le rétablissement de certains organes subsidiaires. On voudrait espérer que les semaines à venir seront tout aussi productives en matière de décisions, tant sur les problèmes d'organisation que pour les questions de fond.

Ma délégation exprime sa reconnaissance à votre prédécesseur, le distingué représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Mario Cámpora, pour les efforts énergiques et actifs qu'il a déployés au poste de président pendant le mois d'août de l'année dernière et les mois qui ont précédé l'ouverture de la session actuelle.

Je profite de l'occasion pour me joindre aux paroles de bienvenue adressées à nos nouveaux collègues, les distingués représentants du Maroc, de la Birmanie, de l'Algérie, de l'Inde, du Venezuela, du Kenya, du Pérou, de l'Italie, de la Belgique et du Zaïre.

Nous prions les délégations de la Suède et des Etats-Unis d'accepter nos très sincères condoléances à l'occasion du décès de Mme A. Myrdal, une diplomate suédoise bien connue, spécialiste éminente des questions de désarmement et lauréate du Prix Nobel de la paix, et de la fin tragique de l'équipage du vaisseau spatial Challenger.

(M. Bayart, Mongolie)

La session de 1986 de la Conférence du désarmement a commencé ses travaux dans une atmosphère d'espoir et de résistance à toute nouvelle aggravation de la tension internationale. L'année 1986 est l'Année internationale de la paix et elle marque le début de la seconde moitié des années 80 que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamées être la Deuxième Décennie du désarmement.

Les peuples du monde espèrent que cette année sera décisive pour le début de la matérialisation et la conclusion du processus de désarmement nucléaire dans un avenir proche, pour la sauvegarde d'une paix solide et de la sécurité.

Les résultats de la réunion soviéto-américaine au niveau le plus élevé à Genève ont fait naître chez les peuples du monde des espoirs en un réchauffement du climat politique mondial. En République populaire mongole, cette réunion est considérée comme un événement politique extrêmement important de la vie internationale. Comme l'a récemment fait remarquer le Camarade J. Batmunkh, Secrétaire général du Comité central du Parti révolutionnaire populaire mongol et Président du Présidium du Grand Khoural populaire de la République populaire mongole, ces résultats ont fait échec aux desseins des forces qui sont intéressées à une détérioration des relations soviéto-américaines et de la situation internationale dans son ensemble.

Comme on le pense à juste titre partout dans le monde, une importance de principe s'attache à la disposition contenue dans la déclaration commune soviéto-américaine selon laquelle une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée, qu'il importait de tout faire pour prévenir toute guerre entre l'URSS et les Etats-Unis, qu'elle fut nucléaire ou classique, que les parties ne chercheront pas à s'assurer à une supériorité militaire.

Nous sommes convaincus que le respect et la réalisation dans la pratique de ces importants points d'accord représentent l'une des voies principales vers l'assainissement de la situation internationale, vers la limitation et la réduction des armements et vers le désarmement. En l'occurrence, nous continuons d'accorder une grande importance aux négociations soviéto-américaines sur les armements nucléaires et spatiaux, dont la troisième série se tient actuellement à Genève. Bien entendu, le fait même de la poursuite des négociations et de la reconnaissance par les Etats-Unis, conjointement avec l'Union soviétique de l'inadmissibilité d'une guerre nucléaire et d'une supériorité militaire, ne doit pas être utilisé pour masquer une course aux armements.

L'"esprit de Genève" et la matérialisation des objectifs des ententes intervenues sont pleinement reflétés dans la Déclaration du Secrétaire général du Comité central du PCUS, M. S. Gorbatchev, en date du 15 janvier dernier.

La République populaire mongole approuve chaleureusement et appuie l'ensemble des nouvelles propositions contenues dans cette Déclaration, l'élimination complète par étapes des armements nucléaires d'ici l'an 2000 avec un accord interdisant la mise au point, l'essai et le déploiement d'armes spatiales de frappe, la prolongation du moratoire sur toutes les explosions nucléaires, l'élimination des armes chimiques d'ici la fin de ce siècle, l'activation de tout le système existant de négociations, et l'attention d'une

(M. Bayart, Mongolie)

efficacité élevée de tout le mécanisme de désarmement. Un contrôle fiable à toutes les étapes de la mise en oeuvre du programme est également prévu. La réalisation de ces initiatives capitales et d'autres mesures de désarmement proposées par l'Union soviétique et les pays socialistes écarteraient pour toujours de l'humanité la menace de guerre.

Dans la Déclaration du Comité central du Parti révolutionnaire populaire mongol et du Gouvernement de la République populaire mongole, il est souligné en particulier que les propositions et initiatives capitales de l'Union soviétique ouvrent une perspective nouvelle pour la réalisation de mesures de désarmement mutuellement acceptables sous un contrôle rigoureux. Ce programme de désarmement nucléaire représente trois jalons historiques sur la voie d'une remontée radicale de l'humanité vers une paix générale. Le caractère soigneusement pesé et pratiquement réalisable des propositions soviétiques tient au fait qu'elles s'inspirent du principe fondamental de l'égalité et de la sécurité égale en présence d'une baisse constante des niveaux des armements nucléaires, compte tenu de l'importance relative, qualitative et quantitative, des arsenaux existants des Etats dotés d'armes nucléaires. Ces propositions donnent une impulsion puissante et un objectif bien défini à la lutte de la communauté internationale contre la menace d'une guerre nucléaire et elles répondent pleinement à l'esprit et à la lettre du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux désarmement.

Ce nouveau programme soviétique de désarmement nucléaire répond entièrement aux intérêts vitaux des peuples de l'Asie, où l'on trouve encore jusqu'à ce jour des foyers de tension présentant un danger d'explosion.

Nous notons avec satisfaction que l'Union soviétique a récemment confirmé une fois de plus, à un niveau faisant autorité, que le nombre de ses missiles dans la partie orientale du pays était gelé et qu'il était directement fonction de la situation militaire et stratégique dans cette région. Ce faisant, l'Union soviétique a clairement déclaré que si les Etats-Unis s'abstenaient d'accroître leur potentiel dans la région et réduisaient le nombre de leurs missiles, l'URSS se comporterait de même.

Nous estimons que la prise, par l'URSS et les Etats-Unis, d'un engagement de gel réciproque du niveau en matière de missiles de portée intermédiaire en Asie, accompagné d'une élimination des moyens analogues dans la zone européenne est importante pour assurer et renforcer la sécurité sur le continent asiatique.

Le fait que les deux puissances nucléaires situées sur le continent asiatique, l'URSS et la République populaire de Chine, aient pris l'engagement de ne pas être les premiers à utiliser l'arme nucléaire a une signification particulière pour la sécurité de l'ensemble de l'Asie.

Il est parfaitement naturel que la Mongolie, en tant qu'Etat socialiste situé en Asie, s'efforce d'apporter sa contribution à l'oeuvre d'assainissement de la situation sur ce vaste continent.

Elle a proposé, comme on le sait, de conclure une convention prévoyant un engagement mutuel de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats de l'Asie et du bassin de l'océan Pacifique. Cette proposition s'inscrit organiquement dans le large concept de la sécurité

(M. Bayart, Mongolie)

panasiatique, qui pourrait inclure les cinq principes de coexistence pacifique élaborés en son temps par les Etats asiatiques ("Panca sila"), les dix principes de Bandung ainsi qu'une série de propositions présentées par des pays d'Asie.

Il semblerait que la formule de sécurité panasiatique pourrait inclure les mesures concrètes ci-après comprenant notamment, en suivant l'exemple de l'URSS et de la République populaire de Chine, la renonciation de toutes les puissances nucléaires à l'utilisation en premier des armes nucléaires, la non-utilisation des armes nucléaires contre les pays et les régions de cette partie du monde qui observent un statut dénucléarisé, l'adoption par les Etats non dotés d'armes nucléaires des trois principes non nucléaires suivants - ne pas posséder, ne pas fabriquer et ne pas introduire de telles armes sur leur territoire, l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires des Etats d'Asie qui n'y ont pas encore adhéré, l'arrêt complet des essais d'armes nucléaires, y compris en Asie et dans le bassin de l'océan Pacifique, le gel du niveau de l'activité militaire dans la région de l'Asie et de l'océan Pacifique, la renonciation des Etats d'Asie et du bassin de l'océan Pacifique à participer aux plans de militarisation de l'espace, l'interdiction de créer de nouveaux blocs dans la région et d'y élargir les blocs existants, l'élimination des bases militaires étrangères sur les territoires des pays d'Asie et dans les bassins des océans Pacifique et Indien.

L'objectif qui consiste à arrêter et à inverser la course aux armements, source principale de la menace de guerre nucléaire, et à élaborer des accords efficaces de désarmement, exige que tous les Etats multiplient leurs efforts, que le mécanisme de désarmement tout entier possède une efficacité élevée. Cela s'applique pleinement à la Conférence du désarmement, l'organisme multilatéral unique de négociation sur le désarmement, où toutes les puissances nucléaires sont représentées.

Ce n'est pas un secret que la solution de problèmes mûrs pour être résolus dans le domaine de l'arrêt de la course aux armements, en particulier des armements nucléaires, dépend avant tout des aspirations et de la volonté politique des puissances nucléaires. Le problème clef dont la solution exige une telle volonté est l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires. En l'occurrence, il est difficile de surestimer l'importance de la prolongation pendant trois mois supplémentaires, par l'Union soviétique, du moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires qui a été proclamé au début du mois d'août dernier. Cet acte d'une grande sagesse politique offre une chance unique qu'il ne faut pas laisser échapper. Il est parfaitement évident que si tous les Etats nucléaires, en premier lieu les Etats-Unis, suivaient l'exemple de l'URSS, le moratoire deviendrait illimité et créerait ainsi une situation qualitativement nouvelle sur la voie d'une interdiction des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux, que l'on juge partout être en mesure d'une importance exceptionnelle pour l'arrêt de la course aux armements nucléaires. A cet égard, il ne paraît guère indispensable de démontrer l'inconsistance - et c'est un euphémisme - des affirmations selon lesquelles les essais nucléaires jouent un rôle pour assurer l'efficacité de ce qu'on a appelé la dissuasion nucléaire.

Monsieur le Président, à sa 40ème session, l'Assemblée générale s'est clairement exprimée pour que l'espace soit exclusivement utilisé à des fins pacifiques et qu'il ne devienne pas l'arène d'une course aux armements. Dans sa résolution 40/87 sur la prévention d'une course aux armements dans

(M. Bayart, Mongolie)

l'espace, adoptée par une majorité absolue des Etats membres de l'ONU, l'Assemblée a prié de nouveau la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Malheureusement, jusqu'ici, la Conférence n'a pas réussi à exécuter cette instruction de l'Assemblée générale. Sur la voie d'une solution au problème de la non-militarisation de l'espace, on trouve toujours l'obstacle principal - le programme américain de "guerre des étoiles". Les partisans de ce qu'on a appelé l'initiative de défense stratégique s'efforcent avec insistance de convaincre les gens qu'elle rendra l'arme nucléaire inutile et périmée. Or, le bon sens indique que si l'on cherche réellement des moyens pour éliminer les armes nucléaires et prévenir une course aux armements dans l'espace, il faut s'occuper du désarmement avec sérieux et non s'engager sur cette voie en commençant par créer et déployer un coûteux système de frappe dans l'espace. Nous estimons qu'actuellement, compte tenu de la nouvelle initiative historique proposée par l'Union soviétique, qui vise à réduire par étape et à éliminer les armes nucléaires d'ici la fin du siècle présentement en cours, il faudrait ne pas négliger cette possibilité en lui préférant des idées douteuses sur une expulsion des armes nucléaires grâce à des moyens dits de défense spatiale.

Partant de ces considérations, la Mongolie, comme la plupart des autres Etats du monde, juge qu'il est important et indispensable que l'URSS et les Etats-Unis s'entendent, comme le propose l'Union soviétique au sujet d'une renonciation mutuelle à créer, essayer et déployer des armes spatiales de frappe. Ce serait un pas énorme pour donner vie aux ententes bien connues consignées dans les déclarations communes soviéto-américaines du 8 janvier et du 21 novembre 1985.

L'interdiction des armes chimiques et la destruction de leurs stocks sont actuellement devenues un problème que l'on peut résoudre assez rapidement. Cela est encore plus vrai à la lumière de l'entente soviéto-américaine intervenue pendant la réunion au sommet de Genève et dans le contexte des nouvelles propositions de grande portée de l'Union soviétique contenues dans la Déclaration du Secrétaire général du Comité central du PCUS, M. S. Gorbatchev.

Il semblerait que la Conférence du désarmement doive redoubler d'efforts et apporter ainsi une contribution pratique à l'affranchissement de l'humanité de ce type barbare d'arme de destruction massive en intensifiant les négociations au Comité spécial chargé d'élaborer aussi rapidement que possible une convention internationale sur l'interdiction complète des armes chimiques. A cet égard, la délégation mongole voudrait mentionner la contribution substantielle que l'Ambassadeur de la République populaire de Pologne, le Camarade S. Turbanski, a apportée à son poste de Président du Comité pour faire progresser les négociations sur des secteurs clefs de la convention à élaborer.

Outre l'interdiction complète des armes chimiques, nous attachons beaucoup d'importance aux mesures intérimaires partielles appelées à favoriser la réalisation de l'objectif général. Dans ce contexte, la République populaire mongole appuie la proposition de la République démocratique allemande et de la République socialiste tchécoslovaque tendant à débarrasser l'Europe centrale des armes chimiques ainsi que la proposition commune de la Bulgarie et de la Roumanie de créer dans les Balkans une zone exempte d'armes chimiques.

(M. Bayart, Mongolie)

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques considérations que ma délégation tenait à formuler au stade actuel des travaux de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'ambassadeur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'aimerais aborder quelques aspects d'une future convention d'interdiction des armes chimiques. Il s'agit là non seulement de la question à laquelle nous avons consacré le plus de temps et d'efforts au cours des dernières années, mais aussi de celles qui continue d'être la plus prometteuse parmi les divers points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de dire d'emblée que le Pakistan ne possède pas d'armes chimiques et qu'il ne désire pas en acquérir. En conséquence, notre intérêt profond et permanent est que soit conclue le plus tôt possible une convention internationale sur une interdiction complète des armes chimiques.

Le consensus international actuel sur la nécessité d'interdire les armes chimiques trouve son origine dans les efforts amorcés il y a plus de 100 ans par la Déclaration de Bruxelles, qui interdisait l'utilisation en temps de guerre de poisons et de balles empoisonnées. Je n'ai pas l'intention de retracer les faits survenus depuis lors et me bornerai à dire que nous sommes maintenant parvenus à un point où il semble possible de conclure une convention internationale interdisant les armes chimiques. Si les principales puissances dotées d'armes chimiques font preuve d'une volonté suffisante d'accommodement, cette convention peut devenir une réalité d'ici deux à trois ans. Toutefois, la satisfaction n'est pas de mise. En effet, selon une publication de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, on a signalé l'utilisation d'armes chimiques et biologiques dans au moins 16 conflits différents au cours des dix dernières années. D'autres changements structurels potentiellement dangereux se produisent dans les industries de fabrication de produits chimiques et les industries connexes, en particulier dans le domaine de la biotechnologie, qui pourraient, en facilitant l'apparition de nouveaux concepts touchant les armes chimiques et biologiques, faire naître la possibilité d'une autre course aux armements déstabilisante. Le régime international existant qui proscriit l'utilisation d'armes chimiques est ainsi de plus en plus menacé et l'intérêt de tous devrait donc être de le renforcer.

En exprimant l'espoir qu'une convention sur les armes chimiques soit conclue dans deux ou trois ans, je reste parfaitement conscient du fait que l'entreprise actuelle a commencé il y a près de 20 ans. L'une des raisons de la lenteur avec laquelle les efforts ont progressé réside dans le fait que le désarmement en matière d'armes chimiques a des conséquences pour les intérêts industriels, scientifiques et militaires des Etats.

Le Pakistan est favorable à un traité global, efficace et équitable, qui interdirait la mise au point, le stockage, l'acquisition, le transfert et l'utilisation d'armes chimiques et prévoirait la destruction totale des stocks existants, des vecteurs et des installations de fabrication d'armes chimiques. Ma délégation est particulièrement heureuse qu'au cours de sa

(M. Ahmad, Pakistan)

session de 1985, le Comité spécial des armes chimiques ait pu parvenir à un accord sur une clause simple et directe concernant l'interdiction de l'utilisation. Nous avons toujours soutenu qu'une telle clause n'entamerait en rien l'efficacité ou le statut juridique du Protocole de Genève de 1925, que la future convention sur les armes chimiques servirait en fait à compléter et à renforcer.

Dans le contexte d'une convention sur les armes chimiques, la question des définitions et des critères est un sujet complexe et qui l'a été rendu plus encore par l'existence de rivalités d'intérêts, nationaux et commerciaux. C'est pourquoi nous envisageons avec espoir la possibilité d'un accord qui semble se dessiner à la suite des débats tenus dans le cadre du Groupe de travail A du Comité spécial des armes chimiques. Un ensemble de critères convenus d'où découlent diverses définitions et sur la base duquel les produits chimiques létaux sont classés par catégories constituerait une pierre angulaire pour la convention. L'approche intégrée du classement par catégories des produits chimiques intéressant la convention sur les armes chimiques, qu'on a commencé à suivre l'an dernier et pendant la courte session de janvier du Comité spécial des armes chimiques, mérite d'être sérieusement exploitée.

Dans l'idéal, les déclarations concernant les stocks d'armes chimiques et leurs installations de fabrication devraient être faites avant l'ouverture à la signature de la convention. Outre qu'il rehausserait la valeur de la convention, un accord en ce sens constituerait aussi une mesure propre à accroître la confiance. Si cela n'est pas possible, il ne devrait pas être trop difficile d'arriver à un consensus sur les délais dans lesquels les déclarations devraient être faites. Celles-ci ne devraient pas être seulement complètes, mais aussi vérifiables. Ma délégation a peu d'inclination pour la position selon laquelle des déclarations détaillées compromettraient les intérêts de la sécurité des Etats possédant des armes chimiques; cette argumentation semble ignorer les préoccupations de ceux qui n'ont pas opté pour l'acquisition de telles armes.

L'élimination complète des stocks d'armes chimiques, de leurs installations de fabrication et de leurs vecteurs devrait être l'un des points principaux de la convention. Nous espérons que les Etats dotés d'armes chimiques renonceront à considérer le processus de destruction exclusivement sous l'angle de leur propre optique militaire. Ce processus devrait commencer très tôt après l'entrée en vigueur de la convention, sinon avant, et s'achever le plus rapidement possible, sous surveillance internationale. A cet égard, il est absolument essentiel de définir ce qu'on entend par installations de fabrication d'armes chimiques d'une façon qui n'entrave ni ne gêne l'industrie chimique pacifique d'aucun pays. Le Pakistan, en tant qu'Etat non aligné et non doté d'armes chimiques, a peine à comprendre que l'on consacre un temps précieux à l'élaboration de calendriers convenus de destruction dont le principal objectif semble être d'assurer que la sécurité des deux systèmes d'alliance ne soit pas mise en péril pendant le processus d'élimination. Lorsqu'on considère que la sécurité de ces deux systèmes ne se fonde pas sur les armes chimiques mais sur les arsenaux nucléaires, ce débat semble quelque peu superflu. A notre avis, le processus de destruction devrait prévoir l'élimination des installations de fabrication d'armes chimiques avant celle des stocks d'armes chimiques. De même, les stocks nouveaux devraient être détruits avant les anciens. En outre, on ne devrait pas nécessairement

(M. Ahmad, Pakistan)

compter dix ans pour mener à son terme le processus d'élimination, les Etats dotés d'armes chimiques devraient pouvoir éliminer leurs stocks et leurs installations de fabrication dans un laps de temps nettement inférieur à cela.

La question de l'instauration de la confiance en ce qui concerne le respect de la future convention sur les armes chimiques est au coeur de nos négociations. En conséquence, il faudrait que les dispositions concernant la vérification et le respect, qui constitueraient de toute manière l'épine dorsale de la convention, permettent de mettre en place un régime assurant que les engagements relatifs à la destruction, à la non-fabrication et à la non-acquisition sont respectés. Etant donné les limitations des capacités existantes et les craintes que susciterait un régime de vérification trop intrusif, il ne semble pas qu'il soit possible de créer un mécanisme d'une efficacité parfaite touchant le respect effectif des engagements. Toutefois, cela ne signifie pas que l'on ne puisse établir un régime de vérification où fusionneraient des moyens nationaux et des moyens internationaux de caractère intrusif. Il est clair pour nous que le type et le degré d'intrusivité de la vérification à laquelle une activité particulière donnerait lieu devraient être déterminés par l'élément de risque qu'elle présente pour la convention.

Il serait peut-être un peu simpliste de faire reposer une convention internationale d'une importance vitale sur la seule hypothèse que les Etats qui y adhéreront le feront de bonne foi et avec l'intention d'en respecter les dispositions. La confiance s'alliant à l'intérêt réciproque semblerait donc une meilleure base d'accord. A notre avis, il serait de l'intérêt général d'assurer le respect de la convention au moyen d'un système de vérification effective et équitable et d'une procédure de plaintes efficace et non discriminatoire, dûment appuyés par une structure organisationnelle viable.

Il semble qu'on s'accorde généralement sur le fait que la future convention sur les armes chimiques devrait prévoir la création d'un Comité consultatif où seraient représentés tous les Etats parties et qui serait le principal organe chargé de surveiller l'application de la convention. Il semble aussi qu'il y ait consensus sur le fait que le Comité consultatif devrait avoir comme principal organe subsidiaire un Conseil exécutif composé de représentants d'un nombre déterminé d'Etats, qui siégerait en permanence et exercerait les pouvoirs qui lui seraient délégués par le Comité consultatif. Ma délégation pense que l'organisation et le fonctionnement de ces organes devraient être conçus de façon à en assurer l'efficacité sans compromettre le principe de l'égalité souveraine, fondement essentiel de l'adhésion des Etats à des accords internationaux. A cet égard, nous désapprouvons les arguments préconisant la création d'un type d'organisation qui accorderait une position privilégiée aux pays développés au détriment des pays en développement. Nous avons conscience des inégalités du monde actuel, mais nous ne pouvons approuver qu'elles soient institutionnalisées par des accords internationaux.

Si les Etats qui possèdent une industrie chimique hautement développée éprouvent quelque difficulté à accepter l'idée d'un Conseil exécutif dans lequel certains d'entre eux pourraient ne pas être représentés, peut-être faudrait-il prévoir au départ un Conseil comptant davantage de membres que les 15 souvent mentionnés jusqu'ici. La convention pourrait aussi prévoir un élargissement de la composition du Conseil exécutif lorsque le nombre total des Etats parties dépasserait un certain chiffre. Autre solution possible :

(M. Ahmad, Pakistan)

fixer le nombre des membres du Conseil exécutif à un certain pourcentage du nombre total d'Etats parties à la convention. Un chiffre situé entre 30 et 40 % devrait être considéré comme adéquat. Cela permettrait un accroissement automatique du nombre des membres du Conseil exécutif au fur et à mesure que de nouveaux Etats adhèreraient à la convention. Equitables, de telles solutions permettraient aussi à un nombre suffisant de pays développés d'être toujours représentés au Conseil exécutif et d'y protéger leurs intérêts particuliers.

La question de la prise des décisions sera un élément important dans la détermination de l'efficacité des organes qui seront créés au titre de la convention. Parce qu'il donnerait à chacun un droit de veto, le principe du consensus engendrerait la paralysie, en particulier dans les cas où s'impose le plus une décision ou une action. Par ailleurs, il se peut qu'un nombre important d'Etats répugnent nettement à accepter des décisions prises à la majorité simple, en particulier lorsqu'il s'agit de questions de fond. Il faut en outre déterminer ce qui touche au fond et ce qui touche à la procédure. C'est là un dilemme dont on pourrait sortir en prévoyant que toutes les décisions, de procédure et de fond, seraient prises à une majorité qualifiée. Outre qu'elle lèverait toute ambiguïté, cette solution aurait aussi le mérite d'être simple et efficace. Ma délégation a exposé cette approche dans un document de travail présenté l'an dernier. Cette proposition, nous en sommes conscients, sort peut-être de l'ordinaire, mais il ne faut pas avoir peur d'innover si cela doit permettre d'améliorer la pratique passée et va dans le sens de l'objectif que nous nous sommes fixé : conclure une convention effective et efficace.

La future convention sur les armes chimiques doit aussi contenir des procédures permettant de dissiper les doutes et les appréhensions ainsi que de répondre aux allégations de non-respect; il faudrait toutefois qu'elles soient soigneusement équilibrées. Si d'une part elles ont une incidence sur la délicate question de la souveraineté nationale, de l'autre elles sont indispensables pour assurer un sain respect de la convention. Aussi les procédures d'établissement des faits devraient-elles être conçues de manière à constituer pour la convention un filet de sécurité. Tout en reconnaissant l'importance de dissiper les soupçons et les ambiguïtés par des moyens bilatéraux, la convention devrait prévoir un cadre gradué, mais pas nécessairement rigide, pour dissiper les doutes au moyen du mécanisme qui sera créé au titre de la convention.

Toute infraction serait perçue comme un fait grave, mais la violation la plus sérieuse de la convention résiderait dans une utilisation d'armes chimiques. Il est indispensable que la convention prévoie une procédure distincte pour répondre promptement aux allégations d'utilisation d'armes chimiques.

Le monde dans lequel nous vivons étant loin d'être parfait, les relations entre Etats sont souvent marquées par la méfiance, des rivalités et des intérêts conflictuels. Tant que cela durera, les efforts déployés pour conclure une convention ne laissant rien au hasard n'auront rien de surprenant. Des procédures détaillées, rigoureuses et dénuées de toute ambiguïté ne peuvent que contribuer fortement à promouvoir la confiance internationale dans un accord, quel qu'il soit. Il ne faut donc pas voir les dispositions visant à assurer le respect de la convention comme étant dirigées

(M. Ahmad, Pakistan)

contre tel ou tel Etat ou groupe d'Etats, mais comme tendant plutôt à renforcer la crédibilité de la convention. La relation qui existe entre les droits souverains des Etats et les obligations internationales librement assumées a toujours été et restera une question épineuse en même temps qu'un intéressant point de discussion. C'est faire preuve d'un admirable altruisme que de renoncer volontairement à sa souveraineté pour le plus grand bien de tous.

La Conférence du désarmement doit mettre à profit le consensus international qui existe actuellement sur la nécessité urgente d'une interdiction complète des armes chimiques. Nous ne devons pas gaspiller notre énergie et notre temps à la poursuite d'une interdiction qui serait incomplète ou à la recherche de demi-mesures. Un retard exagéré ou un progrès trop laborieux sur la voie d'une interdiction complète peuvent aussi conduire à une érosion de l'intérêt manifesté dans le monde pour cette question. De même, en ne tenant pas compte de la possibilité qu'il se crée un mouvement en faveur de l'acquisition de ces armes de destruction massive qu'il est facile de fabriquer, de camoufler et d'utiliser, nous nous exposons à de grands périls. Si la situation évoluait dans un sens aussi désastreux, le processus de désarmement international serait lui-même irréparablement compromis.

Je ne peux pas laisser passer cette occasion sans exprimer officiellement à l'ambassadeur Turbanski, le distingué représentant de la Pologne, la gratitude de ma délégation pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités de Président du Comité spécial des armes chimiques pendant notre session de 1985. Nous remercions aussi M. Petar Poptchev, Mme Elisabet Bonnier et M. Frank Elbe, qui ont présidé les trois groupes de travail créés dans le cadre du Comité spécial. Nous sommes aussi profondément satisfaits des efforts déployés par M. Wisnomoerti, dans ses consultations sur la question des herbicides.

Monsieur le Président, la Conférence a pris une sage décision lorsqu'elle a nommé une personnalité aussi éminemment qualifiée que l'ambassadeur Cromartie à la présidence du Comité spécial des armes chimiques pour la session de 1986. Ma délégation se réjouit à l'avance de travailler sous sa direction et l'assure de sa coopération la plus entière.

M. IMAI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous voici déjà dans la deuxième semaine de la session de 1986 de la Conférence de désarmement et c'est un grand plaisir, M. l'Ambassadeur Butler, de vous voir occuper les fonctions de Président de ce forum pour le mois de février, vous qui êtes le distingué représentant d'un important pays de la région de l'Asie et du Pacifique. En vous présentant mes félicitations à cette occasion, je suis certain que sous votre direction habile, la Conférence abordera très rapidement le fond de ses délibérations et je puis vous assurer que ma délégation coopérera pleinement avec vous. Je voudrais ajouter ici que ma délégation adresse des remerciements particuliers au Président sortant, l'Ambassadeur Campora, de l'Argentine, qui a non seulement dirigé les travaux de la Conférence au cours du dernier mois difficile qu'a été le mois d'août 1985, mais aussi assumé la présidence jusqu'au début de cette année.

(M. Imai, Japon)

Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée de souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui se sont récemment joints à nous : les ambassadeurs Kerroum, de l'Algérie, Clerckx, de la Belgique, U Tin Tun, de la Birmanie, Gonsalvez, de l'Inde, mes distingués voisins, les ambassadeurs Franceschi, de l'Italie, et Afande, du Kenya, les ambassadeurs Benhima, du Maroc, Mariategui, du Pérou, et Taylhardat, du Venezuela, que nous connaissons déjà en tant que Président de la Conférence au mois de mars de l'année passée, je présente également nos vœux de bienvenue à l'ambassadeur Kama Budiaki, du Zaïre. Je me réjouis à la perspective de poursuivre et de renforcer les relations amicales et l'étroite coopération que j'ai eu le privilège d'entretenir avec leurs prédécesseurs.

Je voudrais tout d'abord faire observer que nous avons pu ouvrir la session de cette année dans un climat assez favorable. A la troisième Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en septembre de l'année dernière, nous avons vu adopter par consensus un document final appelant à faire de nouveaux efforts pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et des autres dispositifs explosifs nucléaires. Au mois de novembre, les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique se sont rencontrés ici, à Genève, ils ont confirmé la nécessité d'améliorer leurs relations bilatérales et sont convenus de poursuivre leur dialogue. Par rapport au pessimisme qui prédominait à l'égard du désarmement en général et du désarmement nucléaire en particulier, il est très important de voir apparaître une nouvelle impulsion pour faire progresser les discussions.

Nous espérons que le dialogue entre les deux puissances aura pour effet non seulement de créer un climat psychologique positif, mais d'amener des résultats concrets, en renforçant également les délibérations et les négociations dans ce forum multilatéral de négociation qu'est la Conférence du désarmement. En ce qui nous concerne, nous nous proposons de n'épargner aucun effort à cette fin.

Dans la déclaration que j'ai faite à l'ouverture de la session de 1985, j'ai évoqué la déclaration commune américano-soviétique du 8 janvier 1985 et, tout en me félicitant de la reprise des négociations sur les armements nucléaires et spatiaux, d'avoir demandé que les deux Etats prennent des mesures concrètes et fermes tendant à l'élimination ultime de toutes les armes nucléaires.

En examinant les négociations bilatérales qui se sont déroulées à Genève l'année passée, on ne voit pas encore apparaître de progrès décisifs vers une réduction des dimensions, des capacités ou de l'étendue des systèmes extrêmement complexes et sophistiqués des forces nucléaires des deux pays et on ne discerne aucune probabilité de parvenir dans l'immédiat à la stabilité stratégique. En même temps, on est conscient que des efforts sérieux sont accomplis pour maintenir le dialogue et chercher la voie de la réconciliation.

Nous apprécions à sa juste valeur le fait que le Président des Etats-Unis, M. Reagan, et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, se sont rencontrés ici à Genève pendant trois jours et qu'à la suite de cette rencontre, la première de ce genre entre les dirigeants des deux Etats depuis plus de six ans et demi, ils se sont mis d'accord pour annoncer, sous la forme d'une déclaration commune, le cadre et les enjeux des futures relations américano-soviétiques.

(M. Imai, Japon)

Nous espérons vivement que ce nouveau départ, sur lequel les deux parties ont insisté, aboutira sans délai à des accords spécifiques et conduira vers une limitation globale des armements et au désarmement.

C'est dans ce sens que nous nous félicitons particulièrement que les deux dirigeants soient convenus de poursuivre et de renforcer le dialogue à divers niveaux et, plus particulièrement, se rendre mutuellement visite dans un proche avenir. Ces mesures contribueront de manière importante à stabiliser la situation internationale.

Notre objectif commun est d'obtenir une réduction radicale du niveau des ogives nucléaires et de leurs vecteurs, qui a largement dépassé le niveau de la simple surextermination. Cette réduction devrait finalement aboutir à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires.

De ce point de vue, nous notons avec un intérêt particulier que, dans la déclaration commune publiée après la rencontre, les deux dirigeants ont mentionné "les dernières propositions des Etats-Unis et de l'Union soviétique" et dit souhaiter d'"obtenir rapidement des résultats, particulièrement dans les domaines où il existe un terrain d'entente, notamment l'application adéquate du principe de la réduction de 50 % des arsenaux nucléaires américains et soviétiques ainsi que l'idée d'un accord provisoire sur les missiles de portée intermédiaire". "Au cours de la négociation de ces accords, des mesures efficaces seront convenues pour s'assurer du respect des obligations contractées".

Selon notre interprétation, les deux parties ont clarifié leurs positions concernant les armes défensives et spatiales et d'avancer des propositions concrètes et détaillées en vue de limiter et de réduire le nombre des armes nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire. En outre, nous notons qu'au début de cette année, le Secrétaire général Gorbatchev a publié une déclaration sur le désarmement pour répondre de façon détaillée à une proposition des Etats-Unis. Nous reconnaissons qu'il existe entre les propositions des deux parties des différences fondamentales qui ne justifient pas un optimisme excessif quant à l'avenir de ces négociations. Cependant, nous espérons que chaque partie étudiera de très près, dans un esprit constructif, les propositions faites par l'autre et s'efforcera ainsi de trouver des solutions qui contribueront à la paix et à la stabilité internationales.

S'agissant en particulier du problème des forces nucléaires intermédiaires, nous ne pouvons appuyer une approche comme celle exposée dans la déclaration du Secrétaire général Gorbatchev, où l'accent est mis sur une solution centrée sur le seul contexte européen sans mention aucune de la situation en Asie. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner à nouveau la préoccupation grave que nous cause la question de déploiement de forces nucléaires intermédiaires en Asie.

Je passerai maintenant à la non-prolifération nucléaire, question qui est aussi importante que la réduction des armements nucléaires.

La troisième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en septembre de l'année passée, a adopté par consensus un document final dans lequel les Etats parties proclamaient leur appui continu aux trois objectifs du Traité sur la non-prolifération, à savoir la non-prolifération nucléaire, le

(M. Imai, Japon)

désarmement nucléaire et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que leur détermination de favoriser l'application du Traité et de renforcer encore son autorité.

Ces résultats revêtent une importance particulière. Parallèlement, nous partageons nombre des opinions exprimées par les Etats parties concernant le Traité et le désarmement et nous nous associons en grande partie à leurs préoccupations. Nous pensons également que l'accord réalisé après des négociations qui ont duré jusqu'au début de la matinée du dernier jour prévu pour la Conférence d'examen montre que les Etats parties ont reconnu clairement que c'était là la seule possibilité de maintenir le régime de non-prolifération nucléaire fixé dans ce Traité.

Il va sans dire que la réussite de cette Conférence d'examen présuppose que les Etats dotés d'armes nucléaires respectent scrupuleusement les obligations qu'ils ont assumées en vertu du Traité, y compris l'engagement de poursuivre de bonne foi des négociations sur la limitation des armements nucléaires et le désarmement, conformément à l'article VI. Il est donc important que la déclaration commune américano-soviétique de novembre 1985 ait réaffirmé nettement leur engagement sur ce point. Nous espérons sincèrement que les Etats non-parties réfléchiront maintenant sérieusement sur le fait que jusqu'à présent, ce Traité a atteint son objectif en empêchant depuis seize ans la prolifération nucléaire parmi les Etats non dotés d'armes nucléaires et qu'ils comprendront ce que signifie le fait que près de 130 Etats ont décidé d'y être parties.

Je voudrais maintenant exposer nos vues sur les efforts multilatéraux de désarmement accomplis à la Conférence du désarmement.

L'évolution sur le plan bilatéral que je viens d'évoquer est extrêmement importante et exerce une influence favorable sur le climat général en ce qui concerne le désarmement. C'est la raison pour laquelle il y a lieu de rappeler ici les liens réciproques existant entre une telle approche bilatérale et une approche multilatérale et d'examiner les moyens d'utiliser au mieux notre forum de négociation multilatérale sur le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement. L'issue positive de la Conférence d'examen du TNP ainsi que l'évolution des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS créent un climat favorable à la poursuite de nos efforts. Il nous faudra exercer des efforts supplémentaires et trouver de nouveaux moyens de traiter des questions de l'interdiction des essais nucléaires, d'une interdiction des armes chimiques, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'autres points de notre ordre du jour.

J'aborderai d'abord le point 1 : interdiction des essais nucléaires.

Ce point est inscrit à l'ordre du jour du désarmement depuis les années 50, mais il n'y a eu aucun fait nouveau substantiel dans un contexte multilatéral depuis le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963. Ces dernières années, la Conférence n'a même pas pu s'entendre sur le mandat d'un comité spécial chargé de ce sujet. Cette situation est déplorable non seulement parce que l'examen de l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence est resté au point mort mais aussi parce que cela met en cause la crédibilité de notre forum lui-même. Cet état de faits crée aussi un profond sentiment de futilité et de frustration concernant le désarmement en général.

(M. Imai, Japon)

Nous espérons beaucoup que les Etats concernés parviendront à surmonter leurs divergences de vues sur le mandat et s'entendront pour oeuvrer ensemble à l'élaboration d'une formule grâce à laquelle le travail pratique pourra immédiatement commencer.

L'un des problèmes principaux concernant l'interdiction des essais nucléaires est la question de la vérification et de ses limitations, qui est évidemment liée à la question du respect. Nous regrettons que cette Conférence n'ait pas été en mesure d'examiner ces aspects parce qu'il n'existe pas de comité spécial sur cette question. Si nous avions eu assez de largeur de vues pour constituer un organe de travail de ce type, nous aurions, c'est certain, eu d'amples occasions d'examiner cette question en profondeur.

Le problème semble être d'arrêter la technologie nécessaire pour détecter, identifier et évaluer des explosions nucléaires à très petite échelle qui se produisent en différents endroits et dans différentes conditions sous la surface de la Terre, et de mettre au point une liaison internationale de données pour obtenir des déterminations communes et bien organisées. Le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques travaille sur ces problèmes depuis longtemps et nous espérons que son mandat sera élargi de façon à permettre la poursuite d'une étude en profondeur de la détection, de l'identification et de l'évaluation. En ce qui nous concerne, nous envisageons de prendre de nouvelles mesures dans un avenir proche pour contribuer à atteindre cet objectif. Nous tiendrons des consultations avec des pays ayant les mêmes vues que nous sur la façon de conduire de nouveaux échanges de données sismologiques.

A la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies nous n'avons pas réussi, une fois de plus, à avoir une résolution unifiée unique sur une interdiction générale des essais et trois approches différentes ont été présentées. Nous tenons toutefois à noter que l'une d'elles témoignait d'un esprit plus pratique que cela avait été le cas auparavant et qu'elle a exposé que les questions à examiner concernaient la "structure", la "portée", le "respect" et la "vérification" d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Bien que nous estimions que la Conférence du désarmement n'est pas directement liée par les résolutions de l'ONU, nous nous félicitons néanmoins d'une telle évolution, qui indique à notre sens une meilleure compréhension mutuelle des questions de fond dont devra s'occuper le Comité spécial.

En outre, en ce qui concerne la technologie de la vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires, il est clair que les Etats dotés d'armes nucléaires, et particulièrement les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui possèdent ensemble en abondance des informations pertinentes accumulées au cours des ans, devraient prendre la tête et adopter une attitude pratique et progressiste pour mettre au point un accord sur des mesures efficaces et fiables de vérification.

Pour ce qui est de la vérification, je voudrais mettre en lumière les faits nouveaux ci-après qui ont été portés à notre attention.

(M. Imai, Japon)

Depuis 1984, les Etats-Unis proposent des visites mutuelles d'experts américains et soviétiques sur les lieux où les deux pays procèdent à des essais nucléaires afin d'étalonner avec précision les mesures. En outre, ils ont récemment invité unilatéralement les experts soviétiques à visiter des emplacements sur leur territoire.

En réponse à ces initiatives, l'Union soviétique a montré qu'elle attachait aussi beaucoup d'importance à la vérification et, bien qu'elle l'ait fait avec la condition préalable d'un moratoire sur les essais nucléaires, elle a appuyé l'idée d'un système international de vérification comprenant un accord relatif à des inspections sur place. Nous savons que l'efficacité d'une inspection sur place dépend beaucoup des conditions sous lesquelles elle est menée. Etant donné l'accord mutuel sur l'importance de la vérification affirmé dans la déclaration commune qui a suivi la rencontre au sommet de novembre, nous aimerions penser qu'un terrain d'entente se dégage peu à peu au sujet de la vérification en général, y compris sur les questions de l'inspection sur place et de l'étalonnage de la puissance des explosions nucléaires réelles. Nous espérons que les deux Etats tiendront bientôt des consultations qui aboutiront à la solution de ce problème.

Sur ce fond d'élargissement d'une entente commune, mon pays espère fermement que cette année la Conférence du désarmement reprendra un examen substantiel des questions relatives à une interdiction des essais nucléaires.

En 1984, nous avons proposé une approche graduelle en vue d'une interdiction des essais nucléaires et avons présenté en 1985 un document de travail sur des mesures concrètes pour la réalisation du système international d'échange de données sismologiques. Des mémoires importants, soumis par divers Etats, attendent encore d'être examinés en détail par la Conférence du désarmement. Nous restons entièrement prêts à coopérer avec d'autres Etats pour que ces idées et propositions dignes d'être étudiées ne soient pas repoussées par quelque déclaration générale de principe, qu'elles soient examinées en fonction de leurs mérites respectifs et mises à profit pour la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires.

Je voudrais maintenant exposer nos vues sur l'interdiction des armes chimiques.

Nous apprécions le fait que le Comité spécial a mené en 1985 de vastes négociations de fond relatives à une convention interdisant les armes chimiques et que, grâce à cela, la structure de la future convention et ses principaux éléments ont été formulés en langage de traité, nonobstant de nombreuses réserves. Les débats ont été intensifiés grâce à des réunions intersessions. Je voudrais féliciter le Président sortant du Comité spécial, l'ambassadeur Turbanski, des résultats qu'il a obtenus et saluer le nouveau Président l'ambassadeur Cromartie.

J'aimerais rappeler ici que l'objectif de nos négociations est une "interdiction générale des armes chimiques". Nous ne pouvons donc pas accepter, dans nos négociations, la possibilité d'une approche partielle ou régionale.

(M. Imai, Japon)

En outre, une "interdiction générale" ne signifie évidemment pas une interdiction complète d'utiliser des matières ou de se livrer à des activités connexes. Les armes chimiques existantes devraient être détruites dans un premier temps, compte dûment tenu du fait que la sécurité de tous les Etats ne doit pas être affaiblie. Il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet. De même, il faudrait accorder une attention des plus sérieuses et approfondies aux divers aspects d'autres problèmes.

Par exemple, si nous considérons les choses à l'échelle mondiale, nous constatons qu'il y a des pays qui ont un réseau très vaste et très complet d'industries chimiques nationales, des pays où seuls quelques types de produits chimiques sont fabriqués en quantités limitées, des pays où l'importation et l'exportation de produits chimiques sont très développées et enfin des pays qui ne sont que consommateurs. Comme en parlant d'une convention sur les armes chimiques nous touchons en fait au vaste champ sur lequel porte l'activité d'une industrie chimique moderne, complexe et constamment en évolution, il est utile et même très important d'accorder l'attention nécessaire aux différentes préoccupations que fait naître la situation propre à chaque pays.

Nous devons aussi nous garder d'oublier que les négociations sont devenues, à certains égards, si complexes que l'entendement de l'homme de la rue s'y perd vite. Si nous voulons que la future convention reçoive le large appui qui lui est nécessaire, gardons présent à l'esprit que la logique sur laquelle elle se fonde doit être simple et facilement compréhensible. Il est impératif, dans nos négociations futures, que nous tenions bien compte des positions de divers pays de façon à élaborer une convention qui soit convaincante et réaliste.

Cette année, les négociations reposeront sur les résultats acquis l'année dernière et nous considérons le travail effectué en janvier, où l'attention s'est axée sur certaines substances, comme utile aussi pour montrer la voie vers une approche réaliste de la question des définitions et de celle des activités autorisées. Dans le même temps, nous pensons qu'il est utile de faire observer que les débats futurs devraient prendre en compte aussi bien des substances spécifiques que les régimes de réglementation appropriés, afin de garder clairement à l'esprit un tableau d'ensemble.

A ce sujet, soucieux de trouver des solutions justes, je voudrais mentionner certains problèmes évidents.

Premièrement, si nous établissons une liste des substances à interdire à partir de celles qui sont actuellement identifiées, certains progrès technologiques échapperont à toute réglementation.

Deuxièmement, si nous essayions d'éviter la situation ci-dessus en imposant une interdiction générale, nous risquerions d'exclure des utilisations pacifiques existantes ou futures que le progrès technologique rendrait peut-être viables.

Troisièmement, il serait tout aussi contre-indiqué d'interdire indûment des substances qui ont des utilisations pacifiques que d'arrêter une réglementation lâche sous prétexte d'utilisations pacifiques.

(M. Imai, Japon)

Quatrièmement, si le régime de réglementation devait couvrir un domaine trop vaste de l'industrie chimique, son application risquerait de devenir impraticable, ce qui engendrerait une déception à l'égard de ce régime.

Cinquièmement, nous ne devrions pas oublier que les questions liées à la gestion journalière de la convention (à savoir la composition du secrétariat, les procédures applicables à la prise des décisions, etc.) mettent en jeu de délicats problèmes d'équilibre politique.

Ces questions et d'autres encore devraient être dûment prises en considération et examinées en tenant compte des situations diverses dans lesquelles se trouvent les Etats, de façon à ce qu'on arrive à une solution acceptable pour tous. J'ajouterai que plusieurs des cinq points énumérés ci-dessus ne s'appliquent pas aux seules armes chimiques. Ils sont communs à de larges gammes de techniques modernes à propos desquelles la distinction entre utilisations militaires et utilisations pacifiques se situe souvent dans le domaine de l'évaluation subjective.

Pour ce qui est de notre travail pendant l'année en cours, je propose qu'on examine la possibilité de tenir des réunions distinctes de groupes d'experts pour établir une liste de produits chimiques et de précurseurs conformément à des directives qu'il faudrait élaborer. Je me rends compte qu'au cours des quelque trois dernières années, il ne s'est pas tenu de réunions de ce type et que les experts ont surtout participé directement à l'examen général des questions en formulant des avis de spécialistes. Je serais le premier à reconnaître que l'utilité de cette approche a été prouvée; en même temps, je pense qu'il pourrait aussi être utile de tenir à nouveau des réunions d'experts pour traiter de questions purement techniques.

En examinant les questions de vérification en relation avec les armes chimiques, je crois que nous pensons à un système intégré de vérification de routine sur lequel reposerait la structure des opérations, système qui semble avoir à l'occasion été relégué au second plan en raison du débat très animé que suscitent les inspections par mise en demeure. Le document de travail que mon pays a soumis l'année dernière traitait d'une partie des problèmes concernant les activités de routine de la vérification, en montrant comment il serait possible d'utiliser des capteurs et du matériel divers et nous espérons que cette proposition et d'autres propositions pertinentes seront examinées plus avant.

Tous les Etats paraissent d'accord sur la nécessité d'une inspection par mise en demeure, mais des vues divergentes ont été exprimées quant à la manière d'exprimer cela concrètement. Nous pensons que la signification de la vérification par mise en demeure réside dans le fait de garantir le respect de la future convention et donc d'assurer de la sorte la sécurité de tous les Etats, autrement dit, qu'elle réside dans la dissuasion. Nous devrions, en ayant cela à l'esprit, entreprendre un examen complet de la question pour arriver à une solution viable.

Dans ce travail, nous devrions accorder beaucoup d'attention aux diverses raisons pour lesquelles il pourrait être nécessaire d'invoquer l'un des différents modes possibles d'inspection par mise en demeure en même temps qu'au calendrier et au déroulement de l'inspection proprement dite. En outre,

(M. Imai, Japon)

nous devrions examiner attentivement les diverses procédures pouvant donner lieu à une demande d'inspection sur place, que ce soit dans le cadre d'une inspection de routine ou de quelque autre procédure, en tenant compte des vues qui pourraient être exprimées par les experts.

A la récente réunion entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'URSS, les deux parties "sont convenues de renforcer les entretiens bilatéraux au niveau des experts sur tous les aspects d'une telle interdiction des armes chimiques, notamment sur la question de la vérification. Elles ont aussi décidé d'engager un dialogue en vue de prévenir la prolifération des armes chimiques". Mon pays se félicite de cet accord d'intensifier les consultations sur les armes chimiques et d'essayer de surmonter leurs divergences. Toutefois, nous tenons à dire que l'engagement de négociations bilatérales ne doit pas entraîner une stagnation des travaux de la Conférence jusqu'à ce que des progrès aient été enregistrés sur le plan bilatéral. Nous estimons que ces entretiens et les travaux de la Conférence doivent se compléter.

L'année dernière, la Conférence du désarmement a créé pour la première fois un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et des considérations de nature générale et fondamentale ont été formulées sur la question. Nous estimons qu'un travail utile et considérable a été effectué pour identifier les problèmes liés aux activités actuelles dans l'espace. Toutefois, les débats n'ont pas été concluants, loin de là, et il nous paraît important de les poursuivre.

L'espace est aussi un sujet important des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et il ne serait pas réaliste de poursuivre le débat multilatéral sans suivre de près ce qui se passe au niveau bilatéral. En outre, il nous faut définir plus clairement ce que nous entendons par prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. En premier lieu, définir les divers objets spatiaux et en cerner le rôle est devenu très compliqué. Cette constatation et le fait que les informations dont nous disposons sont extrêmement limitées, nous obligent à demander aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de tenir la Conférence du désarmement dûment informée de l'état des négociations bilatérales et des problèmes qui s'y posent afin qu'elle puisse examiner en connaissance de cause ceux des domaines qui se prêtent à une approche multilatérale et prendre des mesures au début de la session pour convenir de questions spécifiques à étudier. En dressant le programme de travail de cette année, nous croyons qu'il est nécessaire de nous interroger sur les travaux de l'an passé. Au demeurant, les documents et les mémoires présentés par les représentants du Canada et du Royaume-Uni et par le Secrétariat fournissent tous des données utiles pour faire avancer notre tâche.

A la suite des efforts déployés par de nombreux pays, nous avons pu nous entendre, l'année dernière, à l'Assemblée générale, sur une résolution unique concernant l'espace. Mon pays espère fermement que l'esprit de coopération dont on a fait preuve permettra de créer rapidement un comité spécial sur ce sujet et que nous pourrions commencer à oeuvrer sur le fond des questions que notre forum multilatéral est chargé d'examiner.

Monsieur le Président, j'ai essayé d'esquisser notre façon de penser sur deux ou trois questions importantes qui se posent à nous à la Conférence du désarmement, en ce début de notre session de 1986. Nous espérons aussi

(M. Imai, Japon)

constater des progrès en ce qui concerne les armes radiologiques et le Programme global de désarmement mais j'exposerai en une autre occasion à la Conférence au sein de comités spéciaux ou dans d'autres forums appropriés les vues de mon pays sur ces points, et présenterai d'autres idées sur les questions dont je viens de parler ici.

Les travaux de la Conférence du désarmement ont une longue histoire et, bien que nous ne voyions aucune percée soudaine, il n'y a aucune raison d'être indûment pessimistes. Il ne nous faut pas non plus devenir trop optimistes. Faisons preuve de modération et travaillons avec patience et constance pour trouver des solutions réalistes aux problèmes qui se posent à nous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France, l'Ambassadeur Jessel.

M. JESSEL (France) : Monsieur le Président, la Conférence du désarmement vient donc de reprendre ses travaux pour sa session de 1986. Elle l'a fait dans l'atmosphère qui lui est propre, de sérénité et de modération comme il sied à un organisme dont la vocation est la négociation.

Ces travaux, nous les entamons sous votre égide, M. le Président. Il y a quelques semaines un hebdomadaire de votre pays indiquait que vous alliez aborder cette session de notre Conférence avec une "vigueur renouvelée", à la suite du sommet Reagan/Gorbatchev. Je ne doute pas que cette vigueur, à laquelle vous saurez ajouter la prudence, la pondération et la souplesse indispensable à la fonction présidentielle, vous permettront de donner à notre Conférence le bon départ. Puissiez-vous notamment la guider d'une main sûre à travers le chenal difficile des décisions de procédure qui marquent le début de chaque session, et l'empêcher de s'échouer sur les innombrables bancs de sable donc ce parcours est jalonné. Je vous adresse donc tous mes vœux, ainsi qu'aux membres du Bureau, et je vous assure de l'intérêt et du concours de ma délégation.

Je voudrais aussi exprimer mes félicitations et mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Campora, arrivé au mois d'août pour aussitôt présider nos travaux, et qui est donc resté notre Président jusqu'au début de ce mois : il a montré dans cet exercice un talent, un doigté, un sens de la mesure et du possible par lesquels il nous a permis de mener à leur terme, sans délai excessif, nos travaux de l'été dernier. De tout ce qu'il a ainsi apporté à notre Conférence nous lui restons vivement reconnaissants.

M'adressant à la délégation de la Suède, je joindrai ma voix à celles, nombreuses, qui lui ont exprimé leurs condoléances à l'occasion du décès de Mme Myrdal, dont tout le monde connaît l'activité inlassable qu'elle a consacrée au désarmement.

Je voudrais également dire à la délégation américaine la peine et le chagrin que nous avons ressentis lors de la brutale catastrophe qui a frappé la navette "Challenger" : nous nous inclinons devant ces victimes, dont les noms s'ajoutent à la liste combien longue de ceux qui sont morts pour

(M. Jessel, France)

permettre le progrès de la science, élément essentiel du progrès de l'humanité. Leur exemple sera là pour nous rappeler que l'un et l'autre de ces progrès exigent un haut degré d'intelligence, mais aussi de courage.

Je voudrais enfin souhaiter la bienvenue à tous les représentants qui nous ont rejoints depuis le mois d'août dernier : M. Roberto Franceschi, de l'Italie, M. Alfred Sylvester Gonsalves, de l'Inde, M. C. Clerckx, de la Belgique, M. Nourdine Kerroum, de l'Algérie, M. Denis Daudi Agande, du Kenya, U Tin Tun, de la Birmanie, M. Paul Adolfo Taylhardat, du Venezuela, M. José Carlos Mariategui, du Pérou, M. El Ghali Benhima, du Maroc, et M. Kama Budiaki, du Zaïre. Nous avons déjà eu depuis la reprise de nos travaux et nous aurons encore dans la poursuite de ceux-ci maintes occasions de faire plus ample connaissance, et je suis convaincu qu'ils apporteront à notre tâche des énergies nouvelles dont la Conférence ne pourra que bénéficier.

Nous pouvons, beaucoup d'orateurs l'ont déjà dit avant moi, aborder la présente session avec un optimisme mesuré mais réel, et qui se fonde, me semble-t-il, sur plusieurs éléments :

- Si au cours de l'année écoulée, des conflits importants et douloureux se sont hélas poursuivis, il n'est pas apparu de nouvelles conflagrations majeures.

- Certaines améliorations ont été enregistrées sur divers points dans les relations internationales, (et notamment dans les rapports Est-Ouest).

- Enfin, le sommet de Genève de novembre dernier entre les deux grandes puissances, sans apporter encore de solutions, a fait naître un sérieux espoir que les négociations bilatérales sur divers domaines essentiels de la maîtrise des armements et du désarmement se poursuivront avec détermination.

Ces divers éléments ont déjà eu sur le climat de notre Conférence un effet bénéfique. Espérons que cette amélioration de l'atmosphère se maintiendra tout au long de la présente session et contribuera à un travail efficace. Mais, bien entendu, l'atmosphère n'est pas tout.

En effet il ne s'agit pas simplement de revenir à l'époque de la "détente" des années 70 comme à une sorte d'âge d'or de la maîtrise des armements. Car le désenchantement qui s'est manifesté à ce sujet par la suite, et qui persiste, s'explique bien sûr par les crises qui ont surgi, mais aussi par les désillusions nées du décalage considérable entre les espoirs mis dans les fruits qu'apporterait la détente en cette matière du désarmement et la ténuité des résultats. Espérons donc que les erreurs de ce passé récent ne se renouvelleront pas.

Le domaine propre à notre Conférence est celui de la négociation multilatérale en matière de désarmement. Au sens strict du terme, la seule négociation dont nous ayons, pour l'instant, à traiter concerne les armes chimiques.

Dans ce domaine, depuis la reprise, nous constatons que les polémiques sont quasiment absentes de nos travaux. Nous nous en réjouissons, et nous sommes persuadés que cette modération, dont il ne faudrait plus se départir désormais, contribuera à un travail plus efficace.

(M. Jessel, France)

Nous appuyons l'ouverture du dialogue qui s'est produite récemment entre l'Union soviétique et les Etats-Unis pour tenter d'accélérer nos négociations. Toutefois, une entente entre ces deux puissances ne sera totalement bénéfique que si elle trouve son prolongement et son expression dans notre cadre multilatéral.

C'est donc une convention générale, ouverte à tous, stipulant l'interdiction et l'élimination des armes chimiques que nous appelons de nos vœux.

Nous nous félicitons de la déclaration qu'a faite récemment devant le Comité spécial sur les armes chimiques l'Ambassadeur Issraelyan, afin de signaler les mesures prises par les autorités soviétiques pour réglementer les exportations de produits toxiques.

Je voudrais rappeler que, de son côté, et en liaison avec ses partenaires de la Communauté européenne, la France a pris des mesures nationales de contrôle. Il est certain que des dispositions de cette sorte devraient ouvrir des perspectives d'établissement d'une liste des substances utilisées dans l'industrie civile et destinées à être soumises à un contrôle régulier dans le cadre de la future Convention. Bien entendu, des mesures de contrôle à l'exportation de substances sensibles de cette nature doivent nécessairement s'appliquer "erga omnes" et non pas seulement sur certaines destinations, afin d'éviter les risques de détournement.

Mais des mesures unilatérales ne peuvent à elles seules résoudre le problème. Il ne nous paraît pas non plus possible de conclure un "traité" de non-prolifération chimique car, outre qu'un tel accord laisserait intacts les stocks et les entreprises de production, il risquerait d'accroître les déséquilibres entre ceux qui continueraient de détenir de telles armes, et les autres.

En revanche il serait sans doute sage que s'instaure une consultation avec les pays intéressés, et en particulier ceux dotés d'une industrie chimique importante, pour que soient adoptées des mesures nationales qui permettraient d'éviter que les difficultés de la négociation sur l'interdiction totale et sur la destruction des stocks ne se trouvent encore accrues et compliquées par des problèmes propres à la prolifération.

Parmi les multiples problèmes qu'il conviendra d'examiner dans notre Conférence la France considère que devraient être évoquées en priorité :

1) - Les procédures de vérification des usines civiles produisant des substances susceptibles d'être détournées en vue de la fabrication d'agents de guerre chimique.

2) - La liquidation des stocks et l'élimination des entreprises de production, domaine pour lequel la délégation française a l'an dernier déposé un texte qui figure dans le document CD/630. Nous avons d'ailleurs noté qu'en matière de vérification, les propositions soviétiques du 15 janvier dernier utilisent un langage qui nous fait souhaiter un complément d'information et dont nous espérons qu'il contribuera à faire progresser la discussion en ce domaine.

(M. Jessel, France)

3) - La composition et les modalités de fonctionnement des organes de la Convention.

Mais nos travaux ne se bornent pas au seul domaine du désarmement chimique. C'est ce qui ressort clairement de notre ordre du jour. Sans vouloir passer en revue tous les points figurant à celui-ci, je voudrais cependant évoquer deux autres grands domaines auxquels nous consacrerons certainement une bonne partie de nos séances. Je veux parler de l'espace, et des armes nucléaires.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est un point auquel la France attache une importance particulière. La session de 1985 a vu la création d'un Comité ad hoc qui, malheureusement, n'a pu conduire des travaux de fond que pendant quelques semaines. Cependant, grâce à la présidence avisée du représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Alfarargi, le Comité a pu, dans ce bref délai, conduire un débat préliminaire dont l'intérêt doit nous inciter cette année à rétablir le plus tôt possible ce Comité ad hoc.

Le mandat adopté l'an dernier est loin d'avoir été épuisé. Il serait sage, me semble-t-il, de reconduire un mandat analogue et sans délai, afin que le Comité approfondisse les échanges de vues entamés l'an dernier aussi bien sur le régime juridique de l'espace et sur ses lacunes, que sur les aspects techniques de la question, et sur diverses propositions concrètes. De cette manière nous devrions avoir à la fin de cette session une vision claire de ce qui peut être entrepris et accompli au sein de notre Conférence.

La délégation française, pour sa part, est prête à participer pleinement aux discussions de ce Comité spécial. L'intérêt que mon pays porte à l'espace ne date pas d'hier. Il l'a manifesté en de nombreuses occasions, et formulé diverses propositions, toutes destinées à permettre une utilisation de l'espace allant dans le sens de l'intérêt général, de la sécurité et de la paix. Dès 1978, nous avons suggéré la création d'une agence internationale de satellites de contrôle, susceptible d'apporter à la communauté internationale un élément essentiel de vérification des accords de désarmement et de contrôle des crises.

En juin 1984, ici même, nous avons formulé un ensemble de propositions et déposé un mémorandum, fondés sur les considérations suivantes. Du fait de leur présence militaire de longue date dans l'espace les Etats-Unis et l'URSS ont évidemment une responsabilité particulière en ce qui concerne la recherche d'accords vérifiables de limitation des utilisations militaires dans l'espace. Il ne s'ensuit pas, pour autant, que le régime international de l'espace doive découler de la seule négociation bilatérale. La Conférence du désarmement se doit donc d'envisager les différents problèmes qui se posent notamment en raison de leurs incidences éventuelles pour les pays tiers.

C'est dans cet esprit qu'en 1984 la France a proposé que la communauté internationale s'assigne un double objectif, complémentaire des résultats qui pourraient se dégager sur le plan des négociations bilatérales soviéto-américaines. Ce double objectif devrait être le suivant :

1) Limiter ce qui peut encore l'être, et en particulier garantir la sanctuarisation des orbites hautes.

(M. Jessel, France)

2) Consolider et compléter le régime juridique existant, notamment en ce qui concerne l'immunité des satellites tiers et les mesures de confiance qui pourraient être mises en oeuvre pour l'ensemble des objets spatiaux.

Les armes nucléaires font depuis longtemps et sous diverses formes l'objet de nos délibérations.

L'arrêt des essais nucléaires a toujours occupé une place importante dans nos délibérations, et il en sera sans doute de même durant cette session. A ce stade, je me bornerai à rappeler la position constante de mon Gouvernement, qui est que l'interdiction proposée des essais nucléaires ne peut être envisagée que dans le cadre d'un processus à long terme de réduction des armements débouchant sur un équilibre des forces à un niveau considérablement réduit par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. Pour la France, l'arrêt des essais ne peut pas être une condition ou même un préalable à la réduction des arsenaux nucléaires.

Je voudrais avant d'aller plus avant rappeler quelques constations d'ordre général, en m'excusant de leur banalité :

- L'Europe vient de connaître une période de plus de 40 ans exempte, non de tensions, mais de guerre et peu d'autres régions ont eu pareille chance.

- Il est de vastes zones à travers le monde et d'immenses frontières où nulle concentration de forces n'existe.

- Les accumulations de troupes et d'armements ne sont jamais un phénomène spontané : elles se produisent là où il y a problèmes, contestations, difficultés, inquiétudes.

De ces faits on peut tirer les conclusions suivantes :

1. Vouloir réduire ces accumulations, sans chercher à résoudre aussi les problèmes politiques qui en sont la cause, serait :

- ou bien un exercice vain et voué à l'échec,

- ou bien une entreprise dangereuse qui aboutirait à remplacer des situations de paix armée à l'équilibre instable, par des situations de déséquilibre, plus dangereuses encore.

2. Il serait tout aussi erroné de croire que des décisions techniques peuvent se substituer à des solutions politiques, pour faire progresser le désarmement. Ainsi, imaginer que l'élimination des armes nucléaires pourrait être le résultat d'innovations techniques - spatiales ou autres - ou bien de l'arrêt des essais, peut séduire les imaginations, mais n'apporterait que des solutions illusoire comme ces fausses fenêtres que les architectes d'autrefois introduisaient dans leurs constructions.

3. Dans la réalité des faits, le désarmement ne peut - pour tout gouvernement responsable - être une fin en soi. Comme le Ministre français des relations extérieures l'a récemment rappelé devant la Conférence de Stockholm : "La sécurité reste le coeur du problème". Le désarmement a en effet pour objet d'accroître ou en tout cas de maintenir la sécurité, et non

(M. Jessel, France)

de la réduire. Ceci nous indique la voie étroite sur laquelle nous pouvons avancer avec prudence si nous voulons faire progresser - de façon réaliste - la cause du désarmement ; il s'agit en effet, de maintenir l'équilibre de toutes les forces qui sont en cause, mais en les ramenant progressivement au niveau le plus bas.

4. A ce sujet gardons-nous aussi d'introduire entre les différentes catégories d'armes une hiérarchie selon laquelle les unes seraient intrinsèquement mauvaises et les autres en quelque sorte bonnes par elles-mêmes. Dans une situation donnée il convient de tenir compte de toutes les composantes de la sécurité, faute de quoi celle-ci est mise en péril. Comme l'a souligné dans un texte récent le Président de la République française, "le déséquilibre en Europe étant essentiellement conventionnel et chimique il serait logique de commencer par là".

C'est là le coeur du débat. Et c'est là que je voudrais dire quelques mots des récentes propositions soviétiques. Il s'agit d'un plan ambitieux, et dont le Président Mitterrand a salué "l'audace intellectuelle". Il nécessite une analyse approfondie et une réflexion attentive qui, de notre côté, sont actuellement en cours. Mais à ce stade, quelques remarques sont déjà possibles :

- Ce plan propose des réductions importantes des arsenaux nucléaires des deux grandes puissances, et cela va évidemment dans le bon sens.

- D'autre part, ces propositions prétendent d'entrée de jeu exiger de mon pays le gel de ses forces nucléaires, donc l'interdiction de moderniser celles-ci. Ainsi se trouverait mis en cause, d'emblée, le maintien de la crédibilité de notre dissuasion. Cette dissuasion du faible au fort par laquelle le premier ne cherche nullement à atteindre une parité de moyens par rapport au second, mais simplement à rester en mesure de persuader celui-ci de ne pas l'attaquer, par crainte d'un "châtiment inacceptable". Ce qui constitue aujourd'hui encore, l'un des principaux obstacles empêchant la guerre, comme le déclarait d'ailleurs M. Gorbatchev, lors de sa visite à Paris en octobre dernier.

Or la menace à laquelle nous devons faire face n'est pas que nucléaire : elle est également conventionnelle et chimique. Compte tenu de cette situation, je voudrais simplement rappeler que, depuis bien des années, la France a proclamé en diverses occasions, et notamment en 1983 par la voix de son Président qu'elle était décidée à participer activement à une entreprise effective et vérifiable de désarmement nucléaire, mais qu'il fallait pour cela que certaines conditions fussent remplies - conditions qui sont les suivantes :

- Que les réductions des arsenaux nucléaires soviétiques et américains en soient arrivées au point où la disparité qui existe entre ces deux derniers et ceux des autres puissances nucléaires ait changé de nature.

- Que les systèmes défensifs ne soient pas renforcés. C'est dans cet esprit que nous avons fait ici même à la Conférence du désarmement des propositions sur l'espace que j'évoquais tout à l'heure.

(M. Jessel, France)

- Enfin, que le déséquilibre des forces classiques ait disparu et que l'élimination de la menace chimique soit devenue réalité.

Dans son rôle actuel de puissance moyenne, riche d'une longue expérience, dépourvue de toutes revendications à l'égard de quiconque, la France a conscience d'être parmi les artisans principaux du désarmement dans le monde : elle peut évoquer le rôle qu'elle a joué dans la Conférence d'Helsinki et le processus CSCE : plus récemment elle a été à l'origine de la Conférence actuellement réunie à Stockholm. En dernier lieu, enfin, elle a lancé la proposition qui a reçu lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies l'accueil que l'on sait et qui réunira à Paris en juillet prochain la communauté internationale autour du thème "Désarmement - Développement".

C'est dans le même esprit qu'au niveau plus modeste peut-être, ou plus technique si l'on veut, que ma délégation poursuivra avec tous ceux ici présents la tâche importante mais difficile dévolue à notre Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, M. Voicou.

M. VOICOU (Roumanie) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation de Roumanie prend la parole devant la Conférence du désarmement au cours de cette session, ma délégation voudrait vous adresser les félicitations les plus chaleureuses pour votre élection comme Président de la Conférence pour le mois de février. La délégation roumaine exprime l'espoir que, grâce à vos multiples qualités, la Conférence accomplira sous votre présidence des progrès sensibles dans l'accomplissement de son mandat.

La délégation de Roumanie voudrait vous assurer, Monsieur le Président, de toute sa coopération au cours des travaux de notre Conférence.

La délégation de Roumanie s'associe pleinement aux délégations qui ont exprimé leur compassion à la délégation de la Suède à la suite de la disparition tragique et prématurée de Mme Alva Myrdal, éminent savant et diplomate dont le nom restera gravé pour toujours dans l'histoire des actions humanistes en faveur de la paix et du désarmement.

Nous réitérons également à la délégation des Etats-Unis d'Amérique notre compassion pour la tragédie subie par l'équipage de "Challenger". L'expression de compassion du peuple roumain a été d'ailleurs transmise au peuple américain au plus haut niveau immédiatement après cet événement tragique.

Les travaux de cette année de la Conférence du désarmement ont lieu dans des conditions particulières. En effet, en dépit des développements encourageants de la fin de l'année passée, la situation internationale se maintient encore extrêmement grave et complexe. La course aux armements, et en premier lieu la course aux armements nucléaires, continue à des rythmes non diminués, en augmentant davantage le danger réel d'une catastrophe nucléaire et en affectant profondément - par d'immenses ressources humaines et

(M. Voicou, Roumanie)

matérielles gaspillées à des fins militaires - l'état économique et social du monde. En même temps continue le phénomène du recours à la force et à la menace de la force dans les relations entre Etats.

Les situations conflictuelles dans différentes régions du monde aggravent - de façon inquiétante - les menaces à l'adresse de la paix et de la sécurité internationales, de la liberté et de l'indépendance des peuples.

Les débats qui ont eu lieu à la quarantième session de l'Assemblée générale sur les problèmes du désarmement et les résolutions adoptées à cette occasion et qui ont été à juste titre évoquées par plusieurs orateurs jusqu'à maintenant, reflètent l'inquiétude et la préoccupation profondes de tous les Etats face à la situation extrêmement dangereuse à laquelle on est arrivé. Les débats et les résolutions mentionnés expriment la conviction générale que si la course actuelle aux armements n'est pas arrêtée, si les négociations dans le domaine du désarmement continuent de rester dans l'impasse dans laquelle elles persistent depuis plusieurs années, alors l'humanité se trouvera confrontée - d'une manière toujours plus intense - à la sombre perspective d'un conflit majeur qui, dans les conditions des armements nucléaires, se transformerait inévitablement en une conflagration nucléaire.

La situation existante met la Conférence du désarmement devant une grande et grave responsabilité. La Conférence est appelée à contribuer effectivement à l'arrêt du cours particulièrement dangereux des événements et à la réalisation d'accords ouvrant la voie au désarmement. Il faut préciser que cette responsabilité revient aussi bien à la Conférence, en tant que forum unique de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement, qu'aux Etats membres, et tout spécialement aux Etats dotés d'armes nucléaires et à d'autres pays fortement armés.

A la rencontre au sommet de Genève de novembre dernier, événement que nous avons tous salué, les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique ont décidé d'intensifier les négociations en vue d'arriver à des accords dans les problèmes vitaux de la réduction des armements nucléaires et sur d'autres questions qui font l'objet des négociations soviéto-américaines mais figurent en même temps à l'ordre du jour de cette Conférence. Par conséquent, cette année, l'Année internationale de la paix, à la différence des années précédentes, des conditions politiques meilleures sont réunies pour les négociations dans le cadre de la Conférence mènent à des résultats concrets de nature à contribuer à l'arrêt de la course aux armements et à favoriser des négociations dans d'autres fora sur les aspects de la confiance, de la sécurité et du désarmement.

D'autre part, la déclaration du 15 janvier de cette année du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. S. Gorbatchev, met en relief la question de portée exceptionnelle de l'élaboration d'un programme de désarmement nucléaire et conventionnel.

Le Président de la République socialiste de Roumanie, N. Ceausescu, a déclaré, à propos de cette initiative, ce qui suit :

"Nous considérons ce programme comme étant très important. Sa mise en oeuvre aura, sans aucun doute, une grande importance pour le déroulement de toute vie internationale, écartera le plus grand danger qui menace la

(M. Voicou, Roumanie)

vie même sur notre planète. C'est pourquoi il est nécessaire d'appuyer avec toute la fermeté et d'agir bien résolument pour la mise en oeuvre de ce programme".

Tout en appuyant ce programme, nous exprimons en même temps l'espoir que l'on fera tout ce qui est nécessaire - d'un côté et de l'autre - afin d'aboutir au plus tôt à des accords concrets mutuellement acceptables qui ouvrent la voie pour des progrès réels dans le domaine du désarmement.

Dans le même temps il faut intensifier l'activité pour la réalisation du désarmement général, pour la réduction des armements classiques, des effectifs militaires, parce que ce n'est que par cette voie que l'on pourra assurer l'élimination générale de la tension et du danger de nouvelles guerres. De même, garde toute son actualité la nécessité du passage à la réduction des dépenses militaires, en tant qu'expression concrète du désir d'arriver à l'accomplissement du désarmement nucléaire, du désarmement général, pour créer les conditions voulues afin d'éliminer la guerre de la vie de l'humanité.

Monsieur le Président, il est incontestable que les questions de la paix et du désarmement concernent directement, de manière vitale, tous les Etats et peuples du monde, sans distinction de dimension, d'ordre social ou de position géographique. C'est pourquoi tous les Etats ont non seulement le droit, mais aussi le devoir d'apporter leur contribution aux efforts déployés pour faire cesser la course aux armements, pour éliminer le danger nucléaire, pour défendre la paix.

Partant du fait que la priorité absolue dans le domaine du désarmement est l'élimination du danger d'une guerre nucléaire, la Roumanie se prononce résolument pour le commencement des négociations effectives sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et pour le passage à des mesures concrètes de désarmement menant à l'arrêt du développement des armes nucléaires, à leur réduction progressive jusqu'à leur élimination totale. A cet égard, une urgence particulière revient à l'arrêt de tous les essais nucléaires, en tant que moyen efficace pour fermer les voies à la mise au point de ces armes. A cet égard l'arrêt, tout au moins durant le période de déroulement des négociations soviéto-américaines, de l'expérimentation, de la production et du déploiement de nouvelles armes nucléaires, de même que de toute action de militarisation de l'espace extra-atmosphérique auraient une influence particulièrement positive. En même temps, puisque les deux parties proposent une réduction substantielle de l'armement nucléaire d'environ 50 %, on devrait arrêter l'augmentation des budgets militaires et procéder à leur réduction à partir de cette année même.

Le fardeau particulièrement lourd que représente pour les peuples, pour l'humanité dans son ensemble, l'augmentation continue du niveau des armements fait plus impérieuse que jamais la demande légitime que les ressources énormes gaspillées à présent à des fins non productives, à des fins de destruction, soient utilisées pour la solution des problèmes économiques et sociaux particulièrement graves qui confrontent actuellement l'humanité, tout spécialement pour l'élimination du sous-développement et pour appuyer les efforts de progrès des pays en développement. Toute initiative unilatérale et sur la base de l'exemple mutuel concernant la réduction des dépenses militaires et des effectifs des forces armées, en premier lieu des Etats des

(M. Voicou, Roumanie)

deux blocs militaires - l'OTAN et le Traité de Varsovie - aurait une importance et une signification politique particulières, de même qu'un effet positif en la matière.

Les exigences de la diminution générale de la tension et du danger de nouvelles guerres et celles de la paix et de la sécurité internationales imposent, en même temps, l'intensification de l'activité visant la réalisation du désarmement général en vue de la réduction et de l'élimination d'autres catégories d'armements. Ainsi, il est nécessaire de convenir de mesures de réduction substantielle des armements conventionnels, pour la réalisation d'un équilibre militaire à un niveau le plus bas possible. En ce sens, garde toute son actualité et signification la valeur pratique qu'aurait la réalisation, entre les deux blocs militaires, et en général entre les deux parties, d'un plafond maximum des principaux armements - avions, chars, navires de guerre, missiles, canons lourds et autres. Le démantèlement des bases militaires étrangères et le retrait des troupes étrangères du territoire d'autres Etats constitueraient, dans ce contexte, d'importantes contributions concrètes.

Monsieur le Président, quant aux questions concrètes inscrites à l'ordre du jour de la session de cette année de la Conférence, la délégation roumaine se prononce pour des approches constructives, tout en mettant l'accent sur les aspects de fond. Ainsi, dans le domaine du désarmement nucléaire, la nécessité de commencer des négociations effectives s'impose. A cette fin, la création de certains organes de travail s'avère nécessaire, notamment un comité de négociations sur les problèmes du désarmement nucléaire, ainsi qu'un comité pour la négociation de mesures visant la prévention de la guerre nucléaire. Un pas important pour rendre les travaux plus productifs serait la reprise des négociations en vue de l'élaboration d'un traité international sur l'interdiction de tous les essais nucléaires, en tant que mesure visant à contribuer à l'arrêt du perfectionnement des armements nucléaires et à faciliter l'adoption de mesures de désarmement nucléaire. A cette fin, la création, le plus tôt possible, d'un comité spécial de négociation dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires est également nécessaire. La Roumanie propose que, jusqu'à la réalisation d'un tel traité, un moratoire sur les expériences nucléaires soit institué. Nous considérons, en même temps, qu'il sera utile d'examiner la possibilité de l'adoption, par la Conférence, d'une déclaration ou d'un autre acte à caractère juridique concernant l'institution d'un moratoire sur le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire des Etats qui ne détiennent pas, jusqu'à présent, de telles armes.

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique constitue aussi, à notre avis, un objectif prioritaire des négociations au sein de la Conférence. D'une grande importance dans ce sens serait la reconstitution, le plus tôt possible, du Comité spécial de l'examen de tous les aspects liés à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et le démarrage de négociations concrètes dans ce domaine pour faire cesser toutes actions de militarisation de l'espace et pour assurer son utilisation exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt de toutes les nations. Une des mesures concrètes qu'il conviendrait d'adopter dans ce domaine pourrait être la création, au sein des Nations Unies, d'un organisme spécial ayant comme attributions principales de surveiller l'utilisation à des fins pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en tant qu'apanage de l'humanité tout entière, ainsi que de promouvoir une large coopération internationale dans ce domaine.

(M. Voicou, Roumanie)

Ayant en vue les progrès enregistrés jusqu'à présent par le Comité spécial des armes chimiques, nous considérons nécessaire d'agir pendant cette session avec une insistance particulière pour le progrès des négociations sur le projet de convention concernant l'interdiction et la destruction des armes chimiques. Cette convention devrait constituer un instrument juridique international conçu comme un pas dans la direction de l'interdiction et de l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Nous saluons le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques et nous exprimons l'espoir qu'il déploiera une activité fructueuse tout au long de cette session de la Conférence.

Pour soutenir les efforts visant la réalisation, le plus tôt possible, d'une convention universelle sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, une importance particulière reviendrait à l'adoption de mesures de caractère préventif de non-prolifération des armes chimiques dans les régions où cette arme n'existe pas à présent, en vue de conduire au raffermissement de la confiance, dans la direction de la réduction et de l'élimination de l'arme chimique. Une signification particulière à cet égard revient à la Déclaration-Appel du Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, et du Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, au sujet de la création d'une zone exempte d'armes chimiques dans les Balkans. Dans ce document, il a été proposé d'engager sans tarder des négociations visant à réaliser, entre les pays balkaniques, un accord interdisant l'expérimentation, la production, l'acquisition et le stockage de toutes armes chimiques sur leur territoire, en tant que contribution effective à la limitation de l'aire de prolifération des armes chimiques sur toute la planète. Ce document est d'ailleurs publié à l'intention de la Conférence sous la cote CD/648.

Monsieur le Président, les récentes propositions soviétiques concernant la réalisation par étapes de l'objectif du désarmement mettent de nouveau en relief, comme nous l'avons souligné, la nécessité de la planification des efforts dans un domaine qui, ces dernières années, n'a pas été traité avec l'attention voulue au sein de la Conférence. La prise en considération de cette exigence implique l'intensification des négociations pour donner une perspective cohérente aux efforts déployés en vue de la réalisation du désarmement, tant sur le plan du désarmement nucléaire que sur celui du désarmement conventionnel et de la réduction des budgets militaires, de même qu'aux actions menées dans ce but aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Bien sûr, cette concertation des efforts devrait se concrétiser notamment dans le cadre du Programme global de désarmement que la Conférence est d'ailleurs appelée à élaborer. Nous exprimons notre espoir que sous la présidence du distingué Ambassadeur du Mexique, Son Excellence M. Alfonso García Robles, le Comité spécial créé à cette fin obtiendra d'importants progrès dans l'accomplissement de son mandat. Pour sa part, la Roumanie se prononce en faveur de l'intensification des négociations pour la mise au point du Programme global du désarmement, pendant 1986, de telle sorte qu'il puisse être présenté et adopté lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1988 ou 1989.

Pour ce qui est de l'organisation des travaux de la session, nous considérons qu'il est nécessaire de faire un effort supplémentaire pour l'établissement sans retard de tous les comités de négociation dès maintenant,

(M. Voicou, Roumanie)

au début de la session. Ainsi, la Conférence pourra se consacrer à l'examen et à la solution des problèmes de fond figurant à l'ordre du jour.

La délégation roumaine voudrait souligner, à la fin de cette intervention, qu'elle se présente à la session de la Conférence du désarmement avec un mandat ferme d'agir de façon soutenue, de concert avec toutes les délégations participantes, en vue de rendre plus actifs et effectifs les travaux de la Conférence. Le but essentiel devrait être l'adoption de mesures concrètes en vue d'arrêter la course aux armements, en premier lieu la course aux armements nucléaires, et pour réaliser le désarmement. De cette manière, notre Conférence sera en mesure de répondre aux espoirs légitimes des Etats et des peuples concernant la sauvegarde de la paix mondiale, la réalisation du désarmement, la défense du droit suprême des hommes, des nations à la vie, à la liberté et à la paix.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Qian.

M. QIAN JIADONG (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, avec la reprise des négociations bilatérales et, en particulier, la tenue d'une réunion au sommet entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, l'année écoulée a vu les relations entre les deux grandes puissances s'améliorer quelque peu et, à certains indices, le climat général dans le monde se détendre. Dans le domaine du désarmement, les deux parties ont avancé leurs propositions respectives. Bien que leurs positions restent très éloignées, on a pu constater que les deux parties se sont déclarées prêtes à assumer les responsabilités particulières qui leur incombent, en matière de désarmement et sont convenues de prendre des initiatives pour réduire les armements. Elles ont toutes les deux déclaré que leur objectif ultime était l'élimination complète et partout des armements nucléaires et se sont fixé comme premier objectif une réduction de 50 %. Cela est dans l'esprit du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et rejoint précisément la proposition faite depuis longtemps par nombre de pays, dont la Chine. Par rapport au passé, c'est là à notre avis un pas en avant et nous nous en félicitons.

Toutefois, on ne peut que constater que l'amélioration de la situation reste limitée et que l'aspiration des peuples à la paix et à la sécurité est loin d'être satisfaite. Dans plusieurs "points chauds" du globe les conflits ne sont toujours pas résolus. La course aux armements se poursuit. La cause primordiale de tension demeure. Le danger de guerre persiste. Pour détendre véritablement la situation mondiale et garantir effectivement la paix et la sécurité de tous les pays, les Etats-Unis et l'Union soviétique ne doivent pas s'en tenir à des déclarations ou à des propositions. Il leur faut prendre des mesures concrètes, mettre un terme à leur rivalité dans les "points chauds", mener très sérieusement des négociations en faveur du désarmement et conclure des accords sur une réduction massive des armements nucléaires et la cessation de la course aux armements dans l'espace, de manière à créer des conditions qui permettent l'avènement d'un monde libéré de l'arme nucléaire.

(M. Qian Jiadong, Chine)

Des négociations sur le désarmement sont en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les dirigeants des deux pays tiendront cette année une deuxième réunion au sommet. Nous espérons qu'ils répondront à l'attente brûlante de la population mondiale.

La reprise des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est un événement positif mais qui ne saurait en aucun cas remplacer les négociations multilatérales. De nombreux représentants se sont exprimés à cet égard et nous partageons pleinement leurs vues. Le problème du désarmement touche aux intérêts vitaux des peuples du monde entier et nous ne pouvons nous offrir le luxe de rester passifs en attendant le résultat des négociations américano-soviétiques. Tous les pays, grands ou petits, forts ou faibles, nucléaires ou non, ont le droit de participer aux débats et de se faire entendre sur un pied d'égalité. Il n'est pas exagéré de dire que les années consacrées aux négociations multilatérales constituent l'un des facteurs ayant contribué à l'engagement des négociations bilatérales actuelles. A son tour, la reprise des négociations bilatérales a évidemment créé un climat favorable aux négociations multilatérales. Loin de s'exclure, ces deux processus se complètent. La communauté internationale a confié une importante tâche à notre Conférence, en laquelle elle met de grands espoirs. Dans le message qu'il a adressé à la présente session de la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, a une fois de plus souligné que :

"Seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement que compte la communauté internationale, la Conférence du désarmement a un rôle majeur à jouer dans la conclusion des accords pratiques de désarmement dont la nécessité est si impérieuse. Elle est l'instance appropriée et compétente où l'évolution positive qui s'est récemment fait jour devrait aussi se concrétiser dans des accords précis. Les nombreuses résolutions par lesquelles l'Assemblée générale à sa quarantième session vous a priés de chercher à obtenir des résultats concrets en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement témoignent du potentiel unique que représente cette Conférence."

Depuis de nombreuses années, pour des raisons connues de tous, la Conférence ne parvient pas à jouer le rôle qui lui revient. Il est grand temps de mettre un terme à une situation qui n'est pas satisfaisante. Nous sommes heureux de constater que, peu après l'ouverture de cette session, la Conférence est parvenue à adopter sans heurt son ordre du jour et à créer des organes subsidiaires pour l'examen de deux points. Nous espérons que, s'agissant d'autres questions, de procédure ou de fond, on arrivera aussi à trouver de la même manière des solutions, de manière à pouvoir enregistrer des progrès décisifs.

Je voudrais maintenant parler de quelques points prioritaires de notre ordre du jour. Et tout d'abord, des problèmes nucléaires. Depuis plusieurs années, les résolutions sur ces problèmes viennent toujours en tête des douzaines de résolutions sur le désarmement qu'adopte l'Assemblée générale des Nations Unies à chacune de ses sessions. Cela témoigne pleinement des graves préoccupations que suscitent dans la communauté internationale la prévention de la guerre nucléaire, la réduction des armements nucléaires et l'élimination de la menace nucléaire, ainsi que de l'importance qui y est attachée.

(M. Qian Jiadong, Chine)

La Chine a toujours estimé que l'approche fondamentale à la prévention de la guerre nucléaire était l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. De toute évidence, ce n'est qu'en éliminant les bases matérielles de la guerre nucléaire qu'on peut une fois pour toutes éliminer le danger d'une guerre nucléaire. Pour atteindre progressivement ce but, la Chine a présenté une proposition concrète à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"Les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient mettre fin aux essais nucléaires, ainsi qu'au perfectionnement et à la fabrication d'armes nucléaires, et réduire de 50 % tous les types d'armes nucléaires et de vecteurs dont ils disposent respectivement. Par la suite, tous les autres Etats nucléaires devraient aussi mettre fin aux essais nucléaires, au perfectionnement ou à la fabrication d'armes nucléaires et réduire leurs arsenaux nucléaires respectifs dans des proportions et suivant une procédure dont ils conviendraient."

Cette proposition se fonde sur la situation actuelle en matière d'armements nucléaires. Elle fait ressortir non seulement les responsabilités particulières que les deux superpuissances doivent endosser au premier chef, mais aussi les responsabilités qu'il incombera par la suite aux autres Etats nucléaires d'assumer. Elle porte non seulement sur une interdiction des essais nucléaires, mais aussi sur une interdiction de perfectionner les armes nucléaires et d'en fabriquer. Qui plus est, les réductions qui y sont envisagées englobent les armes nucléaires et les vecteurs de tous types, au nombre desquels figurent aussi les armes nucléaires déployées dans différentes régions. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra empêcher à la fois une amélioration qualitative et une augmentation quantitative des armes nucléaires et renforcer le sentiment de sécurité dans tous les pays. Notre proposition ne porte atteinte aux intérêts d'aucun pays, bien au contraire, elle est propice à l'instauration d'une paix universelle dans le monde. Elle est tout ensemble juste et viable.

Bien sûr nous sommes aussi conscients que, la capacité nucléaire tant des Etats-Unis que de l'Union soviétique ayant depuis longtemps dépassé le niveau de la "surextermination", il resterait encore assez d'armes nucléaires pour détruire le monde plus d'une fois, même si les arsenaux de ces pays étaient réduits de moitié. C'est pourquoi la Chine a proposé, en plus d'une réduction massive des armes nucléaires, l'adoption des mesures suivantes : tous les Etats nucléaires, en particulier les deux grandes puissances nucléaires, les Etats-Unis et l'Union soviétique, devraient s'engager à ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires, quelles que soient les circonstances, et prendre inconditionnellement l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires ou de ne pas menacer d'en utiliser contre des Etats non nucléaires ou contre des zones dénucléarisées. Il faudrait, à partir de cette base, conclure une convention internationale interdisant l'utilisation des armes nucléaires, convention à laquelle participeraient tous les Etats nucléaires. Il convient de souligner, à cet égard, qu'aucune réserve ou condition quelle qu'elle soit ne doit être apportée en ce qui concerne soit la non-utilisation en premier d'armes nucléaires, soit la non-utilisation d'armes nucléaires contre des Etats non nucléaires. Sans cela, le sens et l'efficacité de telles garanties seraient compromis. Nous estimons que c'est là le moyen le plus facile et le plus pratique de contribuer à réduire la menace nucléaire. Si les deux principales puissances nucléaires sont vraiment

(M. Qian Jiadong, Chine)

sincères lorsqu'elles proclament qu'"une guerre nucléaire ... ne devait jamais être engagée", alors il ne devrait pas leur être difficile de s'engager à ne pas utiliser d'armes nucléaires.

Ce n'est pas un hasard si les trois premiers points de notre ordre du jour ont trait à des problèmes nucléaires. Nous regrettons que, jusqu'à présent, il n'ait été créé aucun organe subsidiaire sur ces problèmes, sans parler du fait qu'aucune négociation n'a été entreprise. Ma délégation a toujours été favorable à la création de comités spéciaux pour les points intitulés "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Dans le passé, nous n'avons pas participé à l'organe subsidiaire sur une interdiction des essais nucléaires, bien que nous n'ayons pas été opposés à sa création. Je tiens à annoncer ici que si un Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires était constitué cette année, la délégation chinoise participerait à ses travaux. Elle a déjà, l'an dernier, pris part au travail du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé de détecter des événements sismiques dans le contexte des mesures de vérification d'une interdiction des essais nucléaires. Cette année, un directeur adjoint de notre Bureau national de sismologie participera aux travaux de ce Groupe.

Le second problème dont je voudrais parler est la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui est aussi un des points prioritaires de notre ordre du jour. L'importance et l'urgence de cette question ayant déjà été évoquées à maintes occasions, tant à l'Organisation des Nations Unies et à la Conférence du désarmement qu'au-dehors, je n'ai pas l'intention d'y revenir. D'après un dicton chinois, qui est le reflet de notre expérience au fil de l'histoire - il y aurait un dicton analogue tout aussi répandu au Japon : "Il existe un bouclier pour chaque épée et une épée pour chaque bouclier". Ce qui s'est produit l'année dernière continue à prouver qu'il est impossible d'éliminer des armes en créant un nouveau type d'arme ou de mettre fin à une course aux armements en en lançant une nouvelle. La mise au point d'armes spatiales ne peut que provoquer une aggravation et une escalade de la course aux armements et accroître l'instabilité dans le monde. Les efforts en vue d'arrêter une course aux armements dans l'espace ont atteint un point critique et quelque chose doit être fait. Sans quoi l'avenir nous réserve des difficultés sans fin.

La Chine a toujours estimé que l'espace devait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques et que le développement de la technologie spatiale devait servir au bien de toute l'humanité. A la dernière session de printemps, la délégation chinoise a présenté un document de travail (CD/579) sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous avons proposé, au stade actuel, de "désarmer l'espace", en tant qu'objectif principal des efforts visant à prévenir une course aux armements dans ce milieu. En outre, à la 40ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wu Xueqian, a proposé ce qui suit : "Les Etats-Unis et l'Union soviétique doivent cesser immédiatement leur course aux armements, sous quelque forme que ce soit, dans l'espace. Tous les pays dotés de moyens spatiaux doivent s'abstenir de perfectionner, d'essayer et de déployer des armes spatiales et ils doivent convenir dans les plus brefs délais d'un accord international sur l'interdiction complète et la destruction de ces armes." Nous sommes prêts à oeuvrer de concert avec les autres délégations pour examiner toutes les autres propositions pertinentes.

(M. Qian Jiadong, Chine)

Nous sommes heureux de voir qu'après plusieurs années d'efforts, un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a finalement été créé l'été dernier et a accompli un certain travail initial. À sa 40ème session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace (40/87) à une écrasante majorité et sans aucune opposition. Sur la base de ce qui a déjà été fait, nous devrions créer cette année, à une date aussi rapprochée que possible, un comité spécial chargé de procéder à des négociations de fond. À notre avis, on pourrait parvenir à un accord sur le mandat de cet organe moyennant l'existence d'un esprit de compromis et d'une coopération de la part de tous les membres.

Depuis longtemps, l'interdiction des armes chimiques est considérée comme le point de l'ordre du jour qui offre les perspectives les plus encourageantes, et la réalité confirme pleinement cette opinion. Nous avons déjà atteint le stade de l'élaboration et de la rédaction d'un projet de convention sur l'interdiction complète des armes chimiques, et nous n'avons plus besoin de rédiger un mandat chaque année pour l'organe subsidiaire pertinent. De même que nombre d'autres délégations, nous sommes heureux de voir que, grâce aux efforts de l'Ambassadeur Turbanski, Président du Comité spécial, et de tous les coordonnateurs, de nouveaux progrès ont été accomplis au mois de janvier, lors de la reprise de la session du Comité spécial des armes chimiques. Nous avons aussi pris note du fait que les deux pays qui disposent des plus vastes arsenaux d'armes chimiques ont tous deux exprimé leur volonté d'accélérer les négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Leurs représentants ont précisé que leurs entretiens bilatéraux ne visaient qu'à faciliter les négociations multilatérales et n'étaient pas destinés à les remplacer. Nous pensons que tout cela est bénéfique pour nos travaux.

Cependant, il serait vain de se bercer d'un optimisme aveugle. Il faut envisager de sang-froid le fait qu'une tâche immense reste encore à accomplir et qu'il existe toujours des divergences sur certains problèmes clefs. La question de la vérification, en particulier la vérification par mise en demeure, constitue l'un des problèmes épineux qui exigent des efforts accrus. L'année passée, sur l'initiative de la délégation canadienne, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus une résolution sur la question de la vérification. Bien que cette résolution ne porte que sur la question de la vérification en général, nous espérons qu'elle aura un effet positif sur nos négociations. Sous la présidence de l'Ambassadeur Cromartie, le Comité spécial des armes chimiques a commencé ses travaux. Nous lui souhaitons de nouveaux succès.

Bien que la question du désarmement classique ne figure pas à l'ordre du jour de notre Conférence, je tiens néanmoins à l'évoquer. Un nombre croissant de pays portent attention à cette forme de désarmement. Dans les déclarations qu'ils ont faites aux séances de la Première Commission, à la 40ème session de l'Assemblée générale, les représentants de nombreux pays ont estimé que la guerre classique constituait une menace très réelle. Compte tenu du développement rapide de la technologie militaire et de la légalité croissante des armes classiques modernes, une guerre classique peut également entraîner une catastrophe pour le monde. Il y a plus encore : à l'ère nucléaire, il n'existe pas de fossé infranchissable entre une guerre nucléaire et une guerre classique. Une guerre classique peut dégénérer en une guerre nucléaire.

(M. Qian Jiadong, Chine)

La Chine a toujours été d'avis que les efforts de désarmement nucléaire devraient aller de pair avec ceux accomplis en faveur du désarmement classique. Nous espérons que grâce à l'amélioration des relations Est-Ouest, les négociations de Vienne sur le désarmement, qui sont bloquées depuis longtemps, donneront des résultats positifs à une date aussi rapprochée que possible, car tout progrès dans le domaine du désarmement classique contribuera à stimuler la solution du problème nucléaire.

Enfin, je voudrais formuler quelques observations sur les rapports qui existent entre le désarmement et la sécurité internationale. Ces deux questions sont examinées à New York, à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui indique qu'elles sont étroitement liées. Le désarmement vise au maintien de la paix et de la sécurité mondiales, alors que le second aspect tend lui-même à accélérer les progrès du premier. Si le désarmement a marqué le pas pendant longtemps, cela ne tient pas à l'insuffisance d'efforts ou à l'absence de propositions et de mesures appropriées de la part des divers pays, mais à la situation internationale tendue et troublée résultant de la confrontation et de la rivalité entre les superpuissances et de l'absence de garanties de paix et de sécurité. Les faits ont montré que seuls le respect rigoureux des buts et principes de la Charte des Nations Unies et le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriales, la non-agression et la non-ingérence mutuelles dans les affaires intérieures de chacune des parties, et l'absence du recours à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations entre Etats peuvent permettre d'améliorer véritablement la situation internationale et de créer un climat et des conditions favorables au désarmement. En conséquence, tout en recherchant le désarmement, il convient de s'efforcer de maintenir la paix et la sécurité mondiales.

La Chine poursuit une politique extérieure indépendante axée sur la paix et elle est opposée aux politiques de puissance et à tout acte d'agression et d'expansion. Nous appuyons toutes les initiatives constructives de nature à favoriser la paix mondiale et sommes disposés à établir des relations amicales avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Le Gouvernement et le peuple chinois ne négligent aucun effort pour appliquer leur programme de modernisation socialiste. Ces dernières années, nous avons réduit de notre propre initiative le volume de nos forces militaires, nous avons réduit nos dépenses militaires et reconverti une partie importante de l'industrie militaire à la production civile. Nous appuyons vivement la décision de l'Organisation des Nations Unies proclamant l'année 1986 comme étant l'Année internationale de la paix. Cette décision, qui reflète l'aspiration ardente de tous les peuples du monde à la paix mondiale, a recueilli l'appui et l'approbation de tous. Le danger de guerre subsiste, mais les forces hostiles à la guerre gagnent du terrain. Nous sommes convaincus que tant que les peuples de tous les pays s'uniront, coopéreront et accompliront des efforts communs, la paix mondiale pourra être préservée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Ambassadeur de Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président et de mon pays.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposions ce matin, aussi je propose maintenant de suspendre la séance plénière et de la reprendre cet après-midi à 15 h 30 pour entendre l'orateur encore inscrit sur la liste,

(Le Président)

et de tenir ensuite une réunion officieuse de la plénière comme indiqué précédemment.

La séance est suspendue à 13 h 10; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 339ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Est inscrit sur ma liste d'orateurs pour cet après-midi le représentant de la République arabe d'Egypte.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Saad Alfarargi.

M. ALFARARGI (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, depuis votre nomination en qualité de premier Ambassadeur d'Australie pour le désarmement et de représentant de ce pays à la Conférence du désarmement, vous avez montré une connaissance profonde des questions de désarmement et apporté une contribution remarquable à nos travaux. C'est pourquoi nous sommes heureux de vous voir présider la Conférence en ce début de la session de 1986. Nous sommes sûrs que l'efficacité dont vous avez fait preuve et votre bagage d'expérience serviront à faire avancer notre tâche, non seulement pendant ce mois de février mais aussi pendant toute la session.

Vous êtes le meilleur successeur de votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Cámpora, de l'Argentine qui, en août 1985 et tout au long de la période d'intersession, a présidé la Conférence avec une compétence et un brillant pour lesquels il mérite notre gratitude et notre estime.

J'aimerais profiter de cette occasion pour saluer nos distingués nouveaux collègues qui participent pour la première fois aux travaux de la Conférence, les Ambassadeurs Franceschi, de l'Italie, Tin Tun, de la Birmanie, Mariategui, du Pérou, Kerroum, de l'Algérie, Afande, du Kenya, Benhima, du Maroc, et Gonzalves, de l'Inde. Nous sommes certains que la vaste étendue de leur expérience diplomatique enrichira nos délibérations. Je me félicite aussi du retour à la Conférence de l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, dont la présidence en mars 1985 restera à jamais associée pour nous à une réussite : la création du Comité spécial de l'espace.

Les circonstances dans lesquelles se tient la session de 1986 justifient un espoir lucide quant aux résultats que pourrait obtenir la Conférence dans le cadre, naturellement, du mandat qui est le sien en tant qu'unique organe international multilatéral de négociation sur le désarmement. Nos espoirs se fondent sur les résultats de la réunion au sommet entre le Président Ronald Reagan, des Etats-Unis d'Amérique, et M. Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, qui s'est tenue à Genève en novembre 1985. Les deux dirigeants ont reconnu qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée. Ils ont aussi décidé qu'aucune des parties ne chercherait à s'assurer la supériorité militaire. Ils sont convenus d'accélérer leurs négociations bilatérales pour réaliser les objectifs de la Déclaration commune de janvier 1985 : prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre, limiter et réduire les armements nucléaires et faire en sorte que ces négociations aboutissent à l'élimination des armes nucléaires en quelque lieu que ce soit.

(M. Alfarargi, Egypte)

Ces importantes affirmations sont une source de satisfaction, en effet, les deux superpuissances ont la responsabilité particulière d'inverser la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures sérieuses et concrètes de désarmement nucléaire. Les propositions de limitation des armements qui ont suivi constituent un pas dans la bonne direction.

Si la circonspection s'impose aussi, c'est que les actes ne sont pas en harmonie avec les mots, voire qu'elles les démentent. Au lieu des efforts sérieux pour arrêter la course aux armements nucléaires, tant quantitative que qualitative, on constate une poursuite et une escalade désastreuses de ce processus qui risque de plus en plus de s'étendre à l'espace depuis la terre, la mer et l'air. Ces actions sont fondées sur des théories selon lesquelles on obtiendrait la paix et la sécurité internationales par l'accumulation des armements, un équilibre de la dissuasion, une guerre nucléaire limitée et la stabilité stratégique. Il a été démontré que ces théories n'étaient ni valables ni acceptables. En fait, elles accroissent les risques de guerre nucléaire, entraînent l'instabilité dans les relations internationales et un gaspillage de ressources humaines et matérielles à un moment où des millions d'êtres humains souffrent de l'arriération, de la famine, de la pauvreté et de la maladie.

La Déclaration finale de la Troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération et les résolutions de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont montré une fois de plus la quasi-unanimité de la communauté internationale sur la nécessité de conclure un traité interdisant les essais nucléaires, d'arrêter la course aux armements nucléaires, de parvenir au désarmement nucléaire, de prévenir la guerre nucléaire et d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Bien que la Conférence du désarmement ait été instamment priée dans ces instruments de poursuivre son travail de négociation dans ces domaines, nous constatons que quelques Etats restent inflexibles dans leur refus de s'engager sur cette voie et invoquent des arguments et des justifications qui ne sont pas pertinents pour retarder la mise en oeuvre de ces recommandations et résolutions par la Conférence du désarmement. Nous devons nous opposer fermement à cette tendance. Il nous faut montrer la volonté politique nécessaire pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Ce n'est pas par hasard que le point intitulé "Interdiction des essais nucléaires" a été placé en tête de l'ordre du jour de la Conférence. Une telle interdiction est la première mesure nécessaire pour prévenir la prolifération verticale et horizontale. Elle prouverait aussi la crédibilité des Etats dotés d'armes nucléaires qui se sont engagés à arrêter la course aux armements nucléaires. Nous estimons que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, après avoir conclu le travail introductif qui lui avait été confié en vertu de son mandat spécifique - examiner la question sous tous ses aspects - doit maintenant s'occuper de la négociation d'un traité d'interdiction des essais nucléaires en tenant compte de tous les éléments en cause, y compris la vérification, laquelle devrait être considérée sur un pied d'égalité avec les autres éléments et en association avec eux.

C'est ce qu'a confirmé la résolution 40/80 A, dans laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies s'est référée au fait que la négociation devrait prendre en considération les divers problèmes interdépendants pour permettre l'élaboration du projet de traité. L'Assemblée a engagé tous les Etats membres

(M. Alfarargi, Egypte)

de la Conférence, en particulier les trois puissances dépositaires du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération, à promouvoir la création du Comité spécial pour lancer les négociations, elle a aussi recommandé à la Conférence d'établir deux sous-comités : le premier pour examiner la structure et le champ d'application du traité, le deuxième, pour étudier le respect des dispositions et la vérification.

Nous nous félicitons de la déclaration de l'Union soviétique qui se dit prête à entamer des négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires, soit sur une base bilatérale avec les Etats-Unis, soit par la reprise des négociations tripartites avec la participation du Royaume-Uni, soit à la Conférence du désarmement. En même temps, nous regrettons la déclaration des Etats-Unis relative à la poursuite de leurs essais nucléaires et leur position selon laquelle la conclusion d'un traité d'interdiction générale des essais nucléaires est un objectif à long terme.

Si l'on considère que la vérification est l'obstacle principal qui retarde les efforts visant à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais, il nous appartient alors de nous référer, en y rendant hommage, à la déclaration de l'Union soviétique qui affirme être prête à accepter l'inspection sur place, chaque fois que de besoin, ainsi qu'à l'initiative des six Etats signataires de la Déclaration de Delhi, qui se disent disposés à participer aux efforts de vérification d'une interdiction des essais nucléaires. Il n'est pas douteux que toute mesure qui nous rapproche de l'objectif d'une interdiction complète des essais mérite notre appréciation et notre appui. Il ne faut pas tout abandonner parce que tout ne peut pas être réalisé. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision de l'Union soviétique de geler ses essais nucléaires à compter du 6 août 1985 et jusqu'au début de 1986, puis de prolonger le moratoire de trois mois supplémentaires et de la bonne volonté dont ce pays fait preuve en proposant de prolonger encore ce gel si les Etats-Unis agissent dans le même sens, ce que nous espérons tous.

Les Etats non dotés d'armes nucléaires se sont efforcés d'obtenir que la Conférence du désarmement négocie un arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. En effet, bien qu'ils reconnaissent la responsabilité spéciale qui incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires et en particulier aux deux superpuissances dans ce domaine, ils continuent de penser, à juste titre, que vu l'importance vitale de ces négociations, les Etats dotés d'armes nucléaires ne devraient en aucun cas en avoir le monopole. Ces négociations ont des incidences qui dépassent les superpuissances et concernent la communauté internationale tout entière. En conséquence, il est indispensable que les Etats non dotés d'armes nucléaires participent aux négociations sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire en exprimant leurs vues, en donnant des avis et en prenant part à la prise des décisions à la Conférence du désarmement.

Lorsque les deux superpuissances ont repris leurs négociations sur la limitation des armements, nous comptions que cela faciliterait les travaux de la Conférence sur cette question. Or, nous voyons maintenant les Etats qui avaient formulé des objections invoquer les mêmes arguments pour confirmer leur opposition, en d'autres termes, ils craignent que l'examen, par la Conférence, de cette question n'entrave et ne gêne les négociations bilatérales, limitant ainsi leurs chances de succès. Nous sommes d'un avis contraire. L'expérience acquise lors des négociations sur le désarmement

(M. Alfarargi, Egypte)

montre clairement que les négociations bilatérales et multilatérales ne s'excluent pas et ne constituent pas les unes pour les autres une source d'obstruction et d'entrave. Au contraire, elles se complètent et s'appuient. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'application des résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies sur cette question. La dernière en date est la résolution 40/152 P, par laquelle la Conférence du désarmement est priée de constituer un Comité spécial chargé de développer le paragraphe 50 du Document final et de soumettre des recommandations à la Conférence sur les meilleurs moyens d'engager des négociations multilatérales en vue de la conclusion d'accords assortis de clauses de vérification adéquates, par étapes appropriées, afin d'assurer la limitation des armements nucléaires et de réduire les stocks d'armes nucléaires en vue de leur élimination finale.

L'absence de tout progrès réel vers l'arrêt de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire renforce les craintes de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires, ainsi que leur sentiment de malaise. Ils ont l'impression qu'une menace permanente et croissante pèse sur leur sécurité, pour des motifs qui leur sont étrangers et qui leur échappent. Il est donc bien naturel que ces Etats soient ceux qui ont le plus vif désir de prévenir une guerre nucléaire. Ils savent qu'ils en seraient les victimes, et des victimes dépourvues de moyens d'en éviter les conséquences. Malgré tous les efforts déployés par ces Etats pour examiner la possibilité de parvenir à des mesures pratiques visant à prévenir une telle guerre, ils se sont heurtés jusqu'à présent à un refus. Comment interpréter autrement l'attitude d'un petit nombre d'Etats qui s'opposent à la création d'un comité spécial doté d'un mandat exclusif de négociations, conformément à la proposition faite par le Groupe des pays non alignés et neutres, proposition qui permettrait un examen exhaustif de toutes les propositions dont est saisie la Conférence, sous tous leurs aspects, et qui permettrait aussi d'étudier toutes les approches possibles à ce problème, sans ordre de priorité établi. La voie serait ainsi ouverte à des négociations visant à réaliser un accord sur des mesures pratiques appropriées à prendre pour prévenir une guerre nucléaire, comme l'Assemblée générale l'a réaffirmé dans sa résolution 40/152 Q. Nous devons nous montrer à la hauteur de nos responsabilités. Notre action doit être à la mesure de l'importance et du caractère prioritaire de la prévention d'une guerre nucléaire.

Dans le cadre des efforts qu'ils ont déployés pour prévenir la guerre nucléaire, les Etats non dotés d'armes nucléaires ont demandé des garanties contre un recours ou une menace de recours à des armes nucléaires contre eux. Il est regrettable que la seule réponse à cette demande ait été exprimée sous une forme transitoire et incomplète dans la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité. Bien que les Etats dotés d'armes nucléaires aient tenté de pallier cette lacune par des déclarations unilatérales qu'ils ont faites en 1978, à l'occasion de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il serait difficile d'affirmer, sauf en ce qui concerne la déclaration de la Chine, que les garanties ainsi données sont inconditionnelles et absolues. C'est la raison pour laquelle les Etats non dotés d'armes nucléaires ont affirmé, en 1982, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, que la question de leur sécurité devait être réglée d'une façon qu'ils jugeraient satisfaisante.

(M. Alfarargi, Egypte)

Les garanties susceptibles de donner confiance aux Etats non dotés d'armes nucléaires quant à leur sécurité et leur stabilité ont été exposées par le Ministre égyptien des affaires étrangères dans la déclaration qu'il a faite à la troisième Conférence d'examen du TNP. Selon lui, il s'agit de garanties "globales, ..., qui doivent leur être données sans conditions ni restrictions et les mettre à l'abri de toute menace, et qui doivent être fondées sur des engagements obligatoires et contenues dans un instrument international crédible et applicable".

Nous sommes donc déçus que la Conférence n'accorde pas à cette question toute l'importance qu'elle mérite et que cette importance diminue progressivement à chaque session. Nous lançons un appel aux Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires pour qu'ils se prononcent en faveur de la création d'un Comité spécial au début de la session. Ce Comité devrait entreprendre un travail sérieux et constructif afin de pouvoir s'entendre sur des arrangements internationaux visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Les orateurs qui m'ont précédé se sont accordés à reconnaître que les possibilités n'ont jamais été si favorables pour réaliser de véritables progrès dans l'élaboration d'un traité d'interdiction des armes chimiques. C'est là une conséquence du fait que le Président Reagan et M. Gorbatchev, lors de leur réunion au sommet de Genève, ont affirmé qu'ils étaient déterminés à intensifier leurs efforts pour parvenir à un tel accord. Le Comité spécial des armes chimiques, durant la reprise de sa session le mois dernier, a réellement engagé des négociations dans un esprit nouveau. Le peu de temps dont il disposait alors l'a empêché d'examiner tous les problèmes existants et d'y trouver des solutions appropriées, mais nous continuons d'espérer que cet esprit continuera de prévaloir pour appuyer le Comité dans les travaux de sa session ordinaire. Nous sommes certains que l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, poursuivra les efforts constructifs précédemment déployés par l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, durant sa présidence du Comité spécial lors de la dernière session de celui-ci.

A cet égard, je tiens à indiquer que, tout en partageant les préoccupations causées par la tendance croissante à posséder et à utiliser des armes chimiques et tout en appuyant les efforts accomplis pour maîtriser cette tendance, nous continuons de penser que ces efforts ne doivent ni se substituer à notre objectif de base, qui reste la conclusion d'une convention visant à l'interdiction complète des armes chimiques, ni le reléguer au second plan.

Notre délégation continue d'attacher une grande importance à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des armes radiologiques, y compris l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires. Cette opinion est partagée par d'autres Etats non alignés et neutres, qu'ils soient membres de la Conférence ou qu'ils n'y soient pas représentés. C'est ce qui ressort nettement des débats qui ont eu lieu à la troisième Conférence d'examen du TNP sur cette question. Pour tout Etat qui dispose de l'énergie nucléaire ou qui a un programme de production d'énergie nucléaire - tel que l'Egypte, par exemple - l'interdiction de libérer et de disséminer des matières radioactives lors d'attaques sur des installations nucléaires est une question vitale pour sa sécurité et son développement. Les attaques contre les installations nucléaires ne relèvent plus du domaine de la spéculation. Elles sont une

(M. Alfarargi, Egypte)

réalité concrète, compte tenu de ce qui s'est produit dans notre région : des installations nucléaires ont été attaquées dans le passé et continuent d'être menacées. Aussi, tout en nous félicitant des travaux remarquables et constructifs accomplis à la dernière session du Comité spécial, sous votre présidence, voudrions-nous exprimer l'espoir que cet organe mènera à bien la tâche qui lui a été confiée.

Bien que le Comité spécial sur le Programme global de désarmement ait accompli des progrès importants, il a encore beaucoup à faire pour mettre au point le projet de Programme en temps voulu pour le présenter à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session au plus tard, soit dans quelques mois. Si nous nous sommes attardés au cours des sessions précédentes, ayant à tort l'impression de disposer de beaucoup de temps, il nous faut maintenant accélérer le processus. Cependant, nous continuons d'être convaincus que sous l'éminente direction de l'Ambassadeur Garcia Robles, Président du Comité spécial, et moyennant l'adoption de positions constructives et souples par les diverses délégations, nous mènerons notre tâche à bien dans le délai fixé.

Depuis que l'homme a pénétré dans l'espace, des efforts sont déployés sur le plan international en vue de conclure des conventions et d'arrêter des mesures internationales appropriées pour faire en sorte qu'il soit utilisé à des fins pacifiques et préservé de la militarisation et de la course aux armements. Si l'on a réussi à conclure un certain nombre de traités à cet effet, tels que le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, ces instruments sont restés dans l'ensemble insuffisants pour instituer le système juridique international intégré auquel nous visons. Le Document final a appelé l'attention sur ces lacunes en demandant que de nouvelles mesures soient prises et que des négociations internationales appropriées soient engagées, conformément à l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace. Les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la dernière en date est la résolution 40/87, ont confirmé cette notion en soulignant le rôle primordial que la Conférence du désarmement doit jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Cette question revêt une importance croissante compte tenu de la déclaration des Etats-Unis relative à son Initiative de défense stratégique, qui est fondée sur la création d'un système défensif de missiles antimissiles basé dans l'espace.

Cette Initiative est considérée par la plupart des Etats comme étant une grave escalade de la course aux armements et comme donnant à celle-ci des dimensions entièrement nouvelles, avec toutes les inquiétantes conséquences qui en découlent sur les plans politique, économique et militaire.

A sa dernière session, la Conférence a réussi à créer un Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Certes, ce Comité n'a tenu qu'un nombre limité de réunions pour examiner les questions de fond, mais cela a suffi à montrer les lacunes des conventions existantes et la nécessité de prendre des mesures correctives. C'est la raison pour laquelle nous espérons qu'en ce début de la session, le Comité spécial commencera par combler ces lacunes en examinant

(M. Alfarargi, Egypte)

objectivement la question d'une manière qui réponde à la gravité de la situation à laquelle nous sommes confrontés et aux dangers qui nous entourent tous, que nous soyons des Etats spatiaux ou non spatiaux.

Si l'amélioration des relations entre les deux superpuissances nous offre aujourd'hui une occasion rare et précieuse de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement, sachons en tirer parti. Donnons à la Conférence les moyens de s'acquitter de sa tâche pour répondre à la volonté de la communauté internationale et à son désir de nous voir arrêter de commun accord des mesures efficaces de désarmement qui assureraient au monde un présent plus sûr et un avenir plus lumineux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer, d'ici cinq minutes, la réunion officielle de la Conférence prévue aujourd'hui pour s'occuper des demandes de participation émanant d'Etats non membres ainsi que de quelques autres questions d'organisation.

La séance est suspendue à 16 h 10; elle est reprise à 16 h 20.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 339ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Comme suite à nos délibérations à la réunion officielle, nous devons maintenant nous occuper, aux fins de décision, des demandes émanant d'Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer aux travaux de celles-ci. Conformément à l'usage établi, nous examinerons ces demandes une par une, dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues par le Secrétariat.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.209 1/ concernant la demande reçue de la Norvège. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

1/ "En réponse à la demande de la Norvège (CD/655) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.210 2/ concernant la demande reçue de la Finlande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.211 3/ concernant la demande reçue du Portugal. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.212 4/ concernant la demande reçue de la Grèce. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il est est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.213 5/ concernant la demande reçue de la Turquie. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

2/ "En réponse à la demande de la Finlande (CD/656) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

3/ "En réponse à la demande du Portugal (CD/657) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Portugal à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

4/ "En réponse à la demande de la Grèce (CD/658) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

5/ "En réponse à la demande de la Turquie (CD/659) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Turquie à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.214 6/ concernant la demande reçue de la Nouvelle-Zélande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.215 7/ concernant la demande reçue du Danemark. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.216 8/ concernant la demande reçue de la Suisse. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.217 9/ concernant la demande reçue de l'Espagne. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

6/ "En réponse à la demande de la Nouvelle-Zélande (CD/660) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Nouvelle-Zélande à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

7/ "En réponse à la demande du Danemark (CD/662) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

8/ "En réponse à la demande de la Suisse (CD/663) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1986, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

9/ "En réponse à la demande de l'Espagne (CD/665) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Espagne à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je présente à la Conférence pour décision le Document de travail CD/WP.218 10/ concernant la demande reçue du Bangladesh. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons ainsi achevé l'examen des demandes émanant d'Etats non membres de la Conférence qui souhaitent participer aux travaux de celle-ci. Je propose maintenant de passer à une autre question.

Comme je l'ai indiqué à notre séance plénière il y a une semaine, j'ai demandé au secrétariat de distribuer un document non officiel contenant un calendrier des séances et réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires tiendraient durant la semaine prochaine. Comme à l'accoutumée, ce calendrier n'a qu'un caractère indicatif et peut être modifié en cas de besoin. Je voudrais maintenant appeler l'attention sur une modification qui m'a été signalée; il s'agit du document officiel du 13 février 1986 contenant un calendrier indicatif des séances et réunions. D'après ce document, la première réunion du Comité spécial des armes chimiques devrait se tenir le lundi 17 février. J'ai été informé que cette réunion n'aurait pas lieu à cette date et que la première réunion du Comité spécial des armes chimiques se tiendra, comme indiqué dans le calendrier, le mercredi 19 février, dans la salle III, à 15 heures.

Je voudrais faire observer que nous ne faisons pas figurer dans ce calendrier les consultations officielles auxquelles le Président procède concernant un certain nombre de points de l'ordre du jour et qui sont indiquées dans le document officiel que j'ai fait distribuer mardi. Vous vous souviendrez qu'aucune décision n'a encore été prise quant à la forme spécifique et à l'objet de ces consultations, qui dépendront de la manière dont nos échanges de vues progresseront au cours des prochains jours. Dans le même contexte, je dois mentionner qu'une consultation officielle était prévue pour cet après-midi aussitôt après la fin de la présente séance plénière de la Conférence. Les travaux accomplis lors des consultations officielles, ainsi que les indications qui m'ont été données aujourd'hui, font apparaître qu'il serait préférable de ne pas avoir de consultation officielle, comme il avait été prévu, aussitôt après la fin de la présente séance. Si les membres de la Conférence y consentent, je proposerais de supprimer cette consultation dans le programme pour aujourd'hui, mais de maintenir toutes les autres consultations officielles indiquées dans le calendrier que j'ai fait distribuer mardi.

Y a-t-il des observations au sujet du document officiel d'aujourd'hui concernant les séances et réunions que la Conférence du désarmement doit tenir pendant la semaine à venir, compte tenu de la modification annoncée ayant

10/ "En réponse à la demande du Bangladesh (CD/666) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Bangladesh à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence et aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

trait au Comité spécial des armes chimiques ? S'il n'y a pas d'observations ni d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier officieux pour ses séances et réunions de la semaine prochaine.

En ce qui concerne l'autre point que j'ai mentionné, à savoir l'annulation d'une consultation officieuse prévue pour cet après-midi, je crois comprendre que tel est le vœu de la Conférence et, s'il n'y a pas d'objections, je propose d'adopter cette procédure. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 18 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 30.

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA TROIS CENT QUARANTIÈME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 février 1986, à 10 h 30.

Président : M. R. BUTLER (Australie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. H. PETERS M. W-N. GERMANN
<u>Argentine</u> :	M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R.A. ROWE Mme M. LETTS M. J. OKELY
<u>Belgique</u> :	M. C. CLERCKX
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN U HLA MYINT AYE AYE MU
<u>Brésil</u> :	M. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. R.J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG M. YANG MINGLIANG M. LI DAOZHONG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. S. ALFARARGI M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
M. T. BARTHELEMY
Mme L. BRONSON
M. R. GOUGH
M. R. LEVINE
M. B. TUA
M. J. GRANGER
M. R. NELSON
M. R. LUACES

Ethiopie :

M. F. YOHANNES

France :

M. J. JESSEL
M. H. RENIE

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. T. TOTH
M. F. GAJDA

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie :

M. S. SUTOWARDOYO
M. N. WISNOEMOERTI
M. A.M. FACHIR
M. A. MASBAR AKBAR
M. F. QASIM
M. R.I. JENIE

Italie :

M. R. FRANCESCHI
M. F. PIAGGESI
M. M. PAVESE
M. E. SIVIERO
M. G. ADORNI BRACCESI

Japon :

M. R. IMAI
M. M. KONISHI
M. K. KUDO
M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. D.D. AFANDE
M. F. JOSIAH

Maroc :

M. O. HILALE
M. S. BENRYANE

Mexique :

Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
M. P. MACEDO RIBA

Mongolie :

M. L. BAYART
M. G. GONGOR

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Nigéria :</u>	M. B.O. TONWE M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan :</u>	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas :</u>	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou :</u>	
<u>Pologne :</u>	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ M. J. RYCHLAK
<u>République démocratique allemande :</u>	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran :</u>	M. N. KAZEMI KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie :</u>	M. I. VOICOU M. G. CHIRILA M. V. FAUR
<u>Royaume-Uni :</u>	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka :</u>	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède :</u>	M. L-E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie :</u>	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques :</u>	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. E.K. POTIARKINE M. G.N. VACHADZE M. L.A. NAOUMOV

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de la
Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 340ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence aborde aujourd'hui l'examen des points 1, "Interdiction des essais nucléaires", et 2, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Conformément au calendrier des séances et réunions pour la semaine en cours, je me propose, lorsque la liste des orateurs aura été épuisée, de convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour s'occuper d'une demande émanant d'un Etat non membre qui souhaite participer à nos travaux ainsi que pour examiner quelques questions d'organisation.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne, de Sri Lanka, de l'Argentine, du Nigéria et du Kenya.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Henning Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, selon notre usage, de nombreuses délégations ont de nouveau consacré la période d'ouverture de la session annuelle de la Conférence à une évaluation générale de la situation politique d'ensemble dans laquelle nous avons repris nos travaux. Ce bilan s'est avéré très utile. Ma délégation constate avec satisfaction qu'il a engendré une certaine communauté de vues. Toutes les délégations reconnaissent que la nouvelle année a commencé sous des auspices favorables au processus de limitation des armements et qu'il semble maintenant possible de réaliser des progrès vers des relations plus stables et de meilleure coopération entre les deux importants systèmes militaires ainsi que, de manière générale, vers un monde plus pacifique et moins tributaire de l'accumulation massive des armements. Elles reconnaissent aussi qu'il faut mettre ces occasions activement à profit et qu'une tâche particulière et considérable attend la Conférence du désarmement. Dans le cadre organisationnel approprié, on nous demande de faire un travail de fond, sur autant de points que possible de notre ordre du jour.

Comme l'année dernière, nombre de délégations ont insisté sur le rôle du processus multilatéral de limitation des armements, alors que, dans l'immédiat, l'attention est surtout axée sur le processus bilatéral de négociation en cours. Ma délégation reconnaît, elle aussi, qu'il nous faut, à ce stade initial de nos travaux annuels, définir plus clairement et plus activement la relation entre la limitation bilatérale des armements et le désarmement multilatéral au sein de la Conférence du désarmement. L'année dernière, à cette conférence, M. Genscher, Ministre des affaires étrangères, reconnaissant que ces deux aspects du désarmement se juxtaposent nécessairement et se renforcent mutuellement, a préconisé de mener une activité parallèle constructive dans ces deux domaines. Il n'est pas difficile de trouver des critères objectifs rationnels permettant de définir et de délimiter le domaine multilatéral par rapport à son pendant bilatéral. Les problèmes mondiaux de sécurité exigent des solutions mondiales.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Il y a des domaines où, vu la nature même du sujet traité, il est clair que seule une réglementation globale peut fournir des solutions durables. Les négociations sur l'élimination complète et effective des armes chimiques en sont, nous le reconnaissons tous, un exemple frappant.

Il existe d'autres préoccupations globales en matière de limitation des armements sur lesquelles les membres de la Conférence du désarmement devront singulièrement se pencher en 1986. La question d'une interdiction complète des essais nucléaires en est une, si elle se détache particulièrement, c'est à cause de sa signification réelle en termes militaires et, aussi, de la valeur symbolique qu'on lui confère souvent eu égard au processus de désarmement. Comme cette session plénière de 1986 est la première où, d'après notre programme de travail, nous traitons de la question d'une interdiction des essais nucléaires, je voudrais consacrer ma déclaration à ce sujet et marquer ainsi l'importance que le Gouvernement fédéral y attache, tout en précisant de nouveau notre approche d'ensemble.

Pour l'essentiel, la position du Gouvernement fédéral n'a pas varié au fil des ans. L'interdiction complète des essais nucléaires est et reste un objectif majeur dans le cadre de nos négociations sur la limitation des armements. Notre attachement à cet objectif est sans équivoque et nous l'avons exprimé dans de nombreuses déclarations, à l'Assemblée générale des Nations Unies et ici même. Le Chancelier Kohl l'a encore confirmé récemment lorsqu'il a dit, le 9 janvier 1986, que le Gouvernement fédéral "avait depuis longtemps prouvé son intérêt fondamental pour une interdiction complète des essais". Dans la même déclaration, le Chancelier a aussi dit qu'on avait maintenant de meilleures chances de venir à bout de ce problème.

En préconisant de chercher une solution au problème des essais nucléaires, nous avons toujours souligné que l'arrêt de ces essais devait être envisagé dans le cadre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires où les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à négocier de bonne foi sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Dans la perspective qui est la sienne touchant la limitation des armements, le Traité sur la non-prolifération a de toute évidence pour objectif non seulement une interdiction des essais mais aussi la réduction des armements nucléaires. Les Etats qui ont participé à la troisième Conférence d'examen, tenue récemment, y ont aussi clairement reconnu - et de concert - qu'il existait un rapport entre la cessation des essais et l'élimination des armes nucléaires. Il est important de garder clairement présent à l'esprit que ces processus complexes sont interdépendants. Dans la déclaration que je viens de citer, le Chancelier Kohl a expressément affirmé "qu'un traité d'interdiction des essais ne pourrait pas remplacer une réduction substantielle des arsenaux d'armes existants".

Les deux actions ne sont pas non plus équivalentes. Il est des plus souhaitable, et c'est même vital, de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais, et de l'appliquer, mais cela n'est pas à confondre avec la réduction des armes nucléaires ou la recherche du degré souhaité de stabilité et d'équilibre stratégiques.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Il y a maintenant de bonnes perspectives de mener de front la poursuite de tous ces objectifs. Mon Gouvernement espère que les négociations nucléaires bilatérales de Genève, qui visent la réduction des arsenaux nucléaires, favoriseront aussi la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais qui puisse, dans un avenir proche, jouer le rôle stabilisateur que nous en attendons tous. Il ressort des propositions formulées le 15 janvier par le Secrétaire général Gorbatchev - propositions significatives à notre sens et qui contiennent sur le fond des éléments importants - que l'Union soviétique reconnaît aussi l'existence d'un tel rapport. Le Secrétaire général parle du lien entre la réduction des armes nucléaires et une interdiction des essais. Nous voulons espérer que les deux grandes puissances attacheront aussi dans leur dialogue sur la limitation des armements l'attention qu'elle mérite à la question de savoir à quel stade des réductions envisagées un traité sur l'interdiction complète des essais pourrait exercer son effet stabilisateur.

Il est un second critère qui, comme nous le savons tous, permettrait de mesurer l'utilité d'un traité sur l'interdiction complète des essais, c'est celui de l'efficacité du contrôle international. Mon Gouvernement a noté à ce sujet que les propositions récentes du Secrétaire général Gorbatchev indiquent une possibilité d'avance dans le domaine de la vérification et donnent à penser, en particulier, qu'on ne permettra pas que la vérification constitue un obstacle sur la voie de la cessation des essais d'armes nucléaires. Il y a lieu de noter tout spécialement que l'Union soviétique semble maintenant prête à accepter des inspections sur place pour la surveillance des essais ou la vérification de l'absence d'essais. Nous espérons que ces nouvelles ouvertures seront la source de nouveaux progrès. Il est encourageant aussi que, dans une déclaration récente, six chefs d'Etat et de gouvernement originaires de quatre continents aient proposé des mesures de vérification sismologique. Ils reconnaissaient de la sorte la nécessité d'intégrer dans un accord futur sur l'arrêt des essais un mécanisme de vérification internationale fiable.

L'importance d'une vérification adéquate, adaptée aux objectifs, à la portée et à la nature des accords de désarmement est aujourd'hui universellement reconnue. La résolution 40/152 O de l'Assemblée générale des Nations Unies témoigne d'une évolution dont on se félicite et du fait que les questions de vérification sont appréhendées avec de plus en plus de clarté. Aujourd'hui, il n'est plus guère besoin de démontrer que des accords de désarmement qui éluderaient la question de la vérification et ne contiendraient pas de dispositions appropriées en matière de respect des obligations souscrites seraient incomplets et, en cas de controverse, risqueraient de saper la confiance mutuelle des Etats au lieu de la promouvoir. De nombreuses délégations devront faire face à cette question lorsque, dans le courant de l'année, on en arrivera à l'examen de fonctionnement de la Convention sur les armes bactériologiques. Toutefois, la résolution 40/152 O montre clairement aussi que, loin d'être en soi un objectif abstrait, la vérification est subordonnée à des objectifs particuliers de limitation des armements, aussi l'excès d'exigences en matière de vérification est-il destructeur, car il peut faire naître le soupçon que ceux qui s'y livrent cherchent moins à conclure l'accord sur le désarmement qu'à l'éviter. L'importante tâche de négociateurs responsables consiste à définir avec précision le niveau de confiance nécessaire pour assurer la surveillance efficace du respect d'un accord donné et à déterminer, à partir d'une solide connaissance de l'état d'avancement des techniques de vérification, comment atteindre ce niveau et s'y maintenir.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

La vérification d'un traité sur l'interdiction complète des essais n'est pas une tâche facile et personne ne devrait proclamer que les problèmes techniques qu'elle implique ont été vraiment résolus. Ceux qui ont tendance à citer à cet effet des déclarations tirées du passé ne tiennent pas compte de l'évolution rapide de l'environnement technologique dans lequel les essais nucléaires et la vérification peuvent se dérouler, sans parler de l'évolution des techniques d'évasion qui peut être tout aussi rapide.

C'est dans un tel esprit de recherche responsable d'un système négocié et adéquat de vérification d'une interdiction future des essais que ma délégation a présenté, l'année dernière, les documents de travail CD/612 et CD/624. Tous deux - l'un éclairant les aspects politiques, l'autre orienté davantage vers des solutions techniques - proposaient l'établissement progressif d'un réseau mondial permanent de surveillance sismique. Cette initiative a pour but de faire avancer de façon concrète et pratique les travaux sur une interdiction complète des essais. Elle se fonde sur la reconnaissance du fait que les modèles de vérification sont complexes et qu'il faut disposer de temps pour les élaborer et les perfectionner. Il est donc nécessaire que ce travail, qui se rattache clairement à la finalité du traité futur, soit amorcé dès que possible pour éviter toute perte de temps et pour s'assurer que toutes les méthodes scientifiques utilisées le soient d'une manière qui permette d'obtenir les résultats souhaités, au moment opportun.

On a enregistré des progrès significatifs dans l'application de la technologie sismologique, en particulier ces dernières années. Toutefois, on peut identifier quatre domaines où s'imposent encore des travaux pratiques et un perfectionnement des méthodes, si l'on veut créer un réseau mondial qui fonctionne de manière fiable.

L'établissement d'un régime d'interdiction complète des essais exige l'installation d'un réseau sismologique mondial qui permette d'assurer dans le monde entier le respect d'un traité qui, pour des raisons évidentes, devrait bénéficier d'une adhésion universelle. Matériellement, la création d'un réseau mondial efficace demandera toutefois un certain temps, plusieurs années sans doute, cela dépendra de l'intensité des efforts et du volume de ressources financières allouées à cette fin. Si on concluait demain un traité sur l'interdiction complète des essais, on ne disposerait pas des installations sismologiques nécessaires pour garantir, au niveau de confiance approprié, une vérification fiable, à l'échelle mondiale, du respect des engagements pris.

Il faut en deuxième lieu considérer le niveau de développement, l'état d'avancement de la technologie sismologique. Bien que, en théorie, une large gamme de problèmes concernant la détection et l'identification des explosions nucléaires aient été résolus et que certains des éléments et systèmes que comportent les installations sismologiques aient été testés et exploités, il reste un certain nombre de questions ouvertes, en particulier s'agissant des scénarios possibles de camouflage, comme l'étouffement, voire le découplage de signaux sismiques engendrés par une explosion nucléaire expérimentale réalisée dans une vaste cavité souterraine. La communauté scientifique continue à chercher des réponses pratiques et fiables à ces questions cruciales.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Troisièmement, il faut étudier la possibilité de fonctionnement d'un système complexe mondial de collecte, de transmission et de traitement des données sismologiques. Il se peut que des stations sismographiques individuelles fonctionnent efficacement, mais on n'a pas encore bien établi - comme le montrera le rapport du Groupe d'experts scientifiques sur l'essai technique effectué en 1984 - comment exploiter d'une façon fiable et sans à-coups un système interconnecté de 50 à 100 stations sismologiques situées dans différents pays et parties du monde et administrées par de nombreuses nations et comment assurer la transmission des données vers des centres internationaux et à partir de ces centres.

Enfin, la technologie sismologique disponible n'a été jusqu'ici appliquée et testée à l'échelle mondiale qu'au cours des essais effectués par le Groupe. Or la portée de ces essais est limitée. Les techniques d'avant-garde - systèmes d'acquisition des données à haute performance, données du niveau II, communication rapide des données en temps réel et installations sismologiques automatisées, par exemple - n'ont pas encore été mises en place et essayées dans le cadre d'un réseau mondial.

C'est en se fondant sur ces considérations que le Gouvernement fédéral a proposé d'établir progressivement, avant la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, un système sismologique mondial de surveillance et de vérification, l'objectif étant d'utiliser avec le plus d'efficacité possible le temps dont on disposerait avant la mise en oeuvre du traité. Pour amorcer ce processus, il faudrait assurer le fonctionnement continu du système international d'échange de données sismologiques, que le Groupe d'experts scientifiques a mis à l'épreuve en 1984. Alors même qu'il fonctionnerait, le système serait étendu géographiquement et amélioré techniquement et on s'appliquerait à mettre en oeuvre un réseau sismologique mondial qui aurait le degré de perfectionnement nécessaire pour assurer la surveillance et la vérification d'une interdiction complète des essais à l'échelle mondiale. Le projet proposé donnerait aux scientifiques la possibilité de chercher à résoudre dans l'action même les problèmes qui subsistent en matière de surveillance et de vérification et d'accroître progressivement la capacité du système en fait de détection, de localisation et d'identification des explosions. Grâce à ce processus dynamique de recherche scientifique et d'application pratique, le réseau sismologique mondial mûrirait dans le temps et, lorsqu'on en aurait besoin, il serait en place et opérationnel.

La création et le fonctionnement continu d'un tel réseau doivent être insérés dans un cadre institutionnel. Il est donc suggéré, pendant la période de transition, c'est-à-dire pendant la phase qui précède la conclusion du traité, de confier au Groupe d'experts scientifiques la tâche de superviser les opérations et de formuler des recommandations pour continuer à améliorer le fonctionnement du système. Les installations sismologiques et les centres de données seraient exploités, comme ils l'ont été au cours de l'expérience de 1984, par les Etats participants. Comme par le passé, le Groupe d'experts scientifiques soumettrait ses recommandations et ses rapports à la Conférence du désarmement en sa qualité d'organe politique décideur. Le traité sur l'interdiction des essais conclu, les dispositions concernant le réseau mondial et ses modalités de fonctionnement seraient inévitablement incorporées dans le texte.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

La proposition que j'ai esquissée s'applique exclusivement à l'établissement d'un réseau sismologique multilatéral mondial. D'après l'étude technique que ma délégation a présentée dans le document CD/624, un réseau sismologique mondial utilisant la technologie la plus avancée pourrait atteindre une norme de performance assurant la détection et l'identification d'explosions jusqu'au niveau 4,0 de magnitude des ondes de volume, ce qui équivaut approximativement à une explosion de 5 à 10 kt de puissance dans une roche sèche non consolidée ou à une puissance d'environ 1 kt pour les explosions se produisant dans une roche dure humide. L'existence d'un nombre approprié de réseaux nationaux supplémentaires permettrait d'améliorer considérablement la capacité de détection et d'identification des explosions et ferait des explosions expérimentales de faible puissance et des tentatives de camouflage par découplage en cavité une entreprise plutôt difficile et risquée.

Je tiens à souligner que cette initiative ne tend d'aucune manière à réduire l'importance des autres travaux qu'il faut effectuer pour résoudre les problèmes en suspens liés à une interdiction complète des essais. Comme il l'a déjà dit, mon Gouvernement attache une grande importance à la poursuite des travaux de la Conférence du désarmement, sur une interdiction complète des essais. Le projet que nous proposons offre à la Conférence l'occasion d'aborder de manière pratique et concrète la question centrale de la vérification d'une interdiction des essais nucléaires. C'est là au demeurant une tâche qui s'impose. L'établissement d'un réseau mondial de surveillance sismologique contribuera pour beaucoup à la faire avancer. Ma délégation est prête à reprendre le travail dans un Comité spécial sur l'interdiction complète des essais et espère que cette proposition concrète et pratique suscitera une réaction positive, approbative et détaillée de la part des délégations qui participent à la Conférence.

Il n'a pas été possible d'accomplir cette tâche à notre précédente session, qui tirait à sa fin lorsque les représentants ont été saisis des deux documents susmentionnés. Je suis sûr qu'entre-temps ceux-ci ont retenu l'attention requise de la part des experts et des administrations. Je demande donc instamment à mes collègues de bien vouloir concentrer leur attention sur cette proposition et de faire en sorte qu'elle puisse être examinée en profondeur pendant cette session, sous ses aspects politiques aussi bien que techniques, tant au sein de l'organe approprié de la Conférence que du Groupe d'experts scientifiques.

Ceci m'amène à parler des choix difficiles qu'il semble que nous ayons à faire en matière d'organisation. Ma délégation souhaite vivement que le comité spécial sur les questions liées aux essais nucléaires soit rétabli dès que possible. Compte tenu de la politique relative à un traité sur l'interdiction complète des essais que je viens de préciser une fois de plus, nous souhaitons entreprendre dès que possible le travail pratique nécessaire, en ne perdant pas de vue, naturellement, les négociations sans lesquelles son utilité resterait bornée. A notre sens, il est impératif d'étudier dans les plus brefs délais les conditions techniques et institutionnelles qui sous-tendent la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais et de s'entendre à ce propos. La position de ma délégation quant au mandat qu'il faudrait confier à un comité spécial pour entreprendre ce travail est claire et a été exposée en plusieurs occasions. Elle concorde avec celle des autres délégations membres

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

du Groupe occidental. La meilleure façon d'entreprendre rapidement et d'une façon pragmatique le travail nécessaire serait de partir du projet de mandat présenté dans le document CD/521 et d'y associer le programme de travail détaillé qui figure dans le document CD/621. La Conférence est saisie de ces deux textes depuis quelque temps déjà. Ma délégation est cependant aussi prête à examiner de près tous autres documents qui semblerait avoir le même but et qui pourraient recueillir l'appui de toutes les délégations intéressées. Les différences de libellé ne peuvent constituer un problème insurmontable si l'efficacité d'un texte visant à répondre à des préoccupations de sécurité reste inchangée. Je souhaite, Monsieur le Président, que le processus de consultation que vous avez engagé sur cette question d'organisation soit rapidement mené à bien. Ma délégation souhaite apporter toute l'aide possible en vue de l'établissement rapide de l'organe de travail approprié. Vous nous trouverez ouverts aux propositions émanant d'autres délégations qui partagent notre intérêt fondamental pour la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Me référant à la part active que vous avez prise aux consultations menées à ce sujet, je tiens à saisir l'occasion qui m'est ici donnée, Monsieur le Président, de vous dire à quel point ma délégation se félicite de vous voir présider la Conférence, ce mois-ci. Le représentant dynamique et compétent d'un pays qui, à l'heure actuelle, apporte une contribution dynamique et importante à la cause du désarmement rend un grand service à la Conférence en cette phase initiale de ses travaux annuels.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Dhanapala.

M. DHANAPALA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Ma délégation est particulièrement heureuse de voir à la tête de notre Conférence un Président originaire de l'Australie, pays avec lequel Sri Lanka a tant de liens, dont celui d'une même appartenance au Commonwealth. Votre accession à la Présidence est pour moi une satisfaction personnelle en raison des relations que nous entretenons depuis deux décennies et de votre attachement sans réserve à la cause du désarmement. Le fait que vous présidiez notre Conférence ce mois-ci est de bon augure pour les travaux sur le désarmement en 1986. Après avoir vu la Conférence marquer un record en adoptant son ordre du jour et son programme de travail et en créant deux comités spéciaux dès la première semaine de nos délibérations, il nous reste à espérer qu'elle fera preuve de la même célérité pour la création d'autres comités spéciaux dotés de mandats appropriés, notamment en ce qui concerne les points de notre ordre du jour ayant trait aux armes nucléaires. La Conférence du désarmement pourrait alors négocier sur le désarmement au lieu de négocier sur des négociations.

Nos remerciements vont à l'Ambassadeur Campora, de l'Argentine, qui a habilement guidé les travaux de la Conférence dont il a assumé la présidence au mois d'août 1985. Nous tenons aussi à souhaiter la bienvenue aux distingués Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc, du Pérou, du Venezuela et du Zaïre.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Avant moi, nombre d'orateurs éminents ont évoqué le climat d'espoir qu'a fait naître la Réunion au sommet de novembre 1985 entre le Président Reagan, des Etats-Unis, et le Secrétaire général Gorbatchev, de l'URSS - dirigeants de deux pays qui possèdent entre eux 95 % des arsenaux nucléaires mondiaux. Ce climat a été renforcé par les propositions de grande portée faites en janvier de cette année par le Secrétaire général Gorbatchev. Nous partageons ces espoirs. Cependant, de même que l'année passée, nous devons nous garder de fonder un espoir excessif sur une base aussi mince. Néanmoins, ma délégation ne sous-estime pas l'importance considérable des principes et des bonnes intentions professés dans la Déclaration commune publiée à l'issue du sommet de Genève, ni des propositions du Secrétaire général Gorbatchev. Il n'en est pas moins vrai que ces principes généraux et ces propositions constituent une promesse et n'apportent pas la certitude de résultats concrets. Le point de vue de ma délégation est celui d'un pays en développement non aligné, toujours perplexe et inquiet devant la course aux armements et la menace d'une guerre nucléaire qui n'a rien perdu de son acuité depuis la Réunion au sommet de novembre 1985. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à Luanda, en septembre 1985, est parvenue à la conclusion suivante dans son document final :

"Depuis près de 40 ans, la survie de l'humanité dépend de l'idée que se font de leur sécurité un petit nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, plus particulièrement les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires... En conséquence, les ministres jugent inacceptable que la sécurité de tous les Etats et la survie même de l'humanité soient tributaires des intérêts de sécurité et des relations nationales d'une poignée d'Etats dotés d'armes nucléaires. Les mesures de prévention de la guerre nucléaire et de désarmement nucléaire doivent tenir compte de la même manière des intérêts de sécurité des Etats dotés et des Etats non dotés d'armes nucléaires et veiller à ce que la survie de l'humanité ne soit pas mise en danger."

L'année passée, à la veille du sommet de Genève, conformément à une proposition faite par le Premier Ministre de Sri Lanka, M. Premadasa, à la quarantième session anniversaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, ma délégation, de concert avec celle de la Yougoslavie, a parrainé une résolution sur les négociations bilatérales qui a été adoptée sans opposition. Dans cette résolution - la résolution 40/18 - l'Assemblée générale exprimait l'espoir que la Réunion au sommet de Genève entre les deux dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique donnerait "un élan décisif à leurs négociations bilatérales en cours, afin que celles-ci aboutissent sans retard à des accords effectifs quant à la cessation de la course aux armements nucléaires avec ses effets négatifs sur la sécurité internationale comme pour le développement social et économique, à la réduction de leurs arsenaux nucléaires, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques". La résolution réaffirmait en outre que ces négociations mettaient en jeu les intérêts vitaux de tous les peuples, y compris ceux des deux parties aux négociations. Elle énonçait également des principes importants quant à la nécessité d'établir un lien entre les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement. La série de négociations bilatérales lancées à la suite de la Déclaration commune Shultz-Gromyko du 8 janvier 1985, qui visait à prévenir une course aux armements dans l'espace et à y mettre fin sur la Terre, en vue d'aboutir en fin de compte

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

à l'élimination complète des armements nucléaires en quelque lieu que ce soit, n'a pas donné de résultats concrets en 1985. Malgré la décision prise au sommet d'accélérer et d'intensifier ces négociations, nous ne savons pas que la série de négociations qui a débuté à Genève le 16 janvier de cette année progresse de façon plus satisfaisante que l'année passée. Au lieu de cela, les deux parties nous informent que des propositions ont été présentées et que des réponses sont attendues. Certes, un monde dans lequel les deux superpuissances nucléaires dialoguent entre elles est préférable à un monde où il n'y aurait pas d'échanges de vues. Cependant, faut-il que l'adage selon lequel "au pays des aveugles les borgnes sont rois" infléchisse notre échelle de valeurs au point que nous nous contentions d'une série de principes et de propositions déclaratoires, voire que nous les saluions comme marquant le début d'une ère nouvelle de désarmement ?

Ma délégation applaudit à l'accord intervenu sur les principes énoncés dans la Déclaration commune américano-soviétique du 21 novembre 1985, elle se félicite particulièrement que les parties soient convenues qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée, qu'il fallait prévenir toute guerre entre elles, qu'elle fût nucléaire ou classique, et qu'elles ne chercheraient pas à s'assurer la supériorité militaire. Ma délégation, quant à elle - c'est peut-être l'effet de l'innocence naïve d'une petite nation non alignée et non nucléaire - pense que ces déclarations ont pour corollaire logique des mesures immédiates et concrètes en vue de démanteler les systèmes d'armes des deux alliances militaires. Négociations bilatérales ou multilatérales, l'ordre du jour de la Conférence du désarmement n'a jamais été dégarni. Aujourd'hui, si l'on se base sur les informations officielles, il acquiert une plus grande spécificité avec la proposition visant à réduire de 50 % les armements nucléaires et à conclure un accord intérimaire sur les missiles de portée intermédiaire et avec la série de propositions contenues dans la déclaration du Secrétaire général Gorbatchev en date du 15 janvier 1986, qui visent à appliquer le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons qu'avant le nouveau sommet prévu pour cette année, des progrès concrets seront réalisés dans la mise en oeuvre de ces propositions. La majorité des Etats du monde et la survie de l'humanité ne peuvent plus dépendre des intérêts de sécurité des grandes puissances. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le message qu'il a récemment adressé à la Conférence, a reconnu que la tâche qui nous attendait n'avait rien perdu de son ampleur. Il s'est exprimé ainsi :

"L'amélioration générale du climat international ne réduit en rien cependant l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour conclure des accords tangibles. Les dangers qui découlent de l'existence de vastes arsenaux d'armes nucléaires ne sont pas moindres et il faut y ajouter ceux que font courir les stocks toujours croissants d'armes classiques. En maints lieux, le recours à la force continue de répandre la destruction et la mort et de menacer le renforcement nécessaire de la confiance à l'échelle internationale, l'augmentation des dépenses militaires dans le monde n'a pas encore été enrayée, alors que de vastes régions sont sérieusement à court de ressources pour assurer leur développement."

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Parallèlement à ces négociations bilatérales, il est urgent de faire avancer les négociations multilatérales. En dehors de la Conférence du désarmement, nous fondons de grands espoirs sur la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui se tiendra opportunément à Paris, en juillet de cette année, sur la proposition du distingué Président de la République française. Les préparatifs de cette Conférence progressent de façon sérieuse et pragmatique. Nous espérons vivement que tous les pays participeront à cette Conférence et qu'après l'abondance des déclarations qui ont été prononcées, en 1985, pour appuyer l'ONU et les organisations qui lui sont reliées à l'occasion du quarantième anniversaire, le principe de la coopération multilatérale au service de la paix et du développement sera renforcé par des mesures concrètes. Il ressort d'une étude récente sur le système des Nations Unies que les montants engagés pour la paix, les problèmes politiques et la sécurité représentent moins d'un dixième des sommes dépensées chaque jour pour les armements. A mesure que nous approchons du XXI^e siècle, de nombreuses crises frappent le monde, mais la crise de la sécurité, qui met en jeu la survie de l'humanité, implique la militarisation des économies et des sociétés et le détournement à des fins militaires de ressources déjà insuffisantes pour satisfaire les besoins fondamentaux. A l'heure actuelle, une possibilité s'offre à nous de retarder, sinon d'arrêter, ce détournement. Le Premier Ministre Premadasa, prenant la parole à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a déclaré ce qui suit :

"Il n'est nullement nécessaire d'insister sur le caractère immoral des sommes énormes consacrées aux armements dans un monde dont les ressources sont restreintes et qui aspire au développement et à la survie de l'humanité. Trois préoccupations découlent de ces dépenses dont le caractère néfaste est indéniable : le caractère fatal de l'accumulation des armes, la concentration de la puissance de destruction dans les mains de quelques nations et le détournement de ressources restreintes et des compétences au profit de l'industrie de la mort. Tout cela pourrait aboutir à la destruction de toute vie humaine et ajouter aux privations que connaît l'humanité. Mahatma Gandhi avait exprimé cela en ces termes : 'Les bombes ne seront pas détruites par des contre-bombes, tout comme la violence ne peut être détruite par la contre-violence'."

L'ordre de priorité à suivre dans le domaine du désarmement n'est pas une question subjective si nous nous conformons au Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cependant, on entend fréquemment des délégations nous prier instamment de faire preuve d'esprit pratique et de réalisme. Ce qui est pratique et réaliste, pour certaines, c'est d'accepter le statu quo. Pour d'autres, cela équivaut à accepter une situation dans laquelle une ou deux délégations adoptent des positions immuables sur certains problèmes et refusent de suivre la voie du débat et du compromis, la seule qui conduise à la coopération et aux accords multilatéraux. Ma délégation s'opposera à ceux qui préconisent ainsi des échanges inégaux, quel que soit le forum où ils se font entendre.

En Asie du Sud, région en développement où vit un cinquième de l'humanité, la Réunion au sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) qui s'est tenue à Dacca, les 7 et 8 décembre 1985, a déclaré que les chefs d'Etat ou de gouvernement des sept pays étaient "alarmés devant l'escalade sans précédent de la course aux

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

armements, en particulier sous son aspect nucléaire. Ils ont reconnu que l'humanité était aujourd'hui confrontée à la menace d'autodestruction qui découlait de l'accumulation massive des armes les plus destructives qui aient jamais été fabriquées. La course aux armements intensifiait la tension internationale et violait les principes de la Charte des Nations Unies. Les dirigeants ont demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires de procéder d'urgence à des négociations en vue de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais aboutissant à la cessation complète de l'essai, de la fabrication et du déploiement des armes nucléaires".

Nous sommes profondément conscients du fait que, telle une vague nouvelle et irrésistible, l'opinion mondiale se prononce sur l'importante question des essais nucléaires. Un vigoureux élan a été donné par le Document final de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a enregistré l'opinion d'une majorité écrasante de pays pour lesquels les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité devraient reprendre les négociations trilatérales et tous les Etats dotés d'armes nucléaires "participer d'urgence à la négociation et à la conclusion" d'un traité multilatéral sur une interdiction complète des essais nucléaires, à titre hautement prioritaire, à la Conférence du désarmement. On s'efforce actuellement d'élaborer d'autres approches visant au même but, avec l'appui d'organisations non gouvernementales et de groupes internationaux.

Depuis l'ouverture de la session de 1986 de la Conférence du désarmement, des déclarations ont déjà été faites sur la nécessité de progresser en ce qui concerne le point 1 de notre ordre du jour, l'"Interdiction des essais nucléaires". La prolongation unilatérale jusqu'au 31 mars du moratoire proclamé par l'URSS sur les essais nucléaires donne à cette question un caractère d'urgence et exige des mesures rapides de notre part. Dans les deux résolutions qu'elle a adoptées à sa dernière session, l'Assemblée générale nous a engagés, nous Etats membres de la Conférence du désarmement, à procéder à des négociations sur la cessation complète des explosions expérimentales d'armes nucléaires et elle a recommandé des approches souples à cet effet. Il est regrettable que la Déclaration commune de la Réunion au sommet de Genève ne fasse pas mention de ce point essentiel de l'ordre du jour général du désarmement. Les membres de la Conférence du désarmement ne peuvent trahir les espoirs des peuples du monde, ni saper le rôle qui revient à la Conférence en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement en s'abstenant d'agir au sujet d'une question importante, alors qu'un groupe d'experts scientifiques a mené à bonne fin des travaux sur la question connexe de la vérification. Nous sommes alarmés par la fluctuation des arguments de ceux qui s'opposent à une interdiction des essais nucléaires. Lorsque l'argument présenté en ce qui concerne la vérification s'est révélé peu convaincant du fait du progrès des techniques scientifiques de vérification et de la décision politique de certains pays d'autoriser au besoin des inspections sur place, de nouvelles raisons ont été avancées pour contrecarrer la demande d'interdiction complète des essais. On a notamment invoqué l'importance que ceux-ci présentaient pour la mise au point de nouvelles armes et la nécessité de mettre à l'essai et de moderniser les arsenaux existants. Si l'on estime que des réductions importantes et vérifiables des arsenaux d'armes nucléaires sont de la plus haute priorité, c'est assurément un non-sens de procéder à des essais en vue de la mise au point de nouvelles armes et du maintien des armes existantes.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

La logique et la raison caractérisent rarement l'argumentation de ceux qui voudraient des bombes toujours plus puissantes et plus perfectionnées. L'interdiction des essais est un commencement et non une fin en soi. Nous sommes heureux de voir que l'opinion publique mondiale, qui s'est prononcée en faveur d'une interdiction des essais nucléaires, a eu suffisamment de poids pour entraîner une réduction du nombre des essais détectés en 1985. La Conférence du désarmement doit commencer ses travaux sur la négociation d'une interdiction des essais nucléaires et cela ne pourrait mieux tomber que sous la présidence du représentant d'un pays qui a été à l'avant-garde de la recherche d'une telle interdiction.

De l'avis général, la prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue une question urgente si l'on veut empêcher qu'une autre partie de notre univers soit entraînée dans la course aux armements à laquelle nous assistons et faire en sorte qu'elle soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques. La délégation de Sri Lanka a pris une part active aux débats sur cette question et elle a été heureuse de s'associer à nouveau à la délégation égyptienne pour coparrainer la résolution 40/87, qui a été adoptée à la majorité écrasante de 151 voix, sans opposition, et qui est la seule résolution de l'Assemblée générale sur cette question. Bien qu'une résolution analogue ait été adoptée à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement n'a rien fait à ce sujet avant le mois de mars 1985. Grâce aux efforts louables déployés par son président, l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, ses membres se sont alors mis d'accord sur un mandat en vue de la création d'un comité spécial. Le rapport de la Conférence du désarmement pour 1985 concluait que nos travaux avaient contribué à éclaircir un certain nombre de problèmes complexes et à mieux faire comprendre les diverses positions. Il insistait également sur la nécessité de poursuivre à la session de 1986 le travail de fond sur ce point de l'ordre du jour. Un "travail de fond" implique progrès et non répétition. Le paragraphe 9 de la résolution 40/87 de l'Assemblée générale contient des directives claires et sans équivoque concernant les travaux à accomplir cette année au sein d'un comité spécial, et le fait que 151 pays ont appuyé cette résolution devrait impressionner ceux qui préconisent le réalisme. Ma délégation parlera plus longuement de cette question à une date ultérieure. Au stade actuel, notre attention est principalement axée sur la création d'un comité spécial doté d'un mandat approprié pour mener à bien un travail de fond.

Ma délégation n'ignore pas que c'est dans le domaine d'une interdiction des armes chimiques que l'on a enregistré certains progrès. Nous tenons à féliciter l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, pour les succès qu'il a obtenus à la présidence du Comité spécial et pour les travaux utiles qu'il a menés entre les sessions. Nous disposons maintenant d'une base à partir de laquelle nous pourrions encore aller de l'avant pour débarrasser le monde une fois pour toutes de ce type d'armement odieux. C'est la raison pour laquelle nous avons été heureux de voir que, dès la première semaine de notre session de 1986, le Comité spécial avait été rétabli, sous la présidence de l'Ambassadeur Cromartie, auquel nous présentons tous nos vœux. Nous négocions une interdiction complète et globale de la mise au point, de la fabrication et de l'utilisation de toutes les formes d'armes chimiques auxquelles on pourrait avoir recours dans des conflits armés, y compris de celles visant à atteindre les sources de subsistance de l'humanité et le système écologique qui alimente l'environnement humain. La conclusion rapide des travaux ferait honneur à la Conférence du désarmement, mais ce ne doit pas être là le seul domaine où il nous faut obtenir des résultats.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Convaincu que la Conférence du désarmement devrait prendre des mesures au sujet des questions nucléaires, le Groupe des 21 a maintes fois proposé des mandats pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour. La troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui a eu lieu récemment et à laquelle participaient en tant que dépositaires du Traité trois Etats dotés d'armes nucléaires, a demandé à la Conférence du désarmement, dans son Document final adopté par consensus, de procéder rapidement à des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en application du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette démarche reste à entreprendre. Il importe de souligner que la non-exécution continuelle des obligations érode la confiance dans le Traité et remet en question le fonctionnement efficace du régime qu'il instaure. Ma délégation demande à la Conférence de créer un organe subsidiaire doté d'un mandat approprié pour examiner le point 2 de l'ordre du jour. Pendant la session de 1984, nous sommes presque parvenus à un accord sur le point 3, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire", depuis lors, nous avons malheureusement constaté un recul. On peut combler l'écart qui existe et il faut pour cela redoubler d'efforts.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux du Comité spécial des armes radiologiques et nous sommes certains que, sous la conduite sage et expérimentée de l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, les travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement seront menés à bonne fin. Ma délégation s'engage à coopérer sans réserve à la réalisation de cet objectif. Nous espérons que l'on examinera la possibilité de rétablir le Comité spécial des garanties de sécurité négatives.

Certes, notre tâche n'est ni simple ni facile, mais la responsabilité qui nous incombe de poursuivre nos travaux est considérable. Alors que la Conférence entre dans sa septième année d'existence en tant qu'organe de négociation sur le désarmement composé de 40 nations, nous devons évaluer ce que l'on attend de nous. Ce faisant, la commodité pratique doit être sacrifiée pour assurer le plus grand bien du plus grand nombre. Si la sécurité des nations est très importante, la survie collective et la sécurité du monde le sont plus encore. Au cours de l'Année internationale de la paix, c'est à la Conférence du désarmement de montrer la voie à suivre. Si tous ceux qui sont réunis autour de cette table ne représentent que la somme des positions gouvernementales, alors le résultat sera zéro, parce que certaines positions s'annulent réciproquement. Par contre, si nous recherchons sincèrement un compromis pour parvenir à des accords en vue d'un désarmement général et complet, le résultat ne peut qu'être positif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Mario Campora.

M. CAMPORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, la délégation argentine vous a déjà exprimé, par l'intermédiaire du Ministre des relations extérieures, ses meilleurs vœux de succès dans la tâche importante que vous accomplissez en exerçant la Présidence de la Conférence du désarmement au début de la session de 1986.

(M. Campora, Argentine)

Je voudrais réitérer ces vœux et y ajouter l'offre de ma collaboration personnelle, avec la certitude que votre fermeté et votre intelligence politique et diplomatique contribueront, de façon très positive, à dynamiser l'action de ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

La délégation argentine souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants qui se sont joints à la Conférence : l'Ambassadeur Franceschi, de l'Italie, l'Ambassadeur Gonsalves, de l'Inde, l'Ambassadeur Clerckx, de la Belgique, l'Ambassadeur Kerroum, de l'Algérie, l'Ambassadeur Afande, du Kenya, l'Ambassadeur Tin Tun, de la Birmanie, l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, l'Ambassadeur Mariátegui, du Pérou, l'Ambassadeur Benhima, du Maroc, et l'Ambassadeur Kama Budiaki, du Zaïre.

Nous leur offrons à tous notre collaboration étroite et leur souhaitons le plus grand succès dans cette tâche délicate.

Nous nous adressons tout particulièrement à la délégation suédoise, pour exprimer à l'Ambassadeur Ekeus nos condoléances à l'occasion du décès de Mme Alva Myrdal, dont la contribution à la cause de la paix demeure inscrite dans l'histoire des relations internationales de notre temps.

Nous désirons aussi, de façon particulière, exprimer à l'Ambassadeur Lowitz notre sentiment de solidarité à la suite de l'accident du vaisseau spatial "Challenger" et du sacrifice de son équipage sur l'autel d'une entreprise qui projette l'homme vers les nouvelles frontières de l'espace.

Monsieur le Président, chaque année, la Conférence du désarmement commence ses travaux en février. C'est-à-dire que nous sommes maintenant à l'époque des semailles, de même que le mois d'août est le temps de la récolte, lorsque la Conférence doit faire connaître, par son rapport annuel, quels ont été les résultats de ses négociations et ce qui a été convenu à propos de la question du désarmement, dont l'importance surpasse toute autre question des relations internationales de notre époque, étant donné que les arsenaux nucléaires existants ont la capacité d'entraîner l'extinction de l'espèce humaine.

Durant ces premières semaines, nous nous consacrons principalement à des tâches d'organisation. C'est-à-dire que nous nous occupons de définir la façon dont nous traiterons chacun des neuf points qui composent l'ordre du jour de la Conférence.

Nous avons déjà franchi un pas important en approuvant, à la première séance, l'ordre du jour et le programme de travail, et cela constitue, à notre avis, une décision encourageante. Nous avons aussi constitué le Comité spécial des armes chimiques et élu en tant que son Président le distingué représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Cromartie, auquel nous souhaitons le plus grand succès dans ses fonctions. En outre, conformément à l'esprit qui prévaut au sein de la Conférence, nous avons confié, comme nous le faisons depuis le début, la direction du Comité spécial sur le Programme global de désarmement à l'éminent représentant du Mexique, M. Alfonso García Robles.

Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la cinquième séance plénière de 1986 et les objectifs précités ont été atteints. Vous devez être satisfait de tous ces résultats.

(M. Campora, Argentine)

En outre, vous procédez à des consultations intensives pour faire avancer les autres points de l'ordre du jour. Ces démarches, que vous effectuez avec tant d'opiniâtreté et de zèle, nous les appuyons pleinement et nous y apporterons toute notre collaboration. La délégation argentine fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les travaux de la Conférence continuent d'être menés activement étant donné que la Conférence est le seul cadre institutionnel de négociation qui permette d'examiner la question du désarmement en dehors du cercle fermé et exclusif des puissances nucléaires. Ici, dans cette Conférence, la communauté internationale organisée, constituée des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, défend et réaffirme sa compétence pour mener à bien des négociations multilatérales sur le désarmement.

A ce stade de l'organisation des travaux, nous nous proposons de nous référer aux autres points de l'ordre du jour, en tenant compte des possibilités qu'offre chacun d'entre eux pour que puisse être créé un comité spécial qui les examine de façon adéquate, avec un mandat et un programme de travail appropriés.

Nous pensons que le point 1, l'"Interdiction des essais nucléaires", a un caractère d'urgence et de priorité auquel on ne saurait se soustraire et, qu'en outre, la situation internationale est favorable à l'ouverture d'une négociation multilatérale sérieuse et définitive conduisant à la conclusion d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. De façon très spéciale, l'examen de ce point si important se trouve facilité par le moratoire que l'Union soviétique observe depuis le 6 août et qui durera, selon ce qu'ont déclaré les autorités de ce pays, jusqu'au 31 mars.

Nous ne perdons pas l'espoir que les Etats-Unis se joindront aussi à ce moratoire afin qu'il puisse se prolonger jusqu'à la conclusion d'un traité qui interdirait les essais d'armes nucléaires d'une façon permanente et pour tous les Etats.

En outre, nous pensons que l'élaboration du mandat approprié fait partie des possibilités actuelles de la Conférence, dans la mesure où une volonté politique existe à cet effet. Ce mandat devrait énoncer qu'il est établi un comité spécial chargé de mener des négociations multilatérales sur un traité stipulant l'arrêt des essais d'armes nucléaires.

Nous sommes aussi d'avis que le point 5 relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace se trouve à un stade très intéressant. Nous pensons que le Comité spécial correspondant pourra être prochainement rétabli pour continuer d'analyser un domaine vital dans les relations entre les Etats. Elaborer les règles destinées à empêcher la militarisation de l'espace constitue une tâche nouvelle qui doit nécessairement commencer par la description des activités militaires qu'il convient d'interdire pour que l'espace soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques.

Nous voyons avec plaisir des négociations bilatérales s'ouvrir en la matière mais, à notre avis, aucune enceinte restreinte ne saurait remplacer le traitement multilatéral d'une question qui touche aux intérêts de sécurité de tous les Etats.

(M. Campora, Argentine)

S'il devait se trouver, comme je le souhaite profondément, qu'au moment où s'achèvera votre Présidence les organes subsidiaires que j'ai mentionnés soient établis, je pense que ce mois de février restera dans les mémoires comme un moment très fructueux des travaux de la Conférence.

Bien que distincts, les points 2 et 3 se trouvent liés par un destin commun et contraire, qui découle de l'absence d'un consensus pour commencer à en traiter de la manière appropriée.

Le point 2, qui a trait à la cessation de la course aux armements et au désarmement nucléaire, a fait l'objet, l'an dernier comme les années précédentes, d'un examen superficiel.

Pour un groupe de délégations, il s'agit là d'une question qui ne saurait que faire l'objet de négociations bilatérales. En fait, ces délégations font valoir l'argument selon lequel il ne serait pas opportun que la Conférence du désarmement s'occupe de cette question, pendant que les Etats-Unis et l'Union soviétique procèdent à des négociations bilatérales en vue de réduire leurs armements nucléaires.

Le déroulement de la négociation bilatérale n'est pas un argument valable pour empêcher la Conférence de s'occuper du point 2 étant donné que les puissances dotées d'armes nucléaires ne sont pas seulement deux, mais cinq, et qu'elles sont toutes représentées à cette Conférence. Comme nous l'avons entendu dans les interventions d'autres représentants de puissances dotées d'armes nucléaires, la discussion bilatérale devra ensuite tenir compte des points de vue des trois autres puissances qui sont représentées ici.

L'observation objective de la réalité internationale nous conduit à reconnaître que le désarmement nucléaire dépend de la volonté des pays dotés d'armes nucléaires. De ce point de vue, seuls les pays qui possèdent de telles armes peuvent effectivement éliminer les armes nucléaires.

La République argentine, qui ne possède pas d'armes nucléaires, comme c'est le cas de l'immense majorité des pays qui composent la communauté internationale, et dont la politique nucléaire est exclusivement axée sur l'application pacifique de l'énergie nucléaire, ne peut pas procéder à la destruction d'armes nucléaires qu'elle ne possède pas.

Il est évident que la destruction des armes nucléaires ne peut être réalisée que par les Etats nucléaires qui jouissent du discutable privilège de posséder des armes nucléaires.

Néanmoins, comme l'immense majorité des pays, mon pays peut manifester son aversion déclarée des armements nucléaires, exiger leur élimination et réclamer le droit de participer à ce processus.

Nous nous trouvons alors, Monsieur le Président, devant l'impossibilité d'aborder ce point si important. D'une part, il n'existe pas de consensus pour constituer le Comité spécial dont la création et le mandat ont été exigés de nouveau par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/152 P, adoptée avec 131 voix en sa faveur. Par ailleurs, le point 2 n'est pas examiné non plus de manière approfondie en séance plénière. Dans les situations comme celle-là, la règle du consensus suscite inévitablement des réflexions quant à l'opportunité de l'appliquer de façon flexible en ce qui concerne les questions de procédure.

(M. Campora, Argentine)

Dans ces conditions, il semblerait que le moment soit venu pour la Conférence du désarmement d'examiner la possibilité de demander aux délégations des Etats-Unis et de l'Union soviétique de présenter à cet organe multilatéral un rapport sur l'état des négociations bilatérales. Nous nous enhardissons à soutenir que ces deux délégations éprouveront un sentiment de soulagement lorsqu'elles partageront avec le reste de la communauté internationale les tribulations que doivent sans doute connaître les pays chargés d'armements nucléaires et de destruction massive. Nous pensons que ces mêmes tribulations constituent le ressort psychologique qui est à l'origine de la célèbre formule adoptée par les deux principaux dirigeants de ces pays, à savoir qu'"une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée".

Ces mots constituent une reconnaissance explicite de l'inutilité des armements nucléaires. Si ces mots signifient pour leurs auteurs ce qu'ils disent véritablement dans leur texte, nous ne doutons pas que les négociations bilatérales sur le désarmement devront progresser. Le contraire impliquerait une acceptation, à dessein, du triomphe de l'aberration.

Heureusement, la communauté internationale possède ce forum unique de négociations multilatérales sur le désarmement, qui fonctionne dans le cadre du système des Nations Unies, où les pays qui n'appartiennent pas aux deux grandes alliances militaires peuvent formuler des propositions visant à donner une impulsion aux négociations sur le désarmement.

Nous pensons que ce moment particulier, caractérisé par la reprise du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, doit connaître aussi une intensification des négociations multilatérales. Il est nécessaire, il est opportun de donner une impulsion politique aux débats et à la négociation sur le désarmement dans cette Conférence.

Le Président de mon pays, M. Raúl Alfonsín, et les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie ont formulé des propositions sur la nécessité de suspendre les essais d'armes nucléaires et de prévenir une course aux armements dans l'espace, qui ont été largement acceptées à des niveaux importants des gouvernements et de l'opinion publique internationale.

Il est évident que les initiatives des six pays que je viens de mentionner sont la conséquence d'une vive préoccupation devant le risque croissant de guerre nucléaire. Cette préoccupation a aussi été clairement exprimée par la dernière Assemblée générale lorsqu'elle a adopté par 136 voix en sa faveur la résolution 40/152 Q sur la prévention d'une guerre nucléaire, qui fait l'objet du point 3 de l'ordre du jour de la Conférence.

Il y a ceux qui choisissent la méfiance comme point de départ des relations entre les grandes puissances, a dit le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Dante Caputo, dans sa récente intervention du 6 février, et il a ajouté que "l'immense majorité des nations de la communauté internationale sont favorables à l'instauration d'un climat de confiance croissante qui consoliderait les possibilités d'une paix durable".

Il sera possible de réaliser des progrès concernant le point 3 en adoptant des mesures concrètes, à condition qu'il existe un climat de confiance entre les puissances dotées d'armes nucléaires.

(M. Campora, Argentine)

Nous espérons que les consultations auxquelles procède le Président se traduiront bientôt par des résultats positifs.

S'agissant du point 6, relatif aux garanties de sécurité négatives, nous continuons d'espérer que quatre Etats dotés d'armes nucléaires réviseront leur position. En attendant que cela se produise, la Conférence du désarmement ne sera rien de plus qu'une plate-forme pour permettre aux Etats en cause et à leurs alliés de célébrer les prétendues vertus des déclarations unilatérales qui, comme l'a dit le Ministre des relations extérieures de l'Argentine en 1984, sont des "scénarios autorisables" pour le recours à des armes nucléaires.

Quant au point relatif aux "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques", nous pensons qu'il est temps que la Conférence du désarmement en traite d'une façon qui permette d'identifier les armes et les systèmes d'armes en question. En matière d'armes radiologiques, nous espérons le prompt rétablissement du Comité spécial correspondant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Tonwe.

M. TONWE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer le plaisir qu'éprouve ma délégation à voir le distingué représentant de l'Australie, pays avec lequel le Nigéria a des liens historiques et entretient des relations des plus cordiales, présider les travaux de la Conférence du désarmement en ce début de la session de 1986. L'expérience et la sagesse qui vous caractérisent sont pour nous la garantie que vous mènerez à bonne fin nos travaux pendant ce mois généralement crucial de février. Je tiens à vous assurer que la délégation nigériane vous appuiera et collaborera pleinement avec vous durant l'exercice de votre mandat.

Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mario Campora, le distingué représentant de l'Argentine, qui a guidé de main de maître les travaux de la Conférence au cours du dernier mois de la session de 1985.

J'adresse aussi un chaleureux accueil à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Kerroum, de l'Algérie, l'Ambassadeur Clerckx, de la Belgique, l'Ambassadeur Tin Tun, de la Birmanie, l'Ambassadeur Gonsalves, de l'Inde, l'Ambassadeur Franceschi, de l'Italie, l'Ambassadeur Afande, du Kenya, l'Ambassadeur Benhima, du Maroc, l'Ambassadeur Mariátegui, du Pérou, l'Ambassadeur Budiaki, du Zaïre, et enfin, dernier nommé mais non le moindre, notre collègue et ami, l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, avec qui nous avons déjà activement coopéré l'année dernière. Je me ferai sincèrement un plaisir de travailler avec chacun en étroite collaboration à la poursuite du noble objectif de cette Conférence.

Monsieur le Président, j'ai appris avec beaucoup de peine le décès de Mme Alva Myrdal, Ministre d'Etat au désarmement de la Suède et lauréate du Prix Nobel de la paix. J'ai eu, il y a quelque 18 ans, la bonne fortune de

(M. Tonwe, Nigéria)

travailler en ces lieux avec cette grande dame suédoise et j'ai été fort impressionné par son infatigable dévouement et par son attachement indéfectible à la cause de la paix internationale et du désarmement. J'ai encore été davantage frappé par sa patience et sa tolérance. Sa mort est une grande perte, non seulement pour le peuple suédois mais aussi pour la communauté internationale tout entière. Je prie la délégation suédoise de bien vouloir transmettre à la famille de Mme Alva Myrdal et au Gouvernement suédois l'expression des condoléances de la délégation du Nigéria.

Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée d'adresser les condoléances de mon pays à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion du décès tragique de sept héros et héroïnes de notre temps, qui ont péri lors de l'explosion en vol, en janvier dernier, de la navette spatiale "Challenger". En cette heure tragique, le peuple nigérian a partagé le choc et la douleur du peuple américain. Nous prions la délégation des Etats-Unis de bien vouloir transmettre aux familles de ces héros et héroïnes les condoléances de la délégation nigériane.

Cette session de la Conférence du désarmement commence à un moment où il semble que les importants faits nouveaux survenus dans les relations des grandes puissances militaires permettent d'entretenir un prudent optimisme touchant l'avenir de nos travaux.

'Nous avons été les témoins, en novembre dernier, ici à Genève, de la réunion historique des dirigeants des principaux Etats dotés d'armes nucléaires du monde, le Président Ronald Reagan des Etats-Unis et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev. Dans la déclaration commune qu'ils ont publiée à l'issue de cette réunion, les deux hommes d'Etat ont appuyé de tout leur poids la déclaration désormais célèbre et irréfutable selon laquelle "une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée". Bien que, du point de vue de nos travaux, cette réunion n'ait rien apporté de concret, les deux puissances y ont franchi un grand pas dans le sens d'un relâchement des tensions internationales et cela mérite nos encouragements.

Ma délégation salue l'intention affirmée par les dirigeants des deux grands pays de rompre avec le passé, avec la peur, le soupçon et la méfiance qui l'ont caractérisé. Au fil des ans, le manque de confiance mutuelle entre les deux grandes puissances militaires a inutilement attisé la course aux armements nucléaires, avec toutes les conséquences qui en découlaient pour la paix mondiale, y compris la stagnation des travaux de cette Conférence.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dit dans son allocution à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité, le manque de confiance mutuelle entre Etats, comme un doigt nerveux posé sur la gâchette, accroît le danger d'explosion. La délégation nigériane voudrait donc voir se consolider les gains acquis à l'occasion des contacts que les grandes puissances ont récemment établis à un haut niveau et elle veut espérer qu'ils ne tarderont pas à se concrétiser dans des mesures de désarmement véritables, conçues ou soutenues par cette Conférence.

Tout en reconnaissant l'importance des événements qui se sont produits au niveau bilatéral entre les grandes puissances militaires, ma délégation estime que le problème du désarmement doit rester la préoccupation de tous les pays.

(M. Tonwe, Nigéria)

Aussi ne faut-il voir dans les efforts bilatéraux que le complément des efforts déployés au sein de cet organe, l'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement, qui incarne la volonté de l'humanité. Les grandes puissances militaires doivent donc à la communauté internationale de veiller à ce que les qualités intrinsèques de cet organe soient pleinement mises à profit pour arriver à des mesures de désarmement concrètes.

L'année dernière, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, presque toutes les délégations se sont dites profondément préoccupées de voir l'accumulation massive d'armes nucléaires à laquelle se livrent les grandes puissances militaires et d'autres Etats dotés d'armes nucléaires continuer à menacer la survie de l'humanité. Toutes ont parlé de la nécessité urgente de prévenir une guerre nucléaire, de réduire les tensions internationales et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ce désir commun de paix et d'harmonie a amené l'Assemblée générale à adopter un certain nombre de résolutions qui devraient servir de base aux travaux de cette Conférence. Par ailleurs, en proclamant 1986 "Année internationale de la paix", l'Assemblée générale a insisté, dans un sens, sur la nécessité de conclure au cours de la présente session d'importants accords de désarmement. Ma délégation estime que les mandats de l'Assemblée générale des Nations Unies et la réduction des tensions entre les grandes puissances militaires devraient inciter la Conférence à répondre de manière positive à l'appel de l'humanité.

La position de ma délégation quant à la question d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est fort bien connue ici. Nous pensons fermement qu'une interdiction complète des essais nucléaires est le premier et le plus urgent des pas à franchir sur la voie de la cessation de la course aux armements nucléaires. L'effet qu'aurait une telle interdiction sur la course aux armements nucléaires est clairement souligné au paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est dit notamment qu'elle représenterait une contribution significative à l'objectif consistant à mettre un terme au perfectionnement qualitatif de nouveaux types de telles armes et à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Une interdiction complète amènerait donc une réduction de la fiabilité des stocks d'armes nucléaires et assurerait en fait l'obsolescence de ces armes. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté plus de 50 résolutions où elle demande instamment d'agir dans ce domaine. Les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à agir en vertu du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1970 leur a imposé une obligation concrète.

Les arguments avancés - mais n'était-ce pas plutôt des prétextes ? - pour remettre à plus tard une interdiction complète des essais, la vérification et la confiance mutuelle, ne sont plus convaincants. Des travaux scientifiques faisant autorité confirment depuis quelque temps que les ressources techniques nationales sont suffisantes. Ensuite, des pays neutres et non alignés auxquels on peut faire confiance nous ont assuré être à même d'organiser un système satisfaisant de vérification d'un accord. Quant à la confiance mutuelle, les grandes puissances militaires concluent des accords dans d'autres domaines tout aussi délicats et qui exigent un niveau comparable de confiance mutuelle. Ce dont nous avons besoin, c'est de la volonté politique, cet élément des plus banals qui, dans les relations internationales, se manifeste si rarement sans s'accompagner d'arrière-pensées.

(M. Tonwe, Nigéria)

Combien de temps le monde devra-t-il attendre que soit fait ce en quoi la grande majorité reconnaît le premier pas authentique sur la voie du désarmement nucléaire ? La délégation nigériane pense que cette Conférence peut aller de l'avant en créant, dans les quelques prochaines semaines, un comité spécial qui aurait pour mandat de commencer de négocier sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. A cet égard nous tenons une fois de plus à nous féliciter du moratoire sur les essais que le Gouvernement soviétique observe unilatéralement depuis quelques mois. La délégation nigériane appelle les autres Etats dotés d'armes nucléaires à s'inspirer de cet important exemple.

La mesure collatérale qui doit logiquement accompagner une interdiction complète des essais est le gel de la mise au point, de la fabrication, du stockage et du déploiement des armes nucléaires. Si nous devons en croire les adversaires de cette politique, l'équilibre de la terreur est aujourd'hui la garantie contre la guerre nucléaire. Un certain équilibre existe donc et c'est précisément cet équilibre que la délégation nigériane voudrait voir préserver au stade qui précédera une réduction négociée des armements nucléaires.

Nous constatons tous que la marche sur la corde raide et la stratégie du risque calculé en ce qui concerne les armements nucléaires sont tout aussi déroutantes pour les grandes puissances militaires que menaçantes pour la survie des Etats non dotés d'armes nucléaires. Les efforts frénétiques des puissances dotées d'armes nucléaires pour s'égaliser en matière d'armes et de systèmes plus récents, plus développés et plus efficaces, sont en soi devenus la principale force qui meut la course aux armements nucléaires et, de ce fait, la recherche de la supériorité est devenue une illusion désastreuse. Il ne fait pas de doute que nous devons exercer un certain contrôle sur la mise au point et le déploiement d'armes nouvelles et que les geler constituerait naturellement un progrès. Il ne suffit pas, comme certains semblent le croire, de se débarrasser des armes périmées ou de substituer la qualité à la quantité.

Tout en concentrant son attention sur la question primordiale du désarmement nucléaire, cette Conférence devrait aussi chercher à élaborer un instrument international ayant force obligatoire, qui interdirait le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires. Cette garantie est le moins que nous puissions attendre de la part des Etats dotés d'armes nucléaires en échange de l'engagement qu'ont pris les autres Etats en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La délégation nigériane ne saurait donc comprendre les hésitations qui ont entouré les propositions visant à concrétiser cette garantie d'une manière qui ôte toute pertinence aux réserves dont elle fait actuellement l'objet. Nous espérons sincèrement que sera créé au début de cette session un comité spécial auquel sera dûment confié le mandat d'élaborer l'instrument international ayant force obligatoire que nous appelons de nos vœux.

Il est important que cette Conférence comprenne bien que l'intérêt que porte le Nigéria à la question d'un traité sur l'interdiction complète des essais est lié non seulement au souci d'arrêter la prolifération verticale des armes nucléaires entre les Etats dotés d'armes nucléaires et la prolifération horizontale entre les Etats qui respectent des normes minimales dans leur

(M. Tonwe, Nigéria)

comportement international, mais aussi, et surtout, à celui d'empêcher que la bombe ne tombe entre les mains d'Etats marginaux, tels que le régime raciste aux abois d'Afrique du Sud, qui pratiquent le terrorisme d'Etat en deçà et au-delà de leurs frontières et ne reculent devant aucun moyen pour parvenir à leurs fins diaboliques. Aux côtés des voisins de l'Afrique du Sud, c'est la Conférence tout entière qui devrait s'employer à empêcher le régime raciste de poursuivre le développement de sa capacité en matière d'arme nucléaire.

Les dangers horribles que l'accumulation et le perfectionnement des armes nucléaires présentent pour la survie de l'humanité sont aujourd'hui bien connus de tous. Des scientifiques de renom appartenant aux deux camps idéologiques ont exposé de manière éloquentes l'intensité de la destruction et des souffrances qu'une guerre nucléaire importante répandrait sur notre planète. Même le plus favorable des scénarios envisagés à la suite d'une guerre nucléaire est encore trop épouvantable à envisager. Cependant, on croit encore fermement dans certains milieux que l'arme nucléaire garantit la paix. Les tenants de cette idée prétendent aussi qu'il est peu probable que les grandes puissances nucléaires utilisent cette arme l'une contre l'autre. La délégation nigériane estime que ces arguments parfaitement contradictoires ne sont pas convaincants. En fait, elle croit que si les grandes puissances militaires se démènent tant pour emporter la supériorité militaire sur leurs rivales, c'est parce qu'elles sont capables d'envisager un recours à l'arme nucléaire pour s'assurer un avantage national.

Cette recherche de la supériorité a porté la course aux armements nucléaires dans l'espace, elle a rendu plus complexes encore les négociations sur le désarmement et réduit les chances d'adoption de mesures de désarmement nucléaire significatives. Au cours des quelques dernières années, nous avons tous entendu développer les arguments pour et contre le déploiement d'armes dans l'espace. La délégation nigériane n'est toujours pas convaincue que la supériorité décisive des armes que certains Etats cherchent sans succès à acquérir sur la Terre depuis des siècles peut être conquise à jamais dans l'espace. Tout porte à penser que la vision d'une telle supériorité, à notre ère de haute technicité, ne peut être qu'illusoire. Si les défenseurs de la dissuasion nucléaire et des théories justifiant une course aux armements effrénée ont raison, on est en droit de se demander pourquoi tous les Etats qui disposent des ressources nécessaires se refuseraient cette garantie de sécurité.

L'extension à l'espace de la course aux armements nucléaires est à notre avis trop dangereuse et trop coûteuse pour qu'on la tolère. A l'heure actuelle, le monde consacre aux armements quelques centaines de milliards de dollars, ces dépenses augmenteront encore à mesure qu'un nombre croissant de pays intensifieront leur développement d'armes ou de systèmes de défense spatiaux. L'insécurité et la misère de l'humanité ne peuvent qu'augmenter et il faut donc arrêter cela par des négociations. Nous espérons que le Comité spécial de l'espace sera bientôt créé pour examiner sérieusement cette question.

Rien de ce que nous avons dit dans cette déclaration ne vise à réduire l'importance de la technologie spatiale. En fait, alors même qu'elle déplore toute tentative d'utiliser l'espace à des fins militaires, la délégation nigériane félicite chaleureusement tous les Etats qui ont fait reculer les frontières des connaissances humaines à l'aide de sondes spatiales et qui continuent à le faire.

(M. Tonwe, Nigéria)

L'élaboration d'une convention multilatérale d'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques est une question à laquelle ma délégation attache une grande importance. Immédiatement après les armes nucléaires, les armes chimiques sont les armes de destruction massive les plus dangereuses.

Dans la résolution qu'elle a adoptée à ce sujet à l'automne de 1985, l'Assemblée générale "prie instamment la Conférence du désarmement d'intensifier les négociations au sein du Comité spécial des armes chimiques pour permettre de parvenir à une date aussi rapprochée que possible à un accord au sujet d'une convention sur les armes chimiques, et, à cette fin, d'accélérer la rédaction d'une telle convention, qui serait présentée à l'Assemblée générale lors de sa quarante et unième session". Ma délégation, qui se félicite du rétablissement du Comité spécial des armes chimiques, est heureuse de constater que cet organe a déjà entamé ses travaux sous la présidence de l'un de nos collègues les plus compétents dans ce domaine, le distingué représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Ian Cromartie. Nous sommes impressionnés par les progrès considérables réalisés jusqu'ici dans les négociations et nous demandons instamment à tous les membres de cette Conférence de faire de leur mieux pour assurer la conclusion rapide d'une convention interdisant les armes chimiques. Une telle percée aurait certainement une influence positive sur les négociations dans d'autres domaines, or, pour la réaliser, il faut que le projet de convention reconnaisse l'égalité souveraine de tous les Etats et le fait qu'ils ont les mêmes exigences de sécurité. La convention doit éviter de départager les Etats en "nantis et démunis", comme l'a fait le Traité sur la non-prolifération de 1970.

Par sa résolution 40/152 D, l'Assemblée générale a instamment prié la Conférence du désarmement de reprendre l'élaboration du programme global de désarmement au début de sa session de 1986, avec la ferme intention de mener cette tâche à bonne fin, et de lui présenter, lors de sa quarante et unième session, un projet complet de programme. Ma délégation accueille avec plaisir la décision du distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles, de continuer à assurer la présidence du Comité spécial sur le Programme global. Si nous voulons que les négociations sur des mesures partielles de désarmement soient efficaces et complémentaires, il faut, croyons-nous, que la voie de la Conférence du désarmement soit tracée et que la Conférence ait de l'avance par rapport à la technologie d'armes nouvelles. Ma délégation promet donc son plein appui aux travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement.

Le programme de la Conférence du désarmement en 1986 est chargé. Nous n'attendons pas de miracles. L'effort sera de longue haleine et nous n'arriverons à quelque chose que si tous les membres font preuve de la volonté politique et du courage requis pour faire des concessions. Il n'est pas impossible d'arracher le monde au cercle vicieux de la méfiance et de la course aux armements. Si l'on réaffectait à des fins productives les milliards de dollars qui sont dépensés aujourd'hui pour des armements, nucléaires en particulier, l'avidité sur le plan international s'en trouverait considérablement réduite et on libérerait des fonds pour financer le commerce, le développement et la justice sociale dans tous les pays, qu'ils soient pauvres ou riches. Ce n'est qu'alors que notre attention serait portée sur les causes réelles de la course aux armements : la pauvreté de l'esprit et du corps, l'avidité et la mégalomanie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Kenya, l'Ambassadeur Afande.

M. AFANDE (Kenya) (traduit de l'anglais) : C'est avec un grand plaisir que je prends pour la première fois la parole à une session de la Conférence du désarmement que vous présidez. Je vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence en ce début de la session de 1986. Vous représentez un pays du Commonwealth avec lequel mon pays, le Kenya, également membre du Commonwealth, entretient des liens étroits et amicaux de coopération dans de nombreux domaines. L'apport remarquable de l'Australie à la Conférence du désarmement est bien connu. Je profite de cette occasion pour vous remercier de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé. Tout en vous assurant de ma coopération, et de celle de ma délégation, je tiens à dire que nous sommes convaincus que votre compétence, votre expérience et votre dévouement contribueront pour beaucoup à faire progresser les travaux de la Conférence. Vous succédez à un autre homme de qualité et d'expérience - l'Ambassadeur Campora, éminent représentant de l'Argentine, qui a présidé la Conférence au mois d'août 1985 et qui, avec le même dévouement, s'est acquitté de cette tâche jusqu'au début de février 1986.

Je tiens aussi à remercier mes autres éminents collègues de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé. Leurs conseils et leur coopération étroite dans nos débats me seront précieux. Je profiterai incontestablement de leurs connaissances et de leur longue expérience des travaux de désarmement. Je souhaite aussi établir des liens étroits et fructueux de coopération avec mes éminents collègues qui participent eux aussi pour la première fois à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Kerroum, de l'Algérie, l'Ambassadeur Clerckx, de la Belgique, l'Ambassadeur Tin Tun, de la Birmanie, l'Ambassadeur Gonsalves, de l'Inde, l'Ambassadeur Franceschi, de l'Italie, l'Ambassadeur Benhima, du Maroc, l'Ambassadeur Mariátegui, du Pérou, l'Ambassadeur Kama Budiaki, du Zaïre, et l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela - à qui toutefois les travaux de la Conférence sont déjà familiers.

Qu'il me soit permis de remercier le secrétariat de la Conférence du désarmement pour les services que son personnel a rendus à notre délégation avant l'établissement d'une Mission permanente du Kenya à Genève et pour l'aide qu'il lui a apportée. Je présente nos condoléances à la délégation de la Suède à l'occasion de la disparition de Mme Alva Myrdal, éminente diplomate suédoise et lauréate du Prix Nobel de la paix, dont l'attachement à la cause du désarmement a laissé des marques durables. J'adresse aussi nos sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à la suite de la perte tragique des éminents Américains morts dans la navette spatiale Challenger.

Année internationale de la paix, 1986 est consacrée à la sauvegarde de la paix et de l'humanité. Alors qu'elle vient de commencer, nous nourrissons l'espoir que de nouvelles possibilités permettront d'affronter de façon constructive les problèmes qui menacent la paix internationale. Nous sommes donc heureux de nous joindre à cet organe de négociation de premier plan, pour aborder la difficile question du désarmement avec un sentiment aigu de l'urgence de la tâche à accomplir. Nous sommes profondément mais tristement conscients de l'extrême modicité des progrès réalisés, alors que

(M. Afande, Kenya)

le désarmement fait depuis 1932 l'objet de délibérations et de négociations internationales. De l'avis de mon gouvernement, il importe avant tout que cette Conférence engage des négociations concrètes en vue d'obtenir des résultats qui permettraient à tous les pays, grands ou petits, développés ou en développement, de vivre en paix, à l'abri de la menace ou de la peur.

La session de la Conférence du désarmement s'ouvre cette année dans une atmosphère d'attente et d'espérance suscitées par les résultats de la réunion au sommet à Genève, en novembre 1985, du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev. Comme certains de mes collègues l'ont dit, cette réunion a fort heureusement dépassé le stade de la rhétorique. Elle a débouché sur des propositions et des contre-propositions de fond détaillées, qui montrent que les deux parties sont disposées à s'entendre sur d'importantes réductions de leurs arsenaux nucléaires, première étape sur la voie de la réalisation des objectifs de négociation convenus. Ma délégation reconnaît que les négociations seront sans doute longues, qu'elles prendront du temps et qu'il ne serait pas réaliste d'attendre des résultats rapides sur tous les aspects des nombreuses questions en suspens. Toutefois, nous demandons instamment aux deux parties de poursuivre leur effort de négociation avec toute la détermination, la compétence et la patience qu'exige l'importance du sujet. A notre avis, la phrase ci-après, extraite de la déclaration commune publiée le 21 novembre 1985 - "une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée" - définit la nature et la gravité des négociations en cours. Nous attachons beaucoup d'importance à la reprise des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements, ma délégation estime toutefois qu'elles n'ont qu'un caractère complémentaire et devraient donc s'ajouter aux négociations multilatérales engagées à la Conférence du désarmement et faciliter les travaux de cette dernière.

Le Kenya et les autres pays pacifiques d'Afrique suivent avec un vif intérêt les débats de la Conférence du désarmement et souhaitent que cet organe multilatéral de négociation obtienne bientôt des résultats significatifs. Le manque de volonté politique de quelques gouvernements qui refusent de devenir parties aux traités ou aux régimes qui peuvent faciliter le désarmement nous préoccupe. L'absence de progrès solides dans le domaine du désarmement donne à l'Afrique du Sud, dont la politique d'apartheid ne favorise pas la paix, la possibilité d'acquérir des armes dévastatrices, y compris de se doter de la capacité nucléaire. C'est pourquoi le Kenya soutient sans réserve les objectifs de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique envisagée en juillet 1964, au Caire, à l'occasion de la Réunion au sommet des Chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine. La capacité nucléaire de l'Afrique du Sud réduit à néant l'objet de cette Déclaration et menace directement la sécurité régionale et internationale. Il est regrettable que certains pays continuent à collaborer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

Nous continuons à assister à la montée des tensions dans plusieurs régions du monde. Les problèmes socio-économiques auxquels le globe s'achoppe actuellement ne sauraient être isolés de l'accroissement rapide des forces militaires soutenu par des budgets militaires sans précédent. Il est d'ailleurs triste de constater que même les pays du tiers monde, aux prises avec le ralentissement de leur économie, consacrent à l'achat d'armes plus de 12 % d'un produit national qui décline. Ce regrettable renforcement

(M. Afande, Kenya)

militaire se produit alors qu'on manque de ressources pour assurer le bien-être et le développement économique de la plus grande partie de la population mondiale, frappée par la misère.

Soucieux de promouvoir la paix, la stabilité et la coopération dans la région de l'océan Indien, le Kenya partage sans réserve l'opinion selon laquelle la convocation de la conférence internationale tant attendue constituerait le premier pas vers l'établissement d'une zone de paix dans cette région. Il est convaincu que cette Conférence permettrait d'harmoniser les points de vue des Etats du littoral, des grandes puissances et des usagers des transports maritimes. La réussite de la Conférence dépendrait largement de l'engagement ferme et résolu que prendraient les pays de la région, les grandes puissances et les usagers des transports maritimes de respecter les principes de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

Une multitude de problèmes essentiels, vitaux pour l'avenir de l'humanité et liés à l'objectif général de désarmement et de sécurité, sont inscrits cette année à l'ordre du jour de la Conférence. La question du traité sur une interdiction complète des essais nucléaires, à laquelle mon gouvernement attache beaucoup d'importance, a toujours figuré en tête de l'ordre du jour, elle est malheureusement devenue une des questions les plus litigieuses. La véhémence des réactions qu'elle engendre montre qu'en soi la politique d'accroissement des arsenaux nucléaires à laquelle se livrent les grandes puissances, en particulier les superpuissances, est stratégique et dénote aussi l'angoisse profonde qu'éveille dans l'opinion la puissance de destruction massive de ces armes. Tout en reconnaissant les difficultés, réelles et potentielles, que pose la conclusion de traités acceptables en vue de réduire le danger de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, mon gouvernement réaffirme par ma voix sa ferme conviction que la négociation d'un accord global vérifiable sur la limitation des essais nucléaires serait une étape logique dans la direction visée. Depuis l'entrée en vigueur, il y a environ 20 ans, du Traité d'interdiction partielle des essais, on n'a enregistré aucun résultat significatif sur la voie de l'élaboration d'un accord sur une interdiction complète des essais, qui ferait efficacement obstacle à la mise au point des systèmes nucléaires de la nouvelle génération et renforcerait en cela les efforts tendant à prévenir le déclenchement d'un conflit nucléaire. Bien qu'on ait vu au départ dans le Traité d'interdiction partielle des essais un événement historique, la course aux armements nucléaires entre les grandes puissances nucléaires ne s'est pas ralentie pour autant. Au contraire, et c'est là le tragique de la situation, le Traité semble avoir servi de prétexte pour accélérer les essais nucléaires malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui s'élevait contre eux. Nous estimons que les dispositions concernant la vérification peuvent être négociées et incorporées comme il convient dans le texte définitif. La cessation des essais pourrait singulièrement atténuer les effets qualitatifs de la course aux armements nucléaires et inciter les pays à ne plus mettre au point d'armes nucléaires ainsi qu'à réduire les stocks existants. Ma délégation se félicite de la décision de la Chine qui a annoncé qu'elle participerait cette année aux négociations sur le traité d'interdiction des essais nucléaires. Je tiens à réaffirmer que le Kenya attache une grande importance aux efforts de la Conférence du désarmement concernant la conclusion d'arrangements internationaux efficaces en vue de protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Celles-ci constituent la plus grande

(M. Afande, Kenya)

et la plus sérieuse menace qui pèse sur l'humanité et, comme dans le cas de l'interdiction des essais nucléaires, la question des garanties de sécurité données aux Etats non dotés d'armes nucléaires a été évoquée à maintes reprises dans des résolutions et au cours de débats à l'Assemblée générale et dans cette enceinte. Je réitère donc l'appel lancé par mon gouvernement aux puissances nucléaires de réexaminer les politiques et les positions unilatérales qu'elles ont adoptées en ce qui concerne les arrangements destinés à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des assurances contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. Nous estimons que les Etats nucléaires sont tenus d'apporter à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires de telles assurances concrètes, que n'assortisse aucune réserve et qui les lient juridiquement. Toutefois, mon pays estime que, dans les circonstances actuelles et jusqu'à l'élimination totale des armes nucléaires, le seul arrangement de sécurité véritablement politique et moralement acceptable est l'interdiction des armes nucléaires en tant que mesure allant de pair avec les déclarations, communes ou unilatérales, des Etats dotés d'armes nucléaires. Ma délégation demande en outre à tous les Etats non nucléaires d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A cet égard, ma délégation a bien accueilli les débats de la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires où a été confirmée l'importance spéciale du régime de non-prolifération pour la paix et la sécurité internationales. Pour la première fois en dix ans, il y a eu consensus sur certaines questions capitales. Un tel accord n'aurait pas été possible sans la volonté politique et l'esprit de coopération qui permet de l'avoir. Nous espérons que les Etats concernés verront dans l'heureuse issue de la troisième Conférence un exemple à suivre et un précédent dont pourront s'autoriser les accords sur les questions capitales de désarmement. Nous voulons penser que les résultats de la Conférence stimuleront les efforts déployés pour élaborer des mesures de nature à mettre un terme au stockage des armes nucléaires et amorcer un véritable processus de désarmement nucléaire.

L'interdiction effective des armes chimiques est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis maintenant bien des années et, malgré les progrès considérables réalisés sur le plan des problèmes techniques que pose une interdiction des armes chimiques, il reste encore certains points en suspens. Ma délégation partage l'optimisme de ceux qui croient qu'on parviendra effectivement à conclure une convention générale proscrivant la mise au point, la fabrication, le stockage, l'entreposage et l'utilisation de ces armes et prévoyant la destruction des stocks existants. Notre espoir le plus vif est que la Conférence surmonte les principales difficultés politiques et concilie les divergences qui sont apparues dans le domaine crucial de la vérification. Nous remercions l'Ambassadeur Turbanski, le distingué représentant de la Pologne, qui a si bien su diriger les travaux du Comité spécial des armes chimiques pendant la session de 1985 de la Conférence du désarmement et nous nous félicitons de la décision de rétablir le Comité spécial pendant la session de 1986, sous la présidence de l'Ambassadeur Cromartie, le distingué représentant du Royaume-Uni. Sachant que même les pays en développement peuvent fabriquer des armes chimiques sur une vaste échelle, le Kenya appuie les mesures qui pourraient aboutir au plus tôt à la conclusion d'une convention sur leur interdiction et tient à cet égard

(M. Afande, Kenya)

à assurer l'Ambassadeur Cromartie qu'il l'aidera au maximum dans sa difficile tâche. Ma délégation note aussi avec satisfaction le maintien du Comité spécial sur le Programme général de désarmement présidé par l'Ambassadeur García Robles, le distingué représentant du Mexique. Elle s'engage à coopérer avec le Comité et demande instamment aux autres délégations d'en faire autant afin de lui permettre d'achever ses travaux cette année, comme prévu, et de contribuer à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Le domaine de l'espace et les règles à appliquer pour en faire une utilisation pacifique constituent un autre point important de notre ordre du jour qui soulève partout dans l'opinion publique une angoisse légitime. Dans le préambule du Traité sur l'espace, la communauté internationale a proclamé l'intérêt commun de l'humanité pour les recherches et l'utilisation progressives de l'espace à des fins pacifiques. Toutefois il est apparu que la nécessité d'arrêter la militarisation de l'espace avant que ce processus ne soit devenu irréversible prime toutes les autres. L'adoption de mesures destinées à bloquer effectivement toutes les voies pouvant conduire à la militarisation de l'espace et les progrès accomplis dans le sens d'une limitation et d'une réduction des armes nucléaires, seraient un point de départ pour résoudre la question de la prévention de la guerre nucléaire. Il est donc regrettable que, dans l'examen de cette question, la Conférence se soit apparemment heurtée à des difficultés insurmontables, et, notamment, qu'elle ne soit pas parvenue à s'entendre sur le mandat d'un Comité spécial. L'impasse où l'on est ne fait que repousser les chances d'élaborer des instruments juridiques, acceptables par tous, ayant force obligatoire et qui assurent la préservation de l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité et empêchent qu'il devienne un nouveau théâtre de compétition militaire. Il est légitime que la communauté internationale veuille réserver l'espace à des fins pacifiques. C'est pourquoi je compte bien que les débats de la Conférence contribueront à la compréhension mutuelle et à la conclusion d'un accord. Ma délégation estime que l'examen de cette question, comme de celle de la guerre nucléaire et des essais nucléaires, illustre très clairement qu'il y a actuellement des liens étroits entre les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement. Tout devrait être fait pour que l'optique dans laquelle sont abordées les unes renforce les perspectives de progrès des autres. On a bien souvent dit à la Conférence du désarmement que la course aux armements dans l'espace se terminerait sur terre, ce n'est pas là une simple hypothèse mais l'énoncé d'un fait. Aucun pays, aucune organisation, aucun individu ne saurait prévoir qui sera le vainqueur d'une compétition qui ne repose sur aucune règle et n'a point de fin.

Je ne saurais conclure sans parler des rapports entre le développement et le désarmement. Je sais que la question n'est pas à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence. En tant que pays en développement, le Kenya souhaite profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes de promouvoir le développement général du pays ainsi que le développement social et économique de son peuple. Or, ce développement ne peut se faire si, comme je l'ai dit plus haut, les pays développés comme les pays en développement consacrent une part substantielle de leurs ressources à la fabrication et à l'achat d'armes. Les effets des dépenses militaires sur l'économie nationale et internationale préoccupent beaucoup les pays en développement. Le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec la même vigueur soit s'orienter de façon consciente et à une allure délibérée vers un développement

(M. Afande, Kenya)

économique et social plus stable et plus équilibré, dans un ordre économique et politique international plus tolérable. Il ne peut faire les deux. Dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, cet organe mondial s'est souvent intéressé à la réduction et à la limitation des dépenses militaires et à la création de nouvelles possibilités d'affecter les ressources ainsi libérées au développement économique et social, en particulier au bénéfice des pays en développement. Sur cette toile de fond, le Kenya attache une importance capitale à la conférence internationale sur les rapports entre le désarmement et le développement qui doit se tenir cette année à Paris. Ma délégation souhaite que la Conférence du désarmement offre à cette dernière l'appui qui lui permettra d'obtenir des résultats utiles et d'être une réussite.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Mesdames et Messieurs les représentants, la liste d'orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République islamique d'Iran.

M. KAMYAB (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :

AU NOM DE DIEU, LE TOUT-PUISSANT

Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours de la session actuelle de la Conférence du désarmement, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de février. Je vous souhaite un plein succès dans vos fonctions. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur d'Argentine, et souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole à notre séance d'aujourd'hui mais, malheureusement, quelques faits nouveaux extrêmement regrettables concernant l'utilisation d'armes chimiques m'ont incité à le faire, afin de mettre d'urgence la Conférence au courant de ces faits. Selon des informations que j'ai reçues de ma capitale, le régime iraquien s'est livré une fois de plus à une utilisation massive d'armes chimiques contre des éléments civils et militaires de la population de la République islamique d'Iran. L'ampleur de cette utilisation d'armes chimiques est importante et sa fréquence considérable. Tout récemment, les 12 et 15 février, au cours de l'actuelle opération militaire (baptisée VALFAJR-8), l'Iraq a eu recours à un emploi massif répété d'armes chimiques, qui a fait de nombreuses nouvelles victimes. Rien qu'en un seul jour, le 12 février, 1 700 personnes ont péri ou ont subi des lésions à cause de l'utilisation d'armes chimiques. Le 13 février, l'Iraq a utilisé des armes chimiques contre la population civile de la ville d'Abadan, provoquant la mort de 20 civils et infligeant des lésions à plus d'une centaine de personnes.

(M. Kamyab, République islamique d'Iran)

Bien entendu, ces incidents récents n'étaient pas isolés. Les 25 et 26 janvier 1986, l'Iraq a utilisé plusieurs fois des armes chimiques dans la région de Yibis. Le 27 janvier, l'Iraq a lancé à deux reprises des attaques avec utilisation d'armes chimiques dans la région d'Aine Khosh. Le 30 janvier, en deux endroits différents, l'Iraq a utilisé des armes chimiques à plus de huit reprises. Nous sommes en train de recevoir des informations supplémentaires sur les types de gaz utilisés ainsi que d'autres détails concernant des incidents récents. Dès que ces informations seront disponibles, nous les porterons à la connaissance des délégations intéressées de la Conférence du désarmement. Bien entendu, je ne parle ici que des cas les plus récents d'utilisation d'armes chimiques par le régime iraquien. Ainsi que les distingués représentants à la Conférence le savent bien, l'Iraq a utilisé des armes chimiques au cours des deux dernières années en de nombreuses occasions dont certaines ont été portées à l'attention de la Conférence.

Quelques-uns des blessés au cours de la récente série d'attaques avec emploi d'armes chimiques sont arrivés en Europe pour y recevoir un traitement médical et quelques autres arriveront sous peu. Tout en remerciant sincèrement les pays qui ont accueilli ces blessés et leur ont fourni une assistance médicale, je voudrais demander à tous les autres pays qui se trouveraient en mesure de fournir des soins médicaux en pareils cas de bien vouloir se faire connaître.

J'appelle l'attention de la Conférence sur le fait que, le 12 février 1986, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a envoyé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une note dans laquelle, tout en donnant l'alerte à propos du grave danger que l'utilisation d'armes chimiques présente pour la communauté internationale, il demandait l'envoi immédiat à Téhéran d'une mission chargée de procéder à une inspection et une vérification sur place des faits relatifs à cette utilisation d'armes chimiques. Cette demande de la République islamique d'Iran est toujours valable et il est regrettable qu'une telle mission n'ait pas été envoyée jusqu'ici dans la région concernée.

Nous estimons que ces violations répétées des principes et des objectifs du Protocole de Genève de 1925 de la part de l'Iraq devraient être énergiquement condamnées par la communauté internationale. Nous espérons aussi que ces faits regrettables inciteront la Conférence du désarmement à accélérer ses négociations relatives à la convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Si tel n'est pas le cas, je propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer d'ici cinq minutes, conformément au calendrier pour la semaine en cours, une réunion officieuse de la Conférence.

La séance est suspendue à 12 h 50; elle est reprise à 13 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 340ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.219 1/ daté du 12 février 1986, concernant une demande reçue de l'Autriche qui souhaite participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux du Comité spécial des armes chimiques.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 20 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 20.

1/ "En réponse à la demande de l'Autriche (CD/669) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUARANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 février 1986, à 10 h 30

Président : M. Richard BUTLER (Australie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. H. PETERS M. W-N. GERMANN
<u>Argentine</u> :	M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R.A. ROWE Mme M. LETTS M. J. OKELY
<u>Belgique</u> :	M. P. NIEUWENHUYIS
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN U HLA MYINT AYE AYE MU
<u>Brésil</u> :	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. R.J. ROCHON M. A. DESPRES
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG M. YANG MINGLIANG M. LI DAOZHONG M. LIU ZHONGREN M. TAN HAN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. S. ALFARARGY M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
Mme L. BRONSON
M. R. GOUGH
M. R. LEVINE
M. B. TUA
M. J. GRANGER
M. R. NELSON
M. R. LUACES
M. P. CORDEN
Mme M. WINSTON
Mme S. MANNIX
M. L. BELGARD

Ethiopie :

M. F. YOHANNES

France :

M. J. JESSEL
M. H. RENIE
M. G. MONTASSIER

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. T. TOTH
M. F. GAJDA

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie:

M. S. SUTOWARDOYO
M. N. WISNOEMOERTI
M. A.M. FACHIR
M. A. MASBAR AKBAR

Italie :

M. R. FRANCESCHI
M. F. PIAGGESI
M. M. PAVESE
M. E. SIVIERO
M. G. ADORNI BRACCESI

Japon :

M. R. IMAI
M. M. KONISHI
M. K. KUDO
M. T. ISHIGURI

Kenya :

M. D.D. AFANDE
M. F. JOSIAH

Maroc :

M. O. HILALE

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
M. P. MACEDO RIBA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. G. GONGOR M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ M. J. RYCHLAK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N. KAZEMI KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. I. VOICOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. L-E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. B. BEDNAR

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. G.M. KORNIENKO
M. V.L. ISSRAELIAN
M. M.D. SYTENKO
M. E.N. ZVEREV
M. G.V. BERDENNIKOV
M. L.A. NAOUMOV
M. A.N. KACHIRINE
M. A.P. KOUTEPOV
M. O.V. KOUZMINE
M. E.K. POTIARKINE
M. G.N. VACHADZE
M. A.A. TITARENKO
M. N.P. SMIDOVITCH
M. G.V. ANTISIFEROV

Venezuela :

M. O. GARCIA GARCIA
Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaïre :

M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 341ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Conférence à Son Excellence le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Guéorgui Markovitch Kornienko, qui prendra aujourd'hui la parole à la Conférence. Sa présence à la Conférence aujourd'hui montre l'importance que son pays attache à nos travaux et à toutes les activités de désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen des points 1, "Interdiction des essais nucléaires", et 2, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Hongrie, du Pakistan et de la Pologne.

Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Son Excellence M. Guéorgui Kornienko.

M. KORNIENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, au nom de la délégation soviétique, permettez-moi de vous saluer dans l'accomplissement de vos délicates fonctions de Président de la Conférence du désarmement. Nous exprimons l'espoir que, sous votre direction, la Conférence parviendra à entreprendre des négociations sur les questions d'actualité de la limitation des armements et du désarmement.

Nous vous saluons également en votre qualité de représentant de l'Australie, dont le gouvernement s'est déclaré intéressé par l'interdiction des essais nucléaires, le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, toutes questions qui occupent à juste titre une place prioritaire dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'acquitter de la mission que m'a confiée le Secrétaire général du Comité central du PCUS, M.S. Gorbatchev, et de donner lecture de son message adressé à la Conférence. En voici le texte :

"Je suis heureux de saluer les représentants d'Etats réunis en session ordinaire de la Conférence du désarmement.

L'Union soviétique participe à la Conférence du désarmement avec un vif sentiment de responsabilité découlant du fait qu'elle est parfaitement consciente que c'est bien le désarmement qui représente la voie principale menant à l'instauration d'une nouvelle situation internationale équitable, à l'édification d'un monde jouissant de la sécurité. C'est le désarmement, précisément, qui, en libérant d'immenses ressources matérielles et intellectuelles, permettra de les aiguiller vers les objectifs de la créativité, du développement économique et de la prospérité.

(M. Kornienko, URSS)

L'humanité est arrivée à un tournant de son histoire, à un moment où elle doit choisir la voie à suivre dans le futur - soit surmonter l'inertie du passé, époque où la sécurité était surtout perçue à travers le prisme de la position de force et des aspects militaires et techniques, soit demeurer l'otage de la course aux armements - aux armements nucléaires, chimiques, et à plus long terme, à d'autres encore, non moins redoutables.

Ce choix entre ce que suggère la raison et ce qui conduit à la catastrophe ne peut être fait que conjointement par tous les Etats, abstraction faite de leur système social et du niveau de leur développement économique.

Ce choix doit être fait de façon hardie et responsable et les Etats représentés à la Conférence du désarmement peuvent jouer un rôle non négligeable pour qu'il en soit ainsi. A l'heure actuelle, il n'est plus possible de se contenter de demi-mesures qui ne ralentiraient la course aux armements dans certaines directions que pour lui permettre de s'accélérer avec une force redoublée dans d'autres.

Autrement dit, le moment est venu où nous devons avancer résolument de concert pour libérer la planète des armes nucléaires et autres, afin que la sécurité de chacun soit également la sécurité de tous.

S'inspirant de ces considérations, l'Union soviétique a présenté, au début de cette année, un plan détaillé dont l'élément central est un programme d'élimination par étapes des armes nucléaires. Nous proposons que, d'ici la fin du siècle, l'épée de Damoclès suspendue au-dessus des peuples depuis l'époque des tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki soit définitivement et irrévocablement écartée.

Il n'est que juste que le premier pas décisif soit accompli par l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui disposent des potentiels nucléaires les plus importants, afin que les autres puissances nucléaires suivent leur exemple.

Nous sommes profondément convaincus qu'on ne peut affranchir l'humanité de la menace nucléaire que par une seule voie, la voie directe, celle de l'élimination des armes nucléaires elles-mêmes. La réalité objective est que la création et le déploiement d'armes dans le contexte de la "guerre des étoiles" intensifieraient inéluctablement la course aux armements dans toutes les directions. C'est pourquoi il est indispensable, dès le tout début, que les armements spatiaux de frappe fassent l'objet d'une interdiction internationale efficace.

L'Union soviétique propose aussi d'éliminer complètement les armes chimiques d'ici la fin du siècle, en progressant résolument dans l'élaboration, qui n'a que trop duré, d'une convention sur cette question.

En préconisant un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes chimiques, nous sommes également prêts à aller aussi loin que le feront les autres Etats dans le domaine de la réduction des armements et des forces armées classiques. -

(M. Kornienko, URSS)

Je voudrais souligner particulièrement que toutes les mesures pratiques en matière de limitation des armements et de désarmement devraient être, selon nous, étayées par des mesures efficaces de contrôle et de vérification. L'URSS n'est pas moins intéressée que les autres Etats à avoir l'assurance que les accords sont strictement appliqués.

Nombre des dispositions de notre plan sont en rapport direct avec les travaux de la Conférence du désarmement.

Qu'il suffise de dire qu'à la première place dans l'ordre du jour de celle-ci figure le problème de l'interdiction des essais, un problème dont la solution radicale pourrait, à notre avis, constituer un tournant dans la lutte pour l'élimination du danger nucléaire.

Pour sa part, l'Union soviétique a fait et continue de faire tout son possible à cette fin, y compris en acceptant que l'interdiction des essais d'armes nucléaires fasse l'objet d'un contrôle des plus stricts, comprenant notamment des inspections sur place et le recours à toutes les ressources de la sismologie.

Comme on le sait, l'année dernière, désireuse de donner le bon exemple, l'URSS a unilatéralement suspendu toutes les explosions nucléaires et a ensuite prolongé ce moratoire jusqu'au 31 mars 1986. La question de savoir si le moratoire continuera de rester en vigueur au-delà de cette date, s'il deviendra bilatéral, et ensuite multilatéral, dépend maintenant, avant tout, des Etats-Unis.

Je voudrais exprimer l'espoir que les Etats parties à la Conférence se prononceront fermement en faveur de cette évolution et que, pour sa part, la Conférence pourra aborder des négociations concrètes susceptibles d'aboutir à un arrêt complet des essais d'armes nucléaires par tous, partout et à tout jamais.

Je souhaite aux participants à la Conférence beaucoup de succès dans la solution des importants problèmes qu'ils ont à résoudre."

Ainsi qu'il ressort du message de M. S. Gorbatchev dont je viens de donner lecture, les dirigeants soviétiques, sans pour autant dramatiser inutilement la situation, évaluent sainement l'instant que nous vivons tous comme une très importante époque de transition. Au seuil du troisième millénaire, l'humanité doit faire un choix qui déterminera son destin.

Si l'on simplifie à l'extrême la formule du choix en demandant à chacun de nous ce qu'il préfère - la survie de la civilisation humaine ou sa destruction - il n'est guère difficile de prévoir la réponse que donnera tout être humain sensé. Mais l'affaire se présente d'une façon bien plus complexe dans la réalité que dans l'abstrait. On trouve dans le monde des forces influentes dont l'action le pousse encore plus loin sur la voie d'une course aux armements qui s'accélère et s'élargit, dans une tentative d'acquérir la supériorité militaire pour imposer leur volonté à d'autres.

Si nous n'arrivons pas à mettre fin par des efforts concertés à cette folle "course vers le néant", à vaincre l'inertie d'une façon de penser obsolète et vicieuse, la marche des événements peut acquérir un caractère irréversible et alors c'est un avenir sombre, ou plus exactement l'absence de tout avenir qui attendra l'humanité.

(M. Kornienko, URSS)

En 1915 déjà, c'est-à-dire 30 ans avant l'explosion de la première bombe atomique, V.I. Lénine avertissait qu'en raison du recours aux nouvelles et spectaculaires réalisations de la science et de la technique, la guerre "pourra avoir et aura inévitablement pour résultat de saper les conditions mêmes de l'existence de la société humaine".

Cette géniale intuition du fondateur de l'Etat soviétique s'est entièrement confirmée et, dans le cas présent, nous devons ajouter : malheureusement. Aujourd'hui, l'humanité dispose déjà de moyens capables de l'amener à l'autodestruction.

Pour notre part, en Union soviétique, nous n'acceptons pas l'idée d'une situation sans issue, de la fatalité inévitable d'une guerre nucléaire. A travers le lourd rideau de méfiance et par delà les amoncellements d'armes, on aperçoit - nous en sommes convaincus - une possibilité réelle de réaliser une transition radicale vers le mieux dans l'évolution de la situation internationale, de prévenir l'explosion d'une course aux armements dont les conséquences ne sont pas difficiles à prévoir.

Bien entendu, le problème n'est pas simple. Mais il est à la portée de la communauté mondiale. Notre certitude à ce sujet se fonde sur le fait que les gens deviennent chaque jour plus conscients de l'ampleur et de la nature de la menace suspendue sur eux. Sans cesse de nouveaux millions d'habitants de la Terre arrivent à la conclusion que tout retard est criminel, qu'il faut agir et agir tout de suite. Nous ne nous laisserons jamais convaincre par les raisonnements de ceux qui considèrent que la course aux armements est inévitable et qualifient de verbiage stérile les appels en faveur d'un retour au bon sens dans l'intérêt de la survie de l'espèce humaine.

Il existe dans le monde des Etats et des hommes d'Etat qui, non seulement ne raisonnent pas de cette façon mais concrétisent systématiquement, dans leur politique pratique leur conscience du danger qui menace l'humanité par des actes pondérables et tangibles. Ils ont suffisamment de bonne volonté et de sagesse politique pour échapper aux clichés et aux préjugés établis pendant la période de confrontation et pour s'engager les premiers sur la voie qui éloigne des bords du précipice nucléaire.

A la base de la nouvelle formule de progression vers une paix durable, il faut qu'il y ait une reconnaissance inconditionnelle de la nécessité d'assurer une sécurité égale pour tous les Etats et tous les peuples. Les réalités de l'ère nucléo-spatiale, qui a infiniment étendu les possibilités de l'humanité et a en même temps rétréci à l'extrême et comprimé l'espace et le temps dans lesquels nous vivons, ont érigé en axiome - malheureusement pas encore assimilé par tous - la notion qu'il est impossible de renforcer sa propre sécurité aux dépens ou au détriment de la sécurité d'autrui.

Dans sa politique, l'Etat soviétique - aussi bien au cours des années d'avant-guerre que d'après-guerre - a toujours donné la préférence aux concepts d'une sécurité collective fondée sur un équilibre soigneusement pesé des intérêts de tous les pays. Mais, si l'on disait naguère que la réalisation d'une sécurité collective était le moyen préférable, aujourd'hui, nous en sommes profondément convaincus, elle est le seul moyen possible. Ainsi que l'a souligné M.S. Gorbatchev, la sécurité des Etats à l'ère nucléaire n'est possible que si elle est la sécurité de tous. De ce point de vue, un degré de sécurité moindre, disons, pour les Etats-Unis par rapport à l'Union soviétique

(M. Kornienko, URSS)

ne nous serait même pas profitable, car il engendrerait une instabilité stratégique qui aurait pour résultat de stimuler la course aux armements. Vous voyez donc que nous n'avons pas deux normes, l'une pour la sécurité de l'URSS et l'autre pour les autres pays.

Un autre élément fondamental d'une nouvelle approche à la réalisation de la sécurité internationale doit être la compréhension et la reconnaissance par tous du fait que ce problème ne peut être résolu qu'à l'aide de moyens politiques, et non militaires et techniques. La recherche - même sincère - de moyens militaires et techniques pour assurer la sécurité ne peut aboutir qu'à une escalade indéfinie de la course aux armements, avec ses conséquences parfaitement prévisibles. Un jour viendra où, dans une situation de crise politique ou simplement à cause d'une défaillance technique dans tel ou tel ordinateur, toute cette échelle, dont chaque barreau s'appelle "équilibre de la terreur", s'écroulera en entraînant avec elle l'humanité dans l'abîme nucléaire.

Aucune solution de nature militaire ou technique ne peut compenser un manque de volonté politique, dont l'absence empêche certains de nos partenaires de sortir du cercle vicieux : course aux armements - tension - course aux armements. Mais ici encore nous ne sommes pas des fatalistes, nous espérons que le bon sens et la sagesse de l'homme finiront par vaincre l'intolérance idéologique et les tentations d'une rivalité des forces. La révolution de la pensée doit être, ne peut pas ne pas être, plus forte que la révolution dans la technique militaire.

Telle est notre philosophie en matière de progression vers un monde sans danger, qui se trouve à la base de la politique pratique de l'URSS à l'égard de la cessation de la course aux armements et d'un désarmement réel.

Des propositions détaillées de l'Union soviétique sur un large ensemble de ces questions sont exposées dans la Déclaration du Secrétaire général du Comité central du PCUS, M.S. Gorbatchev, en date du 15 janvier dernier, dont l'élément central est un programme d'élimination par étapes des armes nucléaires dans le monde entier.

Nous sommes heureux de l'intérêt considérable avec lequel la Conférence a accueilli cette proposition de l'Union soviétique. En fait, ce forum a déjà entrepris un ample examen du programme d'élimination des armes nucléaires sous tous ses aspects. Les considérations formulées par de nombreuses délégations témoignent de la grande actualité de l'initiative soviétique et de l'intérêt qu'un vaste groupe d'Etats portent à l'élimination complète des armes nucléaires.

Nous exprimons l'espoir qu'à l'avenir également ce programme se trouvera au centre de l'attention dans les travaux de la Conférence.

L'interdiction et, en fin de compte, l'élimination complète des armes nucléaires a toujours été l'objectif de la politique extérieure soviétique. A présent, l'Union soviétique a proposé un programme concret pour atteindre cet objectif, et cela non pas dans quelque vague avenir lointain, mais dans un délai historiquement court, en 15 ans seulement.

(M. Kornienko, URSS)

En déterminant la teneur des mesures pratiques prévues dans le programme, en les répartissant par étapes et en établissant les relations mutuelles entre elles, l'Union soviétique s'est inspirée avant tout de l'idée qu'à aucun moment de la réalisation du programme il ne doit être porté atteinte à la sécurité de qui que ce soit.

Cela explique que le processus du désarmement nucléaire commencerait par les arsenaux nucléaires de l'Union soviétique et des Etats-Unis : ce n'est qu'après leur réduction, et une réduction très substantielle, que d'autres puissances nucléaires se joindraient à ce processus.

Le souci de ne pas porter atteinte à la sécurité de qui que ce soit et, a fortiori, d'exclure la possibilité qu'un des côtés ait une supériorité militaire, a incité à faire en sorte qu'une partie intégrante du programme proposé soit une interdiction de créer, d'essayer et de déployer des armes spatiales de frappe, en l'absence de laquelle on ne saurait d'ailleurs espérer pouvoir éliminer les armes nucléaires.

Il ne s'agit aucunement en l'occurrence de cette "liaison" artificielle en vertu de laquelle la solution d'un problème dépend arbitrairement de la solution de tel ou tel autre problème n'ayant aucun rapport avec le premier. Non, dans le cas considéré, il s'agit d'une relation mutuelle organique entre deux problèmes objectivement indissociables.

Les affirmations concernant la nature prétendument défensive, donc inoffensive, des systèmes d'armes spatiales en cours de création ne peuvent tromper que des personnes mal informées ou qui veulent qu'on les trompe.

Premièrement, en réalité, les systèmes d'armes élaborés dans le cadre du programme américain IDS ont aussi, sans aucun doute, un potentiel offensif. Disons que les armes capables de frapper à partir de l'espace, un missile pendant sa phase de propulsion sont certainement capables, également, de frapper n'importe quel objectif sur la Terre.

Deuxièmement, même si l'on fait un instant abstraction - ce qu'on ne doit pas faire - des possibilités virtuelles de ces systèmes en tant qu'armes directement offensives, la création de ce qu'on a appelé le "bouclier" spatial n'a de sens que dans le cadre d'une intention agressive. Sans pouvoir neutraliser une première frappe par des missiles nucléaires, c'est-à-dire d'accomplir une fonction réellement défensive, un tel "bouclier" donnerait en même temps à la partie qui l'aurait créé la possibilité de se protéger contre des représailles après qu'elle aurait, elle-même, porté un premier coup à l'aide de missiles nucléaires, c'est-à-dire commis une agression.

Car ce n'est pas par hasard que l'URSS et les Etats-Unis ont conclu en 1972 un Traité interdisant le déploiement à grande échelle d'un système de missiles antimissiles bien qu'il soit question, dans ce Traité, de systèmes d'armes réellement défensifs ne pouvant être utilisés pour frapper le territoire de l'autre partie. C'est en cela qu'a consisté la sagesse des dirigeants des deux pays, qui ont su prendre leurs distances par rapport à la notion simpliste selon laquelle des armes défensives seraient toujours un bien. De nos jours, la notion d'"armes défensives" n'est pas du tout synonyme de "doctrine défensive".

(M. Kornienko, URSS)

Ce n'est pas par hasard que par le Traité de 1972, les parties se sont engagées "à ne pas réaliser, essayer ou mettre en place de systèmes antimissiles ou d'éléments de tels systèmes qui soient basés en mer, dans l'air, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles".

On dit parfois que le programme IDS, ce n'est pas encore la création d'armements spatiaux, il ne s'agirait que de recherches scientifiques visant à déterminer s'il est possible de créer de tels systèmes d'armes.

Mais, premièrement, cela ne correspond pas, encore une fois, à la réalité. Au début, lorsque le programme IDS a été annoncé en 1983, son objectif a bien été formulé de cette façon pour des raisons de camouflage, mais, par exemple, dans la publication de la Maison Blanche du 3 janvier 1985, qui se réfère au travail déjà effectué, l'objectif du programme n'est plus formulé comme étant une tentative de déterminer s'il est possible de créer une défense antimissile spatiale, mais de déterminer la façon de le faire. Dans les documents du Pentagone présentés au Congrès, les travaux effectués dans le cadre du programme IDS sont directement classés dans la catégorie des "études avancées". Voilà donc ce qui est le stade de la "détermination".

Deuxièmement, le fait même de poser le problème de la création d'une défense antimissiles spatiale - quel que soit son stade de réalisation - est en contradiction directe avec la lettre et l'esprit du Traité ABM de 1972. Pour s'en convaincre, il suffit d'imaginer le cas suivant : un Etat partie à la Convention sur l'interdiction et la destruction des armes bactériologiques, signée, soit dit en passant, au cours de cette même année 1972, annonce soudainement un programme national de création de telles armes. Se trouverait-il quelqu'un pour oser dire que c'est là une mesure légitime en droit et non contraire à ladite convention ? Or, par rapport au Traité ABM, c'est exactement comme cela que les choses se présentent avec l'IDS.

En essayant d'embrouiller cette question parfaitement claire, on se réfère parfois à l'une des déclarations convenues annexées au Traité ABM qui autorise, dit-on, la création de systèmes de défense antimissiles fondés sur d'autres principes physiques que ceux visés dans le Traité. Or, étant donné que le programme IDS comporte l'élaboration de systèmes de défense antimissiles nouveaux quant à leur principe, tels que des lasers, des faisceaux d'énergie orientée, etc., il ne serait donc pas, dit-on, contraire au Traité.

Effectivement, dans une des déclarations annexées au Traité, la possibilité de voir apparaître des systèmes de défense antimissiles fondés sur d'autres principes physiques n'est pas exclue. Mais le fond de l'affaire, c'est qu'une telle possibilité n'est admise que pour les zones limitées de défense antimissiles autorisées par le Traité et pour des systèmes stationnaires terrestres. Le texte de cette déclaration ne se prête à aucune autre interprétation. Nous ne sommes pas les seuls à l'affirmer, des juristes américains éminents, dont certains ont participé directement à l'élaboration du Traité ABM, font de même.

Plus encore, dans un rapport présenté au Congrès des Etats-Unis par l'Arms Control and Disarmament Agency sous l'Administration actuelle - et je souligne "sous l'Administration actuelle" -, il est écrit noir sur blanc que l'"interdiction prévue par le Traité sur la défense antimissiles de créer,

(M. Kornienko, URSS)

essayer ou déployer des systèmes antimissiles basés dans l'espace ou d'éléments de tels systèmes, s'applique également à la technologie de l'énergie orientée (ou de toute autre technologie) utilisée à cette fin".

Je répète : cela figure dans un document officiel d'un organisme gouvernemental des Etats-Unis. On se demande, que se passe-t-il donc ? L'énigme est simple à déchiffrer : le rapport précité a été envoyé au Congrès un mois et demi avant l'annonce, en mars 1983, du programme IDS par le Président Reagan, après quoi on a commencé, à Washington, à s'efforcer vigoureusement d'appeler blanc ce qui est noir.

Enfin, lorsque tous les arguments imaginables ou inimaginables semblent avoir été épuisés, les adversaires du désarmement ramènent à la surface, comme ils le font toujours en pareils cas, la question de la vérification : de toute façon, disent-ils, on ne peut pas interdire les recherches scientifiques puisqu'il est impossible de les vérifier et, d'une façon générale, on ne peut pas arrêter la pensée humaine.

En effet, on ne peut pas arrêter l'essor de la pensée humaine. Mais nul ne le propose. En tout cas, ce n'est pas nous qui le faisons. Bien entendu, la recherche scientifique fondamentale peut et doit se poursuivre, mais à des fins créatrices et non destructrices.

Sans les travaux de recherche fondamentale dans le domaine nucléaire auxquels se sont livrés de nombreux savants dans de nombreux pays pendant de nombreuses années, il n'y aurait certes pas d'armes nucléaires mais il n'y aurait pas non plus de centrales nucléaires, ni les nombreux autres avantages que l'atome pacifique a apportés à l'homme.

La situation est la même en matière de recherche fondamentale dans le domaine spatial : ses résultats peuvent être utilisés pour mettre au point des armes destinées à mener une "guerre des étoiles", mais ils peuvent et ils doivent être dirigés vers le bien de l'humanité, vers ce que nous appelons la "paix des étoiles", ou, en d'autres termes, vers une large coopération internationale en vue de l'utilisation pacifique de l'espace.

Interdire les travaux de recherche orientés vers un but déterminé et dont le résultat serait l'apparition d'armes spatiales de frappe et vérifier efficacement le respect de cette interdiction est parfaitement possible s'il existe une volonté générale de le faire. Il suffit d'ouvrir à la vérification les laboratoires concernés, ce que l'Union soviétique est prête à faire. Et même, d'une manière générale, si quelqu'un voulait violer l'interdiction de mettre au point des armes spatiales de frappe, cela serait inévitablement détecté car pour éviter que le travail n'aboutisse à une impasse, il faudrait procéder à des essais hors laboratoire, chose impossible à faire secrètement. En parlant de l'interdépendance objective des questions relatives aux armements nucléaires stratégiques et aux armements spatiaux de frappe, il importe de souligner en même temps que le programme de désarmement nucléaire soviétique est conçu - c'est là encore un de ses traits marquants - de façon que la nature des relations mutuelles entre ses divers éléments constitutifs soit diverse : s'il est impossible de résoudre le problème posé par tel ou tel de ces éléments sans trouver en même temps une solution en intéressant d'autres, certaines mesures peuvent aussi être réalisées indépendamment.

(M. Kornienko, URSS)

Autrement dit, notre programme n'exclut absolument pas la possibilité d'étudier et de trouver en dehors de son cadre, des solutions acceptables pour tous concernant toute une série de problèmes importants.

Ainsi donc, la bonne volonté précédemment exprimée par l'Union soviétique en vue de s'entendre, sans liaison directe avec les armements spatiaux et stratégiques, sur une réduction du nombre des missiles soviétiques et américains de moyenne portée dans la zone européenne, s'étend à la variante de la réduction de ce nombre jusqu'à zéro qui figure dans notre programme.

En l'occurrence, il est envisagé que les Etats-Unis, de même que l'URSS, détruiront matériellement ces missiles et n'iront pas les répartir dans d'autres régions ou les transférer à tels ou tels pays tiers, tout comme ils ne peuvent pas transférer leurs missiles stratégiques. Nous n'avons entendu aucun argument raisonnable en sens contraire. Cela s'applique aussi à la disposition selon laquelle la destruction de tous les missiles soviétiques et américains de moyenne portée dans la zone européenne doit s'accompagner d'un arrêt de l'accroissement des armements nucléaires correspondants de l'Angleterre et de la France.

Bien entendu, le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui figure à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement garde sa signification indépendante. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence doit continuer à s'efforcer de résoudre ce problème, et plus elle le fera d'une façon active et efficace, mieux cela vaudra. Cela ne gênera pas mais au contraire facilitera, dans les négociations soviéto-américaines, la solution des problèmes que pose l'interdiction des armements spatiaux de frappe en liaison avec la question des réductions et de l'élimination des armements nucléaires stratégiques.

A notre avis, une mesure importante dans cette direction pourrait être l'élaboration, par la Conférence, d'un accord international visant à assurer l'immunité des satellites artificiels de la Terre et à interdire la création, l'essai et le déploiement de systèmes antisatellites ainsi qu'à éliminer les systèmes existants de ce genre.

Ce qui a été dit au sujet de la signification indépendante du problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est aussi pleinement et entièrement valable pour une autre question de la plus haute gravité, celle de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Naturellement, cette question n'a pu manquer d'être reflétée dans le programme général de désarmement nucléaire que nous avons proposé. Mais, bien entendu, nous ne pensons pas un seul instant que cela devrait avoir pour conséquence de retirer cette question de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, où elle occupe à juste titre une place prééminente. Nous sommes convaincus que les Soviétiques, de même que toutes les personnes de bonne volonté, s'inclineront profondément devant ceux qui travaillent dans cette Conférence si celle-ci réussit à élaborer un tel traité. D'une manière générale, nous continuons de penser que l'élaboration d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires est un objectif de la plus haute priorité. Cette élaboration peut se faire dans n'importe quels forums, ce qui compte, c'est le résultat.

(M. Kornienko, URSS)

En l'absence d'une interdiction complète des essais nucléaires, l'appel lancé par l'Union soviétique aux autres puissances nucléaires, et avant tout aux Etats-Unis, pour leur demander de s'associer au moratoire unilatéral qu'elle a proclamé en août 1985 sur toutes les explosions nucléaires et qui a été prolongé jusqu'au 31 mars, garde toute son actualité.

Il n'y a pas et il ne peut y avoir aucune justification à un refus des Etats-Unis de suivre l'exemple de l'URSS. On dit là-bas que les essais nucléaires sont nécessaires pour mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires et créer tels ou tels types d'armes spatiales, ainsi que pour avoir la certitude que les arsenaux nucléaires accumulés ont gardé leur efficacité. Mais c'est précisément la raison pour laquelle il importe de mettre fin aux essais nucléaires. Par ailleurs, en l'occurrence, aucune des parties ne se trouverait dans une situation privilégiée car l'effet serait identique pour tous les arsenaux nucléaires.

Les adversaires de l'arrêt des essais nucléaires ont pris l'habitude d'invoquer la difficulté de vérifier cet arrêt. Mais cet argument est démenti par les faits. Pour montrer ce dont sont capables les moyens techniques nationaux on peut citer, en particulier, l'exemple suivant. Peu de temps après l'entrée en vigueur du moratoire institué par l'Union soviétique, il y a eu, au polygone d'essais du Nevada, une explosion au sujet de laquelle les Etats-Unis n'ont jusqu'ici publié aucune donnée. Apparemment, on y espérait qu'à cause de sa faible puissance cette explosion passerait inaperçue et qu'on pourrait donc dire à l'occasion : vous voyez, la vérification est impossible pour de telles explosions. Cependant, malgré sa faible puissance, cette explosion a été enregistrée en URSS, ainsi que le Gouvernement des Etats-Unis le sait fort bien.

Toutefois, l'Union soviétique ne propose pas de se borner à une vérification par des moyens techniques nationaux. Elle est d'accord pour qu'elle soit complétée par des procédures internationales, y compris en cas de besoin, des inspections sur place.

Toutes les mesures de vérification, y compris sur place, que l'Union soviétique considère possibles pour assurer un strict respect d'un moratoire sur les explosions nucléaires, seraient, bien entendu, également applicables à l'accord sur une interdiction générale des essais d'armes nucléaires au cas où il serait réalisé.

On sait qu'un travail considérable a déjà été accompli dans le cadre de la Conférence du désarmement pour élaborer un système international d'échanges de données sismologiques aux fins de vérifier une interdiction des essais d'armes nucléaires. L'URSS préconise la poursuite de ce travail.

Une chose doit être bien claire : dans tous les cas, il ne peut s'agir que d'une vérification du respect d'un accord sur l'arrêt des essais nucléaires et non d'une surveillance de l'exécution de ces essais. Les propositions à cet effet s'apparentent à une insulte au bon sens. Je passe maintenant aux armes chimiques, un moyen terrible de destruction massive qui existe réellement. L'Union soviétique s'est toujours vigoureusement prononcée pour que la chimie ne serve que pour le bien des hommes et ne soit jamais utilisée pour leur nuire. A notre avis, le moyen le plus sûr d'atteindre cet objectif était et continue d'être l'interdiction complète des armes chimiques elles-mêmes et non pas seulement celle de leur utilisation.

(M. Kornienko, URSS)

L'URSS, seule et de concert avec d'autres pays socialistes, a maintes fois formulé des propositions concrètes au sujet de ce problème. Si sa solution a été retardée d'une façon inadmissible, ce n'est pas à eux qu'en incombe la faute.

Comme M.S. Gorbatchev l'a dit dans sa déclaration du 15 janvier, l'Union soviétique considère comme tout à fait réaliste l'objectif d'éliminer complètement d'ici la fin du siècle les armes chimiques tout comme les armes nucléaires. Il a proposé d'intensifier les négociations menées à cette fin dans le cadre de la Conférence du désarmement et de conclure une convention efficace et vérifiable sur l'interdiction des armes chimiques et la destruction de leurs stocks.

En outre l'URSS se prononce pour l'élimination la plus rapide possible des stocks accumulés d'armes chimiques ainsi que de la base industrielle servant à leur fabrication.

Dans cette optique, notre position prévoit la déclaration en temps utile des lieux où se trouvent des installations de fabrication d'armes chimiques et l'arrêt en temps utile de cette fabrication. Nous pensons qu'il faut aborder l'élaboration des procédures de destruction de la base industrielle en question et que l'élimination des stocks d'armes chimiques devrait commencer peu de temps après l'entrée en vigueur de la convention.

Il est indispensable de souligner une fois de plus que tout cela sera réalisé sous un contrôle rigoureux, y compris des vérifications internationales sur place. Dans ce cas comme dans d'autres, l'Union soviétique n'est pas moins intéressée par ce contrôle que les autres Etats.

En proposant d'éliminer des arsenaux des Etats les armes de destruction massive - armes nucléaires et armes chimiques - et de prévenir l'apparition des armes spatiales, l'Union soviétique estime que, parallèlement à ce processus, il conviendra d'appliquer des mesures de limitation et de réduction des armements et des forces armées classiques.

Je ne mentionnerai que quelques-unes des mesures proposées par l'Union soviétique dans ce domaine :

- réduction des forces armées des Etats, avant tout de celles des membres permanents du Conseil de sécurité et des pays qui leur sont liés par des alliances militaires,

- gel, pour commencer, des effectifs des forces armées de l'URSS et des Etats-Unis, y compris ceux stationnés au-delà des limites de leurs frontières nationales,

- réduction mutuelle, en Europe centrale, des forces armées et des armements des pays de l'OTAN et du Traité de Varsovie,

- limitation des ventes et des livraisons d'armes classiques.

Je répète que ce ne sont là que quelques-unes des mesures initiales possibles. En matière de réduction des armements et des forces armées classiques, l'Union soviétique est prête à aller aussi loin que le feront ses partenaires. Ici encore ce n'est pas elle qui fera preuve de réticence.

(M. Kornienko, URSS)

Bien entendu, la Conférence du désarmement peut et doit se prononcer au sujet de la réduction des armements et des forces armées classiques.

L'Union soviétique propose également que soit interdite la création d'armes non nucléaires basées sur des principes physiques nouveaux et proches, par leurs capacités destructrices, des moyens nucléaires ou autres de destruction massive. Dans un passé récent, la Conférence a effectué un certain travail en la matière et il importe de le poursuivre.

S'agissant de la Conférence du désarmement en général, nous voudrions affirmer très nettement que les dirigeants soviétiques, comme l'a confirmé le message que M.S. Gorbatchev a adressé à la Conférence, considèrent celle-ci comme un forum important, unique en son genre, où les représentants de 40 Etats, grands et petits, socialistes et capitalistes, membres d'alliances militaires et pays non alignés, représentant différentes régions géographiques du monde, participent à l'examen et à l'élaboration de solutions aux problèmes de désarmement.

En la personne de son prédécesseur - le Comité du désarmement - la Conférence a des états de service assez impressionnants. En particulier, le Comité a produit des instruments de droit international d'une importance capitale tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. Si ces accords n'existaient pas, la situation dans le monde aujourd'hui serait très probablement plus dangereuse qu'elle ne l'est actuellement.

Mais il n'est que juste de rappeler que presque dix années se sont déjà écoulées depuis que le plus récent des accords précités a été signé en 1977.

C'est pourquoi, tout en rendant hommage à ce qui a été fait, les peuples ont le droit de s'attendre à ce que la Conférence du désarmement agisse d'une façon plus intense et plus productive et apporte une contribution efficace à la prévention de la guerre nucléaire et à la consolidation de la paix mondiale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président. J'aimerais aussi le remercier d'avoir donné lecture à la Conférence du désarmement du message personnel adressé à celle-ci par le Secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Meiszter.

M. MEISZTER (Hongrie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais saluer chaleureusement le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Guéorgui Markovitch Kornienko, le représentant d'un pays avec lequel nous entretenons les relations les plus amicales et les plus fraternelles, qui est présent ici aujourd'hui. J'estime

(M. Meiszter, Hongrie)

que la deuxième apparition à Genève en si peu de temps du Premier Vice-Ministre des affaires étrangères présente un caractère symbolique. Elle témoigne des liens indissolubles qui existent entre les efforts exercés dans le domaine du désarmement dans des enceintes bilatérales et multilatérales. Le message du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique dont il vient de nous être donné lecture en témoigne également. En toute modestie, je voudrais appeler l'attention de mes éminents collègues sur deux éléments du message que nous venons d'entendre. Le premier est un appel et une mise en garde où il est dit que, à ce tournant où se trouve l'humanité, et je cite, "il n'est plus possible de se contenter de demi-mesures", le second est l'expression sans équivoque du fait que l'Union soviétique, dans sa recherche de la paix, est prête à "aller aussi loin que le feront les autres Etats". J'ai l'impression que si l'on examine la proposition de l'Union soviétique à la lumière de cette philosophie, si l'on répond à l'initiative de l'Union soviétique, dans le même esprit que le sien, on pourra alors considérer l'avenir de l'humanité avec davantage d'espoir que cela n'a été possible jusqu'ici.

(L'orateur poursuit en anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, je vous prie, de me joindre aux autres orateurs qui vous ont présenté leurs chaleureuses félicitations et leurs meilleurs vœux à l'occasion de votre accession aux importantes fonctions de Président de la Conférence pour la phase d'ouverture de la session de 1986.

J'aimerais aussi exprimer mes remerciements et ma satisfaction à l'Ambassadeur Campora, de l'Argentine, qui a présidé avec beaucoup d'efficacité et d'habileté les travaux de cet organe au cours du mois particulièrement difficile d'août dernier, ainsi que pendant l'intersession.

Et enfin, au lieu d'énumérer le quart des membres de la Conférence, permettez-moi simplement de souhaiter une collective bienvenue aux 10 nouveaux chefs de délégation ainsi qu'un plein succès dans l'exercice de leurs importantes fonctions. La délégation hongroise est heureuse de leur offrir à tous sa bonne volonté et sa coopération.

C'est devenu une tradition, à cette Conférence, de commencer la session annuelle par une série de déclarations, dans lesquelles les délégations font un tour d'horizon de l'année précédente et formulent leurs prévisions ou leurs espoirs. En fait, il s'agit d'une bonne tradition. L'aspect qui, au cours des années précédentes, en a fait un exercice lugubre, a été le bilan négatif de ce forum, et ce n'est nullement une consolation de penser que la Conférence n'est qu'un reflet de l'état général des relations internationales. Après une longue période de tension et d'affrontement croissants, ce n'est que l'an dernier que nous avons pu enregistrer certains signes prometteurs, noter avec quelque soulagement et attendre avec espoir la reprise des négociations entre les deux principales puissances. Pleinement conscients, comme nous l'étions, des énormes divergences et de la méfiance qui les séparaient, ainsi que de la complexité des problèmes, nous ne pouvions espérer de prompts résultats. Mais nous avons aussi conscience de leur grande interdépendance et, avec foi dans la sagesse de leurs dirigeants, nous avons continué à garder l'espoir en un développement progressif de relations réalistes, constructives et responsables entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

(M. Meiszter, Hongrie)

Aujourd'hui, un an plus tard, le ciel est un peu plus clair, mais il est encore loin d'être ensoleillé. Il ne fait aucun doute que les résultats de la rencontre au sommet de novembre 1985 entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan sont importants et qu'ils exercent déjà une certaine influence favorable sur le climat général des relations internationales. Le résultat le plus remarquable de cette rencontre est que les deux dirigeants, pleinement conscients de la responsabilité particulière qui incombe à leurs pays, ont pu s'entendre au sujet de trois points d'une importance capitale qui sont incorporés dans leur Déclaration commune. Le premier est la prise de conscience du fait qu'une guerre nucléaire n'est pas gagnable et qu'elle est inadmissible. Le deuxième est la prise de conscience du fait qu'il faut prévenir une guerre, qu'elle soit nucléaire ou classique, entre les deux pays. Et enfin, conséquence logique de ce qui précède, l'engagement qu'ils ne chercheront pas à s'assurer la supériorité militaire. Ces trois points, destinés à devenir une base solide pour leur politique extérieure, forment une unité organique, ce qui signifie qu'aucun d'entre eux ne doit être négligé.

La Déclaration commune a été reçue, partout dans le monde, avec soulagement et espoir. Un fondement politique a été posé pour pouvoir progresser dans les relations bilatérales, ainsi que dans le domaine de la limitation et de la réduction des armements et celui du désarmement. Il s'agit incontestablement d'un grand pas dans la bonne direction. Un pas qui doit maintenant être suivi d'une série de mesures concrètes et pratiques pour restaurer la confiance, réduire la tension et relancer la coopération.

Moins de deux mois après cette rencontre au sommet, l'Union soviétique agissait de nouveau, sans le moindre retard. Le programme de désarmement détaillé présenté par le Secrétaire général Gorbatchev constitue une preuve sérieuse et convaincante de sa volonté et de sa détermination de traduire en mesures concrètes l'entente intervenue lors de sa rencontre avec le Président Reagan.

Les propositions soviétiques ont été accueillies partout avec satisfaction par les gouvernements, les principaux hommes politiques et, surtout, par les peuples, qui les considèrent comme un début encourageant pour l'année 1986, qui a été proclamée Année internationale de la paix par l'Organisation des Nations Unies. Dans une déclaration adoptée lors d'une session extraordinaire consacrée aux nouvelles propositions soviétiques, la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale hongroise a souligné l'importance exceptionnelle de ce plan d'action concret, qui vise à affranchir le monde des armes nucléaires, à prévenir la militarisation de l'espace et à conduire à l'élimination générale et complète des armes chimiques. La Commission des affaires étrangères a insisté sur l'importance du fait que l'initiative soviétique propose également une réduction des armements et des forces armées classiques, tout d'abord en Europe, et insiste sur la réaffectation des ressources ainsi libérées à la poursuite d'objectifs de développement social et économique, et à la recherche de solutions pour d'autres problèmes brûlants qui confrontent l'humanité. La Commission des affaires étrangères a fait observer que les propositions soviétiques tenaient compte des exigences légitimes de toutes les parties concernées en matière de sécurité ainsi que des intérêts de chaque nation. Ces propositions offrent une solution graduelle raisonnable et une possibilité de rechercher des compromis constructifs dans chaque forum de désarmement. Dans sa déclaration, la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale hongroise a pleinement souscrit au programme de désarmement de l'Union soviétique.

(M. Meiszter, Hongrie)

Il continuera d'y avoir, j'en suis sûr, pendant longtemps encore, des analyses et des évaluations détaillées des résultats de cette rencontre au sommet et des nouvelles propositions soviétiques. Les déclarations que nous avons entendues ici depuis le début de la session tendent également à la prouver. Nous nous félicitons de ce phénomène. Une pensée neuve et le réexamen des vieilles idées, un regard nouveau porté sur des questions anciennes et un réexamen des positions passées, en un mot, une nouvelle approche, voilà ce qui est vraiment nécessaire aujourd'hui à la lumière des faits nouveaux importants survenus au cours des derniers mois. Avec votre permission, Monsieur le Président, je laisserai cette tâche à ceux qui sont mieux qualifiés et mieux placés que moi. Présentement, je désire seulement partager avec vous quelques-unes de mes "ruminations" au sujet d'un point particulier qui, du moins en ai-je l'impression, a toujours été présent, soit qu'il ait été ouvertement abordé, soit qu'il n'ait été qu'une arrière-pensée à la rencontre au sommet, dans la Déclaration commune, dans les propositions soviétiques et dans nos propres délibérations.

Dans l'importante déclaration qu'il a faite ici, il y a deux semaines, le Ministre des relations extérieures de l'Argentine a fait observer que, dans la lettre qu'ils avaient envoyée au Secrétaire général Gorbatchev et au Président Reagan quelques semaines avant la rencontre au sommet, les six chefs d'Etat ou de gouvernement avaient soulevé une question essentielle, à savoir "la nécessité et l'obligation d'édifier la confiance mutuelle".

La Déclaration commune n'est pas réellement spécifique dans ce contexte mais, venant, comme elle le fait, après une si longue période caractérisée par tout ce que l'on veut sauf la confiance réciproque, l'opinion publique mondiale s'est félicitée de ce qu'il ait été possible d'y inclure concernant cet aspect.

Dans sa partie liminaire, le document devait d'abord rappeler les différences de conception entre les deux dirigeants à propos des questions internationales. Conscient de cela, on peut mieux évaluer la phrase suivante, où il est dit que "les deux dirigeants sont parvenus à comprendre un peu mieux la position de l'autre partie", et le fait qu'"ils se sont entendus sur la nécessité d'améliorer les relations soviéto-américaines et la situation internationale dans son ensemble". Cela s'applique également au fait que le Secrétaire général et le Président ont exprimé "leur ferme volonté de rechercher un terrain d'entente sur les problèmes existants".

Plus tard, les deux dirigeants ont été plus précis au sujet de ce qu'ils pensent en la matière. Dans sa déclaration, le Président Reagan a parlé de la nécessité d'instaurer la confiance et exprimé sa conviction que son interlocuteur était d'accord avec lui pour estimer qu'une confiance authentique devrait être fondée sur des actes et non seulement sur des paroles. Le Secrétaire général Gorbatchev a très probablement fait un signe de tête d'assentiment; les documents officiels ne sont pas absolument clairs en ce qui concerne de tels détails, mais, dans son rapport au Soviet suprême de l'URSS, six jours plus tard, nous trouvons le passage suivant : "Pour ne pas rendre plus difficile la conclusion de nouveaux accords, nous sommes convaincus que les deux parties devraient commencer par s'abstenir de tous actes qui compromettraient ce qui a été accompli à Genève, d'actes qui bloqueraient les pourparlers et affaibliraient les contraintes qui s'exercent actuellement sur la course aux armements".

(M. Meiszter, Hongrie)

L'accroissement de la confiance se compose donc d'un grand nombre d'éléments, d'actes qu'il faut entreprendre et d'actes qu'il convient d'éviter. Accroître la confiance est une tâche importante, non seulement pour les grandes puissances, mais aussi pour tous les pays et tous les gouvernements, ainsi que pour leurs représentants, en particulier pour ceux qui participent à des négociations bilatérales ou multilatérales. "La création d'un climat de confiance ... est une tâche qui nous incombe à tous", pour reprendre les mots de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, et dont vous avez donné lecture, Monsieur le Président, à la séance d'ouverture de la présente session. L'accroissement de la confiance doit devenir une partie intégrante des relations entre les Etats, c'est ce que les propositions soviétiques expriment, non seulement en paroles, mais aussi par des actes auxquels elles visent en réalité.

Le rôle de la Conférence du désarmement et ses possibilités en présence de négociations bilatérales ont fait l'objet de discussions dès la phase d'ouverture de la session de 1985. Dans le feu des arguments et des réserves, l'opinion s'est fait jour que les négociations bilatérales ne diminuaient en aucune façon la nécessité urgente de vigoureuses négociations de fond au niveau multilatéral. Les unes ne remplacent pas et ne sauraient remplacer les autres.

La délégation hongroise a noté, l'an dernier déjà, la grande importance que l'Union soviétique a toujours attachée, non seulement en paroles mais aussi par des initiatives et des propositions spécifiques, aux travaux de la Conférence. Maintenant, nous pouvons noter une fois de plus avec beaucoup de satisfaction que la nouvelle initiative de l'Union soviétique du 15 janvier met de façon appropriée l'accent sur les négociations à entreprendre ou à poursuivre dans ce forum multilatéral.

Nous ne refusons pas de voir les réalités. Personne, ici, ne nie qu'il y ait un certain nombre de problèmes fondamentaux qui doivent être traités sur le plan bilatéral. Quelques-uns d'entre eux sont à régler par les deux grandes puissances, mais la plupart ont de fortes incidences pour d'autres pays, ou plutôt pour l'ensemble de l'humanité. Ces problèmes ne peuvent pas et ne devraient pas être réglés sans une participation active des délégations qui siègent autour de cette table et qui, en fait, représentent aussi les intérêts de ceux qui ne prennent pas une part active à nos travaux. Il y a, naturellement, des questions qui exigent un accord préliminaire des deux grandes puissances et une action de leur part avant que les autres puissent se joindre à une action réellement concertée en matière de réduction des armements ou de désarmement. Si nous devons tenir compte des dures réalités de notre temps, les grandes puissances militaires doivent aussi garder à l'esprit que tous subiraient les conséquences tragiques de ces réalités.

Les négociations, bilatérales ou multilatérales, ne devraient pas être considérées comme une sorte de processus "à sens unique". Il y a, ou plutôt il pourrait y avoir, un effet mutuellement bénéfique pour les deux, une sorte de retombées utiles venant des unes et des autres. Si l'un des forums réussit à résoudre un problème, fût-ce de façon partielle seulement, l'autre profiterait certainement de cette solution.

(M. Meiszter, Hongrie)

L'histoire des négociations sur la limitation des armements et le désarmement enseigne que les négociations bilatérales et les négociations multilatérales ne sont pas des modalités qui s'excluent l'une l'autre. Au contraire, ces négociations ont les unes sur les autres des effets positifs et constructifs et devraient donc être menées parallèlement, en se complétant et se renforçant mutuellement.

La délégation hongroise ne peut donc accepter le rôle étrange que certaines délégations essaient d'imposer à cette Conférence. Nous sommes pleinement conscients de l'importance et de l'urgence d'une interdiction générale et complète des armes chimiques, et nous nous efforçons de contribuer de notre mieux à des négociations à cette fin. Mais nous ne sommes nullement disposés à considérer cette question comme le seul point que doive traiter la Conférence. Comme la plupart des autres délégations, nous demandons instamment que la Conférence entreprenne aussi sans plus de retard des négociations de fond sur les autres questions hautement prioritaires, en particulier sur celle de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Nous étant félicités, comme nous l'avons tous fait, de la Déclaration commune de novembre dernier, nous avons néanmoins été déçus par l'absence totale de toute mention de la nécessité urgente d'un traité d'interdiction complète des essais. Connaissant fort bien la position constante de l'Union soviétique sur cette question, nous sommes certains qu'il ne s'agit pas d'une omission fortuite. Le document tout entier a été rédigé avec un soin méticuleux et les questions spécifiques énumérées selon un ordre logique, avec le détail qui convient. Bien entendu, nous nous sommes félicités de l'attention accordée à des questions telles que la non-prolifération nucléaire et, surtout, de l'engagement pris par les parties "de poursuivre de bonne foi des négociations sur les questions de la limitation des armes nucléaires et du désarmement, conformément à l'article VI du Traité" sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Mais je dois dire franchement, Monsieur le Président, que ma délégation a trouvé la Déclaration commune lourdement déficiente. Et nous savons tous que notre déception, qui est pleinement partagée par l'écrasante majorité des nations, est due à l'absence notoire de volonté politique chez l'autre partie. Il est réellement anachronique de proclamer qu'on est engagé en faveur de l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération sans qu'apparaisse une seule phrase sur l'interdiction complète des essais, dont on dit depuis longtemps qu'elle est la première étape indispensable sur la voie de la non-prolifération tant verticale qu'horizontale. Après tout, l'interdiction complète des essais représente non seulement l'un des problèmes les plus urgents de la politique internationale actuelle, mais elle est aussi considérée comme une pierre de touche élémentaire de la crédibilité des puissances dotées d'armes nucléaires pour ce qui est de leur engagement de mettre un terme à la course aux armements nucléaires. La crédibilité et la confiance ne sont que les deux côtés de la même médaille. La crédibilité des Etats dotés d'armes nucléaires dépend directement de la confiance qu'ils inspirent aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler précédemment dans ma déclaration, accroître la confiance exige que l'on accomplisse certains actes et que l'on évite d'en accomplir certains autres. Dans ce cas particulier, cela exige la renonciation à une action, celle d'expérimenter des dispositifs explosifs nucléaires. Il s'agit là d'une véritable non-action dans le

(M. Meiszter, Hongrie)

meilleur sens du terme. Aucune vérification, pas même l'irréalisable système de vérification parfait à 100 %, ne saurait remplacer l'action nécessaire. Sans cette action requise, sans la cessation des essais d'armes nucléaires, la vérification ne saurait, par elle-même, créer la confiance. Mais en s'appuyant sur un certain degré de confiance il serait possible d'élaborer progressivement le système de vérification nécessaire. Nous sommes convaincus qu'un moratoire sur toutes les explosions nucléaires représente le meilleur moyen d'atteindre ce degré de confiance, sur la base duquel toutes les mesures de vérification requises pourraient être tranquillement mises au point, essayées et introduites. Nous sommes également convaincus qu'une telle interaction de processus - et non d'interminables entretiens sur la vérification dans l'abstrait - est le seul moyen possible pour parvenir aux résultats dont la nécessité se fait depuis si longtemps sentir.

Nous devons tous reconnaître qu'à l'heure actuelle nous disposons de presque tous les éléments nécessaires. Le moratoire unilatéral, institué par l'Union soviétique au mois d'août dernier et prolongé de trois mois supplémentaires en janvier, est encore en vigueur. Les moyens de vérification nécessaires sont disponibles et l'Union soviétique a déclaré qu'elle était prête à s'entendre avec les Etats-Unis au sujet d'autres mesures jugées nécessaires pour vérifier le respect du moratoire. Il existe déjà un système international perfectionné qui fonctionne depuis des années avec une précision suffisante et qui pourrait être amélioré dans un temps raisonnablement court. Il ne manque plus qu'une seule chose : une décision politique sérieuse de la part des Etats-Unis de répondre dans le même esprit au geste de l'Union soviétique.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que l'accent a été correctement placé et aussi bien compris lorsque je me suis efforcé de démontrer que c'est maintenant qu'il faut agir et tirer le meilleur parti possible d'une situation dont on ne peut s'attendre qu'elle se prolonge indéfiniment. Il ne m'appartient pas de tirer le signal d'alarme, en particulier si cela n'est pas justifié, mais nous devons tous faire face à la réalité avec un esprit posé. Le moratoire unilatéral de l'Union soviétique expirera à la fin du mois de mars et l'évolution des événements dépend largement de l'attitude qu'auront les Etats-Unis. La déclaration du Secrétaire général Gorbatchev en date du 15 janvier contenait un message parfaitement clair : "L'Union soviétique ne peut pas indéfiniment manifester une retenue unilatérale en ce qui concerne les essais nucléaires. Mais les enjeux sont trop gros, la responsabilité trop grande, pour que nous n'essayions pas toutes les possibilités d'agir, par la force de l'exemple, sur la position des autres.". Il s'agit de l'occasion qu'il ne faut pas laisser échapper. Nous espérons que tous, en particulier ceux qui sont le plus directement concernés, auront à coeur de "profiter de toutes les voies qui s'ouvrent pour renforcer la sécurité et la stabilité internationales", comme l'Ambassadeur Lowitz l'a dit à la fin de sa première déclaration, il y a une dizaine de jours.

Pour conclure, permettez-moi de souligner ce qui suit : le fait que, dans cette première déclaration, je me sois tout particulièrement étendu sur la question de l'interdiction complète des essais ne doit en aucune manière être interprété comme signifiant que je néglige ou ignore les autres problèmes pressants inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. J'ai bien l'intention d'aborder sérieusement d'autres questions, le moment venu. En mettant l'accent sur le point 1 et en exposant de façon détaillée ses vues et ses préoccupations en la matière, la délégation

(M. Meiszter, Hongrie)

hongroise voulait souligner l'extrême urgence que le peuple et le Gouvernement hongrois attachent au problème complexe du désarmement nucléaire. Nous avons voulu souligner une fois de plus l'intérêt que nous portons à l'interdiction générale et complète de tous les essais d'armes nucléaires, que nous considérons, en toute gravité et sincérité, comme une clef à toute solution de l'ensemble de questions regroupant la prévention de la guerre nucléaire, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En outre, nous considérons aussi ce point comme une pierre de touche cruciale pour évaluer la sincérité, l'honnêteté et la détermination des principaux hommes politiques et des gouvernements de tous les Etats, et en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan,
L'Ambassadeur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous avons écouté avec beaucoup d'attention le message adressé à la Conférence du désarmement par le Secrétaire général Gorbatchev ainsi que la déclaration faite par Son Excellence M. Kornienko, le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général Gorbatchev de son message. Nous apprécions également que M. Kornienko ait trouvé le temps de prendre la parole à la Conférence. Nous sommes sûrs que celle-ci accordera à ce message et à cette déclaration l'examen soigneux et attentif qu'ils méritent. Nous voyons en eux un témoignage de l'importance que l'Union soviétique attache au processus multilatéral de négociation sur le désarmement.

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole ce matin pour présenter un document que ma délégation a soumis sur la question de l'"Etablissement des faits dans le cadre de la future Convention sur les armes chimiques". Je crois savoir que ce document, qui a été publié sous la cote CD/664, a été distribué aujourd'hui dans toutes les langues de travail.

Monsieur le Président, dans ma déclaration de jeudi dernier, j'ai décrit en termes très généraux les vues de ma délégation sur la question de l'établissement des faits. Ce faisant, j'ai indiqué que les procédures d'établissement des faits devraient être conçues de manière à constituer pour la Convention un filet de sécurité. J'ai également dit que la Convention devrait prévoir un cadre gradué, mais pas nécessairement rigide, pour dissiper les doutes au moyen du mécanisme qui sera créé au titre de la Convention. Le document que nous avons soumis développe plus avant nos vues à ce sujet.

L'approche générale décrite dans le document CD/664 vise à traiter la question de l'établissement des faits à quatre niveaux différents qui, tout en étant identifiables séparément, ne sauraient être considérés comme imposant une discipline stricte aux termes de laquelle il serait indispensable de passer par tel ou tel niveau pour parvenir au suivant.

(M. Ahmad, Pakistan)

A notre avis, la plupart des doutes et des situations ambiguës survenant dans l'application ou le respect de la Convention sur les armes chimiques devraient être dissipés ou réglés par des clarifications recherchées et obtenues au moyen de consultations bilatérales, menées dans un esprit de coopération. On pourrait décrire cela comme étant le premier niveau, le niveau le moins acrimonieux, auquel des soupçons pourraient être apaisés.

Au cas où un Etat partie qui éprouverait des doutes au sujet du respect de la Convention par un autre Etat partie ne souhaiterait pas s'adresser directement à ce dernier, il devrait avoir le droit de rechercher une clarification par l'intermédiaire de l'organisation créée en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Ce système pourrait être décrit comme étant une clarification par un processus multilatéral et considéré comme formant le deuxième niveau de dissipation des doutes.

Le troisième niveau interviendrait lorsqu'un Etat partie qui n'aurait pas réussi à éliminer ses préoccupations par l'un ou l'autre des systèmes que j'ai mentionnés, ou qui n'y aurait pas eu recours, présenterait une demande tendant à l'envoi, dans un autre Etat partie, d'une mission d'établissement des faits pour clarifier une situation qui engendre des doutes quant au respect de la Convention. L'établissement des faits à ce niveau acquiert un caractère plus grave et doit être soigneusement mis au point car il implique, entre autres, une ingérence directe dans les affaires d'un autre Etat.

Le quatrième niveau de la procédure d'établissement des faits présuppose une plainte faisant état d'une utilisation d'armes chimiques. Etant donné qu'une telle plainte se rapporterait à une violation extrêmement grave, il conviendrait de s'en occuper avec la plus grande diligence. Il est manifeste qu'une action tardive pourrait avoir pour résultat la disparition ou la dispersion des éléments de preuve quant à l'utilisation d'armes chimiques.

J'ai esquissé dans ses grandes lignes l'esprit qui sous-tend le document soumis par ma délégation. Nous avons essayé, dans ce document, de prévoir les diverses éventualités qui pourraient survenir lors de la mise en oeuvre de la procédure d'établissement des faits. Mais il se peut qu'il soit encore loin d'être exhaustif. Nous avons également placé diverses démarches à des moments différents, gardant à l'esprit leur importance relative ainsi que la nécessité primordiale d'apaiser les soupçons aussi rapidement que possible. Nous sommes conscients du fait que les problèmes dont il est question dans notre document peuvent ne pas se prêter facilement à des solutions acceptables pour tous. Toutefois, nous avons exposé nos idées avec la conviction que l'objectif du règlement d'aspects controversés ne saurait être utilement servi en adoptant des positions extrêmes, mais bien en recherchant des solutions raisonnables et pratiques se situant quelque part entre les extrêmes.

Je voudrais aussi préciser que le document en question a été soumis dans un esprit constructif, non seulement pour indiquer nos préférences au sujet des différents problèmes que met en jeu l'établissement des faits, mais aussi pour stimuler des débats sur cette importante question.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation polonaise salue chaleureusement la présence à notre séance d'aujourd'hui du camarade Guéorgui Markovitch Kornienko, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du pays frère qu'est l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt la très importante déclaration qu'il a faite et, en particulier, le message du Secrétaire général du Parti communiste soviétique, le camarade Gorbatchev, message dont nous nous félicitons sans réserve et qui constitue à notre sens une contribution des plus précieuses à nos débats. Nous voyons là un nouveau témoignage de l'importance que l'Union soviétique attache aux travaux de notre forum multilatéral.

Il y a un an, au début de la session de printemps de la Conférence, le sentiment général était que la situation évoluait favorablement. L'accord conclu par les ministres des affaires étrangères de l'URSS et des Etats-Unis en vue d'entamer des négociations sur les rapports entre armements nucléaires et spatiaux était considéré, d'une manière générale, comme le signe avant-coureur d'une amélioration du climat politique international, et permettait donc d'espérer que les travaux de la Conférence du désarmement seraient plus fructueux.

Depuis lors, le climat international s'est encore amélioré. Les pourparlers bilatéraux de Genève sont devenus réalité. La troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a abouti à des résultats encourageants et le sommet soviéto-américain a eu lieu à Genève sous d'heureux auspices. Nos espoirs grandissaient. Malheureusement il ne s'agissait que d'espoirs car, en principe, aucun progrès réel n'a été réalisé en matière de désarmement, surtout dans des domaines hautement prioritaires comme celui des armes nucléaires et spatiales. En ce qui concerne la Conférence du désarmement, on aurait pu comprendre dans une certaine mesure que nous ayons négocié mais en vain. Or ce ne fut pas le cas. Nous connaissons tous la déplorable vérité, à savoir que, si nous n'avons pas engagé de négociations sur ces questions précises, c'est parce que certaines délégations n'étaient pas disposées à le faire et ont empêché la création d'organes de travail appropriés.

Ma délégation espère que cette situation ne se reproduira pas cette année et que nous pourrions engager un dialogue sérieux sur divers aspects du désarmement nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi que sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour. Cet espoir est permis car, de l'avis général, qui s'est exprimé également dans cette enceinte et que nous partageons entièrement, le climat politique est actuellement plus propice aux efforts de désarmement. Plus précisément, permettez-moi de signaler quelques importants aspects nouveaux qui devraient faciliter et stimuler les travaux de la Conférence. Je songe à la déclaration commune soviéto-américaine, dans laquelle l'Union soviétique et les Etats-Unis sont convenus qu'"une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée", affirment qu'ils "ne chercheront pas à s'assurer la supériorité militaire" et prennent d'autres engagements découlant de la réunion au sommet qui ont déjà été maintes fois cités dans cette enceinte. La déclaration commune soviéto-américaine doit être considérée comme une décision politique de la plus haute importance, mais elle ne peut aboutir aux effets escomptés que si elle est suivie de mesures concrètes.

(M. Turbanski, Pologne)

Un programme général et concret concernant la marche à suivre a été proposé par l'Union soviétique et exposé dans la Déclaration du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique Mikhaïl Gorbatchev, en date du 15 janvier 1986. Il s'agit là d'une proposition sans précédent dans l'histoire des négociations sur le désarmement. Elle constitue, pour reprendre les termes du dirigeant polonais Wojciech Jaruzelski, "une proposition sage, courageuse et honnête". Ces trois qualités : sagesse, courage et honnêteté, sont indispensables à tout effort en vue du désarmement, de la paix et de la sécurité universelle.

La Pologne appuie sans réserve les propositions soviétiques. Prenant la parole au Sejm, le Parlement polonais, le 29 janvier de cette année, le Ministre des affaires étrangères, Marian Orzechowski, a dit ce qui suit :

"L'initiative soviétique traduit nos propres espérances et aspirations, l'intérêt national dans son sens le plus profond. Nous y voyons un programme commun et un objectif auquel tendent les aspirations de la communauté socialiste. Elle synthétise toutes les préoccupations manifestées jusqu'ici dans les négociations sur le désarmement, notamment celles auxquelles la Pologne a pris ou prend part. Nous appuierons cette initiative en y apportant nos propres réflexions et suggestions."

C'est précisément ici, à la Conférence du désarmement, qu'il faudrait s'inspirer largement des idées contenues dans le programme soviétique. Notre ordre du jour renferme des points concernant l'ensemble des questions relatives au désarmement nucléaire ainsi que la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous négocions, non sans succès, une interdiction des armes chimiques. Toutes ces questions constituent la substance même de la proposition soviétique, qui vise à supprimer les armes de destruction massive d'ici la fin du siècle.

La proposition soviétique renferme certains éléments qui, à mon avis, sont d'une importance capitale. Elle est complexe, elle embrasse tous les domaines essentiels du désarmement, en proposant qu'ils soient négociés séparément ou parallèlement. Elle est conçue de manière à renforcer la confiance mutuelle et non à amoindrir la sécurité de l'une ou l'autre partie, à quelque stade que ce soit.

Il ne s'agit pas d'un plan détaillé, à prendre ou à laisser, mais d'un programme ouvert et souple qui, pour être mené à bien, demande à être examiné, élargi et négocié dans différents forums. Enfin, il est clair, même à première vue, que le contenu du programme se fonde sur les résultats des diverses négociations relatives au désarmement et tient dûment compte des propositions et idées avancées par d'autres pays.

La satisfaction manifestée par de nombreux pays et exprimée à maintes reprises dans cette enceinte est un signe encourageant. Toutefois, le programme mérite plus que de simples louanges. Il mérite tout d'abord que l'on adopte une attitude constructive à son égard et, ensuite, qu'on le négocie en vue de donner au monde le système de sécurité internationale le plus sûr, le moins coûteux et le plus crédible.

(M. Turbanski, Pologne)

Il n'est pas besoin d'avoir de connaissances particulières - la logique suffit - pour comprendre qu'aucun système de défense contre des armes nucléaires ou autres ne peut être plus efficace que l'élimination totale des armes elles-mêmes. Un tel système de sécurité internationale, fondé sur la suppression des armes de destruction massive existantes, sur la réduction des armements classiques et des forces armées et, en même temps, sur des mesures propres à accroître la confiance, a été proposé par l'Union soviétique, mais pour atteindre cet objectif d'ici l'an 2000, ce qui est certainement faisable, il ne faut pas perdre de temps.

L'autre notion concernant la sécurité internationale au XX^e siècle est l'IDS, dont les tenants disent que si la recherche devait montrer qu'il est possible de mettre au point un système de défense contre les missiles nucléaires, les Etats-Unis chercheraient, conjointement avec leurs alliés et l'Union soviétique, comment remplacer tous les missiles balistiques stratégiques par un tel système de défense, qui ne menace personne. Cela reviendrait à poursuivre la course aux armements nucléaires et à lancer une course aux armements dans l'espace. Après tout, personne ne sait dans combien de temps les recherches pourraient aboutir à des résultats concluants, quels nouveaux types d'armes pourraient en résulter, combien de temps il faudrait pour déterminer comment remplacer les missiles balistiques stratégiques par ce que l'on appelle un système de défense qui ne menace personne, etc. Il serait aisé de multiplier ce genre de questions, qui ont en fait été posées ici à maintes reprises.

Je n'ai l'intention d'examiner, au stade actuel, ni la logique qui veut que l'on remplace les missiles balistiques par un système de défense spatiale au lieu de les éliminer purement et simplement, ni la notion d'une défense spatiale qui "ne menace personne".

La position fondamentale de la délégation polonaise en ce qui concerne les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence n'a pas changé. Elle continue d'être constructive et axée sur le progrès. Nous souhaiterions que des travaux sérieux soient entrepris sur chaque point et nous sommes prêts à y participer activement. Toutefois, il est nécessaire de conjuguer les efforts pour éliminer les obstacles inutiles, parmi lesquels les débats interminables, parfois autour de questions de sémantique, sur le libellé des mandats à confier aux organes subsidiaires. La Conférence du désarmement est un forum de négociation, ce que nous savons tous, sans agir toujours en conséquence. Assurément, certaines questions sont plus mûres que d'autres, il n'empêche que nous devrions laisser la voie ouverte à la négociation pour chacune d'entre elles. Ce n'est que dans le cadre de négociations qu'on peut cerner les problèmes, surmonter les difficultés et parvenir à des solutions mutuellement acceptables. La Conférence du désarmement devrait créer sans plus attendre des comités spéciaux pour les points prioritaires concernant les armes nucléaires et spatiales. En examinant ces questions ainsi que d'autres problèmes, nous pouvons, nous devrions en fait, prendre dûment en considération les idées avancées à cet égard dans la proposition soviétique, afin de trouver de nouveaux moyens de progresser.

Pour mettre fin à la course aux armements nucléaires, il est capital d'interdire les essais nucléaires. Tout ce qu'on peut dire en sens contraire est faux. Une telle décision empêcherait certainement la mise au point de nouvelles armes et, dans une large mesure, la modernisation des arsenaux existants. Mais c'est précisément ce que craignent ceux qui sont peut-être prêts à accepter une limitation des armements nucléaires mais certainement pas

(M. Turbanski, Pologne)

leur élimination. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur Dhanapala qui a dit que "la logique et la raison caractérisent rarement l'argumentation de ceux qui voudraient des bombes toujours plus puissantes et plus perfectionnées".

La question doit être traitée globalement et pas simplement du point de vue de la vérification, problème certes très important et qu'il faudra résoudre, le moment venu, dans le cadre de la négociation de tout accord de désarmement. Ainsi, nous discutons d'une interdiction des armes chimiques, tout en sachant que les problèmes de vérification n'ont pas encore été résolus. Nous ne savons pas encore à quoi ressembleront les procédures de vérification, cela ne nous a pas empêchés pour autant de formuler des propositions, parfois très détaillées.

Les propositions soviétiques relatives à l'interdiction des essais nucléaires offrent différentes possibilités d'action concrète. En effet, l'Union soviétique propose de prolonger de trois mois le moratoire unilatéral sur les explosions nucléaires institué en août 1985 et demande aux Etats-Unis d'adhérer au moratoire dont le respect pourrait être contrôlé comme il convient par les moyens techniques nationaux, ainsi que par des procédures internationales, et même, si nécessaire, par des inspections sur place. Un tel moratoire réciproque, convenu et dont le respect serait contrôlé - auquel d'autres puissances nucléaires pourraient adhérer - aboutirait certainement à des résultats concrets, qui permettraient de faire avancer les travaux de la Conférence sur un traité d'interdiction des essais.

En outre, des mesures parallèles sont proposées, telles que la reprise des négociations trilatérales entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS, sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, et l'ouverture de consultations en vue d'étendre aux essais souterrains le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau signé à Moscou en 1963.

Nous nous réjouissons également que la délégation chinoise soit prête à participer aux travaux du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires.

Tous ces facteurs démontrent de façon convaincante que l'étude de fond de cette question hautement prioritaire peut commencer et se dérouler dans des conditions favorables.

Par ailleurs, entamer les travaux relatifs au traité d'interdiction des essais nucléaires équivaldrait, à mon avis, à s'engager dans l'une des voies importantes pour la prévention d'une guerre nucléaire.

Monsieur le Président, nous vous sommes très reconnaissants des efforts que vous avez faits pour réduire les divergences de vues qui empêchaient la Conférence de créer un organe subsidiaire approprié sur l'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation s'engage à faire de son mieux pour vous soutenir dans vos efforts. Nous serons ouverts à toutes les propositions constructives, mais il faudrait que toutes les délégations le soient aussi. C'est pourquoi nous lançons un appel tout particulier aux trois puissances nucléaires qui, pendant la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, n'ont soutenu aucune des quatre résolutions relatives à l'interdiction des essais nucléaires, pour leur demander de réexaminer leur position.

(M. Turbanski, Pologne)

Comme je l'ai déjà indiqué, ma délégation approuve sans réserve la constitution, attendue depuis longtemps, d'organes subsidiaires chargés des points 2 et 3 de l'ordre du jour, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire. Rien ne justifierait de nouveaux retards. Nous n'arriverons peut-être pas à conclure d'emblée des accords internationaux, mais il nous serait sans doute utile d'essayer d'aplanir nos divergences et d'asseoir nos travaux futurs sur de meilleures bases. Les problèmes étant complexes et multiples, les pourparlers bilatéraux et multilatéraux pourraient non seulement coexister mais encore se compléter.

Certains prétendent que, si le programme de dénucléarisation par étapes était appliqué, le Comité spécial n'aurait pas grand-chose à faire sur le fond, dans un premier temps. Nous pensons le contraire. Permettez-moi de citer à nouveau l'exemple de la Convention sur les armes chimiques. Les débats et les négociations en la matière durent déjà depuis 15 ans, or, il nous reste encore beaucoup à faire.

L'élimination des armes nucléaires dans un délai comparable présuppose non seulement des réductions progressives, mais encore la conclusion d'un traité universel interdisant les armes nucléaires complètement et à jamais.

L'élaboration d'un tel traité est une tâche difficile, qui ne peut être accomplie dans le seul cadre des négociations bilatérales. C'est pourquoi la Conférence du désarmement a un rôle important à jouer et nous devons tous nous y associer.

A cet égard, je tiens, en guise de conclusion, à citer un passage de la Déclaration du Secrétaire général, M. Gorbatchev, où il est dit :

"Nos nouvelles propositions s'adressent au monde entier". Et plus loin : "Quand il s'agit de sauvegarder la paix, de délivrer l'humanité de la menace d'une guerre nucléaire, on ne peut rester à l'écart ou être indifférent. C'est l'affaire de tout un chacun. Est importante ici la contribution de chaque Etat, grand ou petit, socialiste ou capitaliste."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Pologne de sa déclaration.

Distingués représentants, la liste d'orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ? Comme il ne semble pas que ce soit le cas, j'en viens maintenant à un autre sujet.

J'ai demandé au Secrétariat de distribuer un document officiel contenant un calendrier des séances et réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Comme d'habitude, ce calendrier n'a qu'un caractère indicatif et peut être modifié selon que de besoin. Permettez-moi de faire remarquer, une fois de plus, que nous n'incluons pas dans ce calendrier les consultations officielles auxquelles le Président procède au titre de plusieurs points de l'ordre du jour. Ces consultations font l'objet du document officiel que j'ai fait distribuer mardi.

(Le Président)

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le document officiel contenant le calendrier pour la semaine prochaine.

Il en est ainsi décidé.

A la demande du Président de la Commission du désarmement des Nations Unies, l'Ambassadeur Wegener de la République fédérale d'Allemagne, je désire informer la Conférence qu'il tiendra des consultations officielles en rapport avec la prochaine session de la Commission qui seront ouvertes à tous les membres de la Commission. Ces consultations auront lieu le mardi 25 février, à 9 h 30, dans la Salle de conférence III, avec un service d'interprétation. Le Président de la Commission, l'Ambassadeur Wegener, pense que ces consultations officielles ne dureront pas plus d'une heure.

S'agissant des consultations officielles auxquelles procède le Président, permettez-moi de rappeler aux délégations que la réunion qui était prévue pour ce soir a été annulée et qu'il n'y aura donc pas de réunion ce soir. La prochaine consultation officielle du Président aura lieu demain matin, comme indiqué dans la liste des consultations officielles, qui a été distribuée.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le 24^e et 25 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 35.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL